



HAL
open science

La lexicographie franco-coréenne entre théorie et application

Ji In Choi

► **To cite this version:**

Ji In Choi. La lexicographie franco-coréenne entre théorie et application. Linguistique. Université Paris-Sorbonne - Paris IV, 2014. Français. NNT : 2014PA040251 . tel-04289434

HAL Id: tel-04289434

<https://theses.hal.science/tel-04289434v1>

Submitted on 16 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**UNIVERSITÉ DE PARIS-SORBONNE
PARIS IV**

**École doctorale V « Concepts et langages »
Laboratoire de recherche EA 4509
« Sens, Texte, Informatique, Histoire »**

THÈSE

pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE PARIS IV
Discipline / Spécialité : Langue française

Présentée et soutenue par :

Ji In CHOI

Le 5 février 2014

**LA LEXICOGRAPHIE FRANCO-CORÉENNE
ENTRE THÉORIE ET APPLICATION**

Sous la direction de :

Monsieur Olivier SOUTET Professeur, Université de Paris-Sorbonne Paris IV

Membres du jury :

Madame Injoo CHOI-JONIN Professeur, Université de Toulouse 2 Le Mirail

Madame Shihyeon PAK Professeur, Université Hankuk des études étrangères

Monsieur Jean PRUVOST Professeur, Université de Cergy-Pontoise

Monsieur Olivier SOUTET Professeur, Université de Paris-Sorbonne Paris IV

La lexicographie franco-coréenne entre théorie et application

Remerciements

Tous mes remerciements vont d'abord à Monsieur Olivier Soutet, qui a dirigé ce travail avec constance et bienveillance et dont le soutien a été précieux tout au long de mes études en Sorbonne. Ils vont ensuite à Madame Injoo Choi-Jonin, à Madame Shihyeon Pak et à Monsieur Jean Pruvost qui ont accepté d'être membres du jury. Je les remercie de l'attention qu'ils ont bien voulu porter à mon travail et du temps qu'ils y ont consacré.

Je remercie également toutes celles et tous ceux qui m'ont, d'une manière ou d'une autre, aidé à mener ce travail à son terme. Leur présence fut précieuse. Je remercie vivement ma famille pour leurs encouragements indéfectibles durant ces années de séjour à Paris et de recherche. Enfin, je tiens à remercier particulièrement mon mari pour la confiance qu'il m'a toujours témoignée. Son soutien m'a permis de mener à bien ce projet.

INTRODUCTION

“S’interroger sur la valeur des informations lexicographiques...”

L’intérêt des communautés linguistiques les unes pour les autres a très vite conduit à l’élaboration de *dictionnaires bilingues*. Il semblerait facile d’accumuler des informations lexicales, si tout mot d’une langue correspondait à celui d’une autre langue ; or la pratique lexicographique est plus complexe. Les divers résultats de chaque dictionnaire le montrent : la tâche lexicographique ne demande pas qu’une connaissance linguistique, elle fait face à l’exigence accrue de compétences, visant à répondre aux questions scientifiques. Les dictionnaires franco-coréens n’échappent pas à cette problématique. Leur élaboration aboutit à des résultats variés au niveau structurel ou sémantique, voire à tous les niveaux.

La recherche sur le dictionnaire ne consiste pas à dénombrer le nombre de ses constituants ou les faits marquants de son histoire. Elle vise plutôt à comprendre la nature du système de sa réalisation. Cela permet d’obvier aux inconvénients auxquels sont exposés les ouvrages lors de leur révision ou d’une nouvelle publication. En dépit de cette nécessité, les travaux dans le domaine bilingue, notamment franco-coréen, restent mineurs par rapport aux recherches consacrées à la lexicographie monolingue, française ou coréenne, où se trouvent diverses informations (théoriques, empiriques). Il n’existe pas d’études franco-coréennes sur ce sujet. Quelques travaux s’en rapprochent, mais ils se bornent à des questions particulières. Cette thèse ne prétend pas proposer une étude exhaustive de ces dictionnaires, mais une réflexion sur la combinaison des questions théoriques principales et pratiques, en particulier dans une perspective métalexigraphique.

L’objectif est triple : il s’agit en premier lieu d’évoquer, dans une perspective lexicographique, les questions liées à l’élaboration d’un dictionnaire bilingue,

d'examiner ensuite comment les dictionnaires franco-coréens les mettent en œuvre d'emblée, et enfin de proposer un nouveau texte lexicographique, corrigé et augmenté, pour deux verbes français extraits d'un même type d'ouvrage.

Deux considérations méthodologiques concernant l'*équivalence*, qui nous semblent très intéressantes, notamment en vue de développer les études autour de ces problématiques, seront particulièrement prises en compte : le concept lui-même (1) et sa mise en œuvre (2).

(1) L'équivalence est le concept fondamental de la pratique d'élaboration des dictionnaires, qu'ils soient monolingues ou bilingues. C'est également le sujet le plus contesté dans le domaine lexicographique. Dans les recherches linguistiques, notamment en lexicologie et en sémantique lexicale, une relation d'équivalence s'établit généralement par la synonymie entre les mots d'une même langue ; il s'agit de la synonymie intralinguistique. Si les mots d'une langue correspondent aux termes d'une autre, il s'agit de la synonymie interlinguistique dont relève le concept d'équivalence.

En lexicographie bilingue, celui de *parenté sémantique* conduit à deux types de réflexions : d'une part, sur la relation épistémologique, d'autre part, sur le rapport à la théorie. La première concerne le niveau cognitif des lexicographes, la question de la possibilité d'appariement entre les mots issus de différents systèmes lexicaux étant souvent abordée sous l'angle linguistico-philosophique. La seconde se rapporte au caractère substituable, fondé sur la similarité de sens et de fonction. Cette caractéristique correspond notamment à l'objectif général du dictionnaire bilingue : les approches paraphrastiques permettent de transférer interlinguistiquement le sens. Il devient donc nécessaire de recadrer ce concept, tant sur le plan de la définition que sur le plan du caractère, afin de le saisir dans une perspective lexicographique.

(2) Dans la relation avec la définition, nous supposons que l'équivalent, dans le sens où la métalxicographie bilingue le délimite, présente une difficulté accrue pour établir une synonymie entre un mot défini et une partie afférente à l'explication du sens,

cette difficulté étant accentuée par l'anisomorphisme entre deux langues. L'équivalent n'est pas parfaitement apte à expliquer ce phénomène. Car il a pour but de transférer le sens d'une langue à une autre, et non pas de décrire un mot comme dans le système linguistique monolingue. Par ailleurs, l'opération de transfert sémantique ne peut assumer l'interchangeabilité absolue, la proposition du lexicographe bilingue étant le plus souvent partielle. Cela étant, l'enjeu des dictionnaires bilingues consiste, généralement, à saisir le contraste interlinguistique, dans le but de combler les lacunes résultant de la mise en équivalence, en dépit du projet ambitieux de chaque dictionnaire publié.

Le phénomène polysémique est non seulement lié à la relation d'équivalence, mais se situe également au cœur de problèmes majeurs. Le traitement des mots polysémiques est un sujet qui intervient essentiellement dans la représentation de la nomenclature et l'organisation de l'article. L'identification des homonymes et des polysèmes, dans la macrostructure, diffère selon le critère diachronique, qui est le plus appliqué, les caractères formels ou encore le critère extralinguistique. Une telle variété de distinctions est due à la frontière floue qui les sépare. Le fait qu'un dictionnaire décrète qu'un certain terme se trouve dans l'homonymie ou la polysémie ne prive pas les autres dictionnaires de la possibilité de le traiter comme bon leur semble. Dans cette perspective, nous nous demandons si la nomenclature du dictionnaire monolingue peut être considérée comme une mesure unique, servant de référence, afin d'établir celle du dictionnaire bilingue. À partir de là, nous pouvons nous poser la question suivante, à propos de la contrainte macrostructurelle, dans le cadre où celle-ci est exclusive de la lexicographie bilingue ou multilingue : la relation synonymique entre les équivalents peut-elle intervenir dans le processus d'assignation du statut du mot-vedette ?

Notre étude abordera naturellement l'organisation de l'article et soulèvera des questions susceptibles d'alimenter le débat sur le plan méthodologique en lexicographie bilingue. Pour y répondre, la polysémie et l'équivalence demeurent des notions au cœur des réflexions, d'un point de vue métalexigraphique. La première concerne la délimitation des acceptions dans la pluralité de sens d'un mot. De plus, le découpage polysémique de l'ouvrage monolingue sert notamment de repère pour la mise en équivalence. La seconde notion, qui vise à transférer le sens d'une langue vers une autre,

se rapporte, pour ainsi dire, aux types, aux caractéristiques des équivalents, ainsi qu'à l'appariement des lemmes et des unités lexicales ayant les mêmes valeurs. Cette dernière opération fait appel aux moyens linguistiques permettant de reformuler le sens, comme la périphrase, la paraphrase et la glose, entre autres.

À partir de ces raisonnements qui sous-tendent la pratique, nous tenterons de présenter la quasi-totalité des dictionnaires franco-coréens, de type général. Nous étudierons ainsi les aspects du développement lexicographique bilingue en Corée, formel et sémantique. Ainsi, tout au long de notre thèse, nous suivrons principalement des approches binaires : l'une, de type descriptif / analytique, l'autre, diachronique / synchronique. À travers ces processus, nous tenterons d'appliquer certaines méthodes proposées, afin de réviser les articles de quelques verbes français dans le dictionnaire français-coréen choisi.

Nous exposerons brièvement, dans le premier chapitre, quelques notions-clés. La définition du mot *dictionnaire* mène à identifier son caractère général et sa valeur globale. Une partie historique retraçant ensuite le développement du dictionnaire contribuera à mieux cerner le statut de l'ouvrage bilingue au cœur des siècles, et également à repérer l'apparition des domaines lexicographique et métalexicographique. Nous donnerons, par ailleurs, un aperçu diachronique de la situation de la lexicographie coréenne, en observant de quelle manière les dispositifs venus d'une tradition lexicographique, principalement élaborés dans le champ académique français, sont ancrés dans celui qui ressemble au domaine de la langue coréenne. Il convient de noter que, dans le présent chapitre, la comparaison historique entre les traditions lexicographiques française et coréenne, qui paraît outrancière, ne sera pas abordée.

Le deuxième chapitre présentera les règles formelles du dictionnaire général de langue. Certaines sont partagées par l'ensemble des ouvrages de ce genre sans se soucier de la (des) langue(s) concernée(s). D'autres s'adressent spécifiquement aux ouvrages bilingues. Plus précisément, ce que comporte la structure interne, en tant que constituants formels, comme la méga-, macro-, micro- et mésostructure peut

généralement apparaître dans nombre de dictionnaires, tandis que les paramètres externes, comme la fonction (décodage / encodage), l'orientation, le public visé, entre autres, sont susceptibles de décider du caractère fondamental des ouvrages bilingues. Étant donné que les corpus concernés sont ici les dictionnaires franco-coréens, la langue française, la langue coréenne, ainsi que leurs locuteurs, à l'exception de ceux qui sont parfaitement bilingues et avertis dans les deux langues, seront cités en exemple. Par ailleurs, notre point de vue linguistique apparaîtra dans les concepts ou notions proposés. S'il n'existe pas d'explication particulière, le français sera traité comme une langue moins connue ou une langue-objet, et le coréen indiquera la langue maternelle ou la langue de description.

Le troisième chapitre, consacré à l'étude méthodologique, concerne principalement l'organisation des articles aux niveaux macro- et microstructurel dans les dictionnaires bilingues et la problématique autour de la mise en équivalence. Nous tenterons d'appliquer les questions fréquemment posées sur ces sujets dans le champ lexicographique monolingue à la pratique bilingue, afin de dégager les problèmes rencontrés et discuter des principaux écueils qui apparaissent dans le dictionnaire bilingue. L'établissement d'une nomenclature permettra de soulever d'autres questions : la manière dont le lexicographe sélectionne les corpus-références, les entrées et leur disposition ; le double parcours notionnel qui figure à la fois la démarche sémasiologique et la démarche onomasiologique ; la représentation des homonymes et des polysèmes dans la nomenclature, entre autres. S'agissant de la mise en équivalence, nous nous demanderons dans quelle mesure la pratique lexicographique bilingue est effectuée, notamment au niveau sémantique, pour présenter tant les équivalents que les indications. Nous nous interrogerons à chaque fois sur la similarité de sens, à savoir la pertinence sémantique, qui permet la synonymie interlinguistique. L'objectif de ce chapitre sera donc d'apporter certaines bases évaluatives *a posteriori* sur l'organisation du contenu des dictionnaires précédents.

Nous présenterons, dans le quatrième chapitre, les constructions, *lato sensu*, établies dans les ouvrages franco-coréens depuis leur première apparition au sein de la communauté linguistique coréenne. Dans cette étude, les aspects descriptif et analytique coexistent, sous l'angle métalexigraphique. Le but de cette recherche, nous l'espérons,

est de permettre à la fois de comprendre le courant diachronique de l'ensemble de son système formel lexicographique et de corroborer théoriquement et pratiquement les activités synchroniques afin de constituer les dictionnaires bilingues d'aujourd'hui. Nous les organiserons selon l'axe temporel, à partir des dictionnaires édités par les missionnaires français à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, vers ceux élaborés par les Coréens dès la seconde moitié du siècle dernier. Nous mentionnerons également deux ouvrages qui infléchissent légèrement leur position vers une fusion des paramètres caractérisant la nature de l'ouvrage. Cela permettra de définir un autre type de dictionnaire, qui conserve pourtant la valeur inhérente du dictionnaire général bilingue.

Le dernier chapitre, consacré à la dimension pragmatique de la proposition des équivalents, montrera qu'il existe des caractéristiques et des éléments perfectibles dans les dictionnaires largement utilisés dans la communauté linguistique coréenne. Nous avons sélectionné le *Prime Dictionnaire français-coréen*, récent et très diffusé, et nous concentrerons plus particulièrement sur les articles de deux verbes : *circuler* et *éloigner*. Nous nous interrogerons, tout d'abord, sur la manière dont leur microstructure est constituée dans les deux grands classiques – le *Grand Robert* et le *Trésor de la langue française* – afin de savoir comment peut s'organiser le contenu sémantique. Ensuite, seront abordées la question de la délimitation des sens et des acceptions, tout en tenant compte des emplois représentatifs d'un mot, et celle afférente au transfert sémantique, différemment des unités équivalentes existant. La proposition des autres équivalents se fondera sur le chapitre dédié à la réflexion méthodologique et conceptuelle. Tout ce qui aura été présenté ne sera pas, à chaque fois, forcément appliqué point par point ; nous nous attacherons notamment à relever des lacunes sur la mise en équivalence et à insister sur une éventuelle amélioration.

Notons enfin que toutes les citations seront transcrites en respectant leur version d'origine. Le cas échéant, les erreurs typographique ou les fautes diverses seront suivies de [*sic*]. Car la présente étude comportant plusieurs références à des ouvrages qui datent, pour les plus anciens, de plus d'un siècle.

CHAPITRE I

CHAPITRE I. Étude du dictionnaire bilingue général de langue

1. Comment définir le terme de *dictionnaire*
2. Le dictionnaire de langue
 - a. Le dictionnaire monolingue
 - b. Le dictionnaire bilingue
3. Le développement historique du dictionnaire
4. Étude lexicographique
5. La métalexigraphie
6. Le dictionnaire bilingue franco-coréen, histoire et évolution
 - a. Paysages historiques de la lexicographie coréenne
 - b. Les dictionnaires rédigés par des Coréens et par les étrangers
 - c. Introduction de l'étude lexicographique et ses différentes étapes
7. Synthèse

1. Comment définir le terme de *dictionnaire*

Le dictionnaire, au sens large du terme, est un répertoire de mots-entrées rangés par ordre alphabétique. Chaque mot est suivi d'un texte donnant des informations sémantiques, grammaticales et d'usage.

Nous prendrons comme exemple de définition du terme *dictionnaire*, celles proposées par deux grands classiques de la langue française, où le mot est traité en tant qu'unité lexicale : la définition du *Petit Robert* – abrégé en *PR* –, incontournable sur le marché français, et celle du *Nouveau Littré* – abrégé en *NLi* – eu égard à sa valeur patrimoniale et pandiachronique (selon ses auteurs) :

a) Le *PR*, 2011.

DICTIONNAIRE [diksjɔnɛʁ] n. m. – v. 1501 « dictionnaire bilingue » ◇ latin médiéval *dictionarium*, de *diction* « action de dire » ■ **1** Recueil d'unités signifiantes de la langue (mots, termes, éléments...) rangées dans un ordre convenu, qui donne des définitions, des informations sur les signes. ABRÉV. FAM. (1885) **DICO** [diko]. *Des dicos. Dictionnaire alphabétique ; dictionnaire conceptuel, dictionnaire de caractère chinois par clés. Consulter un dictionnaire. « il faut se figurer les usages nombreux et ordinaires du dictionnaire. On y cherche le sens des mots, la génération des mots, l'étymologie des mots » BAUDELAIRE. Chercher un mot dans le dictionnaire. Ce n'est pas dans le dictionnaire. Entrer dans le dictionnaire. — Liste des mots d'un dictionnaire. ➤ nomenclature. Dictionnaire ne donnant que les mots principaux (➤ **lexique, vocabulaire**), les mots difficiles ou peu connus (➤ **glossaire**). Entrée, article d'un dictionnaire. ◆ Dictionnaire général, Dictionnaire de langue, donnant des renseignements sur les mots de la langue commune et leurs emplois. « qu'est-ce qu'un dictionnaire ? C'est un grenier à mots avec pour chaque mot son mode d'emploi » TOURNIER. Technique de la confection des dictionnaires. ➤ **lexicographie**. Les séances du dictionnaire à l'Académie française. Rédaction, mise à jour, révision d'un dictionnaire. « L'usage contemporain est le premier et principal objet d'un dictionnaire » LITTRÉ. Macrostructure, microstructure d'un dictionnaire. Définitions, exemples, citations, renvois d'un dictionnaire. Dictionnaire illustré. —*

Dictionnaire encyclopédique, contenant des renseignements sur les choses, les idées désignées par les mots, et traitant les noms propres.

➤ **encyclopédie**. ♦ *Dictionnaire bilingue*, qui donne la traduction d'un mot d'une langue dans une autre en tenant compte des sens, des emplois. *Dictionnaire français-anglais, latin-français. Traduire à coups de dictionnaire*. ♦ *Dictionnaires spéciaux. Dictionnaires thématiques*. — *Dictionnaire des synonymes, antonymes, homonymes; dictionnaire analogique, étymologique, orthographique. Dictionnaire de locutions, de proverbes. Dictionnaire de rimes, de prononciation. Dictionnaire de mots croisés*. — (Langues spéciales) *Dictionnaire de la philosophie, de la médecine*. ➤ **terminologie, vocabulaire**. *Dictionnaire de l'argot, d'argot. « Dictionnaire de la musique », de J.-J. Rousseau. Dictionnaire des conventions des signaux*. ➤ **code, répertoire**. — *Dictionnaire d'un auteur*. ➤ **lexique**. *Dictionnaire des mots employés dans la Bible*. ➤ **concordance**. — Recueil de noms propres, de faits, de jugements non systématique, présenté comme un dictionnaire. « *Le Dictionnaire des idées reçues* », de Flaubert. ♦ *Dictionnaire informatisé, électronique*, édité sur CD-ROM ou DVD. ♦ Série des unités lexicales codifiées (mots, locutions) mise en mémoire dans une machine à traduire. ■ 2 *Le dictionnaire d'une époque, d'une personne*, la somme des mots qu'elle emploie. ➤ **vocabulaire**. ■ 3 FIG. *Personne qui sait tout. C'est un vrai dictionnaire, un dictionnaire vivant!* ➤ **bibliothèque, encyclopédie**.

b) Le *NLi*, 2005.

DICTIONNAIRE, n. m. [diksjɔnɛʁ] (lat. médiév. *dictionary*, de *dictio*, génit. *dictionis*) Recueil des mots d'une langue, des termes d'une science, d'un art, rangés par ordre alphabétique ou autre, avec leur signification. ♦ *Traduire à coups de dictionnaire*, ne pas être encore familiarisé avec une langue. ♦ **Fig.** *Un Dictionnaire vivant*, un homme très érudit. ■ **Abrév.** Dico. ■ *Dictionnaire de langue*, qui donne le sens du mot et développe des informations sur les choses et idées désignées par le mot. ■ *Dictionnaire bilingue*, qui traduit un mot d'une langue dans une autre langue. ■ *Dictionnaire de spécialité*, qui ne traite du vocabulaire que d'une spécialité.

Plus précisément, le *PR* énonce brièvement l'objet et l'objectif de la recherche dans le dictionnaire, dont les constituants principaux, tels que la nomenclature, le lexique, l'entrée, l'exemple, etc., ainsi que le type sont décrits d'une manière synthétique, ce qui est un premier pas vers la notion de dictionnaire. À titre d'exemple, la définition du *PR* énumère les différents types de dictionnaire que sont le glossaire, l'encyclopédie, le dictionnaire de langue, le dictionnaire bilingue, le dictionnaire de

spécialité, etc. Chaque type permet de comprendre le contenu et la fonction du dictionnaire de manière générale. Celui-ci est destiné à aider ses usagers à comprendre un terme spécifique ou à suppléer à un manque, total ou partiel, de connaissances lexicales. Si un étudiant consulte un dictionnaire de langue, les informations relatives à un mot – prononciation, caractère grammatical ou étymologique, sens, etc. – peuvent répondre à ses besoins. Autrement dit, la nature précisée par la disposition ordonnée selon certaines règles permet à l'utilisateur de trouver des explications sur quasiment tous les aspects de l'usage du lexique.

Le dictionnaire est donc un ouvrage indispensable à l'étudiant. La caractéristique majeur d'un dictionnaire est son utilité : celle du dictionnaire de langue est liée, par exemple, à la richesse de ses indications linguistiques. Cependant, cet ouvrage offre deux visages ambivalents : il est, sans conteste, perçu comme une œuvre d'érudition, voire comme un héritage théorique et sociologique ; parallèlement, il apparaît comme étant un produit stratégique, aux contenus didactiques, culturels, économiques, politiques (linguistiques) et instrumentaux. Dans son article, Josette Rey-Debove nomme le premier attribut "traditionnel" et le considère « comme une *praxis* amenant la production d'assertions plus ou moins justes, c'est-à-dire plus ou moins proches des théories linguistiques¹ ». Quant au second attribut, point de vue plus récent, datant des années 1970, il « consiste à considérer le dictionnaire comme une production, un texte original ayant une fonction de message, et exprimant la pensée métalinguistique naïve propre à une société² ». De son côté, Alain Rey, l'un des plus grands lexicographes français, attribue, dans une perspective plus large, un autre visage au dictionnaire : « une conception de la langue et du monde³ ». Ainsi, le dictionnaire à la fois tient d'une figure théorique et pratique, et incarne une facette épistémologique du monde.

¹ J. Rey-Debove, « Le domaine du dictionnaire », 1970, p. 8.

² *Idem.*

³ A. Rey, *De l'artisanat des dictionnaires à une science du mot. Images et modèles*, 2008, p. 13.

2. Le dictionnaire de langue

Ce type d'ouvrage est communément appelé *le* dictionnaire. Bien que typique aux yeux des usagers ordinaires, il n'est pas constitué d'une manière aussi simple qu'on pourrait l'imaginer. Le dictionnaire de langue consiste à décrire le lexique comme un signe dans le système langagier et à faire connaître de façon précise ses usages. En outre, il peut être caractérisé, selon Louis Guilbert, comme le dictionnaire du « bon usage ». Sa visée n'est pas purement descriptive ni normative au sens étroit du terme ; elle est didactique, et l'information apportée par l'analyse linguistique du lexique concerne principalement le contenu sémantique⁴.

Décrire le lexique par l'analyse linguistique ou par d'autres moyens – cela dépend du type de dictionnaire – se rapporte, en premier lieu, à la proposition d'une *définition*. Cette dernière est, sans conteste, l'information la plus valable, et est considérée comme un élément décisif pour la valeur générale du dictionnaire : d'où l'objectif principal des dictionnaires de langue destinés à la description lexicale dans la pratique lexicographique.

S'agissant de la recherche lexicographique, après quelques décennies, les linguistes se sont à nouveau intéressés à l'étude des dictionnaires dans la seconde moitié du XX^e siècle, et plus spécifiquement aux dictionnaires de langue. Depuis lors, les chercheurs continuent de spéculer sur la notion de définition. Cette notion est bien connue en tant qu'équivalent sémantique figurant juste à côté du mot-entrée dans un dictionnaire. Autrement dit, elle signifie la description du lexique qui répond à la suggestion du même contenu lexical⁵. Dans la même perspective, comme l'exprime

⁴ L. Guilbert, « Dictionnaires et linguistique – essai de typologie des dictionnaires monolingues français contemporains », 1969, p. 19.

⁵ Selon L. Guilbert, « un dictionnaire qui vise à décrire le système lexical d'une langue dans son fonctionnement actuel ne peut faire autrement que de décrire le contenu sémantique ; cette nécessité résulte de la nature même du signe linguistique, fait d'une part de l'union intime d'un signifiant et d'un signifié et qui n'a d'existence réelle sur le plan formel comme sur le plan sémantique que par son insertion dans un énoncé » (*ibid.*, p. 29).

Natalia Campos Martin, « la définition cherche à être équivalente, à pouvoir substituer le mot dans le même contexte sans perte des traits qui le caractérisent⁶ ».

Cependant, l'analyse linguistique, et notamment l'analyse sémantique, dans le dictionnaire de langue, ne conviennent pas dans tous les cas. En raison de la (les) langue(s) choisie(s) et traitée(s) par chaque dictionnaire ou sous-type de dictionnaire de langue, certaines caractéristiques que nous allons aborder dans ce domaine ne sont pas relevées. De fait, l'absence de régularité de l'application des moyens analytiques aboutit à la prise en compte de différents types d'ouvrages. Il s'agit de la distinction entre les dictionnaires monolingues et multilingues ou bien entre les dictionnaires généraux de langue et ceux de langue de spécialité.

En réalité, lorsque nous avons besoin d'une information sur un mot, *lato sensu*, nous recourons à un dictionnaire (général) de langue. Ce dernier peut être monolingue, bilingue ou encore multilingue (on préfère distinguer "bilingue" et "multilingue", le préfixe *multi-* est appliqué à partir de "trilingue"). La parution du dictionnaire multilingue étant réduite par rapport au monolingue et au bilingue, nous écarterons le dictionnaire multilingue.

⁶ N. C. Martin, « Lexicographie et traduction (2) : macrostructure et microstructure des dictionnaires : les entrées, les articles et les définitions lexicographiques », 2009, p. 358. Voir également la citation, dans cet article, de J. Picoche (1977, p. 137) : « Elle [la définition] répond, donc, à un besoin d'*interchangeabilité* entre le terme défini et la définition elle-même. C'est-à-dire qu'elle relève de la même partie du discours que le défini. Un substantif se définit par un substantif, un verbe par un verbe, accompagnés de déterminations ; un adjectif et un adverbe par un autre adjectif, un autre adverbe ou des périphrases de valeur syntaxique équivalente. La définition est conforme à la structure synonymique du langage. » (*Ibid.*, p. 359.)

a. Le dictionnaire monolingue

Le dictionnaire monolingue, comme l'indique le préfixe *mono-*, ne concerne qu'une seule langue, et plus spécifiquement une langue vivante, comme par exemple le dictionnaire français monolingue. On utilise aussi le terme *unilingue* pour désigner ce type de dictionnaire.

L'analyse sémantique, au sens large, pratiquée dans le dictionnaire de langue, ne résout pas le problème de la description du lexique dans les dictionnaires en tout genre. Il semble que ce moyen analytique ne convienne qu'à la description sémantique du lexique dans le dictionnaire monolingue.

L'analyse visant à définir des mots dans le dictionnaire recourt aux théories linguistiques (sémantique, la lexicologie, etc.) et à la logique, ce qui permet de dégager quelques types de définitions d'après la description du mot défini. Tout d'abord, le mot peut être décrit à travers les concepts de *genre prochain* et de *différence spécifique* : il s'agit de la définition logique. À titre d'exemple, dans la définition du mot *bureau* du *PR*, « table sur laquelle on écrit », « lieu de travail des employés (d'une administration, d'une entreprise) », «table» et «lieu» sont les genres prochains du mot *bureau*, alors que « sur laquelle on écrit » et « de travail des employés (d'une administration, d'une entreprise) » sont les différences spécifiques permettant de distinguer ces mots de tous les autres.

Ensuite, la définition morphologique peut se faire à travers l'analyse morphologique : on décrit la structure du lexique, directement liée au sens, en séparant les segments morphologiques qui le caractérisent. Par exemple, le mot *élargir* a été défini dans le *PR* comme « rendre plus large », « rendre plus ample » en s'appuyant sur les différents sens de chaque segment : le préfixe *é-* qui « marque l'éloignement ou la privation, souvent aussi le changement d'état et l'achèvement » ; le mot primitif, *id est* la racine *large* ; le suffixe verbal *-ir* qui est, dans ce cas, causatif « rendre l'adjectif ».

Enfin, la définition reposant sur le sens se produit par des relations soit synonymiques, soit antonymiques. La première peut conduire à deux modèles de définition : l'une est une mise en parallèle des synonymes comme dans l'exemple de Russon Wooldridge qui donne l'adjectif *ferme* et ses synonymes "solide", "stable" et "assuré" ; l'autre se fonde sur l'identité sémantique à travers la paraphrase. On remarque ici que la description sémantique « ne devrait pas viser aux définitions "absolues"⁷ », selon Uriel Weinreich. Ainsi, afin de relier le mot défini à son équivalent par la paraphrase, on construit des syntagmes ayant une certaine proximité avec le sens original. À titre d'exemple, le *PR* a décrit le verbe *grimper* comme « monter en s'aidant des mains et des pieds ».

Quant à la définition antonymique, elle laisse apparaître une proposition de négation comme *sans*, avec l'adverbe de négation *ne... pas*, avec l'adjectif *contraire* ou *opposé*⁸. Prenons pour exemples, dans le *PR*, l'adjectif *injuste*, ainsi défini « qui est contraire à la justice », et le verbe *dépendre* « ne pouvoir se réaliser sans l'action ou l'intervention (d'une personne, d'une chose) ». Cependant, proposer des antonymes à la place de la définition n'est pas d'usage ; ceux-ci permettent seulement d'ajouter, la plupart du temps, une information supplémentaire.

De fait, pour définir un terme, chaque chercheur établit sa propre typologie. Penchons-nous brièvement sur celles de Jean Pruvost et de Josette Rey-Debove. Pruvost propose cinq types de définition : les définitions logiques ; par équivalence synonymique ou antonymique ; par rattachement notionnel ou morphologique ; métalinguistiques ; conventionnelles aux définitions naturelles⁹. La tripartition de Rey-Debove est la définition relationnelle, selon la structure syntaxique telles que structure relative ou prépositionnelle ; la définition substantielle, selon la relation hyperonymique ; la définition synonymique se référant à la sémantique approximative¹⁰.

Le dictionnaire monolingue est destiné tout d'abord à un public qui parle la langue dans laquelle ce dictionnaire est écrit. Descriptions et informations

⁷ U. Weinreich, « La définition lexicographique dans la sémantique descriptive », 1970, p. 73 (article traduit et annoté par J. Rey-Debove).

⁸ J. Pruvost, *Les Dictionnaires français : outils d'une langue et d'une culture*, 2006, p. 172-174.

⁹ *Idem*.

¹⁰ Voir P. Frassi, « La définition lexicographique : aperçu et propositions », 2010a.

complémentaires sont quasi exclusivement rédigées dans la langue d'écriture. Ce type de dictionnaire dresse la nomenclature d'un certain nombre de mots recensés dont il propose de définir le sens¹¹. Il donne également des indications lexicales sur ces mots.

Un dictionnaire monolingue serait donc un « livre-outil » destiné à être consulté par un usager qui possède une certaine connaissance de la langue en question, ce genre de dictionnaires n'étant pas un abécédaire. Le public visé est très vaste. Parfois, les auteurs précisent d'ailleurs à qui ils s'adressent, comme par exemple Paul Robert dans la préface du *PR*, écrite en 1967 : « ce dictionnaire [...] est destiné [...] aux maîtres et aux élèves de tous les degrés de l'Enseignement, en France et dans les pays d'expression française¹² ».

La richesse des indications linguistiques, qui s'attachent à décrire le lexique dans le dictionnaire monolingue, permet de mesurer la valeur du contenu d'un dictionnaire et de songer à la quintessence du lexique même.

Si les dictionnaires monolingues analysent le lexique selon une logique sémantique, propre à une langue, les ouvrages bilingues, qui nous intéressent particulièrement, bâtissent une relation lexicale conforme au pouvoir de substitution entre les sens issus d'autres langues.

¹¹ 60 000 mots dans le *PR*, 100 000 dans le *TLF*.

¹² Préface du *PR*, 2011, p. VIII.

b. Le dictionnaire bilingue

Le préfixe *bi-* vient du latin *bis-* et signifie « le redoublement ». Un dictionnaire bilingue concerne donc deux langues différentes et indique les équivalents des mots entre eux. Parmi les deux langues représentées dans ce type de dictionnaire, l'une est la langue source et l'autre la langue cible. Leur distinction dépend du public visé et des objectifs de l'ouvrage. Le rôle du dictionnaire bilingue peut de fait implicitement être défini par la place des langues source et cible : la première sera utilisée pour les entrées, la seconde pour les équivalents. Dans cette optique, les fonctions du dictionnaire bilingue se différencient par des « intentions variables¹³ ».

Le dictionnaire bilingue est loin de ressembler au dictionnaire monolingue. Le traitement d'une seule langue ou de deux langues nécessite le recours à divers moyens, selon le dictionnaire, concernant notamment son contenu. Le fait que leurs objectifs soient différents oriente l'élaboration de ce type d'ouvrages. Le dictionnaire monolingue vise à décrire le système lexical en vertu d'une analyse sémantique, tandis que l'ouvrage bilingue consiste à présenter un équivalent moyennant des procédures comme la traduction ou la glose. Autrement dit, l'un désigne la définition qui se présente comme une périphrase synonymique du défini exhibant les éléments constituant le sens du mot défini¹⁴. L'autre établit des relations entre les signes des deux langues sans fournir l'analyse du contenu¹⁵.

Par ailleurs, les termes *équivalent* et *équivalence*, dont il est davantage question dans un dictionnaire bilingue, ne sont pas restreints à ce seul type de dictionnaire. La définition est proposée dans le dictionnaire monolingue sous le nom d'« équivalent sémantique », qui met à disposition un même contenu sémantique et lexical. Cependant, aujourd'hui, il est d'usage de considérer les termes pourvus du préfixe *équi-* comme spécifique au domaine bilingue, par rapport au dictionnaire monolingue. Il est

¹³ A. Rey et S. Delesalle, « Problème et conflits lexicographiques », 1979, p. 4.

¹⁴ B. Fradin et J.-M. Marandin, « Autour de la définition : de la lexicographie à la sémantique », 1979, p. 60.

¹⁵ T. Szende, « L'information sémantique en lexicographie bilingue (hongrois-français) », 2000a, p. 72.

préférable, cependant, de s'interroger ici sur les problèmes d'équivalent et d'équivalence sémantique dans un dictionnaire bilingue plutôt que de partager ces mots peu ou prou équivoques entre les deux domaines.

En fait, le dictionnaire bilingue est considéré, plus souvent que le dictionnaire monolingue, comme un simple outil pour la compréhension et la production. Le mini-dictionnaire bilingue pour les voyageurs, qui contient quelques milliers de mots, voire moins, est un bon exemple de livre-outil. La valeur utilitaire met l'accent sur tous les dictionnaires bilingues, quel que soit le volume de l'ouvrage ; ils offrent ainsi un accès à la fois rudimentaire et permanent à la langue étrangère.

Deux autres aspects du dictionnaire bilingue sont à considérer : d'une part, le fait de relier des mots appartenant à deux systèmes linguistiques distincts par contiguïté sémantique ; d'autre part, le fait d'expliquer et d'éclairer « les écarts linguistiques et culturels¹⁶ » qui se produisent, malgré leur proximité de sens.

La proposition des équivalents en lexicographie n'assure pas une équivalence dans tous les cas, dans la mesure où il n'existe quasiment jamais de synonyme total ou parfait intralinguistique. Cela étant, dans une relation interlinguistique, c'est-à-dire dans l'équivalence entre deux langues, le synonyme est loin d'être juste au niveau de sa sémantique. Cette observation sensibilise les linguistes aussi bien que les lecteurs à la proximité des équivalents en rappelant la qualité du dictionnaire bilingue. Dans cette perspective, nous partageons l'idée de Jacques Raharinaivo qui pense que le dictionnaire bilingue doit répondre à la question « comment rendre telle expression compréhensible dans telle langue ? », et ajoute : si « le résultat n'est pas nécessairement une substitution mot à mot », il « peut revêtir toute forme de transposition d'un acte de langage en un autre¹⁷ ».

Pour ce qui est de la langue source et de la langue cible avec les notions de *version* et de *thème*, elles caractérisent le dictionnaire bilingue en tant qu'outil à double usage. La distinction version / thème influence le contenu du dictionnaire bilingue.

¹⁶ M. Murano, *Le Traitement des séquences figées dans les dictionnaires bilingues français-italien, italien-français*, 2010, p. 63.

¹⁷ J. Raharinaivo, *Sémantique et dictionnaire bilingue. Essai d'analyse contrastive appliquée à la lexicographie franco-scandinave*, Th. doct., 1999, p. 180.

Dans un dictionnaire de version, les usagers connaissent mieux la langue cible, le dictionnaire doit donc expliciter davantage la langue source. En revanche, un dictionnaire de thème doit privilégier la langue cible par rapport à la langue source.

Le public visé par le dictionnaire bilingue est moins vaste que celui du dictionnaire monolingue, notamment dans le cas d'un dictionnaire franco-coréen, étant souvent plus limité en raison de la dépendance géographique et sociale de la communauté linguistique concernée. Dans le cas du dictionnaire franco-coréen, la plupart de ses usagers coréens sont des étudiants de français ou des traducteurs. En revanche, dans la communauté linguistique française, le nombre d'utilisateurs du même dictionnaire est beaucoup plus réduit ; ce sont soit des apprenants, soit des voyageurs, d'où une consultation moins fréquente.

Néanmoins, les besoins du public ne sont pas la seule raison qui explique l'élaboration d'un dictionnaire bilingue. Il existe des dictionnaires de langues rares réalisés par des chercheurs pour un public très limité, comme par exemple les dictionnaires rundi-français (le rundi est une langue africaine), anglais-amérindien, français-esquimau, etc. Ces ouvrages peuvent avoir pour objet de systématiser des langues locales qui ne sont pas assez étudiées, par exemple. Anne-Marie Loffler-Laurian attribue à ces dictionnaires bilingues le statut d'« ouvrage savant¹⁸ ». Notons cependant que la valeur intellectuelle est souvent dissimulée derrière une apparence pratique.

L'analogie et l'opposition entre les deux types de dictionnaire de langue – monolingue et bilingue – sont franches. Certaines caractéristiques générales, telles que l'inventaire de mots, l'attribution d'une autonomie aux composantes de l'ensemble lexical¹⁹, la structuration sur le plan de la macro- et de la micro-organisation, etc., sont communes dans les dictionnaires généraux de langue. La description lexicale, en revanche, diffère selon chaque type d'ouvrages.

¹⁸ A.-M. Loffler-Laurian, « Les apports de la méthodologie contrastive à la lexicographie bilingue », 2000, p. 138.

¹⁹ Voir L. Guilbert, *op. cit.*, 1969, p. 19.

3. Le développement historique du dictionnaire

L'observation synthétique des dictionnaires anciens et actuels permet de mieux comprendre l'évolution du dictionnaire. Ses objectifs sont redéfinis et il adapte ses contenus pour subsister dans la durée. Dans les lignes qui suivent, nous allons retracer l'histoire du concept de *dictionnaire* et ses transformations.

Les langues retenues par le dictionnaire sont choisies avant tout au gré des besoins sociaux. Ce fait étant soumis directement aux nécessités de la communauté concernée, il en va de même tout au long de l'histoire, depuis l'apparition du dictionnaire jusqu'à aujourd'hui. À ce titre, Jean-Claude Boulanger explique : « peu importe les civilisations, les dictionnaires bilingues ont surgi dans l'orbite des rapports sociaux entre les peuples qui entraînent en contact les uns les autres pour des raisons à caractère religieux, juridique, administratif, commercial, politique, scientifique, éducationnel²⁰ ».

L'existence de « listes lexicales »²¹ est attestée dès l'Antiquité. On en trouve dans la civilisation mésopotamienne. Il s'agit notamment de liste des mots sumériens et akkadiens, qui pourraient être les ancêtres du dictionnaire. Elles sont en quelque sorte le dictionnaire bilingue de cette période. À cette époque, les listes lexicales bilingues internes étaient produites en abondance par rapport aux listes bilingues externes, entre deux langues entièrement différentes. Ces listes bilingues internes avaient trait à la relation diachronique – entre la langue ancienne et la langue mondaine – et / ou diatopique – entre deux dialectes.

En Mésopotamie, l'apparition des dictionnaires bilingues semble corollaire : Jean-Claude Boulanger indique que « la civilisation mésopotamienne constitue un

²⁰ J.-C. Boulanger, « Quelques causes de l'apparition des dictionnaires bilingues, un retour vers les civilisations lointaines », 2000, p. 90-91.

²¹ C. Boisson, « L'antiquité et la variété des dictionnaires bilingues », 1996, p. 18.

creuset dans lequel deux peuples d'origine fort distincte vivront rapidement en symbiose²² ».

Également, en Égypte et en Grèce, les recueils bilingues tendaient souvent à comparer les variations d'une même langue. Néanmoins, il ne faut pas oublier que la comparaison bilingue externe existait aussi. Dans la langue égyptienne, d'après les observations de Jean-Claude Boulanger, il y a eu plusieurs phases d'évolution : l'égyptien ancien, l'égyptien classique et le copte²³. Les Égyptiens possédaient ainsi des dictionnaires égyptien-copte, copte-grec et grec-copte. Chez les Grecs, les dictionnaires entre les dialectes anciens et contemporains ou entre deux dialectes étaient produits abondamment par rapport aux dictionnaires bilingues externes.

Au Moyen Âge, en Europe, les contacts dus aux échanges transnationaux, aux voyages d'aventure et d'exploration, ainsi que l'accès à toutes formes de textes intellectuels ou administratifs, auraient fait naître un besoin de dictionnaires bilingues ou multilingues entre le latin et les langues européennes. Dans la société médiévale, la langue latine, quoique déjà langue savante par définition, était une langue de référence. Alors que la langue écrite était le latin, l'expression orale utilisait les langues vernaculaires. Il semble qu'actuellement les outils bilingues à la source de la confection du dictionnaire résultent de l'existence de deux statuts langagiers distincts à l'époque : la prédominance du latin et l'infériorité, la vulgarité des autres langues.

Dans un sens général, l'élaboration du dictionnaire n'indique pas la mise en correspondance de mots provenant de différentes langues pour dresser une simple liste lexicale. Au cours de la période médiévale, le dictionnaire n'était pas encore de nature à être apprécié comme un véritable genre. Cependant, les gloses en latin ont amélioré la valeur informative par rapport aux listes lexicales. La compilation des lexiques bilingues entre le latin et les langues vernaculaires a donc donné naissance aux glossaires. Dans sa thèse, Jacques Raharinaivo commente leur double fonction pédagogique : « éclairer le sens des textes anciens ou difficiles d'une part et d'autre part faciliter l'apprentissage et la maîtrise du latin²⁴ ».

²² J.-C. Boulanger, *op. cit.*, 2000, p. 92.

²³ *Ibid.*, p. 94.

²⁴ J. Raharinaivo, *op. cit.*, 1999, p. 28.

Si d'autres langues coexistent avec la langue latine, celle-ci prédomine. De fait, les savants de l'époque réagirent contre ce phénomène et se montrèrent sensibles au statut institutionnel de chaque langue vivante et à l'absence de corpus de référence pour leurs propres langues. Les dictionnaires que nous connaissons à l'heure actuelle ont été formés graduellement, comme l'écrit Jean-Claude Boulanger :

- a) Les dictionnaires latins furent accompagnés de gloses romanes fortement latinisées, puis de gloses occasionnelles en vernaculaire.
- b) Les dictionnaires latins furent accompagnés de gloses et de commentaires explicatifs plus systématiques en vernaculaire.
- c) Les dictionnaires vernaculaires furent accompagnés de gloses latines. Les langues se sont inversées dans le protocole de description.
- d) Les dictionnaires vernaculaires furent dégagés ou presque dégagés du latin et ils mirent deux langues nationales en présence ; mais ces œuvres seront plus tardives²⁵.

Le premier dictionnaire bilingue entre deux langues vernaculaires apparaît au début du IX^e siècle²⁶. Le courant des langues nationales et la mise en place de références linguistiques se dessinent peu à peu.

À l'époque moderne, notamment pendant la première moitié du XVI^e siècle, ce sont surtout les dictionnaires latin-langue vivante et langue vivante-latin qui sont les plus fréquents. Puis, dès la seconde moitié de ce siècle, les dictionnaires bilingues entre deux langues vivantes, français, allemand, espagnol, italien ou anglais, se propagent en Europe. Par exemple, le dictionnaire de Cotgrave, premier dictionnaire bilingue français-anglais, est né au début du XVII^e siècle²⁷, au moment où les pays européens se mettent à utiliser leurs langues nationales dans le but d'exprimer leurs savoirs et leurs cultures propres. Le mot *dictionnaire* est alors réservé aux ouvrages bilingues, et la parution de dictionnaires bilingues prédomine à l'époque.

Au début du XVII^e siècle, en 1606, un *Thrésor de la langue françoysse* fut rédigé par Jean Nicot. Cet ouvrage donnait suite à l'édition de 1573 du *Dictionnaire françois-*

²⁵ J.-C. Boulanger, *op. cit.*, 2000, p. 99.

²⁶ « [...] le *Glossaire de Cassel* [...] remonte au début du IX^e siècle. Il comprend des mots romans accompagnés de leurs équivalents en germanique, en fait en bavarois. » (*Ibid.*, p. 101.)

²⁷ Voir J. Pruvost, *op. cit.*, 2006, p. 120.

latin de Robert Estienne²⁸. Comme Jean Pruvost l'a remarqué, la présence du latin dans l'œuvre de Nicot demeure importante : « il reste en effet bilingue dans la mesure où on y trouve toujours la traduction des expressions et des mots français en latin, même si les commentaires en langue française y sont parfois très développés²⁹ ». Bien que Nicot propose des définitions en se fondant sur la traduction latine, ce précurseur de la lexicographie française pose les jalons d'un dictionnaire de nature monolingue.

De fait, les dictionnaires monolingues français sont, aujourd'hui encore, les héritiers de ceux qui sont nés à la fin du XVII^e siècle : le *Dictionnaire de l'Académie française* – abrégé en *DAF* –, édité en 1694, aboutit à l'initiation d'une pratique normative valorisée par la création d'un "bon usage" comme l'indique le titre de l'article de Francine Mazière paru en 1995 : « Le *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) : initiation d'une pratique normative ». Pendant ce temps, les dictionnaires bilingues entre le français et le latin ou entre le français et une langue vivante comme l'anglais, l'espagnol ou l'italien, paraissent coup sur coup, bien qu'ils ne préoccupent pas autant les lettrés de l'époque autant que les dictionnaires monolingues.

À partir du XVIII^e siècle, la tradition de la confection du dictionnaire se transmet des savants vers les grands éditeurs de dictionnaire. Jean Pruvost indique que les dictionnaires du siècle des Lumières commencent à être classifiés en deux genres séparés : « le dictionnaire encyclopédique et le dictionnaire de langue³⁰ ». Toutefois, comme c'est encore le cas de nos jours, les caractéristiques propres de ces deux genres n'étaient pas très précises. On considère que la distinction graduelle – telle la valeur de l'intensité d'un spectre continu – du genre de l'ouvrage vaut comme telle à cette époque : elle permet d'enrichir l'apparence des dictionnaires.

Les réflexions autour du développement des dictionnaires encyclopédiques et de langue sont respectivement menées par les gens de lettres et par l'Académie française. Le dictionnaire encyclopédique le plus cité dans l'histoire du dictionnaire est l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert. Avec des collaborateurs tels que Montesquieu, Voltaire, Condillac, Marmontel, Rousseau, Dumarsais, etc., cette œuvre monumentale

²⁸ T. Wooldridge a étudié cet ouvrage en 1977. Voir C. Marelllo, « Les différents types de dictionnaires bilingues », 1996, p. 32.

²⁹ J. Pruvost, *op. cit.*, 2006, p. 23.

³⁰ *Ibid.*, p. 52.

paraît en 35 volumes de 1751 à 1772³¹. Pour ce qui est du dictionnaire de langue, les académiciens, passionnés, remanient l'ancienne version du *DAF*. Les « quatre éditions en un siècle »³² sont alors revisitées dès la parution de l'ouvrage, chaque édition présentant une allure plus moderne par rapport à l'édition précédente. L'ordre alphabétique est ainsi respecté dans l'édition suivante, un certain nombre de règles orthographiques sont modifiées ensuite, avant que l'orthographe soit entièrement réformé au XIX^e siècle.

Après la Révolution, le changement de régime politique en France entraîne une révolution linguistique. Le mouvement patriotique impose le français en tant que langue nationale contre la diversité des langues régionales, d'où la dévalorisation, puis la suppression des patois. En outre, beaucoup de mots nouveaux dûs aux bouleversements sociaux, politiques, scientifiques entrent dans la vie moderne, enrichissant ainsi le vocabulaire. L'instruction primaire est rendue obligatoire par plusieurs décrets, notamment par la loi Guizot en 1833, en vue d'inciter les jeunes citoyens à se familiariser avec le français et leur donner un sentiment d'appartenance à la nouvelle société où se développe le concept de nation.

Dans le même esprit d'ouverture, « la démocratisation du dictionnaire³³ » répond, sur le plan éditorial, à la demande des gens désireux d'apprendre. Parmi les ouvrages publiés au XIX^e siècle, le *Dictionnaire de la langue française* de Littré en 1859 et le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, rédigé par Pierre Larousse, parus de 1866 à 1876, lèguent aux dictionnaires d'aujourd'hui leur forme et le nom de leurs auteurs comme titre.

Dès la fin du XIX^e siècle, après les mutations tant sur le plan social qu'intellectuel, les dictionnaires sont confectionnés suivant des techniques de plus en plus élaborées linguistiquement. À partir de là, ils tiennent davantage compte de la théorie linguistique au fur et à mesure de son évolution : la linguistique historique et comparée dans le *Dictionnaire général* d'Adolphe Hatzfeld et d'Arsène Darmesteter, le structuralisme dans le *Dictionnaire du français contemporain* de Jean Dubois et *al.* –

³¹ J. Pruvost, *op. cit.*, 2006, p. 63.

³² *Ibid.*, p. 54.

³³ *Ibid.*, p. 65.

abrégé en *DFC de Dubois*, etc.³⁴ D'autres motifs que celui du développement linguistique, hérités du XIX^e siècle, influencent l'élaboration des dictionnaires. La loi Guizot entraîne une demande accrue et une production des ouvrages en un volume en raison de leur facilité d'usage.

Pendant les quinze premières années du XX^e siècle, la préoccupation de l'enseignement du français est de vulgariser la langue nationale grâce à la publication de dictionnaires. Ainsi, les ouvrages de cette période sont globalement imprégnés d'une « image sociale d'ouvrage de référence³⁵ » selon les besoins. Les publications de Larousse, comme le *Nouveau Larousse illustré* (1897-1904) de Claude Augé ou le *Petit Larousse illustré* (1905) du même auteur, placent au premier rang sur le marché³⁶. De plus, à la différence de la période précédente, des ouvrages encyclopédiques, terminologiques, spéciaux tel que le *Larousse du XX^e siècle*, le *Larousse agricole illustré*, le *Larousse gastronomique*, le *Larousse des débutants*, etc., sont édités dans l'entre deux guerres. Vers le milieu du XX^e siècle, le paysage éditorial en ce domaine change considérablement. On considère de nouveau le dictionnaire de langue avec intérêt et l'on envisage son amélioration. Dans cette nouvelle période, trois dictionnaires de langue, entre autres, font leur apparition et leur influence imprègne encore les dictionnaires d'aujourd'hui : le *Grand Robert de la langue française : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* – abrégé en *GR*, le *Grand Larousse de la langue française* – abrégé en *GLLF* et le *Trésor de la langue française* – abrégé en *TLF*³⁷.

Depuis la fin des années 1960, des linguistes comme Jean Dubois ou Igor Mel'čuk éditent des dictionnaires en suivant un courant linguistique et une méthode théorique. Paru chez Larousse en 1966, le *DFC de Dubois*, synchronique et analogique, est influencé, dans sa conception, par le structuralisme. Dans le *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain* – abrégé en *DEC* – d'Igor Mel'čuk, paru en

³⁴ J. Pruvost, *op. cit.*, 2006, p. 78.

³⁵ A. Rey, « La lexicographie française depuis Littré », 1989-1991, p. 1819.

³⁶ Voir J. Pruvost, *op. cit.*, 2006, p. 79 et A. Rey, *op. cit.*, 1989-1991, p. 1826, qui explique que le *Petit Larousse* (1905) est « le point de départ d'un modèle didactique durable et d'un succès commercial et culturel massif ».

³⁷ Voir A. Rey, *op. cit.*, 1989-1991, p. 1827-1831.

1984, une description complète de chaque lexème présente des définitions augmentées de la combinatoire syntaxique et lexicale restreinte du lexème décrit.

En ce qui concerne le dictionnaire du début du XXI^e siècle, si ses formes et contenus ne paraissent pas subir d'importantes modifications, ses supports peuvent varier. Ainsi, les grands éditeurs proposent leurs dictionnaires, autrefois en version papier, en version numérique, en cédérom, en dévédérom ou sur le web, en accès payant ou gratuit. Ce genre de mutation fulgurante en matière de support a permis, en quelques années, de faciliter l'accès rapide aux informations.

Depuis le début de l'histoire du dictionnaire, l'organisation de sa structure se transmet donc comme une tradition, tandis que les techniques de confection progressent au fil du temps. Toutefois, la quête de la description du sens se perpétue dans le dictionnaire général de langue. C'est là la nature même de ce genre d'ouvrage et son objectif principal.

4. L'étude lexicographique

L'étude du dictionnaire et la réflexion systématique sur un tel ouvrage relèvent du domaine de la *lexicographie*, « discipline qui vise à la confection des dictionnaires et [...] qui propose une réflexion, de type métalinguistique, sur les méthodes que requiert la confection des dictionnaires³⁸ ». Rappelons que notre étude consiste à proposer une représentation sémantique des mots. De même que la plupart des linguistes qui s'efforcent de délimiter strictement leur champ d'étude et de définir leurs méthodes³⁹, nous bornerons notre réflexion à la lexicographie bilingue, en abordant pour commencer le problème métalexigraphique.

La lexicographie désigne à la fois l'activité et le domaine d'étude visant à la construction de dictionnaires et les techniques et méthodes permettant d'en expliquer le contenu. Comme le montre le titre d'un ouvrage d'Alain Rey, *De l'artisanat des dictionnaires à une science du mot*, la lexicographie est « une discipline artisanale⁴⁰ », nécessitant un savoir-faire particulier. La lexicographie bilingue ainsi désigne l'activité, le domaine et les méthodes servant à la confection d'un dictionnaire bilingue. Le *PR* définit de la même manière les mots *lexicographie*, *lexicographique* et *dictionnairique* à l'exception du dernier terme qui est considéré comme une “science” dans sa définition :

a) **LEXICOGRAPHIE** [leksikɔgrafi] n.f. – v. 1757 ◇ de lexicographe
■ LING. Travail et technique du lexicographe ; recensement et étude des mots et des expressions d'une langue déterminée, considérés dans leurs formes et leurs significations (► **dictionnaire**). *Lexicographie et lexicologie**.

b) **LEXICOGRAPHIQUE** [leksikɔgrafik] adj. – v. 1801 ◇ de lexicographie ■ LING. Relatif à la lexicographie. ► **dictionnairique**. *Définition lexicographique*.

³⁸ O. Soutet, *Linguistique*, 1995, p. 257.

³⁹ Voir A. Rey, *op. cit.*, 2008, p. 91

⁴⁰ *Ibid.*, p. 110.

c) **DICIONNAIRIQUE** [diksʝɔnɛrik] adj. et n.f. – v. 1843 ◇ de dictionnaire ■ DIDACT. ■ **1** adj. Qui concerne le dictionnaire. ■ **2** n.f. Science de l'élaboration des dictionnaires.

Si la lexicographie, d'après la définition de Bernard Quemada, est considérée comme scientifique, de même que la dictionnairique, cette dernière désigne plutôt le fait de produire des dictionnaires. Il semble qu'elle soit plus technique que scientifique et technique. Selon Jean Pruvost, la dictionnairique a « pour objet et pour finalité le genre que représente un “dictionnaire”, en y incluant toutes les problématiques relevant de la communication, de la présentation optimale des informations et de la commercialisation dont relève chaque réalisation particulière⁴¹ ». Les linguistes ne sont cependant pas unanimes concernant l'usage de ce terme. Selon Alain Rey, par exemple, la dictionnairique est un terme récent désignant la confection d'un dictionnaire.

Les lexicographes, linguistes qui appliquent et développent des méthodes lexicographiques, sont responsables de la sélection des thèmes, du recensement des mots par critères, ainsi que de leur disposition. Ils décident également des données informatives et des méthodes analytiques pour décrire et expliquer les informations lexicales. La structure et le contenu d'un dictionnaire sont donc déterminés et justifiés par les lexicographes⁴². Pour l'élaboration d'un dictionnaire de langue, ceux-ci doivent posséder des connaissances spécifiques en linguistique, à savoir la lexicologie, la sémantique, la morphologie, et la syntaxe, ainsi que dans d'autres domaines de spécialité, par exemple pour traiter les terminologies.

Dans le dictionnaire, les mots répertoriés se rapportent au système lexical, donc au niveau de langue. Que le dictionnaire soit monolingue ou bilingue, la lexicographie utilise la *métalangue* pour expliciter le système de référence au signe. Dans le chapitre qui suit, nous allons voir comment la notion de métalangue s'est assimilée à celle de lexicographie.

⁴¹ J. Pruvost, *Dictionnaires bilingues. Méthodes et contenus*, avant-propos, 2000, p. 8. Voir également, du même auteur, *Dictionnaires et nouvelles technologies*, 2000, p. 93-94.

⁴² « Le lexicographe opère un tri dans le lexique de la langue pour décrire ses usages » écrit A. Rey dans « La définition dans les dictionnaires », 1990 (cité par N. C. Martin, *op. cit.*, 2009, p. 352).

5. La métalexigraphie

Le *métalangage* et la *métalange* sont des termes récemment apparus, le premier ayant été introduit par Alfred Tarski, logicien polonais, en 1936, le second dans les années 1960, qui dérivent du grec *méta*-⁴³, signifiant un langage / une langue sur un langage / une langue. Il s'agit de réfléchir sur les outils mêmes employés par la science du langage. Le métalangage et la métalange en linguistique sont donc un langage / une langue servant à décrire un langage / une langue, caractérisant et valorisant la science du langage. On en parle aussi en mathématiques et en logique, mais lorsque cela concerne la langue, notamment la langue usuelle, que l'on étudie en linguistique, la question devient particulièrement épineuse.

Dans une conférence de linguistique au sujet de « la forme du discours linguistique », en 2011, Franck Neveu évoque l'ouvrage de Denis Thouard – *Le Partage des idées. Études sur la forme de la philosophie* (2007), et précise « on peut donc considérer que le problème de la philosophie après Kant est bien la question d'un système capable de remonter à ses propres conditions de possibilité, autrement dit capable d'inclure et de légitimer l'instance subjective l'énonçant comme système du savoir ou système de l'absolu⁴⁴ ».

Dans la même perspective, pour parler d'un système de représentation langagière, les linguistes ont construit un autre système dont on peut décrire les composantes et les fonctionnements : il s'agit du *métalangage*, théorisé par Louis Hjelmslev. Marc Wilmet explique que ce concept consiste plus largement à utiliser les mots de façon *autonymique*, c'est-à-dire sans viser leurs référents. Par exemple, dans les phrases « Paris est un nom propre » ou « Paris a cinq lettres », le mot *Paris* n'est pas

⁴³ Méta-, « [...] dans les néologismes scientifiques, indique ce qui dépasse, ce qui englobe l'objet ou la science dont il est question : *métalangage* » (*Lexis*, p. 1147).

⁴⁴ F. Neveu, *Sur la forme du discours linguistique. Quelques éléments pour une introduction à la lecture des grammaires modernes*, conférence de linguistique donnée en Sorbonne, Paris, 27 octobre 2011.

synonyme de la « capitale de la France »⁴⁵. Ainsi, selon Josette Rey-Debove, le métalangage et la métalangue sont composés « d'une part, d'une terminologie spécialisée comme *syntaxe, sémantique, phonème, lexème* ; d'autre part, des mots "naturels", comme *mot, phrase, lettre, etc.* »⁴⁶.

S'agissant du terme *métalinguistique*, il est présenté comme un adjectif qui exprime « de la métalangue », sous l'entrée *métalangue* dans le *Lexis*, et « qui relève du métalangage, qui appartient au métalangage », sous l'entrée *métalinguistique* dans le *PR*. À titre d'exemple, le dictionnaire et le manuel de grammaire, « de par leur fonction même de décrire la langue, sont des ouvrages métalinguistiques⁴⁷ ». La fonction métalinguistique est à la fois une prise en charge par le langage de la description des langues, et une autorégulation des moyens d'expression et de communication d'une langue⁴⁸. Elle répond donc à des critères constitutifs de langues.

La lexicographie recourt à la notion de métalangue en vue d'étudier le dictionnaire plus spécifiquement les textes lexicographiques qu'il présente, et de réfléchir sur les théories appliquées. L'intégration de cette notion à la lexicographie aboutit au terme *métalexigraphie*. Si la lexicographie indique la pratique technique et méthodologique liée aux connaissances linguistiques de mécanisme sémantique dans le dictionnaire, la métalexigraphie désigne un domaine d'étude où la scientificité est requise. En d'autres termes, son but est d'analyser chaque aspect du texte lexicographique. Selon André Collinot et Francine Mazière, la valorisation de ses aspects métalinguistiques se fait par « la reformulation-traduction des discours "sérieux" donnés pour vrais dans telle ou telle conjoncture en un discours unificateur qui institutionnalise un consensus sur la langue et le sens⁴⁹ ».

Jusqu'à l'époque contemporaine, la notion *métalinguistique* n'est pas liée à la lexicographie. Cependant, la métalexigraphie a un rôle dans l'élaboration du dictionnaire, et ce, tout au long de son histoire. Il n'est donc pas impossible de trouver des dictionnaires présentant une intention métalexigraphique. Par exemple, des

⁴⁵ Voir M. Wilmet, *Grammaire critique du français*, 2003, p. 30.

⁴⁶ J. O. Kim, *Étude des verbalisations métalinguistiques d'apprenants coréens sur l'imparfait et le passé composé en français*, Th. doct., 2003, p. 20.

⁴⁷ J.-P. Robert, *Dictionnaire pratique de didactique du FLE*, 2008, p. 130.

⁴⁸ Voir J. Rey-Debove, *Le Métalangage : étude linguistique du discours sur le langage*, 1997a, p. 1.

⁴⁹ Cité par G. Dotoli, *La Construction du sens dans le dictionnaire*, 2008, p. 125.

réflexions métalexigraphiques sont présentes dans les dictionnaires médiévaux, à travers les préfaces et les annexes, dans la structure générale ou plus détaillée : symboles ou abréviations, marginalia ou encore ponctuation rudimentaire sont autant de traits métalinguistiques.⁵⁰ Ainsi que les gloses, telles que la définition, le synonyme ou l'antonyme, les remarques grammaticales et les entrées en tant qu'autonymes. Les activités métalexigraphiques relèvent également, comme Alain Rey l'a remarqué, de la production de phrases ou de la sélection des énoncés observés⁵¹, ainsi que de l'autonymisation opérée sur le lexique.

Autrement dit, le lexique apparaît de manière autonome dans le répertoire et les discours se construisent dans l'intention de légitimer les composantes lexicographiques, devenant ainsi utilitaires. De manière générale, les exemples dans le dictionnaire correspondent à ces discours, de sorte que leur rôle est métalinguistique⁵² : les indications sur le fonctionnement, les renseignements sur l'environnement lexical et syntaxique et la désambiguïsation sémantique.

C'est ainsi que les entrées inscrites dans un dictionnaire en vertu d'une autonymisation sont des éléments métalinguistiques. Le métalangage est « homogène au langage décrit⁵³ » – *id est*, il est un appareil terminologique emprunté à ce même objet, selon Marc Wilmet⁵⁴. Une différence apparaît entre les dictionnaires monolingue et bilingue : le premier correspond à ce critère au contraire du second. Dans le cas du dictionnaire bilingue, en raison de l'opération entre la langue source et la langue cible, on peut affirmer que chaque langue présentée a une nature métalinguistique.

L'autonomie constitue ainsi l'une des premières formes d'activités métalinguistiques intervenant dans l'appropriation d'une langue. Dans *Le Métalangage*, Josette Rey-Debove aborde la problématique de l'autonomie et indique que « l'autonomie est une règle sémantique générale [...] qui permet de parler de tous les signes⁵⁵ ». Louis Guilbert se penche également sur la pratique métalexigraphique

⁵⁰ Voir B. Merrilees, « Métalexigraphie médiévale : la fonction de la métalangue dans un dictionnaire bilingue du Moyen Âge », 1991, p. 37.

⁵¹ A. Rey, *op. cit.*, 2008, p. 119.

⁵² Voir M. Fourment-Berni Canani, « La conception d'un dictionnaire bilingue d'apprentissage du français pour italophones », 2000, p. 36.

⁵³ A. Rey et S. Delesalle, *op. cit.*, 1979, p. 6.

⁵⁴ M. Wilmet, *op. cit.*, 2003, p. 30.

⁵⁵ J. Rey-Debove, *op. cit.*, 1997a, p. 58 et 61.

bilingue, notamment le statut d'autonome du lexique apposé et décrit. Dans ses exemples, de mêmes phrases sont construites avec des mots anglais et français : pour décrire le mot anglais *bookshop* en français, ou le mot français *librairie* en anglais, des copules spéciales comme *signifier* en français et comme *mean* en anglais sont nécessaires.

La formule phrastique de ces exemples ne coïncide pas toujours avec les phrases présentées dans un dictionnaire. Pourtant, les réflexions métalinguistiques sur le concept d'autonome sont utiles, car l'interprétation métalexigraphique de textes lexicographiques demeure.

a₁) *Un (?) bookshop est une librairie.

b₁) *A librairie is a bookshop.

a₂) *Bookshop* signifie librairie, une librairie s'appelle *bookshop*,
librairie se dit *bookshop*.

b₂) *Librairie* means bookshop, a bookshop is called *librairie*,
bookshop is *librairie*⁵⁶.

Pour créer un dictionnaire, l'intuition empirique du lexicographe compte, mais ce point de vue est souvent critiqué par les chercheurs. La métalexigraphie permet de justifier la valeur et le statut d'une scientificité du produit lexicographique empiriste et de montrer que la lexicographie est bien une technique d'interprétation sémantique. Alain Rey explique que « la valeur du dictionnaire est la fonction de la représentativité des faits de discours retenus et de la qualité de leur traitement métalinguistique⁵⁷ ».

En définitive, le dictionnaire est d'abord un ouvrage montrant comment les mots sont utilisés. Quant à la lexicographie, elle est considérée comme une technique et une méthode sur le plan linguistique, en particulier sur le plan lexicologique. Enfin, la métalexigraphie est le domaine d'étude où est entreprise une réflexion sur le fonctionnement du système de la lexicographie. Il s'avère alors que l'étude sur les dictionnaires déjà existants ne peut se réaliser sans une collaboration métalexigraphique.

⁵⁶ L. Guilbert, *op. cit.*, 1969, p. 26-27.

⁵⁷ A. Rey, *op. cit.*, 2008, p. 118.

6. Le dictionnaire bilingue franco-coréen, histoire et évolution

Si on la compare à l'histoire de la linguistique française, l'histoire de la linguistique coréenne, en matière de dictionnaires, est beaucoup moins ancienne. Le contexte historique et la situation géographique des deux pays sont trop éloignés : une longue tradition lexicographique existe en France depuis le XVI^e siècle⁵⁸, tandis que les dictionnaires de langue coréenne, qui prennent pour modèles ceux de l'Occident, n'apparaissent qu'à la fin du XIX^e siècle.

Les fondements théoriques en Europe, dont l'histoire date de plusieurs siècles, en France, en particulier, sont à l'origine de l'évolution de la lexicographie coréenne, qui a bénéficié des techniques modernes apportées par les missionnaires français. Il s'agit donc de retracer l'histoire des ouvrages franco-coréens de manière chronologique, afin d'observer si les dispositifs nés d'une tradition lexicographique française se sont adaptés à la langue coréenne, puis de décrire les dispositifs actuels.

Les objectifs et les intentions qui sous-tendent l'élaboration du dictionnaire à chaque période, les diverses structures, les productions selon ces différentes structures, ainsi que la variation et l'amélioration des ouvrages seront ainsi analysés. Par ailleurs, « le patrimoine lexicographique⁵⁹ », qui requiert l'attention de chercheurs issus de domaines variés, admet que l'enchevêtrement des deux perspectives – diachronique et synchronique – est solide du point de vue de la théorie lexicographique.

⁵⁸ En Occident, se trouvent des ouvrages qui tiennent compte des produits de la lexicographie médiévale. Ils sont surtout bilingues – latin-français en France – et ils « témoignent des structures et des méthodologies qui seront plus tard adoptées pour des dictionnaires modernes » (B. Merrilees, *op. cit.*, 1991, p. 33).

⁵⁹ G.-E. Sarfati, *Dire, agir, définir : dictionnaires et langage ordinaire*, 2000, p. 29. « Le patrimoine lexicographique ainsi délimité y est également allégué comme corpus d'investigation pour des recherches de type sociolinguistique, intéressant, au premier chef, les représentations et mentalités, soit d'un point de vue général, soit d'un point de vue qui privilégie l'analyse de certaines notions clefs de l'époque étudiée. »

a. Paysages historiques de la lexicographie coréenne

Après que le roi Sejong inventa le *Hangul* et promulgua cet alphabet nouveau en 1446, le peuple coréen vécut dans une sphère linguistique qui manquait d'ouvrages et de dictionnaires. Il n'acquit pas le vocabulaire à travers des textes savants ou littéraires écrits en *Hangul*⁶⁰, mais par la transmission orale.

S'agissant du dictionnaire de la langue coréenne, l'itinéraire de son développement est, *grosso modo*, identique à celui de l'histoire générale du dictionnaire dont l'origine est l'ouvrage bilingue. La différence entre les lexicographies française et coréenne réside dans le fait que les auteurs des dictionnaires de langue coréenne rédigés entre le XII^e et le XV^e siècle, sont pratiquement tous étrangers, et quasiment tous chinois. Même si ces ouvrages ne visent pas forcément un public coréanophone, l'absence de dictionnaire coréen a fait que les listes de mots chinois et coréens ont pu s'imposer à cette époque.

Les dictionnaires rédigés par les Coréens apparaissent vers la fin du XVII^e siècle ; il s'agit de dictionnaires entre le coréen et une ou plusieurs langues voisines telles que le chinois, le japonais, le mongol ou la langue mandchoue. Leur but est surtout de mettre à la disposition des usagers du lexique pour la traduction ou l'interprétation. Un autre point commun des dictionnaires rédigés entre le XVII^e et le XVIII^e siècle est que les entrées ne figurent qu'en mots étrangers.

À partir du XIX^e siècle, des dictionnaires modernisés commencent à être introduits par les missionnaires étrangers comme le *Dictionnaire coréen-français* du père Ridel. Jusqu'alors, il n'existaient que des dictionnaires multilingues, dont beaucoup étaient bilingues. En ce qui concerne les dictionnaires monolingues, leur élaboration débute au tout début du XX^e siècle, la langue coréenne n'ayant commencé à être normalisée qu'à ce moment-là, sur la base de la langue véhiculée dans la région métropolitaine séoulite. Du fait de la situation défavorisée de la langue nationale et, par

⁶⁰ À cette époque, la plupart des textes savants et littéraires ont, en effet, été écrits en chinois.

conséquent, de la linguistique elle-même, la théorie et la pratique de la lexicographie coréenne ne se sont pas harmonieusement développées.

Environ quatre-vingts ans plus tard – soit en 1984 ou 1985 selon Sang-Seop Lee⁶¹ –, la spéculation théorique est enfin requise en lexicographie. À partir de là, elle devient un domaine autonome de la linguistique coréenne et tend à s’approfondir en se développant. De nos jours, les recherches des linguistes coréens concernent notamment les dictionnaires électroniques et autres nouveaux concepts.

Le paysage historique de la domination sino-coréenne dans l’administration et chez les savants, ainsi que l’occupation japonaise puis la guerre de Corée rendent difficile la progression de la linguistique générale sur le sol coréen jusqu’au début des années 1950. En 1952, juste après la guerre, une société savante, *The society of Korean language and literature*, est créée, ce qui permet à la linguistique d’acquérir un statut académique et de stimuler la recherche. Dès lors, les chercheurs s’efforcent de combler le retard linguistique pris au niveau international. Faute de base linguistique propre en Corée, ils se fondent sur les théories déjà établies par les Européens ou les Anglo-Saxons, bénéficiant ainsi d’un courant mondial.

Par conséquent, il n’existe pas de progrès théorique, propre et autonome. Dans les années 1950 et 1960, les linguistiques européenne et anglo-saxonne entrent simultanément en Corée, apportant le structuralisme européen et le descriptivisme américain. Le fait que ces deux méthodes dont les caractéristiques sont assez éloignées – l’une est inductive et implicite, l’autre est déductive et formelle – soient présentées en même temps, oblige les Coréens à opter pour une seule voie. L’influence américaine après la Guerre est telle que c’est celle des États-Unis qui est choisie.

Dans ce contexte, les théories scientifiques ne font pas exception. Les sciences coréennes tendent à s’aligner sur les mouvements académiques américains, au détriment des théories européennes. Puis, la grammaire générative et transformationnelle est introduite dès la seconde moitié des années 1960. Une théorie de Noam Chomsky dynamise les études sur la syntaxe coréenne. Chaque fois que le modèle chomskyen est modifié ou remanié jusqu’aux années 1980, nombre de chercheurs coréens l’acceptent

⁶¹ S.-S. Lee, « Modern lexicography : theory and practice », 1990, p. 91.

aveuglement. Une telle dépendance aux théories étrangères fait que la linguistique coréenne prend la relève et partage les préoccupations des linguistes occidentaux. Cela explique que la plupart des linguistes coréens ne montrent pas d'intérêt pour les sous-domaines négligés par la linguistique américaine.

Un autre problème est que le courant linguistique suivi est en retard de quelques dizaines d'années par rapport à celui d'origine. L'influence américaine s'affaiblissant dans le courant des années 1990, la communauté linguistique coréenne s'intéresse alors davantage à la linguistique européenne. La sémiotique narrative, par exemple, attire son attention dès la fin du XX^e siècle, bien que cette théorie et cette méthodologie tombent en quelque sorte en désuétude en France.

Au XXI^e siècle, la linguistique générale coréenne évolue en concrétisant son domaine d'étude comme la lexicologie, la sémantique, la syntaxe, la pragmatique, la lexicographie ou la traductologie. Ainsi, les objets d'étude de la lexicologie et de la sémantique, entre autres, se rapportent aujourd'hui davantage à l'élaboration du dictionnaire. Cela s'explique par le fait qu'elles sont liées à la constitution de bases de données tant lexicales que textuelles, et que l'objectif majeur pour l'exploitation des bases de données est de rédiger et d'enrichir le dictionnaire.

De ce fait, les lexicographes coréens se penchent sur le dictionnaire électronique et sur sa mise en ligne en collaborant avec des informaticiens, en vue de remplir une base de données lexicale. L'enjeu de ces travaux concerne plutôt les dictionnaires monolingues que les dictionnaires bilingues. S'agissant des langues les plus demandées par les Coréens, telles que l'anglais ou le chinois, la difficulté est de transformer, pour les ouvrages bilingues comme pour les dictionnaires coréens monolingues, l'outil papier en outil électronique. Dans cette perspective, et quelle que soit la langue concernée, les chercheurs se sont familiarisés avec le logiciel du système de traitement de la traduction, l'outil de récupération des informations enregistrées, etc.

Les versions informatiques des dictionnaires franco-coréens commencent ainsi à apparaître. Il s'agit surtout de réfléchir à la manière dont on accède au dictionnaire papier par le biais de l'ordinateur ou par le traducteur électronique de poche – appelé en général *dictionnaire électronique*. La question de la traduction automatique et de la base

de données en lexicographie franco-coréenne est au cœur des discussions : il s'agit de produire une qualité de traduction au moins équivalente à celle des traducteurs professionnels.

b. Les dictionnaires rédigés par les Coréens et par les étrangers

En 1895, le premier dictionnaire dont les Coréens entreprennent la confection est le 국한회어 GUK-HAN-HOE-EO : “국” signifie la langue nationale, donc le coréen, “한” désigne les caractères chinois utilisés en Corée – *id est* les caractères sino-coréens –, et “회어” un recueil de langue. Il s’agit d’un manuscrit conçu pour les Coréens habitués aux caractères chinois. Malheureusement, sa publication n’a pas encore abouti.

Dans cet ouvrage, quelques descriptions sémantiques en anglais du 국한회어 donnent l’impression de consulter un dictionnaire multilingue entre le coréen, le chinois et l’anglais. Le bilinguisme intralinguistique entre deux systèmes d’expression – le coréen pur pour l’oral et le sino-coréen pour l’écriture – l’explique : les caractères sino-coréens ne sont pas tout à fait similaires à ceux utilisés pour la langue chinoise, ni pour le bilinguisme interlinguistique, même si cela est partiel.

En tenant compte des circonstances de l’époque, les linguistes coréens présument que le 국한회어 se réfère aux dictionnaires publiés avant sa rédaction, tels que l’*Essai de dictionnaire russe-coréen* de Mikhail Poutzillo (1874), le *Dictionnaire coréen-français* des missionnaires français (1880), *A Concise Dictionary of the Korean Language* de Horace Grant Underwood (1890), *English-Corean Dictionary : being a vocabulary of Corean colloquial words in common use* de James Scott (1891), entre autres.

Reprenant la même structure lexicographique, le premier dictionnaire rédigé par les Coréens utilise comme ouvrages de référence les dictionnaires réalisés par les Français et par Underwood. Sa nomenclature est en grande partie similaire à celle du *Dictionnaire coréen-français* dans le cas de mots de plus de deux syllabes ; et l’organisation de la microstructure est quasi identique – entrée en langue coréenne puis description sémantique ou mot équivalent en sinogrammes⁶².

⁶² Voir H.-I. Pak, *Dictionnaire et lexicographie en Corée* (nous traduisons le titre), 2004, p. 109.

c. Introduction de l'étude lexicographique et ses différentes étapes

Des dictionnaires dénués de fondement théorique sont depuis longtemps produits en Corée indépendamment de la recherche. L'étude de la linguistique coréenne s'est trop lentement développée par rapport à la pratique lexicographique, et il a fallu attendre une date récente pour que cette pratique devienne un véritable domaine de recherche.

Comblant cette lacune en lexicographie nécessite que les dictionnaires soient reconnus en tant qu'outil pédagogique et texte métalinguistique. La description sémantique autant que les informations grammaticales, qui couvrent l'aspect morphologique et syntaxique et sont données sur chaque entrée du dictionnaire, deviennent déterminantes pour apprendre la langue. Par ailleurs, une réflexion sur la méthodologie permettant de déterminer la nature du texte métalinguistique du dictionnaire est née. Ce faisant, le domaine caractérisé comme métalexigraphique est étayé par la volonté d'organisation qui émane de la théorie appliquée. Cependant, le démarrage tardif des études métalexigraphiques incite les Coréens à se référer aux études déjà réalisées à l'étranger.

Dans ce paysage académique, les thèmes fréquemment traités dans le domaine lexicographique en Corée concernent les problèmes que posent les dictionnaires publiés : la distinction entre dictionnaire de langue et encyclopédie, la délimitation et la sélection des lexies, la description sémantique, les informations grammaticales, les théories linguistiques appliquées ou encore applicables aux pratiques lexicographiques. Au fur et à mesure, l'élaboration d'un prototype de dictionnaire électronique à partir de bases de données lexicales, le traitement du langage oral, ainsi que l'informatisation de tous les résultats des recherches effectuées jusqu'à présent, s'effectuent rapidement.

Il faut indiquer que bon nombre d'études, dont certaines sont citées dans cette thèse, s'intéressent aux dictionnaires monolingues visant le public coréanophone. Quant au dictionnaire bilingue, il fait l'objet d'études beaucoup plus tardivement. Les chercheurs préfèrent pencher sur la langue nationale bien qu'à la fin de la guerre coréenne, les dictionnaires bilingues paraissent en quantité équivalente à celle des

dictionnaires monolingues. Et leur nombre et leur qualité varient selon l'importance de la langue pour la société coréenne, l'anglais, le japonais, le chinois et quelques autres étant des langues mieux représentées. Les dictionnaires concernant les principales langues européennes sont élaborés, quant à eux, pour un public coréen plus ou moins restreint, et souffrent du nombre limité d'auteurs par langue.

L'activité de rédaction de dictionnaires, soit monolingues, soit bilingues, pour les non coréanophones, est plutôt faible au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle. Les dictionnaires coréens monolingues destinés aux allophones n'existent, en effet, que depuis une vingtaine d'années seulement. Les dictionnaires bilingues, notamment franco-coréens, destinés aux apprenants étrangers ne sont, par conséquent, pas encore produits sur le marché. Le retard que prend alors ce domaine d'étude, et la linguistique coréenne en général, affecte ainsi la pratique de la lexicographie.

L'introduction de l'étude lexicographique dans la communauté linguistique coréenne ne se fait que dans la seconde moitié des années 1980. Dès lors, on entreprend un travail sur la terminologie et le concept impliqué, qui ne sont pas exactement interprétés de la même manière que le font les lexicographes français. Sang-Seop Lee parle de sujets tels que l'entreprise d'établissement d'un dictionnaire, le calendrier de production, les moyens financiers disponibles, le comité éditorial, les conditions matérielles⁶³. Il va jusqu'à en faire des sous-catégories de la lexicographie. Un manque de catégorisation précise en ce domaine fait courir le risque d'englober sous le nom de lexicographie des éléments disparates, incluant l'aspect commercial de la création du dictionnaire. Lee confond encore entre lexicographie et dictionnaire, alors que les définitions, on l'a vu, se distinguent catégoriquement en lexicographie française, et que ce linguiste coréen soulève des problématiques relevant de la dictionnaire, au sens de Jean Pruvost.

⁶³ Voir S.-S. Lee, *op. cit.*, 1990, p. 101-110.

7. Synthèse

Nous avons évoqué, dans ce bref aperçu, la définition des termes utilisés pour étudier le dictionnaire en tant qu'objet de recherche. Certains termes et leurs concepts sont enracinés dans leur histoire tandis que d'autres sont créés par les travaux linguistiques contemporains. Ainsi, ce point de vue rétrospectif nous a permis d'observer le changement dans la réflexion menée autour des pratiques lexicographiques et d'étudier le contexte scientifique et fonctionnel du domaine.

Nous avons présenté, en premier lieu, les deux définitions du mot *dictionnaire*. Une définition structurelle : ouvrage constitué de la nomenclature, des entrées, des définitions, des exemples, entre autres ; et une définition caractéristique : ouvrage utile (en tant que produit stratégique) et théorique (en tant que résultat linguistique).

Deuxième point de notre réflexion : le dictionnaire de langue est représentatif parmi les différents dictionnaires. Deux types d'ouvrages sont à distinguer : les ouvrages monolingues, qui définissent les mots, et les ouvrages bilingues, qui les mettent en équivalence. Dans les dictionnaires bilingues, sur lesquels nous nous penchons en particulier, les exercices de version et de thème font de ces ouvrages des outils à double usage. Si l'on excepte les dictionnaires dits « savants », leur élaboration dépend surtout du contexte social et des relations entre les communautés linguistiques concernées.

Nous avons retracé ensuite l'évolution du dictionnaire depuis l'Antiquité. Au sein de la civilisation mésopotamienne, on trouve les premières traces de confection d'un dictionnaire bilingue. Au Moyen Âge, la préparation de dictionnaires entre latin et langue vernaculaire résulte de la supériorité du latin en Europe. La forme plus moderne de ces ouvrages se dessine au début du XVII^e siècle pour l'ouvrage bilingue et à la fin du même siècle pour l'ouvrage monolingue (le dictionnaire académicien en 1694). La Révolution entraîne la démocratisation du dictionnaire et permet son développement et sa diffusion sur tout le territoire. Il faut attendre, enfin, le XX^e siècle pour qu'une

réflexion sur la pratique lexicographique, fondée sur les théories de la linguistique, soit engagée, et se répercute sur la conception des dictionnaires coréens.

Comme nous avons pu le remarquer, la lexicographie et la métalexigraphie ne sont pas pris en considération dans l'élaboration du dictionnaire, en tant que domaines particuliers de recherche, avant l'émergence de la linguistique contemporaine. La lexicographie concerne la confection d'un dictionnaire au moyen de savoirs-faire linguistiques, plus précisément lexicologiques, tandis que la métalexigraphie est une pratique méthodologique qui permet d'étudier les textes lexicographiques et de justifier leur valeur scientifique. Nous avons ajouté au cadre métalexigraphique la notion d'autonymie, qui détermine la relation entre le mot-vedette d'une langue et son équivalent dans une autre langue, ceci constituant le fondement notionnel.

Enfin, dans l'objectif de l'étude des dictionnaires franco-coréens, nous avons retracé brièvement l'histoire de la lexicographie coréenne. Sa pratique n'est apparue qu'à la fin du XIX^e siècle, grâce aux missionnaires français et son domaine d'étude ne s'est imposé qu'à partir des années 1980. Dans la seconde moitié du XX^e siècle, les dictionnaires franco-coréens, ainsi que les dictionnaires croisant d'autres langues se sont multipliés.

L'objectif de ce chapitre était donc de faire une mise au point sur les concepts particuliers à ce domaine de recherche et sur ce qui a déjà été produit au cours du développement des dictionnaires. Cette étude diachronique nous permet de mieux cerner les choix sur les contenus et l'évolution des usages. Nous étudierons à présent les divers aspects constituant un dictionnaire bilingue.

CHAPITRE II

CHAPITRE II. Grammaire générale du dictionnaire bilingue

1. La typologie du dictionnaire bilingue selon ses paramètres
 - a. Fonction de décodage et d'encodage
 - b. Le public visé
 - c. Une double orientation

2. Les structures internes du dictionnaire bilingue
 - a. Intégralité du corps du dictionnaire : la mégastructure
 - b. Nomenclature des entrées : la macrostructure
 - c. Contenu de l'article : la microstructure
 - d. Autre macrostructure dans la microstructure : la mésostructure

3. Synthèse

*L*es dictionnaires contemporains sont conçus selon des règles formelles. La procédure de leur organisation, devenue spécifique aujourd'hui en lexicographie, a évolué au cours du temps. Lors de la confection d'un dictionnaire, certaines règles structurelles sont respectées afin de permettre aux usagers d'accéder facilement et directement aux informations qu'ils recherchent. À présent, la plupart des dictionnaires ne sont pas guère critiqués au niveau de leur conception. Toutefois, leur organisation commune est considérée comme conventionnelle. Cela ne signifie pas forcément qu'il existe une règle unique, soumise à une convention académique. Il s'agit plutôt d'une méthode appliquée et partagée par les spécialistes du domaine.

Pour l'examen de cette méthodologie propre au dictionnaire, notamment l'élaboration de leur structure, ce chapitre a un double objectif. D'une part, nous présenterons les grilles structurées utilisées par les lexicographes en vue de comprendre quelle est la formule qu'ils appliquent lors de la confection d'un dictionnaire. D'autre part, nous montrerons leur façon d'aborder la grammaire structurale du dictionnaire d'un point de vue métalexigraphique.

1. La typologie du dictionnaire bilingue selon ses paramètres

Les caractéristiques propres aux dictionnaires varient d'un ouvrage à l'autre. Les choix des lexicographes pour chaque dictionnaire peuvent orienter le type d'ouvrage, et les dictionnaires bilingues n'échappent pas à ce procédé. Les facteurs de sélection, c'est-à-dire les paramètres qui permettent de regrouper en une même catégorie les ouvrages bilingues étudiés dans ce chapitre, sont notamment la fonction d'usage, le public visé, l'orientation de l'organisation structurelle du dictionnaire bilingue.

En ce qui concerne l'usage du dictionnaire bilingue, il importe de mentionner, en premier lieu, deux actions principales : *faire comprendre* et *aider à la production*. Elles se rapportent aux langues concernées et à la distinction entre la langue source (L1) et la langue cible (L2), ainsi qu'entre la langue-objet et la langue de description⁶⁴. En second lieu, chaque dictionnaire s'adresse au public que l'auteur prend en considération et qu'il définit selon l'objectif auquel se rattache l'ensemble du texte lexicographique. Cela signifie que le type de dictionnaire peut varier en fonction de la catégorie de lecteurs. L'orientation choisie peut donner naissance à deux formes dans les dictionnaires bilingues : le passage d'une langue A vers une langue B, ou de la langue B vers la langue A. Penchons-nous à présent sur ces paramètres.

⁶⁴ Voir J. Rey-Debove, *op. cit.*, 1997a.

a. Fonction de décodage et d'encodage

La structuration des dictionnaires bilingues emprunte des notions de *codage*, d'où les substantifs *décodage* et *encodage*, nés avec les théories de la communication au cours de la seconde moitié du XX^e siècle⁶⁵. Considérer une langue étrangère comme un code que l'on ne connaît pas conduit invariablement à l'adoption de ces terminologies didactiques et communicatives.

En lexicographie bilingue, la distinction entre le décodage et l'encodage se fait en fonction de l'objectif des ouvrages. En d'autres termes, ces deux termes déterminent deux types de dictionnaires bilingues qui ont deux orientations opposées. Pour établir un dictionnaire bilingue, un choix doit donc être fait.

Dans le domaine lexicographique bilingue, le « dictionnaire de décodage » consiste à traduire et à interpréter la langue non connue dans la langue connue. D'après son sens littéral, il joue ici un rôle de déchiffrement et de décryptage du message qu'un coréanophone peut rencontrer, lorsqu'il lit le passage d'un texte en français dont il n'arrive pas à saisir le sens. D'après Jean Pruvost, ce type de dictionnaire se situe « sur le plan de la perception du message, en l'occurrence de la compréhension d'un mot d'abord rencontré, puis consulté dans un dictionnaire⁶⁶ ». En tant qu'outil de référence, il facilite le processus de compréhension, il permet de saisir le sens d'un texte dans une langue moins connue que la langue maternelle. Le dictionnaire de décodage désigne, dans ce cas, le dictionnaire de compréhension.

S'agissant du « dictionnaire d'encodage », l'opération est inverse : il aide les usagers à composer un message pour qu'ils puissent s'exprimer dans une langue qui, pour eux, est inconnue ou moins connue. Il se situe donc « sur le plan de la création d'un message, en usant des mots qui conviennent le mieux et en suivant leurs règles de fonctionnement⁶⁷ ». Le dictionnaire d'encodage permet de trouver les mots justes ou

⁶⁵ Voir J. Pruvost, *op. cit.*, 2006, p. 144.

⁶⁶ *Idem.*

⁶⁷ *Ibid.*, p. 145.

adaptés à ce que l'utilisateur souhaite exprimer. Dans cette optique, ce type de dictionnaire est principalement axé sur la production : produire des textes ou des discours en langue étrangère, telle est la fonction principale du dictionnaire de production.

Dans la lexicographie russe, les terminologies formulées par l'académicien russe Lev Vladimirovič Ščerba sont utilisées pour désigner les deux types de dictionnaires de décodage et d'encodage ; c'est ce qu'a présenté Vladimir Grigorevich Gak. Le « dictionnaire de type passif » propose la sémantique du mot à traduire en se souciant peu de la langue cible connue de l'usager, alors que le « dictionnaire de type actif » se doit d'explicitier le passage du système lexical à la réalisation discursive en vue de faciliter à l'usager la recherche de l'équivalent approprié⁶⁸. Dans le tableau ci-dessous, les types de dictionnaire bilingue sont recensés selon leur mode fonctionnel et leur paramètre d'usage.

Dictionnaire conçu pour fournir les informations sur la langue de départ	Dictionnaire conçu pour fournir les informations sur la langue d'arrivée
Dictionnaire de décodage	Dictionnaire d'encodage
Dictionnaire de compréhension	Dictionnaire de production
Dictionnaire de version	Dictionnaire de thème
Dictionnaire passif	Dictionnaire actif

[Tableau 1] Types de dictionnaire bilingue selon leur mode fonctionnel

Les diverses appellations de dictionnaires bilingues par les théoriciens ne semblent pas faire polémique. La conception de paires comme décodage / encodage, version / thème, compréhension / production, passif / actif est faite dans la même optique, de manière cohérente.

⁶⁸ V. G. Gak, « De la langue-système à la réalisation discursive dans un dictionnaire bilingue “de type actif” », 1992, p. 329.

b. Le public visé

Quel que soit le public auquel s'adresse le dictionnaire bilingue, la question de la détermination du statut des langues se pose : quelles langues seront, d'une part, la langue source, d'autre part, la langue cible ? Cette question est étroitement liée à la délimitation de la catégorie de lecteurs pour qui une des langues de l'ouvrage bilingue est la langue maternelle.

En ce qui concerne les locuteurs dont le coréen est la langue maternelle, le sens des messages en français ne peut être saisi sans l'aide d'intermédiaires tels que l'interprète, le traducteur automatique ou le dictionnaire français-coréen. Lorsqu'ils consultent ce type de dictionnaire, ils tentent de comprendre la langue française tout en effectuant une opération appelée décodage de la langue source. Le dictionnaire français-coréen est alors utilisé comme un dictionnaire de version. Les locuteurs coréens peuvent également s'exprimer en langue française à l'aide d'un dictionnaire coréen-français. Il s'agit là d'une opération d'encodage. La langue cible est, en l'occurrence, le français, et l'ouvrage est utilisé comme un dictionnaire de thème.

Quant aux francophones, le processus est inverse. Le dictionnaire coréen-français devient un dictionnaire de version permettant de mieux comprendre une langue étrangère, et le dictionnaire français-coréen un dictionnaire de thème grâce auquel les francophones peuvent mieux s'exprimer en coréen. Le tableau ci-dessous détaille les types de dictionnaire selon le public visé :

Public visé	Orientation	Type	Rôle	Langue source	Langue cible
Coréanophone	Français → Coréen	Version	Faire comprendre, décoder	Français	Coréen
	Coréen → Français	Thème	Aider à la production, encoder	Coréen	Français
Francophone	Coréen → Français	Version	Faire comprendre, décoder	Coréen	Français
	Français → Coréen	Thème	Aider à la production, encoder	Français	Coréen

[Tableau 2] Types de dictionnaire bilingue selon la détermination du public franco-coréen

Il convient de noter que, en pratique, le dictionnaire français-coréen conçu pour les coréanophones ne peut naturellement pas être considéré ni utilisé comme un dictionnaire de thème pour les francophones et inversement, car le contenu diffère dans les quatre types de dictionnaire bilingue.

Hormis le fait que l'enjeu commercial est décisif pour la production d'un dictionnaire, la mise en relation de deux langues distinctes nécessite, pour les lexicographes, la confection de quatre dictionnaires différents. Ce travail, qui satisferait pourtant les deux communautés linguistiques, s'effectue rarement, car les langues ne sont pas considérées de la même façon au sein de chaque société. Les dictionnaires franco-anglais, qui attirent un nombre considérable d'utilisateurs par rapport aux dictionnaires franco-coréens, répondent au besoin des usagers et à la logique lexicographique bilingue. En revanche, les locuteurs français souhaitant comprendre le coréen ou s'exprimer dans cette langue sont très peu nombreux, contrairement aux locuteurs coréens qui désirent s'exprimer en langue française. À cet égard, l'élaboration

de dictionnaires franco-coréens pour les coréanophones se justifie d'un point de vue éditorial, tandis que les dictionnaires pour les locuteurs français trouveraient peu d'acheteurs.

c. Une double orientation

Le dictionnaire bilingue apparaît, généralement, sous une double forme : d'une langue – abrégée en L₁ – vers une langue distincte de L₁ – abrégée en L₂ – et inversement. Rappelons que nous ne nous intéressons pas, dans cette étude, aux dialectes ni aux autres variantes de la langue qui sont parfois choisies en tant que L₁ ou L₂ dans la perspective lexicographique du bilinguisme au sens large.

En termes de métalexicographie, on nommera *unidirectionnel* et *bidirectionnel* les dictionnaires visant un public précis pour désigner le « dictionnaire unidirectionnel » et le « dictionnaire bidirectionnel ». Pour les lecteurs coréanophones, certains dictionnaires français-coréens permettent d'accéder, depuis le français, aux informations en coréen, qui devient alors une langue de description ; et lorsque les dictionnaires coréen-français donnent accès aux expressions françaises, le coréen est la langue-objet. Les deux types de dictionnaires franco-coréens appartiennent au modèle de dictionnaire unidirectionnel, car ils envoient respectivement les éléments informatifs dans une seule direction. Au contraire, on trouve de nombreux dictionnaires bidirectionnels sur les étagères des bibliothèques en France. Le *Dictionnaire général français-espagnol et espagnol-français* chez Larousse est composé d'informations de L₁ vers L₂ et de L₂ vers L₁, tout comme le *Dictionnaire français-allemand et allemand-français* chez Hachette.

Ces dictionnaires bilingues expriment à la fois l'intention des lexicographes et la nécessité des utilisateurs. Les auteurs du dictionnaire, considérant la valeur utilitaire pour faciliter la lecture aux usagers potentiels, peuvent faire paraître les informations langagières décodables et encodables au même endroit. Les dictionnaires bilingues bidirectionnels, entre les langues européennes souhaitent en général élargir leur champ d'application en ciblant les deux groupes de locuteurs. Sans juger l'intention pratique que les auteurs décrivent souvent dans leur préface, il se peut que le double public dévalue la bidirectionnalité du dictionnaire. Toutefois, si les catégories de lecteurs ne sont pas mélangées, ce mode d'orientation peut s'avérer fort utile.

La forme bidirectionnelle n'est pas très répandue en Corée. Il n'existe qu'un seul dictionnaire bidirectionnel dans le contexte lexicographique franco-coréen : l'*Esprit Dictionnaire français-coréen* de 1992. La première partie est un dictionnaire français-coréen, la seconde, un dictionnaire coréen-français. Malgré la double fonction de l'ouvrage, ses auteurs désignent la seconde partie comme un supplément : sur la première page de cette partie, le mot « annexe » apparaît. La quantité inégale des deux parties explique sans doute cette mention : la première partie occupe environ 91% de l'ensemble. Les dictionnaires franco-coréens unidirectionnels étant dominants sur le marché actuel, les coréanophones n'ont donc accès, dans le meilleur des cas, qu'à des ouvrages totalement déséquilibrés.

2. Les structures internes du dictionnaire bilingue

L'établissement du dictionnaire bilingue nécessite une démarche fondée sur plusieurs niveaux structurels. On a l'habitude, en lexicographie, de parler simplement d'une structure binaire : la macrostructure et la microstructure. Nous y ajouterons deux autres structures : la mégastucture et la mésostructure. Les éléments constitutifs d'un dictionnaire allant au-delà de la macrostructure et en-deçà de la microstructure doivent fonctionner en cohérence avec l'objectif principal, autant que la structure binaire. De la préface jusqu'aux informations lexicales glanées avec circonspection, les niveaux systématiquement répartis peuvent s'appliquer à tous les types de dictionnaire, étant indispensables pour l'étude de la forme, *lato sensu*, de l'ossature de l'ouvrage.

a. Intégralité du corps du dictionnaire : la mégastructure

Dès que l'on aborde la structure du dictionnaire, on songe à la macrostructure et à la microstructure. On peut y ajouter la mégastructure⁶⁹, qui est plus étendue que la macrostructure et qui signifie, en lexicographie, la globalité du corps du dictionnaire. La préface et l'annexe en font partie, ainsi que la nomenclature dans son intégralité. On peut la comparer à la charpente d'un immeuble, en architecture.

Le choix des constituants de la mégastructure se fait par les lexicographes. La plupart des dictionnaires sont conçus avec les trois composantes mentionnées ci-dessus : la préface, la nomenclature et l'annexe.

Dans la mégastructure, un procédé conventionnel existe pour rendre lisibles et consultables les informations figurant dans le dictionnaire. Le contenu de cette structure est d'ailleurs aussi important que la partie proprement lexicographique. La partie introductive offre une vue générale de l'ouvrage ; comme Franz Josef Hausmann l'explique, les préfaces des innombrables dictionnaires bilingues « possèdent souvent une grande richesse d'informations tant sur le plan métalexicographique que culturel général⁷⁰ ». Il est vrai que le texte de la préface, le plus souvent négligé par les lecteurs, non seulement présente l'objectif de l'ouvrage, cible le public concerné ou encore justifie le choix des entrées, mais il retrace aussi brièvement l'histoire de l'ouvrage, en dégageant ses points forts, par exemple.

Des rubriques proposent, à la suite de la préface, la description de la transcription phonétique, le tableau des termes, les signes conventionnels, la liste des abréviations, des sigles ou des acronymes. La plupart des usagers étant peu soucieux de ces éléments d'information pourtant utiles, les lexicographes leur conseillent de les lire attentivement pour mieux tirer profit du dictionnaire et pour accéder au niveau linguistique qu'ils souhaitent atteindre, notamment dans le cas des allophones.

⁶⁹ Le terme *megastructure*, en anglais, a été emprunté à R. R. K. Hartmann (*Dictionary of lexicography*, 1998).

⁷⁰ F. J. Hausmann, « Pour une histoire de la métalexicographie », 1989-1991, p. 217.

À la suite de la partie introductive, figurent les entrées sélectionnées, soit la nomenclature. Celle-ci est définie par sa propre organisation, et désignée en lexicographie comme étant une macrostructure. Mais ce n'est qu'une simple composante d'un dictionnaire.

Prenons pour exemple le *PR* (2011). L'ouvrage, structuré en quatre parties, détaille ses constituants mégastructurels, comme la préface et la conjugaison, mais également les informations concernant la prononciation, les citations et les listes onomastiques et toponymiques. Il nous semble que ces éléments informatifs intéressent particulièrement le public visé. Les informations du *PR* concernent donc surtout la communauté linguistique française. Nous récapitulons ci-dessous les composantes de la mégastructure dans un premier tableau, avant de faire de même, dans un second tableau, pour un dictionnaire bilingue, le *Prime Dictionnaire français-coréen* – abrégé en *PrDFC* –, afin de comparer l'organisation et les sélections des constituants selon le type d'ouvrage.

Première partie	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des lexicographes et du comité éditorial • Préface du <i>PR</i> de la 1^{ère} édition de 1967 par Paul Robert • Préface et postface du <i>Nouveau PR</i> de 1993 par Josette Rey-Debove et Alain Rey • Principes de la transcription phonétique, tableau des termes, signes conventionnels et dérivations du dictionnaire • Liste des principaux auteurs cités
Deuxième partie	<ul style="list-style-type: none"> • Entrées par ordre alphabétique
Troisième partie	<ul style="list-style-type: none"> • Correspondances des principales datations des mots • Liste des noms communs et des adjectifs correspondant aux noms propres de personnes et de lieux • Liste des noms propres de lieux et des noms d'habitants et adjectifs correspondants • Petit dictionnaire des suffixes du français • Conjugaison
Quatrième partie	<ul style="list-style-type: none"> • Table des matières

[Tableau 3] Les constituants mégastructurels du *PR*

Première partie	<ul style="list-style-type: none"> • Carte de France et de la francophonie • Présentation du comité éditorial • Préface de la nouvelle édition de 2003 • Préface de la 1^{ère} édition de 1998 • Références bibliographiques • Notice explicative : les règles de présentation de l'entrée, de la grammaire, de la prononciation, de l'étymologie, des équivalents et des signes • Explication sur la prononciation française • Liste des abréviations
Deuxième partie	<ul style="list-style-type: none"> • Entrées par ordre alphabétique
Troisième partie	<ul style="list-style-type: none"> • Les nombres • Le temps, les directions, les fêtes, etc. • Liste des noms propres de lieux et des noms d'habitants et adjectifs correspondants • Remarques sur le système des conjugaisons en français et tableaux des conjugaisons • Accord du participe passé

[Tableau 4] Les constituants mégastructurels du *PrDFC*

Tandis que la nomenclature constitue l'une des parties principales du dictionnaire, celle qui suit peut être considérée comme complémentaire. On y trouve en général les informations grammaticales et les conjugaisons des verbes. Elle est nommée usuellement « annexe ». Ses constituants dépendent autant du choix des auteurs, du type de dictionnaire – soit monolingue soit bilingue –, que de leur caractère, synchronique ou historique, par exemple.

Le *Lexis, dictionnaire érudit de la langue française*, à but pédagogique, contient lui-même un petit dictionnaire grammatical dans sa partie annexe, comprenant notamment la conjugaison des verbes. Une édition augmentée et mise à jour du *NLi* donne les suppléments de la grammaire française raisonnée en proposant des exemples choisis dans les œuvres de grands écrivains, ainsi que la liste des néologismes sous

forme de *para*-nomenclature lexicographique – le texte original et sa date d'apparition – suivis de la liste des mots les plus anciens de la langue française.

L'annexe du *PrDFC* dans notre tableau n° 4 contient des éléments d'informations encyclopédiques tels que les fêtes françaises, les toponymes, ainsi que les expressions relatives aux connaissances universelles comme les nombres, le temps, les directions. Si ces éléments se limitent à une liste brève, le résumé grammatical et le tableau des conjugaisons sont présentés de manière plus précise. Cela signifie que les composantes mégastructurelles se concentrent sur les informations relatives aux connaissances générales de la langue française, tandis que les informations encyclopédiques sont moins riches. Quant à celles sur la langue coréenne, on n'en trouve tout simplement pas. C'est pourquoi une explication sur le système des conjugaisons est fournie dans la plupart des cas. Bien que le *PR* et le *PrDFC* ne visent pas la même catégorie de lecteurs et ne relèvent pas d'un même type de dictionnaires, des informations sur la conjugaison sont présentes et jugées indispensables. L'enjeu de ces ouvrages est donc clairement d'informer sur le français.

Après avoir l'étude de ces exemples, il nous apparaît nécessaire de dresser la liste des constituants de la mégastructure en distinguant les dictionnaires bilingues et monolingues. Les éléments informatifs varient selon les langues, autrement dit la mégastructure, pour le dictionnaire bilingue, dépend des langues mises en rapport : si la conjugaison des verbes n'existe pas dans le système d'une langues données, le tableau de conjugaison ne sera pas proposé dans l'annexe. S'agissant du français, c'est une langue où la forme du verbe varie selon la conjugaison et la grammaire. C'est pourquoi des informations à ce sujet sont proposées dans ce dictionnaire.

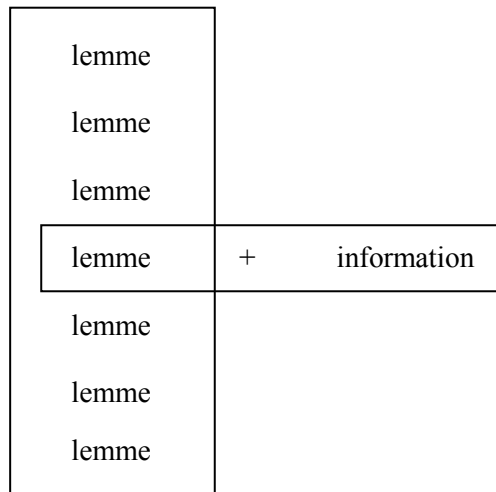
Outre de la nomenclature dans un dictionnaire, les apports de la mégastructure ne sont pas aussi complémentaires qu'on le pense. Celle-ci joue le rôle d'indicateur à propos de l'intégralité d'un ouvrage et de son mode d'emploi. En tant que superstructure, elle englobe les divers aspects lexicaux et présente la partie principale : la macrostructure.


b. Nomenclature des entrées : la macrostructure


La mission des lexicographes comprend deux tâches principales : l'une consiste à établir la nomenclature des entrées ; l'autre, à décrire les entrées sélectionnées. La nomenclature, c'est-à-dire le répertoire de mots, un des constituants de la structure intégrale du dictionnaire, appartient à la *macrostructure*, en termes de métalexicographie – celle-ci peut être synonyme de nomenclature. Bien entendu, la nomenclature d'un dictionnaire général de langue ne peut être identique au lexique d'une langue. La description des entrées suit, quant à elle, des méthodes lexicologiques. On appelle structure organisée la *microstructure*, que nous allons évoquer dans le paragraphe qui suit.

Cette étape de l'élaboration du dictionnaire n'est pas la plus aisée : il s'agit de dresser la liste du lexique, une liste plausible, sélective. La sélection est la préoccupation majeure des lexicographes et doit répondre à l'attente du public. Il faut donc en délimiter les critères de façon objective.

La macrostructure est constituée de l'ensemble des éléments lexicaux formant la nomenclature. Ces éléments servent d'*entrées* ou de *mots-vedettes* aux articles du dictionnaire. Ils se présentent avec un éventail d'informations. Franz Josef Hausmann propose, dans son article, un schéma succinct. Le terme *lemme* lui permet de représenter l'intrication entre les deux structures principales :



 = macrostructure

 = microstructure

[Schéma 1] Combinaison des macro- et microstructures de Hausmann⁷¹

La nomenclature dépend des choix des lexicographes et la façon de classer peut donc varier. Parmi plusieurs possibilités, voici les quatre repères dont Jean Pruvost tient compte au moment de sélectionner les mots ; selon la fréquence, par ordre chronologique, en fonction de la variation diatopique et diastratique⁷² :

a) La fréquence

La priorité pour le choix des mots peut se rapporter à un vocabulaire plus courant, plus général au regard des termes de spécialité, par exemple.

b) L'ordre chronologique

Les mots plus anciens (les archaïsmes) peuvent remonter jusqu'à la date de naissance de tel ou tel mot. Les mots plus récents (les néologismes) peuvent, quant à eux, être renouvelés dans une durée déterminée. En réalité, les lexicographes définissent la période souhaitée dans leur travail.

⁷¹ F. J. Hausmann, « De quoi se compose l'article du dictionnaire de langue ? L'importance du sous-adressage », 1988, p. 59.

⁷² J. Pruvost, *op. cit.*, 2006, p. 161-164.

c) La variation diatopique

L'espace séparé au sein d'une même langue comme le français, l'anglais ou le chinois, peut préserver les variantes locales par rapport à la langue standard. Il arrive que cette variation enrichisse le choix des mots et pose le problème de limiter la taille d'un répertoire.

d) La variation diastratique

Les variations au sein du registre sont liées au domaine dans lequel se situent les mots, par exemple littéraire, soutenu, familier, populaire, vulgaire, péjoratif, argotique entre autres. Concernant le choix des mots dans un dictionnaire général de langue, la détermination de la frontière entre les registres peut influencer le volume du dictionnaire.

De fait, la nomenclature établie dans les dictionnaires bilingues ne saurait être une liste *ex nihilo*. Le répertoire conçu pour le nouveau dictionnaire est accepté par la plupart des lexicographes actuels. La création d'un dictionnaire bilingue est donc liée aux choix déjà validés dans le domaine monolingue. Autrement dit, les ouvrages bilingues se fondent non seulement sur un répertoire de données fourni par les dictionnaires monolingues, mais également sur les ouvrages bilingues précédemment créés. La première de ces deux bases de travail doit prioritairement être sollicitée, car les dictionnaires monolingues bénéficient d'une mise à jour liée à l'évolution linguistique.

L'ensemble lexical présenté dans un dictionnaire est, en général, rangé par ordre alphabétique, bien que le classement thématique existe également, comme dans les dictionnaires conceptuels, « qui regroupent en fait les unités lexicales sous des entrées métalinguistiques, selon une approche onomasiologique⁷³ ». Le classement alphabétique reste considéré par la plupart des lexicographes comme le plus traditionnel. Il est même incontournable, pour certains, en raison de son aspect pratique, qui facilite l'utilisation par les usagers. Quelques chercheurs émettent cependant des réserves, comme Alain Rey qui écrit au sujet de l'ordre alphabétique, dans son ouvrage de 1977, que « son absurdité conceptuelle et linguistique est universellement reconnue⁷⁴ », cité par Natalia Campos Martin .

⁷³ A. Rey, *op. cit.*, 2008, p. 69.

⁷⁴ N. C. Martin, *op. cit.*, 2009, p. 356.

Que ce soient les dictionnaires de langues, qui rangent leurs nomenclatures selon l'alphabet occidental ou ceux qui utilisent l'alphabet propre, comme le coréen, le japonais ou encore l'arabe, à l'heure actuelle, la structure alphabétique, quel que soit l'alphabet, reste dominante pour les dictionnaires généraux de langue, monolingues et bilingues. Cette tradition qui existe depuis le XVIII^e siècle pour les dictionnaires généraux, et qui est appelée « l'alphabétisme strict » par Alain Rey⁷⁵, est pourtant contestée dans l'histoire des dictionnaires encyclopédiques, partiellement ou totalement, pour des raisons théoriques⁷⁶.

Une autre préoccupation majeure pour le classement lexical est le traitement des polysèmes. La nature sémantique, qui pose le problème de la diversité de sens, nécessite la présentation de plusieurs emplois d'une même forme lexicale, regroupés sous une ou plusieurs entrées. Alain Rey présente la façon dont les lexèmes polysémiques doivent être traités en lexicographie : « une description hiérarchisée des types fonctionnels, des sens en contraste et des variantes contextuelles est indispensable, jointe à une représentation des relations entre ces diverses sous-unités⁷⁷ ». Les lexicographes peuvent aussi les répartir comme si les différents sens ne partageaient qu'un seul signifiant. Le traitement homonymique rend plus ou moins facile l'identification de plusieurs sens, différents mais peu éloignés. Dans la même perspective, Alain Rey ajoute : « le dégroupement des homonymes simplifie les problèmes matériels de description sans modifier les difficultés théoriques⁷⁸ ». On convoque souvent l'étymologie dans ce cas.

En réalité, pour la nomenclature du dictionnaire général bilingue, il semble que l'enjeu est surtout de bien choisir les dictionnaires monolingues existants, en fonction de tel ou tel traitement sémantique, car la distinction entre la polysémie et l'homonymie est, en général, opérée dans les ouvrages monolingues. Non pas que les lexicographes bilingues soient indifférents aux tâches effectuées par leurs homologues monolingues : l'étude plus approfondie d'une langue se justifie sur le sol où vivent les locuteurs natifs

⁷⁵ A. Rey, *op. cit.*, 2008, p. 123.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 129.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 116.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 116.

de cette langue, où le patrimoine linguistique est conservé. Seules les langues minoritaires, issues des régions modestes de la planète, échappent à cette règle.

Établir un dictionnaire, qu'il s'accorde parfaitement avec la théorie polysémique ou homonymique, reste donc difficile à réaliser. D'autant qu'il n'existe pas de résolution idéale entre les deux théories. Pour le passage de la nomenclature du dictionnaire monolingue au dictionnaire bilingue, la tâche des lexicographes bilingues consiste surtout à mesurer et à sélectionner les bases de données. Ils tiennent compte des avantages et des inconvénients d'un dictionnaire monolingue de référence pour l'opération translinguistique. Bernard P. F. Al explique que « les dictionnaires fortement homonymiques, comme le *Lexis* (1975), ne conviennent d'aucune manière comme base d'un dictionnaire de version, puisque pour l'utilisateur étranger, qui ne peut que procéder de la forme au sens, un tel découpage constitue un obstacle insurmontable⁷⁹ ».

Le débat concernant l'inventaire d'un dictionnaire demeure donc ouvert. La macrostructure est toujours délimitée suivant des décisions personnelles ; il s'avère alors difficile d'éliminer toute subjectivité, bien que les techniques permettant de digitaliser les données lexicographiques aient considérablement évolué. Le recensement des unités lexicales pour la mise au point des entrées doit ainsi être justifié par des critères raisonnés et scientifiques – critères qui doivent d'ailleurs être mentionnés de manière explicite dans la mégastructure pour que le public connaisse la nature de l'ouvrage.

⁷⁹ B. P. F. Al, « L'organisation microstructurelle dans le dictionnaire bilingue », 1991, p. 2832.

c. Contenu de l'article : la microstructure

Dans un dictionnaire, on trouve généralement un texte qui accompagne l'entrée et la définition. Ce texte, appelé *article* en lexicographie, contient à la fois des informations lexicales paradigmatiques et syntagmatiques. Les informations ordonnées parmi lesquelles figurent principalement la définition, les exemples et les remarques sur le mot-vedette constituent la *microstructure* du dictionnaire. Celle-ci, qui dépend de l'organisation de l'article, « désigne donc concrètement l'ensemble des définitions proprement dites, c'est-à-dire le *contenu* des entrées ou articles⁸⁰ », selon Nicole et Jean Tournier. Nous suivons plutôt la définition d'Aïno Niklas-Salminen : l'article est un « élément (d'un dictionnaire, d'une encyclopédie) correspondant à l'ensemble des informations qui suivent une entrée⁸¹ » et « une suite ordonnée de phrases, chacune comportant une ou plusieurs informations⁸² ».

La microstructure peut être organisée de plusieurs façons en fonction du choix de ses composantes. Selon Jean Pruvost, ces éléments constitutifs peuvent être hiérarchisés en mettant la définition en relief, celle-ci étant l'information la plus importante de l'article, en lexicographie monolingue⁸³. Elle précède les exemples, capitaux dans l'article, qui enrichissent le dictionnaire, et dont la place n'est pas normalisée, à la différence de la définition. Jean Pruvost nomme cette composition « le binôme classique de la définition et de l'exemple⁸⁴ ».

De même, l'ajout de remarques lexicales apporte encore à la valeur lexicographique de l'article. Ces informations portent, par exemple, sur la catégorie grammaticale, l'étymologie, la transcription phonétique, la marque du domaine, les illustrations, la mention de synonymes, d'antonymes et de mots analogues⁸⁵. Cette liste de constituants, qui n'est pas exhaustive, peut effectivement varier, chaque dictionnaire

⁸⁰ *Dictionnaire de lexicologie française*, 2009, p. 237.

⁸¹ *Dictionnaire culturel en langue française*, 2005, p. 537.

⁸² A. Niklas-Salminen, *La Lexicologie*, 1997, p. 98.

⁸³ Voir J. Pruvost, *op. cit.*, 2006, p. 171.

⁸⁴ *Idem.*

⁸⁵ *Ibid.*, p. 160.

comportant sa propre liste selon son objectif et ses auteurs. Comme pour le choix des composants, l'agencement des éléments informatifs s'effectue parallèlement dans la logique théorique des lexicographes.

S'agissant des constituants tels que la prononciation, la propriété grammaticale, la marque de domaine spécifique, ou encore les mots entretenant des rapports logico-sémantiques avec le mot-vedette, ils ne diffèrent pas en lexicographie monolingue et bilingue. En revanche, l'équivalent remplace la définition dans les dictionnaires bilingues. Les exemples et les illustrations à l'attention des allophones peuvent et doivent être distincts de ceux proposés pour les locuteurs natifs, dans la mesure où leur rôle, qui consiste généralement à lever toute ambiguïté du sens et à expliquer le fonctionnement du mot, ne répond pas forcément aux besoins de toutes les catégories de locuteurs.

Les exemples et illustrations figurant dans les dictionnaires monolingues et bilingues varient en raison de leurs sources parfois très diverses. Les exemples de l'ouvrage bilingue sont habituellement traduits du dictionnaire monolingue, et certains sont quelquefois forgés par les lexicographes mêmes, tandis que ceux du dictionnaire monolingue sont souvent puisés dans les grandes œuvres littéraires. Prenons pour exemples deux articles du mot *raie*, l'un extrait d'un dictionnaire monolingue, l'autre d'un dictionnaire bilingue :

Le mot <i>raie</i> dans le <i>PR</i>	Le mot <i>raie</i> dans le <i>PrDFC</i>
<p>RAIE [Rɛ] n.f. – fin XII^e ◇ bas latin d'origine gauloise <i>riga</i> « sillon » ■ 1 Ligne droite, bande mince et longue tracée sur qqch. « <i>Le joint des briques était marqué par de fines raies blanches</i> » GAUTIER. « <i>Des maillots de marin blancs à raies bleues</i> » GIONO. Tissu à raie, rayé (► milleriaie, rayure). ♦ Ligne ou bande naturelle. « <i>La jolie raie par laquelle son dos était partagé</i> » BALZAC. <i>Pelage marqué de raies</i>. ► strie, zébrure. — FAM. <i>La raie des fesses</i> : le sillon entre les deux fesses. ♦ AGRIC. Sillon* tracé par la charrue. ■ 2 Ligne de séparation entre les cheveux, où le cuir chevelu est apparent. ► RÉGION. ligne. « <i>Une raie soignée ouvrait sa chevelure en deux parties égales</i> » MAUPASSANT. <i>Porter la raie à gauche, au milieu</i>. ■ 3 (1861) PHYS. Bande fine de largeur variable qui, dans un spectre, caractérise un rayonnement de fréquence donnée ou correspond à un corps déterminé. <i>Raie d'émission</i> : raie brillante dans un spectre d'émission. <i>Raie d'absorption</i> : raie sombre dans un spectre d'absorption. — Dans un spectre radioélectrique ou électrique, zone fréquentielle correspondant à un pic d'énergie.</p> <p>■ HOM. Rai, rets.</p>	<p>raie [Rɛ] [[XII ; lat. <i>riga</i> (=sillon)]] n.f. 1 줄무늬 : maillot de marin blanc à ~s bleues 흰색 바탕에 푸른 줄무늬가 있는 선원용 셔츠 / tissu à ~ 줄무늬 천 / cheval qui a une ~ noire sur le dos 등에 검은 줄무늬가 있는 말 2 줄, 선, 띠 : faire des ~s au crayon sur un papier 종이에 연필로 선을 여러 개 긋다 / une ~ de soleil dans une pièce obscure 어두운 방 안의 한줄기 햇살 3 가리마; (경계를 가르는) 선 porter la ~ à gauche 가리마가 왼쪽에 있다 4 【농업】쟁기로 간 자국 5 【물리】분광(分光) 선 : ~ d'émission 휘선(輝線) / ~ d'absorption 흡수선</p>

[Tableau 5] Les articles du mot *raie* dans le *PR* et le *PrDFC*

Les exemples, qui illustrent les emplois du mot défini, sont particulièrement remarquables parmi les composantes de l'article. La plupart de ceux présentés dans un

dictionnaire monolingue sont des citations de grands écrivains telles que Balzac, Giono ou Maupassant, tandis que les lexicographes bilingues inventent des exemples plus ou moins sophistiqués, quand ils ne les recueillent dans des sources de références.

Ici, le *PR* sert de référence au *PrDFC* : l'exemple de « maillot de marin blanc à ~s bleues » du dictionnaire français-coréen est extrait de la citation de Giono « des maillots de marin blancs à raies bleues » du *PR*, et que le « tissu à raie » du *PR* est accepté comme « tissu à ~ » dans le *PrDFC*. Les exemples utilisés dans les ouvrages monolingues peuvent donc être repris tels quels ou partiellement dans les ouvrages bilingues.

Outre les exemples, les informations sont organisées selon la pertinence des langues et le public auquel le dictionnaire s'adresse, en raison de la particularité linguistique propre à chaque langue et de la compétence linguistique des lecteurs, locuteurs natifs ou allophones. La différence sémantique et syntaxique entre les deux langues peut encore apparaître à travers ces informations.

Ainsi, pour reprendre l'exemple du mot *raie*, les constituants communs sont la transcription phonétique « [RE] », la propriété grammaticale « *n.f.* », et l'information étymologique, qui correspond partiellement à « fin XII^e ◇ bas latin d'origine gauloise *riga* “sillon” » et « XII ; lat. *riga* (= sillon) ». Pour le *PR*, les homophones, « Rai, rets », figurent à la fin de l'article alors que le *PrDFC* ne les mentionne pas.

La limite des caractères et la nécessité pédagogique sont des contraintes pour les lexicographes lorsqu'ils rédigent les articles. La première difficulté pourrait être réglée grâce au numérique ; la seconde doit évidemment tenir compte du public auquel l'ouvrage s'adresse.

d. Autre macrostructure dans la microstructure : la mésostructure

Le terme *mésostructure* vient du grec *mesos*⁸⁶ qui signifie « milieu, moyen ». Cette terminologie est plus souvent utilisée dans le domaine de la chimie ou de l'ingénierie que dans celui de la linguistique. Il s'agit ici de définir le concept de mésostructure dans la perspective lexicographique franco-coréenne.

Quelques recherches au sujet de l'utilisation de ce terme, bien que peu nombreuses, ont déjà été effectuées. Trois chercheurs, en particulier, définissent, à leur manière, la mésostructure.

Russon Wooldridge a travaillé sur le regroupement des mots selon leur origine étymologique dans le *DAF* (1694-1935). D'après lui, ils sont regroupés dans la mésostructure, qui se situe sous « le mot chef de famille⁸⁷ ». Le professeur allemand Dafydd Gibbon, utilise ce terme d'une autre manière. Dans *how to make a dictionary*, il définit la mésostructure comme « l'ensemble des relations entre les entrées lexicales et d'autres entités telles que les autres parties d'un dictionnaire ou d'un corpus de texte⁸⁸ ». Il désigne ainsi la relation établie entre les éléments grammaticaux et la grammaire ou encore la relation entre les entrées par le renvoi synonymique ou antonymique. Werner Hüllen, auteur de *English Dictionaries, 800-1700*, envisage, quant à lui, la mésostructure comme un arrangement spatial entre les niveaux de la partie qui constitue le dictionnaire onomasiologique. Il considère que l'intégralité du corps du dictionnaire est « le niveau "macro" », que chaque entrée est « le niveau "micro" » et que « le niveau "méso" » est une sorte de section qui organise les savoirs fondés sur une conception du monde⁸⁹.

⁸⁶ Més(o)-, « élément, du gr. *mesos*, au milieu, médian, entrant dans la composition de nombreux mots. » (Le *Lexis*, p. 1144.)

⁸⁷ Voir le site homes.chass.utoronto.ca.

⁸⁸ Voir le document PDF sur le site homes.uni-bielefeld.de : « the set of relations between lexical entries and other entities such as other parts of a dictionary or a text corpus » (nous traduisons).

⁸⁹ W. Hüllen, *English Dictionaries, 800-1700 : the topical tradition*, 2006, p. 241-243 ; « the macrolevel », « the microlevel », « the mesolevel » (nous traduisons).

Nous proposons une approche différente de celles de ces trois chercheurs pour définir la mésostructure. Elle se rapporte plutôt à la façon d'organiser la nomenclature, qui regroupe les mots rassemblés selon certains critères – notamment sémantiques et morphologiques –, ainsi qu'à la manière de décrire les unités lexicales. Autrement dit, la mésostructure apparaît à travers l'organisation d'un article, et l'objet organisé est « la constellation des dérivés et des composés autour d'une base » qui devient « un support morphologique de la description du contenu sémantique⁹⁰ ».

Nous aborderons ici les parties qui se trouvent au milieu de l'article, et que nous considérons comme une petite nomenclature. Une telle organisation dépend, en général, de l'objectif du dictionnaire. Le *DFC de Dubois* utilise ce type de structure. Selon ses auteurs, cet ouvrage monolingue a pour but d'aider les lecteurs, qu'ils soient natifs ou étrangers, à apprendre le fonctionnement du lexique et les emplois des mots tout « en tenant compte de leurs connexions sémantiques⁹¹ ». Ce mode d'organisation, fondé sur un système d'affixation, répond à la fois au caractère utilitaire et à la « description scientifique du lexique⁹² ». Citons un passage de l'avant-propos du *DFC* afin de saisir l'idée :

Les possibilités qu'offrent les systèmes de suffixation et de préfixation pour passer d'une construction de phrase à une autre construction, d'un verbe à un substantif, d'un substantif à un adjectif, etc., ont été mises en évidence dans cet ouvrage par des regroupements autour des termes de base ; ces ensembles comportent à la fois les dérivés (**calcul, calculer, calculateur**, etc.) et les composés (**incalculable**), ordonnés selon leurs systèmes de correspondance (**assimiler, assimilé, assimilable, inassimilable, assimilation**⁹³).

En général, l'entrée contenant plusieurs acceptions indique les différents emplois en les numérotant ou en utilisant les lettres de l'alphabet. Dans l'exemple ci-dessous, les auteurs du *DFC* ne se contentent pas de présenter les sens et les emplois du mot *acheter*, ils réunissent également l'ensemble des dérivés et les distinguent par un losange noir (◆), leur conférant ainsi un statut autonome dans l'article :

⁹⁰ L. Guilbert, *op. cit.*, 1969, p. 27.

⁹¹ *Idem.*

⁹² Avant-propos du *DFC de Dubois*, 1966, p. IV.

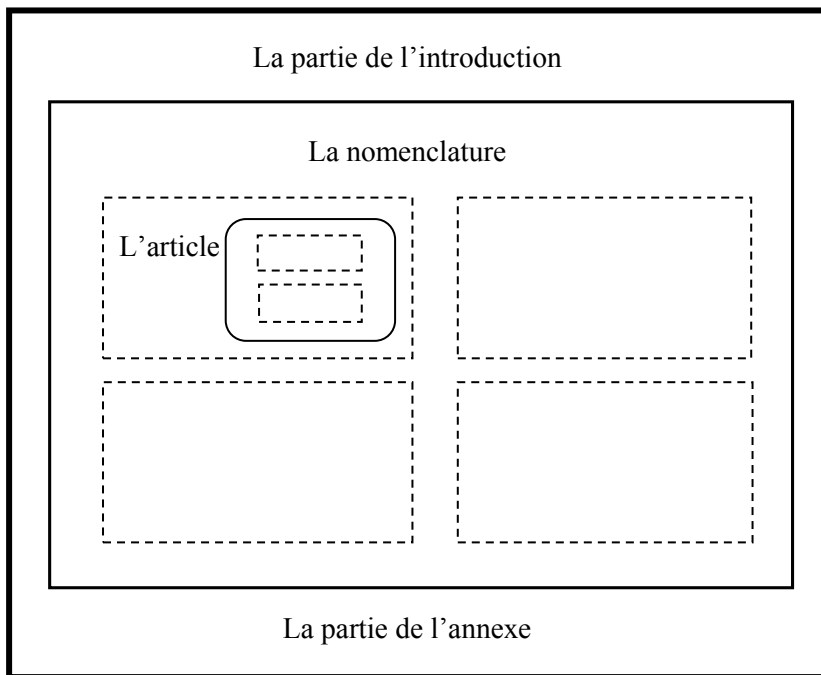
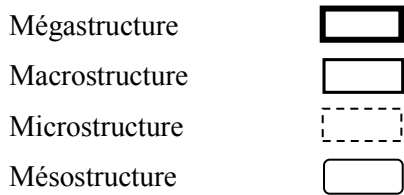
⁹³ *Ibid.*, p. III.

ACHETER [a ʃte] v. tr. (conj.7) [sujet nom de personne]. 1° *Acheter un objet, un droit*, l'obtenir contre un paiement [...] — 2° *Acheter une chose*, l'obtenir au prix d'une privation, d'une peine [...] — 3° *Acheter quelqu'un*, le corrompre à prix d'argent [...] ♦ **acheteur, euse** n. 1° Personne qui achète dans un magasin — 2° Personne qui, dans une entreprise commerciale, a pour métier de faire les achats aux négociants en gros. ♦ **achat** [a ʃa] n.m. 1° Action d'acheter, d'acquérir comme bien [...] — 2° Objet acheté : *Un cabas rempli des achats faits au marché.* [...] ♦ **racheter** [ra ʃte] v.tr. 1° Acheter de nouveau ou en plus [...] — 2° Acheter quelque chose d'occasion à un particulier [...] — 3° *Racheter les hommes*, en parlant de Jésus-Christ, sauver l'humanité par la rédemption [...] — 4° *Racheter une faute*, en obtenir le pardon [...] — 5° *Racheter un défaut, un inconvénient*, le compenser, le faire oublier [...] ♦ **se racheter** v.pr. Réparer ses fautes, faire oublier sa mauvaise conduite [...] ♦ **rachat** [ra ʃa] n.m. Action de racheter (aux différents sens du verbe) : *Vendre une chose avec faculté de rachat. Le rachat d'un tapis.*

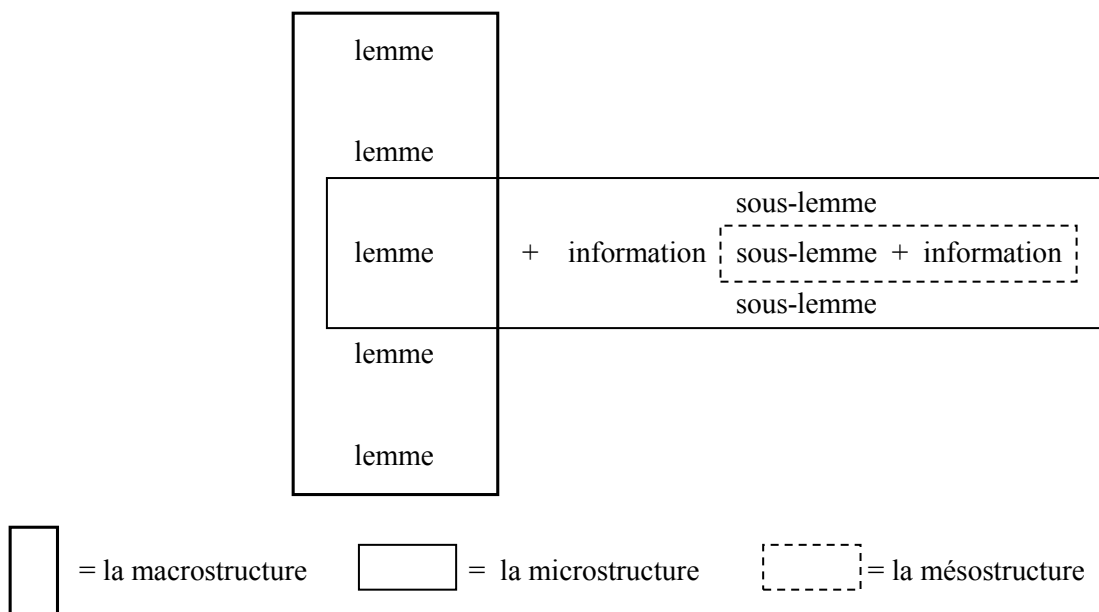
Nous pouvons observer, dans cet exemple, que chaque sous-article de l'entrée *acheter* qui constitue la mésostructure est organisé de la même manière que l'article où sont agencés des éléments, c'est-à-dire la microstructure. Ainsi, la transcription phonétique, la catégorie grammaticale, la numérotation et les exemples composent les sous-articles, même si certaines informations ne figurent pas pour chacun d'entre eux. Une description de la construction grammaticale ou de la spécification des compléments figure également et permet de réunir les arguments nécessaires sur le plan sémantique ou syntaxique.

La façon de traiter les mots, soit de manière isolée, soit de manière regroupée, peut modifier l'organisation de l'article lexicographique. Ainsi, les termes *acheter*, *acheteur*, *achat*, *racheter*, *se racheter* et *rachat* peuvent figurer dans un seul article ayant une double structure, comme dans l'exemple ci-dessus. Au contraire, tous ces mots peuvent correspondre à cinq entrées et articles séparés, comme dans le *PR*.

Dans cette perspective, la macrostructure est double dans le *DFC*, car la petite macrostructure est insérée dans l'article et la petite microstructure figure encore dans cette petite macrostructure de la même manière que la microstructure "standard" est introduite dans la macrostructure "standard". Les deux schémas suivants illustrent cet enchevêtrement structurel :



[Schéma 2] Représentation de quatre structures lexicographiques



[Schéma 3] Combinaison des macro-, micro- et mésostructures

Ces schémas aident à mieux saisir la mise en relation entre les sous-parties constitutives du dictionnaire possédant une mésostructure. Le premier montre la perspective générale de la structure du dictionnaire à partir de la mégastructure. Le second complète le schéma n° 1 (p. 64) afin d'illustrer la mésostructure.

La mésostructure n'est pas seulement présente dans les dictionnaires monolingues. Cet arrangement mixte, dans lequel coexistent les besoins pratique et linguistique pour ordonner des entrées lexicographiques, figure également dans des ouvrages bilingues, et notamment dans certains dictionnaires franco-coréens. Sa nomenclature française ou coréenne est organisée dans l'ordre alphabétique au niveau macrostructurel ; le regroupement des mots, de manière morpho-sémantique, ayant rapport au terme de base, désignent le niveau mésostructurel : cet agencement constitue les grilles principales de ces dictionnaires.

Par exemple, l'*Essence Dictionnaire français-coréen* – abrégé en *EDFC* – de Whi-Yong Lee, paru en 1983, adopte la mésostructure. Parmi les ouvrages coréen-français, le *Dictionnaire coréen-français* paru en 1978 – abrégé en *DCF 1978* – utilise cette organisation et le *Nouveau Dictionnaire coréen-français* de 2007 – abrégé en *NDCF* – hérite de cette conception structurelle. L'organisation mésostructurelle est répandue au-delà des dictionnaires bilingues concernant le français et se retrouve dans les dictionnaires bilingues coréen-langues vivantes. Le *Prime Korean-English Dictionary* – abrégé en *PrKED* – applique notamment la même structuration. Les quatre articles ci-dessous, sur les mots français *opposer* et coréens *반항*, illustrent notre propos :

Dictionnaire	Mésosstructure
<p>EDFC</p>	<p>opposer [ɔpoze] [[lat. <i>opponere</i>, d'après <i>poser</i>] ★ I v.t. ① 마주 대하게 하다 ; 대조 [비교] 하다 : ~ deux meubles dans une pièce 방 안에 두 가구를 마주 놓다 / ~ et comparer des synonymes 동의어들을 대조·비교하다 [...] ② ((~ qch [qn] à [(稀) et] qch [qn])) ...을 ...에 [에게] 대립 [대응·대항] 시키다 ; ...을 ...에 [에게] 비교하다 : Il est vain d'~ l'âme au corps 영혼을 육신에 대립되는 것으로 보는 것을 헛된 일이다 [...]</p> <p>◆ opposant, e [ɔpozã, -a:t] ★ I adj. (정) 반대의, 대립하는, 대항하는 ; ((~ à) ...에 반대하는. ★ II n. 반대자, 불복자 ; 야당 의원 [...]</p> <p>◆ opposé, e [ɔpoze] ★ I adj. ① 서로 마주 대한, 서로 반대의 ; 상반되는[...] ② ((~ à) ...)에 반대하는 : ~ à ce que + sub. ...에 반대하는</p> <p>◆ opposite [ɔpozit] [[lat. <i>oppositus</i> < <i>opponere</i>] n.m. 반대, 역(逆). ☉ à l'~ (de) (...와) 마주 대하여</p> <p>◆ opposition [ɔpozisjɔ̃] n.f. ① (a) 서로 마주 대하고 있는 상태. // (b) 대립, 반대; 대항, 방해 [...] ② 반정부; 반대당[...]</p>
<p>DCF 1978</p>	<p>반항 反抗 ① [저항] résistance f. [반대] opposition f. ② [불응] insubordination f., insoumission f. ③ [반역] révolte f. — 하다 résister à ((l'autorité)) ; s'opposer à ; se révolter contre ((le gouvernement)). — 적((homme)) révolté(e), insoumis(e) ; ((caractère)) récalcitrant(e). ¶ ...에 ~하여 par opposition à qc ; contre qc. ~적 태도를 취하다 prendre une attitude rebelle. 무언의 ~에 부딪치다 se heurter à une opposition tacite. 완강히 ~하다 opposer une résistance obstinée. ~하지 않고 항복하다 se rendre sans résistance.</p> <p>* 一기一期 [[심리]] âge m ingrat. 一심一心 insoumission f ; insubordination f.</p>
<p>NDCF</p>	<p>반항 反抗 [명] résistance f, opposition f, insubordination f, insoumission f ; révolte f. ¶ 10 대들의 ~ une crise d'adolescence; l'âge ingrat. ¶ 무언의 ~에 부딪치다 se heurter à une opposition tacite. ¶ 부모들은 자녀들의 이유 없는 ~에 당황해한다 Les parents ne savent (pas) quoi faire face à l'insoumission sans raison de leurs enfants. ◇ _(을) 하다 résister à ((l'autorité)); s'opposer à ; se révolter contre ((le gouvernement)) ; tenir tête à qn. ¶ 부모에게 ~(을) 하다 ne pas obéir à [ne pas écouter, répondre à, tenir tête à] ses parents. ¶ ~하지 않고 순순히 항복하다 se rendre sans résistance.</p>

	<p>◆ _적 -的 [명] révolté(e), insoumis(e); ((caractère)) récalcitrant(e). ¶ ~적인 태도 une attitude rebelle.</p> <p>◆ _기 -期 [명] l'âge ingrat; crise <i>f</i> d'adolescence.</p> <p>◆ _심 -心 [명] insubordination <i>f</i>, insoumission <i>f</i>, ¶ ~심이 일다[생기다] être insoumis(e), ne pas obéir, désobéissant(e) ¶ ~심이 강하다 être très désobéissant(e). ¶ 학교에 대한 ~심에서 금지된 일들을 저지르다 commettre des interdits pour se révolter contre l'école [contre le système scolaire].</p> <p>◆ _아 -兒 [명] enfant <i>mf</i> insoumis(e).</p>
PrKED	<p>반항 (反抗) [저항] resistance ; [반대] opposition ; [불응] disobedience ; insubordination ; [도전] defiance ; [반역] revolt ; [협오] hostility ; recalcitration —하다 resist ; oppose ; disobey ; defy ; rebel ((against)) ; offer resistance ((to)) ; antagonize ; turn upon ((a person)) ; lift one's hand against 반항적인 defiant ; rebellious / ...에 반항하여 in opposition to ; in defiance of ; in the teeth of [...]</p> <p>반항기 (-期) the period of contrariness ; the negative phase</p> <p>반항심 (-心) the spirit of insubordination ; a rebellious spirit ; hostility</p>

[Tableau 6] La mésostructure des quatre dictionnaires

La structuration de chaque dictionnaire diverge. En ce qui concerne la présentation typographique des sous-entrées et de leurs sous-articles, l'*EDFC* et le *NDCF* utilisent un losange noir, le *DCF 1978* un astérisque, tandis que le *PrKED* insère simplement un alinéa.

Parmi ces quatre dictionnaires, les sous-entrées sont plus nombreuses dans l'*EDFC* et dans le *NDCF*. Les constituants de l'article du premier dictionnaire, de la prononciation aux exemples, composent le sous-article, à l'exception des informations étymologiques. En ce qui concerne le deuxième ouvrage, l'ensemble des constituants tels que le lemme coréen, ses lettres sino-coréennes, la catégorie grammaticale, l'équivalent et son indication grammaticale, ainsi que les exemples, suit la même organisation que sa microstructure standard.

En revanche, si les cadres mésostructurels de l'ouvrage bilingue coréen-anglais et du *DCF 1978* sont établis, ils ne reproduisent pas les éléments microstructurels, l'article des sous-entrées étant souvent constitué de quelques équivalents, soit des mots, soit des expressions, mais parfois simplement les exemples proposés par les lexicographes. Le concept de la mésostructure risque ainsi d'être troublé par la méthode plus restrictive de ces deux dictionnaires, car l'organisation mésostructurelle ne se contente pas d'énumérer les mots ou les expressions équivalentes.

Même si les utilisateurs du dictionnaire ne mesurent pas la valeur de la structure protéiforme que chaque lexicographe s'efforce d'ajouter, les auteurs des ouvrages doivent l'exploiter davantage, de la couverture jusqu'à l'article, de manière convaincante et selon leurs objectifs. Quoi qu'il en soit, des inconvénients liés à la consultation de l'ouvrage et certaines difficultés, pour les lecteurs, à saisir les informations utiles, dus à la mauvaise répartition des sections et à une organisation intérieure qui n'est pas toujours cohérente, peuvent apparaître. Chaque niveau de structure et leurs composantes sont complémentaires pour rendre explicite tous les éléments présentés dans un dictionnaire, tant pour les auteurs que pour les lecteurs.

3. Synthèse

Ce deuxième chapitre avait pour objectif de comprendre l'exigence de rigueur face à la construction lexicographique, externe et interne. Quelques critères susceptibles d'orienter le choix vers tel type de dictionnaire et les niveaux structurels à l'intérieur de l'ouvrage ont particulièrement retenu notre attention.

Les éléments qui varient d'un ouvrage à l'autre sont la fonction d'usage, le public visé et l'organisation structurelle. La distinction des notions de décodage et d'encodage se fait selon le public auquel s'adresse le dictionnaire bilingue, puis au choix de la langue, soit comme langue-objet soit comme langue de description. L'orientation des dictionnaires bilingues relève, d'une part, de la fonction d'usage, le passage vers une langue ou vers une autre étant l'un des critères pour la définir, d'autre part, de la forme bidirectionnelle issue des fonctions simultanées de décodage et d'encodage.

Le dictionnaire général, monolingue ou bilingue, doit proposer un plan permettant d'organiser, de manière cohérente, les constituants. Il possède plusieurs niveaux ; nous en avons dénombré quatre : la mégastructure, la macrostructure, la microstructure et la mésostructure. Au-delà d'une structure binaire classique, il nous fallait évoquer une structure supérieure, la plupart des chercheurs omettant de la mentionner, en dépit de son rôle de guide d'utilisation et de la justification scientifique qu'on y trouve ; nous en proposons une autre : un enchevêtrement structurel illustré par deux schémas (macro- et microstructure) et pratiqué par la majorité des dictionnaires coréens-français.

Le chapitre suivant est consacré à l'étude de la répartition des contenus dans ces différents niveaux. Il s'agit de cerner les problèmes relatifs à la spécificité sémantique lexicale du dictionnaire bilingue.

CHAPITRE III

CHAPITRE III. Les principaux problèmes du dictionnaire bilingue

1. L'emploi des corpus lexicographiques comme source de renseignement

2. La nomenclature
 - a. Choix des entrées
 - b. Disposition
 - c. Parcours notionnel
 - d. Représentation des homonymes et des polysèmes dans la nomenclature

3. La mise en équivalence
 - a. Une vision du monde selon chaque langue
 - b. La traduction lexicographique

4. La relation sémantique en lexicographie bilingue
 - a. Équivalence et non-équivalence
 - b. Définition de la synonymie
 - c. Synonymie dans les textes bilingues

5. La reformulation du sens en lexicographie
 - a. Paraphrase et périphrase
 - b. Rôle de la glose

6. Indications exemples
 - a. Indications lexicographiques
 - b. Exemples
 - c. Apport culturel

7. Synthèse

*L*a confection d'un dictionnaire nécessite le respect d'une méthodologie stricte, qui en garantie la qualité. Cette méthodologie concerne l'organisation des articles, tant au niveau macrostructurel qu'au niveau microstructurel.

Dans le cas d'un dictionnaire monolingue, les contraintes macrostructurelles concernent (1) la sélection des mots auxquels sera assigné le statut de mot-vedette, à partir de corpus lexicographiques antérieurs ou de corpus textuels, en tenant compte notamment du sort réservé aux archaïsmes et aux néologismes, (2) l'ordre des mots à respecter, intégralement alphabétique, ou alphabétique et sémantique (avec intégration à l'intérieur d'un mot principal d'un paradigme sémantique dérivé). Quant aux contraintes microstructurelles, elles concernent essentiellement (1) le classement des sens dans le cas des mots polysémiques et (2) la sélection des exemples les plus pertinents. À l'interface des contraintes macrostructurelles et microstructurelles, intervient le choix, lorsqu'il y a matière à hésiter, entre homonymie (deux mots-vedettes) et polysémie (un mot-vedette avec deux sens, dans un cas de polysémie élémentaire).

Pour ce qui concerne les dictionnaires bilingues, l'opération de traduction tient lieu de définition, ce qui ne va pas cependant sans problème, les équivalents absolus entre systèmes linguistiques étant rarissimes. D'autres indications relatives au mot traité doivent être également fournies, notamment celles relatives à sa forme grammaticale et à son emploi.

Plus importantes encore sont les indications ayant trait, chaque fois que cela est nécessaire, à l'arrière-plan culturel, au sens le plus large de ce terme, impliqué par le mot concerné.

Avant d'aborder les questions méthodologiques, nous étudierons les sources lexicographiques des dictionnaires monolingues, qui servent de base aux dictionnaires bilingues et inspirent presque tous leurs constituants.

1. L'emploi des corpus lexicographiques comme source de renseignement

Les auteurs des dictionnaires généraux de langue prennent en compte plusieurs paramètres tels que les « finalités, [les] publics destinataires, [l']ampleur des projets, [la] dimension des ouvrages, [la] nature des supports, [les] conditions de production, [les] moyens mis en œuvre, [le] temps dévolu à leur élaboration, [la] vision des concepteurs, [ou la] qualification des rédacteurs⁹⁴ », pour effectuer les travaux lexicographiques que ces paramètres impliquent. Cela concerne à la fois la composition de la macrostructure, *id est* la nomenclature du dictionnaire, et la microstructure de chaque article qui suppose une analyse et un classement raisonné des différents sens, ainsi que leur illustration par des exemples, extraits du corpus de référence.

Ayant longtemps été constitués par des textes uniquement littéraires, les corpus de référence des grands dictionnaires du français contemporain se sont ouverts à des formes variées d'écrit : textes scientifiques, essais, textes journalistiques, notamment. Depuis environ trente ans, l'évolution technologique, plus précisément informatique, facilite les travaux des lexicographes. Ainsi, la saisie et la numérisation de corpus de grande ampleur offrent « à tous ceux qui travaillent dans le domaine un accès plus facile et plus souple au texte du dictionnaire en cours et aux informations qui sont à la base de ce texte⁹⁵ ».

Le corpus est exploité tant pour la nomenclature que pour la constitution de l'article⁹⁶. Dans l'élaboration d'un dictionnaire monolingue, le corpus de référence est en général créé par les chercheurs pour qui la langue traitée est la langue maternelle. La langue du corpus et la langue de rédaction du dictionnaire sont les mêmes. Dans le cas d'un dictionnaire bilingue, le corpus de la langue-source peut être celui qui a été préalablement utilisé dans un dictionnaire monolingue, de même, du reste, que celui qui

⁹⁴ P. Corbin et N. Gasiglia, « Représentations lexicographiques actuelles du lexique français : aperçus sur les choix de nomenclatures », 2010, p. 35.

⁹⁵ V. Grundy, « L'utilisation d'un corpus dans la rédaction du dictionnaire bilingue », 1996, p. 127.

⁹⁶ Précisons que le mot *corpus* désigne ici, à la différence de son usage en linguistique de corpus, un ensemble de données.

a été sélectionné pour la langue cible. Comme le montre l'article de Valérie Grundy⁹⁷, la base de données pour la langue-source peut, bien que cela reste rare, être créée par des chercheurs qui sont locuteurs de la langue cible, comme c'est le cas de l'*Oxford-Hachette French Dictionary*. Le corpus élaboré par des allophones et sur lequel se fonde ce dictionnaire, a une valeur différente de celui conçu par des chercheurs français.

En ce qui concerne la nomenclature, la fréquence des occurrences calculée à partir du corpus de référence sert souvent de base à l'établissement de la liste des entrées. Néanmoins, l'intuition des lexicographes est aussi requise pour choisir les mots, puisqu'il n'est pas toujours possible de prélever par des moyens techniques des termes familiers, comme *maman*, *papa*, *sympa*, *bosses*⁹⁸, des documents littéraires, scientifiques ou journalistiques sur lesquels les corpus lexicographiques se fondent en général.

La question des bases de données, supports des dictionnaires français-coréens est délicate. Seuls certains d'entre eux précisent le corpus, *lato sensu*, à partir duquel ils ont été élaborés. Les dictionnaires généraux édités après les années 1980 tendent à expliciter leurs références, d'une part, de nombreux dictionnaires français et quelques dictionnaires bilingues, d'autre part, des ouvrages de grammaire, de phonétique et de linguistique soit en français soit en coréen. Malgré ces précisions, les références utilisées dans les différentes parties du dictionnaire ne sont pas clairement indiquées. Parmi les dictionnaires coréen-français, le plus complet, le *NDCF*, publié en 2007, ne précise pas ses sources, alors que le précédent, édité trente ans auparavant, offre une liste de quinze références.

La pratique lexicographique distingue usuellement données authentiques et données traitées. La collecte des données authentiques consiste à accumuler des informations qui n'ont pas fait l'objet d'un examen antérieur. Ce que l'on nomme corpus, au sens général, concerne plus ou moins les données authentiques. Les données traitées, quant à elles, sont extraites soit de dictionnaires déjà parus, où elles figurent comme entrées ou comme éléments microstructurels, soit d'ouvrages théoriques. C'est

⁹⁷ V. Grundy, *op. cit.*, 1996, p. 127.

⁹⁸ Voir S. Verlinde et T. Selva, « Corpus-based versus intuition-based lexicography : defining a word list for a French learner's dictionary », 2001, p. 595.

ce que Josette Rey-Debove appelle le « corpus métalinguistique⁹⁹ ». Dans la plupart des cas, les données traitées lexicographiquement se transforment en base de données pour les dictionnaires bilingues. Ainsi, les dictionnaires français constituent le corpus usuel lors de l'élaboration des dictionnaires français-coréens.

De manière générale, les dictionnaires français-coréens font peu état de leurs ressources documentaires, à l'exception de deux d'entre eux¹⁰⁰ :

a) L'*EDFC* (1983) : « en ce qui concerne l'ajout des éléments étymologiques, nous avons comparé plusieurs références afin de choisir les étymons qui ne font pas toujours consensus : le *Dictionnaire de la langue française* de Littré, le *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours* de Hatzfeld *et al.*, le *Dictionnaire étymologique de la langue française* de Clédat, le *Larousse du XX^e siècle*, le *Nouveau Dictionnaire étymologique et historique* de Dauzat¹⁰¹ ».

b) Le *MDFC* (1988) : « nous faisons référence au *French Word Book* de Vander Beke ainsi qu'au *Français élémentaire* élaboré au début des années 1950 en vue de repérer les mots fréquents et fondamentaux¹⁰² ».

S'agissant de l'*EDFC*, son auteur évoque la manière dont il a constitué le corpus en se penchant sur l'origine du mot, tandis que l'auteur du *Modèle Dictionnaire français-coréen* – abrégé en *MDFC* – indique les deux références principales que lesquelles il se fonde.

À l'instar de Jean Pruvost¹⁰³, nous considérons deux types de corpus lexicographiques : un type extensif et un type sélectif. Le premier type relève d'un dictionnaire général, le second, d'un dictionnaire spécialisé. Quant au dictionnaire bilingue, d'après Alain Rey, il effectue une « description sélective¹⁰⁴ ». Sa nature, à la fois générale (dictionnaire général de langue) et sélective (dictionnaire bilingue), nécessite la coordination de ces deux types de corpus monolingues.

⁹⁹ J. Rey-Debove, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, 1971, p. 42.

¹⁰⁰ Nous traduisons du coréen.

¹⁰¹ Préface de l'*EDFC*, 1983, p. 1-2.

¹⁰² Préface du *MDFC*, 1988, p. iv.

¹⁰³ J. Pruvost, *op. cit.*, 2006, p. 127-128.

¹⁰⁴ A. Rey, *op. cit.*, 2008, p. 160.

L'ensemble des mots-vedettes est constitué non seulement « de mots qui ne doivent pas appartenir uniquement à un dictionnaire de spécialité¹⁰⁵ », mais également de termes qui se fondent sur des textes communs. Ainsi, tout dictionnaire bilingue nécessite la comparaison de corpus issus de deux sources différentes. Il est difficile en réalité de trouver des dictionnaires qui décrivent leur méthode de sélection, pour des domaines précis, en particulier. Dans le contexte franco-coréen, le nombre de termes utilisés dans des disciplines scientifiques telles que la zootechnie, la splanchnologie, la pétrochimie, la psychométrie est, de tout évidence, réduit.

Les néologismes que le dictionnaire général de langue doit prendre en compte dès leur apparition relèvent également de la question du corpus. Chaque année, le dictionnaire accueille, à l'instar du *PR*, des mots nouveaux, que ce soit sur le plan du signifié ou du signifiant. L'enjeu est de répondre aux besoins des lecteurs, en s'adaptant aux réalités nouvelles. Les lexicographes doivent régulièrement traiter des sources qui naissent des mutations sociales ou du progrès scientifico-technologique, et qui apparaissent le plus souvent dans la langue journalistique.

Les exemples lexicographiques sont également fournis par le corpus. Les extraits de textes du corpus, que ce soient les phrases ou les syntagmes, sont utilisés en tant qu'éléments constitutifs de l'article afin de montrer les caractéristiques tant grammaticales que sémantiques de chaque mot. Dans la collecte des exemples, le lexicographe bilingue se sert des données lexicographiques traitées en tant que sources. Un grand nombre d'exemples extraits du corpus de référence subissent des modifications formelles, à la différence de la nomenclature¹⁰⁶, car la structure complexe et les mots moins courants, dans les exemples-citations, ne correspondent pas souvent au langage des allophones. Toutefois, l'accès au corpus authentique n'est pas exclu. Compte tenu du besoin de répondre aux attentes du public visé, une sélection d'exemples plus simples ou plus illustratifs que ceux qui apparaissent dans les dictionnaires monolingues peut être faite. Quant aux exemples issus des corpus des dictionnaires monolingues repris dans les dictionnaires bilingues, ils doivent être minutieusement choisis, afin de correspondre au niveau linguistique moyen des locuteurs allophones.

¹⁰⁵ G. Dotoli, *Le Dictionnaire de la langue française. Théorie, pratique, utopie*, 2012b, p. 152.

¹⁰⁶ Voir chapitre III, 6.b.

Quels sont les corpus français et coréen que l'on peut exploiter à l'heure actuelle ? Pour le français, il convient de mentionner le *Centre national de ressources textuelles et lexicales* (cnrtl) qui rassemble des bases de données telles que *Frantext*, le *Traitement de corpus oraux en français* (TCOF), les dictionnaires informatisés tels que le *Trésor de la langue français informatisé* (TLFi), les 8^e et 9^e éditions du *DAF*, ainsi que d'autres sources accessibles en ligne¹⁰⁷. Ce grand corpus électronique facilite la recherche lexicale, et permet d'exploiter facilement les données lexicographiques. Pour le coréen, le *Séjong project* (1998-2007) est un projet gouvernemental de la numérisation utile pour la création de données linguistiques tant fondamentales que spécifiques, le développement d'outils pour le dictionnaire électronique, ainsi que la standardisation de la terminologie¹⁰⁸.

Ces corpus sont indispensables, car ils permettent de disposer d'informations statistiques comme la fréquence des occurrences, de données sur les constructions des syntagmes ou les collocations variées, sans oublier les corpus de textes exclus jusqu'alors. Le dictionnaire bilingue doit pouvoir bénéficier, pour ses deux langues, de l'apport du corpus des dictionnaires monolingues, tant pour la sélection des entrées que pour la rédaction des articles¹⁰⁹.

En définitive, aucun dictionnaire franco-coréen n'apporte d'autre nomenclature que celle que lui proposent les dictionnaires monolingues du français. En lexicographie bilingue, au-delà de la présentation du corpus, ce sujet mérite d'être approfondi dans le cas du franco-coréenn.

¹⁰⁷ Voir le site cnrtl.fr.

¹⁰⁸ Voir le site sejong.or.kr.

¹⁰⁹ À ce jour, les dictionnaires franco-coréens ne s'appuient guère que sur quelques grands dictionnaires monolingues du français : *Littré*, *Larousse*, *Robert*.

2. La nomenclature

« Justesse et ordre se marient¹¹⁰ ».

a. Choix des entrées

S'agissant du choix des entrées, la nomenclature des ouvrages bilingues se fonde généralement sur celle qui a déjà été réalisée pour les ouvrages monolingues. Dans ce cas, la liste monolingue choisie par les lexicographes devient, en quelque sorte, une référence dont Jean Pruvost souligne l'importance : « Le dictionnaire bilingue doit s'appuyer sur les dictionnaires monolingues de chaque langue décrite. La maturité du dictionnaire bilingue passe par celle du dictionnaire monolingue¹¹¹. »

Dans l'histoire, la sélection des entrées s'est faite, le plus souvent, par le biais d'enquêtes personnelles ou collectives des lexicographes afin de recueillir les corpus oraux ou écrits. Au fur et à mesure, la liste augmentant, les lexicographes se sont référés aux résultats de leurs prédécesseurs et la création *ex nihilo* n'existe presque plus lors de la confection des dictionnaires généraux de langue.

Les répertoires figurant dans les ouvrages consacrés à une langue donnée sont repris pour l'élaboration d'autres types de dictionnaires. Il en va de même pour la nomenclature du dictionnaire bilingue qui a, tout au long de l'histoire, été alimentée par le recensement de chaque lexicographe, qui exploite à la fois les ouvrages précédents et les dictionnaires monolingues. Après que les lexicographes ont puisé dans ces deux sources, la nomenclature choisie peut être à nouveau filtrée suivant les destinataires des

¹¹⁰ G. Dotoli, *La Mise en ordre de la langue dans le dictionnaire*, 2012a, p. 8.

¹¹¹ J. Pruvost, *op. cit.*, 2006, p. 122.

dictionnaires bilingues. La dimension pédagogique de ces ouvrages explique ce filtrage, le dictionnaire bilingue étant l'œuvre du lexicographe comme du didacticien.

Le « désir d'exhaustivité¹¹² » des lexicographes, évoqué par Josette Rey-Debove, est nuisible à leur travail, car toute ambition exhaustive en matière lexicographique se heurte à la réalité de la langue, par nature évolutive.

¹¹² J. Rey-Debove, *op. cit.*, 1971, p. 30.

b. Disposition

L'ordre est un critère fondamental pour la mise en œuvre d'un dictionnaire. La somme d'informations que l'on y trouve, lexicographiques en particulier, peut déstabiliser les lecteurs si elle n'est pas correctement organisée. Afin d'accéder rapidement à l'information recherchée, ils doivent comprendre la logique de l'ouvrage, la « lecture » d'un dictionnaire étant une lecture fragmentée. Le dictionnaire doit ainsi ordonner les mots « dans un système d'unité[s], d'après une cohérence, une logique descriptive, une forme, une nomenclature, une macro et une microstructure¹¹³ ». Aussi la clarté de l'ordre des entrées facilite-t-elle la recherche des informations.

Le lexicographe décide de l'organisation de la nomenclature, ce qui définit la nature de l'ouvrage. Les études réalisées dans ce domaine permettent de distinguer deux systèmes : le classement alphabétique et le classement sémantique. Le premier est le plus pratiqué dans les dictionnaires généraux de langue, monolingues ou bilingues. Le second prend des formes multiples dans la pratique lexicographique : classement étymologique, classement synonymique, classement thématique, etc.

« Démocratique » pour les uns, « tyrannique » pour les autres, l'ordre alphabétique est un classement proprement formel, ainsi que l'explique Jean Pruvost : « le classement alphabétique est fondé sur l'aspect graphique des mots¹¹⁴ ». Bien que ce type de classement facilite la consultation du dictionnaire, il n'est toutefois pas sans inconvénient : il masque notamment, quelquefois, certaines affinités morphologiques et sémantiques.

La nomenclature structurée selon des critères sémantiques (contenu thématique, sources étymologiques, relations polysémique, synonymique, antonymique, notamment) réunit « les unités lexicales sous des entrées métalinguistiques, selon une approche onomasiologique¹¹⁵ ». Cette démarche, allant de la pensée aux mots, s'oppose à

¹¹³ G. Dotoli, *op. cit.*, 2012a, p. 29.

¹¹⁴ J. Pruvost, *op. cit.*, 2006, p. 115.

¹¹⁵ A. Rey, « Typologie génétique des dictionnaires », 1970, p. 56.

l'approche sémasiologique qui va des mots à la pensée, conformément à l'ordre alphabétique. Ainsi que l'observe Jean Pruvost dans son ouvrage de 2006 :

Les classements sémantiques sont construits en découlant. Il s'agit de permettre à l'utilisateur de trouver ou retrouver un mot précis en fonction d'une idée, de mieux percevoir les liens établis entre des mots sémantiquement proches. La démarche est onomasiologique : on part d'un concept pour chercher les mots s'y rattachant. C'est celle qui correspond à la production d'un message : on a une idée et on l'exprime avec les unités lexicales les mieux adaptées¹¹⁶.

Le traitement des unités lexicales par les dictionnaires onomasiologiques peut être effectué à partir de thèmes généraux tels que la médecine, le droit, la technique, etc. Il s'agit alors de dictionnaires spécialisés, juridique ou médical, par exemple. Les approches synonymiques et antonymiques sont, elles aussi, conditionnées par le point de vue onomasiologique.

Le classement par analogie est mis en pratique dans le *PR*, sous-titré *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, qui est, au fond, organisé selon l'approche sémasiologique. Cependant, la liste de ses entrées « balisées par des synonymes et clarifiées par des contraires¹¹⁷ », dont la fonction onomasiologique a été précisée et soulignée par Alain Rey, présente un nouveau type d'organisation. C'est ce que Giovanni Dotoli admet lorsqu'il écrit que « le binôme alphabet + analogie fait la somme du dictionnaire : l'ordre sémantique combiné devient la solution idéale, comme le prouve le succès du *Petit Robert*¹¹⁸ ».

Il n'y a pas de dichotomie, toutefois, entre les deux manières de chasser. On peut trouver les deux systèmes mêlés. Nous sommes convaincus que, pour les usagers qui n'ont pas une connaissance suffisante pour décomposer la structure intérieure du lexique, notamment pour les coréanophones qui n'utilisent pas la même racine langagière que les francophones, ni le même alphabet, l'ordre alphabétique, qualifiée pourtant de « tyran du dictionnaire » par Alain Rey, est un système mieux adapté qu'un classement non alphabétique.

¹¹⁶ J. Pruvost, *op. cit.*, 2006, cité par G. Dotoli, *op. cit.*, 2012a, p. 54.

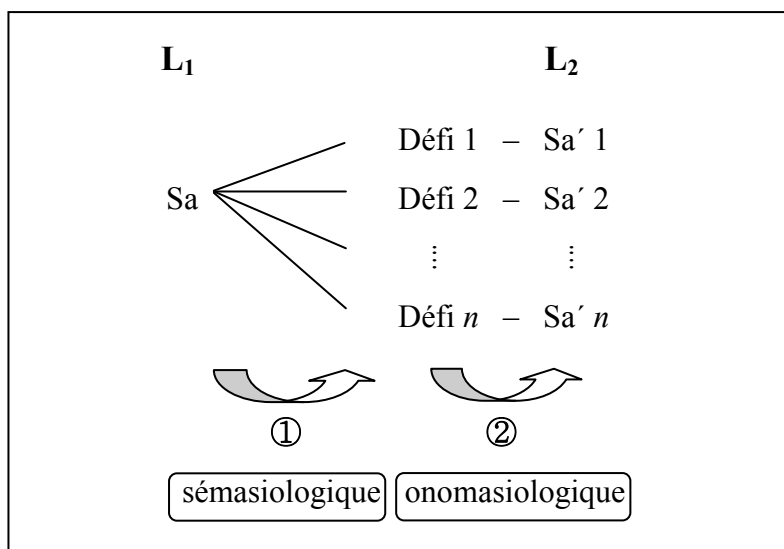
¹¹⁷ Préface du *PR*, 2012, p. XX.

¹¹⁸ G. Dotoli, *op. cit.*, 2012a, p. 65.

c. Parcours notionnel

Le dictionnaire général adopte souvent un classement formel, dit sémasiologique. Dans le cas d'un dictionnaire monolingue, l'approche suivie consiste à « fixer et [...] à stabiliser le rapport des signifiants à leur signification¹¹⁹ ». Cette démarche classique, naturelle en linguistique, est-elle envisageable dans les dictionnaires bilingues ? Dans le rapport entre le signifiant de la langue de départ (L₁) et celui de la langue d'arrivée (L₂), il n'est pas aisé de délimiter le processus dans lequel les démarches sémasiologique et onomasiologique interviennent.

Le binôme, entrée et équivalent, nécessite un processus compliqué pour aller d'un signifiant à un autre, c'est-à-dire un double parcours notionnel. Le schéma suivant présente les équivalents :



L₁ : Langue de départ, L₂ : Langue d'arrivée

Sa : Signifiant de L₁, Défi : Définition, Sa' : Signifiant de L₂

: Parcours notionnel

[Schéma 4] Double parcours notionnel du transfert sémantique dans le dictionnaire bilingue

¹¹⁹ J.-L. Descamps *et al.*, *Sémantique & concordance*, 1992, p. 336.

Dans ce schéma, le parcours ①, du signifiant (donc de l'entrée) aux sens (plus exactement aux définitions) relève de l'approche sémasiologique. La même opération est effectuée pour le dictionnaire monolingue. Le parcours ② va des sens vers les signifiants de la langue d'arrivée, afin de proposer les définitions adaptées. Ce parcours relève de la démarche onomasiologique.

Pour le parcours sémasiologique, les dictionnaires monolingues rendent service à la confection des ouvrages bilingues, dans la mesure où les définitions qui figurent dans les premiers allègent la tâche pour la mise au point des seconds¹²⁰. Les chercheurs pour qui la langue traitée est la langue maternelle sont mieux placés pour effectuer l'analyse sémantique. D'autre part, la fabrication d'un dictionnaire est tributaire de problèmes pratiques, temporels et financiers. Quant au rôle explicatif des définitions, il est déterminant. Un simple déchiffrement du type « A de L₁ désigne B de L₂ » ne correspond pas à une véritable activité lexicographique bilingue. Par conséquent, les définitions permettent au lexicographe tant de saisir que de transférer le sens plus précis du mot par exemple : « A de L₁ signifie B de L₂ avec tel ou tel sens précis dans tel ou tel emplois. »

Le parcours onomasiologique concerne l'acheminement des sens et des acceptions du mot traité de L₁ aux signifiants de L₂, tâche qui incombe au lexicographe bilingue¹²¹. Pourtant, l'idée de cette approche lexicologique ne se définit pas tout à fait de la même manière : elle « consiste [...] à délimiter un champ notionnel auquel on fait correspondre un ensemble structuré de mots, constituant un champ lexical¹²² ». Dans la pratique lexicographique bilingue, la liste des signifiants de L₂ est restreinte à un champ sémantique approprié.

¹²⁰ Pour certains chercheurs, le recours aux dictionnaires monolingues, à cette étape, n'est pas recommandé : Duval (1986), Hausmann (1977, 1988), Kromann (1984) et Löttsch (1978) notamment.

¹²¹ O. Soutet, *op. cit.*, 1995, p. 268.

¹²² *Ibid.*, p. 269.

d. Représentation des homonymes et des polysèmes dans la nomenclature

Un mot comportant plusieurs sens pose problème lors de son classement dans la macrostructure : soit ce mot peut correspondre aux sens dans un même champ lexical (*polysème*), soit chaque sens est distinct (*homonyme*). Le débat sur la vérification de la connexité sémantique se poursuit dans l'étude des mots. Sous cet angle, est abordée la question de la détermination de la frontière qui sépare ces deux notions. Dans notre domaine, la disposition des entrées au niveau macrostructurel est relative à la distinction entre homonymes et polysèmes tandis que la microstructure s'organise exclusivement par « découpages polysémiques¹²³ ». En effet, leur séparation comporte le risque de multiplier les modes d'analyse pour chaque chercheur ou chaque équipe, puisque leur traitement est subjectif et délicat, et que l'ensemble des résultats obtenus peut aboutir au « flou de la frontière entre polysémie et homonymie¹²⁴ ».

Les sens corrélés d'un mot défini révèlent la nature de son caractère polysémique. S'il n'est pas évident de regrouper les sens autour d'une seule forme, autrement dit s'il est difficile de reconnaître le *signifié de puissance*, selon les termes guillaumiens, la séparation définitive des sens en question est à envisager. Il s'agit alors d'un cas d'homonymie. En lexicographie, les sens du terme polysémique se subdivisent dans l'article en sous-entrées numérotées par des lettres ou des chiffres. Les homonymes constituent également des entrées, dont la présentation typographique varie selon les dictionnaires¹²⁵.

Le processus habituel permettant l'élaboration d'un dictionnaire de langue fait encore face au problème des critères de distinction entre les homonymes et les polysèmes, avant même d'aborder le sujet du traitement polysémique. Le critère le plus appliqué dans ce domaine est d'ordre diachronique : l'étymologie des mots. Une étymologie commune permet de caractériser la continuité interne et de repérer une relation absente ou rompue entre les mots.

¹²³ G. Dotoli, *op. cit.*, 2012b, p. 75.

¹²⁴ O. Soutet, « Polysémique – polysémie », 2005, p. 8.

¹²⁵ Par exemple : *entrée*¹, *entrée*², *entrée*³, etc.

Le dégroupement du mot *vague*, dans le *PR*, comporte les trois entrées suivantes :

1 **VAGUE** [vag] **n. f.** – 1150 ◊ ancien scandinave *vâgr* ; cf. allemand *Wage* ■ 1 Intégralité de la surface d'une étendue liquide (mer en particulier), due aux diverses forces naturelles qui s'exercent sur le fluide en mouvement (courants, vent, etc.) ; masse d'eau qui se soulève et s'abaisse en se déplaçant ou en paraissant se déplacer. ► flot, houle, lame, moutonnement, onde, vaguelette ; clapot, ressac. [...]

2 **VAGUE** [vag] **adj. et n. m.** – 1589 ; vake de « dénué de » 1230 ◊ latin *vacuus* « vide » ■ Terrain vague : terrain vide de cultures et de constructions, dans une ville. ◊ n. m. vx Espace vide. « *Le vague de l'air* » **BUFFON**. ◊ (avec influence de 3 vague) MOD. Espace indéterminé, sans limite précise. *Regarder dans le vague ; avoir le regard perdu dans le vague, les yeux dans le vague* : ne fixer aucun objet précis.

3 **VAGUE** [vag] **adj. et n. m.** – 1485 ; n. 1213 ◊ latin *vagus*

I ~ **adj.** ■ vx Errant, vagabond. ◊ (1771 ◊ du latin des médecins) MOD. ANAT. Nerf vague (à cause de ses ramifications dispersées) : nerf pneumogastrique* (► vagal). [...]

II ~ **n. m. LE VAGUE** (fin xvii^e) ■ 1 Ce qui n'est pas défini, fixé (dans le domaine intellectuel, affectif ou sensible). ► imprécision, indécision, indétermination. [...]

La première entrée, qui est le nom féminin, vient de l'ancien scandinave *vâgr*, tandis que les deux autres proviennent respectivement du latin *vacuus* et *vagus*. Il nous paraît convaincant de répartir ces origines distinctes comme des homonymes, selon ce découpage : « 1 vague » vs « 2 vague et 3 vague ». L'étymologie des deux dernières entrées n'étant pas commune, bien que les deux mots viennent du latin, pouvons-nous avoir la certitude d'une différenciation *a priori* ? Si tel n'est pas le cas, celles-ci doivent être considérées sans conteste comme homonymiques. Or l'« inconstance » ne caractérise-t-elle pas la plupart de leurs acceptions ? La définition de « terrain vague » et d'« espace indéterminé, sans limite précise » de la seconde entrée, et celle de « errant, vagabond » et de « ce qui n'est pas défini, fixé » peuvent sous-entendre qu'il est possible de passer d'un état flou ou incertain à un état précis ou déterminé. Le terme *inconstance* pourrait-il être considéré comme un « archétype sémantique » tel que le définit Jacqueline Picoche ?

Le *Grand Gaffiot, Dictionnaire latin-français* propose les définitions suivantes :

vācūus, a, um (*vacco, vacivus*, cf. *ambiguus* ; esp. *hueco*) ¶ 1 vide, inoccupé : **vacua castra** CAES. *G.* 7, 45, camp vide ; subst. N. **Vacuum**, le vide : LUCR. *I.* 367 ; **per vacuum** HOR. *Ep.* 1, 19, 21, dans une région inoccupée || [avec *abl.*] **nihil igni vacuum** CIC. *Tim.* 13, rien qui soit exempt de feu ; **moenia vacua defensoribus** LIV. 42, 63, 6, murs sans défenseurs || [avec *ab*] **oppidum vaccum ab defensoribus** CAES. *G.* 2, 12, ville sans défenseurs, cf. CIC. *Verr.* 4, 3 ; LIV. 37, 17, 6 || [avec gén.] **ager frugum vacuus** SALL. *J.* 90, 1, champ sans moissons ; **litterae rerum vacuae** TAC. *An.* 15, 8, lettre vide (dépourvue de faits) ¶ 2 libre **a)** sans maître, vacant : **vacua possessio regni** CAES. *C.* 3, 112, possession du royaume vacante, trône vacant, cf. CIC. *de Or.* 3, 122 ; *Amer.* 26 ; *Tull.* 17 ; **in vacuum venire** HOR. *S.* 2, 5, 50, ou pl. n., **in vacua** CIC. *Off.* 1, 21, venir dans un bien sans propriétaire **b)** [en parl. d'une femme] libre, qui n'a pas de mari, veuve : TAC. *An.* 13, 44 ; OV. *M.* 14, 831 [...]

vāgus, a, um (peu net, cf. *vacillo, ἄγνομι*, al. *wanken* ; it. *vago*) ¶ 1 vagabond, qui va çà et là, qui va à l'aventure, errant : CIC. *Clu.* 175 ; *Rep.* 1, 40 ; *Att.* 7, 11, 5 ; **vagi per silvas** QUINT. 8, 3, 81, errants à travers les bois || **stellae quasi vagae** CIC. *Rep.* 1, 22, étoiles en qq. sorte vagabondes ; **vaga harena** HOR. *O.* 1, 28, 23, sable errant [à la merci du vent] ; **vaga fulmina** OV. *M.* 1, 596, foudre sinueuse, aux feux épars ¶ 2 [fig.] **a)** flottant, inconstant, ondoyant : **vaga sententia** CIC. *Nat.* 2, 2, opinion flottante [...]

Nous constatons que *vācūus* représente un concept plus abstrait que *vāgus*, où l'idée de mouvement physique domine. Le *Dictionnaire historique de la langue française* d'Alain Rey affirme qu'il n'y a pas de rapport entre les deux mots latins. Leur sens est bien distinct, ils doivent donc être considérées comme homonymiques.

Les caractéristiques formelles telles que le genre, le nombre, la voix, l'aspect, le mode, le temps, la personne, etc., ainsi que le critère extralinguistique, sont considérés comme des critères d'identification des homonymes. Un terme peut relever de plusieurs catégories grammaticales comme le mot *vague* – nom et adjectif – et le mot *car* – nom et conjonction. Le mot *grève* signifie soit « terrain plat » soit « cessation du travail ». Dans ce second sens, il vient de la place de Grève : cette origine historique relève du critère extralinguistique. Un nom ayant deux genres désigne souvent deux réalités radicalement distinctes, c'est le cas des mots *vague* (vide / flot) et *mousse* (jeune marin / plante). Une construction différente peut entraîner un changement sémantique ; c'est le

cas du verbe *déboucher*, dont la signification change selon qu'il est employé de manière transitive (déboucher un tuyau) ou intransitive (déboucher d'un défilé dans la plaine).

Nous avons brièvement présenté quelques-uns des critères les plus pratiqués dans le domaine lexicographique. Malgré leur apparente incompatibilité, ils peuvent se mélanger. Certaines règles grammaticales *lato sensu* ne peuvent l'emporter sur d'autres pour la distinction entre homonyme et polysème. L'étymologie permet, en général, de trancher.

La distinction entre homonymes et polysèmes passe par un repérage du lien sémantique, contigu ou éloigné, entre les différents sens et ne dépend pas de la grammaire. Les critères formalisés ne peuvent être exhaustifs, ni rigoureusement réglés : dans nombre de dictionnaires, ces critères sont donc subordonnés à l'intuition empirique du lexicographe. C'est pourquoi tous les dictionnaires n'ont pas le même dégroupement des homonymes.

La macrostructure présentée dans le *PR* et celle figurant dans le *Lexis* de Larousse sont diamétralement opposées. Ce dernier, comme le *DFC de Dubois*, est rédigé selon une approche homonymique, contrairement au *PR*. Prenons pour exemple l'entrée *élever* dans ces deux dictionnaires :

<i>PR</i>	<i>Lexis</i>
<p>Élever</p> <p>I Mettre plus haut</p> <p>II Faire devenir plus important, donner plus de valeur</p> <p>III Contribuer au développement de (un être vivant)</p> <p>IV S'élever</p>	<p>1. Élever [porter à un degré, à un niveau supérieur] : élévation, élévateur, élevatoire, surélever, surélévation</p> <p>◆ s'élever</p> <p>2. Élever [élever des enfants] : élevé</p> <p>3. Élever [élever des animaux] : élevage, éleveur</p>

[Tableau 7] La macrostructure du verbe *élever* dans le *PR* et le *Lexis*

Les quatre acceptions du mot sont présentées dans le *PR* sous une seule entrée alors que le *Lexis* sépare le verbe en trois entrées. Ces acceptions et ces entrées ne correspondent pas les unes aux autres. À la différence du *Lexis*, le dictionnaire d'Alain

Rey se conforme à l'étymologie en soulignant la nécessité d'« un coup d'œil rétrospectif¹²⁶ ». Le verbe *élever*, constitué du préfixe *é-* et du verbe *lever*, vient du latin *levare*, comme le verbe *lever*. Bien que cette filiation sémantique ne soit pas signalée dans l'article, tous les sens sont regroupés dans une seule entrée et sont considérés comme faisant partie d'une même famille, avec une racine. En revanche, le *Lexis* ne fait pas de l'étymologie le critère principal, celle-ci étant réduite à une simple information. Il n'est pas difficile toutefois d'établir la relation que les trois entrées partagent, car les données étymologiques, datées, sont respectivement : « de *lever* ; 1120 », « de *élever* 1 ; 1270 » et « de *élever* 2 ; 1499 ». D'un point de vue chronologique, donc les étymologies de ces trois entrées indépendantes s'enchaînent.

Concernant la lexicographie bilingue, la distinction entre homonymes et polysèmes dans la nomenclature de la langue-source tend en général à rester marginale. Le rôle du lexicographe bilingue ne se limite pas à la mise en équivalence. Il doit savoir choisir une nomenclature qui corresponde à son intention et agencer les mots – regrouper ou dégroupier. Il est vrai que, dans le domaine bilingue, une position passive est adoptée à l'égard de certaines questions étudiées dans le domaine de la lexicologie et de la lexicographie monolingue.

Concernant le traitement des entrées dans les dictionnaires franco-coréens, deux options : soit la méthode suivie par la référence principale du dictionnaire est adoptée, soit plusieurs modèles parmi différentes sources sont repris. Les dictionnaires français-coréen se fondent sur les références de la langue source, le français, à laquelle on tâche de relier la langue cible, le coréen. Quant aux dictionnaires coréen-français, ils reprennent les références de la langue coréenne. Quelle que soit la langue source, les études effectuées sur la langue de départ constituent un point de repère, justifiant l'approche adoptée dans le domaine de la lexicographie bilingue. Les maîtres d'œuvre du *PrDFC* ont ainsi choisi le *PR* comme référence principale et ceux du *DCF 1978* ont sollicité un linguiste coréen afin de sélectionner et d'organiser les entrées de sa langue maternelle.

En dehors du débat autour de la distinction entre homonyme et polysème dans une même langue, c'est-à-dire dans le contexte intralinguistique, nous proposons une

¹²⁶ Préface du *PR*, 2012, p. XIV.

méthode exclusive pour la lexicographie bilingue ou multilingue. Or une relation interlinguistique peut-elle exister au sein d'une méthode particulière au domaine intralinguistique ? Cette hypothèse se dessine dès l'étape de l'évaluation de la nature des mots : homonymique ou polysémique ?

Nous supposons que le rapport pouvant être établi entre l'entrée et l'équivalent peut être fait dès cette évaluation, notamment la relation synonymique entre les équivalents appartenant à une entrée. Pour les mots considérés comme homonymiques dans une référence, le lexicographe bilingue ne revient pas sur la question des sens séparés et de leurs équivalents divergents. Dans le cas des mots polysémiques, il nous semble pertinent de revoir l'organisation de la nomenclature.

Nous choisissons les mots *combiner* et *combinaison* du *PrDFC* pour étayer notre hypothèse, considérés comme polysémiques dans cet ouvrage, comme d'ailleurs dans le *PR*, sa principale référence :

combinaison [kɔ̃binezɔ̃] [[XVII ; < *combination* < lat. *combinatio*]] *n.f.*

1 조합, 결합 ; 배합 : ~ de couleurs 색의 배합 / ~ de style 스타일의 혼합 / ~ ministérielle 각료 구성 **2** ((비유)) (기업의 성공) 수단, 술책 (=combine) : Trouvez une ~ pour en sortir ! 난국을 타개할 만한 방책을 찾아보시오 / ~s financières [politiques] 금융 [정치] 수단 **3** 슬립, 상하가 연결된 옷 (=grenouillère) : ~ de mécanicien 작업복 / ~ de plongée [ski] 잠수복 [스키복] **4** (금고·자물쇠 따위의) 숫자조합 : changer la ~ d'un coffre-fort 금고의 번호 조합을 변경하다 **5** 【정보과학】 ~ de circuits 조합회로 / ~ de code 기계어, 기계부호 **6** 【언어】 결합 ; 【수학】 조합 **7** 【문장】 두 개의 문장을 짜 맞추어 하나의 문장을 만드는 것 **8** 【화학】 화합물 **9** 【물리】 principe de ~ 결합원리

combiner [kɔ̃bine] [[XVIII ; lat. *combinare* (=réunir)]] *v.t.* **1** 조합하다,

결합하다 (=arranger, assembler) ; [화학] 화합시키다 : ~ des signes [couleurs, sons] 기호 [색, 음향] 들을 배합하다 / ~ des fonctions diverses dans une machine 기계 하나가 여러 가지 기능을 갖게 하다 **2** 합치다 : sentiment qui *combine* le désir et la peur 욕망과 공포가 뒤섞인 감정 **3** 계획하다, 준비하다 : ~ son emploi du temps 일정을 짜다 / ~ un mauvais coup 나쁜일을 꾸미다 / *J'ai tout combiné pour partir demain.* 나는 내일 떠날 수 있도록 모든 준비를 다 해놓았다. — **se** ~ *v.pr.* **1** 결합하다, 화합하다 : couleurs qui *se combinent* bien 잘 어울리는 색깔들 **2** (계획·구상 따위가) 교묘하게 구성되다

Nous constatons que quelques équivalents coréens ne partagent pas le même champ sémantique, contrairement aux acceptions en français. C'est le cas des équivalents de la première acception 조합, 결합, 배합 et de la deuxième 수단, 술책 du nom *combinaison*, ainsi que des équivalents de la première 조합하다, 결합하다 et de la troisième 계획하다, 준비하다 du verbe *combiner*. Il nous semble que la relation synonymique entre les mots coréens en tant qu'équivalents soit absente, à la différence de la corrélation sémantique observée entre leurs équivalents français. Les tableaux suivants permettent de préciser ce point :

Langue source	Langue cible
Combinaison	1. 조합, 결합 « combinaison, assemblage... »
	↕ y a-t-il une relation synonymique ?
	2. 수단, 술책 « moyen, stratagème... »

Langue source	Langue cible
Combiner	1. 조합하다, 결합하다 « combiner, associer... »
	↕ y a-t-il une relation synonymique ?
	3. 계획하다, 준비하다 « concerter, préparer... »

[Tableau 8] Synonymie entre équivalents coréens des entrées *combinaison* et *combiner*

Dans la même perspective, si la synonymie entre les équivalents influe tant soit peu sur la nomenclature du dictionnaire bilingue, autrement dit s'il faut tenir compte de cette relation dans le regroupement des entrées : les deux types d'homonymes doivent-ils être traités différemment ? Ce concept pourrait-il s'orienter vers une normalisation ?

Nous distinguerons les mots considérés comme homonymiques dans les études monolingues – que nous appellerons *les vrais homonymes* – des mots revalorisés dans un dictionnaire bilingue par estimation – que nous appellerons *les homonymes simulés*, ces derniers étant susceptibles de poser un problème de représentation dans la

nomenclature. Plus ou moins arbitrairement séparés, s'ils bénéficient de la même présentation typographique, ces deux types risquent de provoquer une confusion parmi les utilisateurs entre les vrais homonymes et les homonymes propres à une seule langue cible. Pour éviter cela, ils doivent être différenciés par la typographie, sans quoi l'étiquette « homonyme », naturellement distinguée par la séparation en entrées indépendantes, peut semer le trouble parmi ces mots qui ne sont pas, en général, considérés comme homonymiques dans la langue source.

En reprenant les exemples de *combinaison* et de *combiner*, tentons de trouver l'état théorique de notre approche hypothétique. Le site Internet « wordnet.co.kr » propose un thésaurus et un macrothésaurus parmi un ensemble de structurations du lexique coréen, constitué de champs sémantiques et thématiques, des dictionnaires de synonymes, d'antonymes et de dialectes. Le contenu du site, pour ce qui relève des synonymes, se fonde sur le *Korean Thesaurus Dictionary*, publié en 2009. La relation synonymique est représentée à travers le schéma d'un réseau sémantique duquel les antonymes ne sont pas exclus.

Le site offre le choix entre des schémas simples ou complexes. Voici le schéma simple du mot 결합 « combinaison » :



[Image 1] Schéma simple d'un réseau synonymique et antonymique du mot 결합 « combinaison »

Le mot-clé 결합 « combinaison », placé au centre, est entouré par ses synonymes – « union », « association », « attelage » etc. – et ses antonymes – « décomposition », « séparation », « coupe » etc. – signalés respectivement par des points bleus et rouges. Les équivalents coréens de la deuxième acception du mot *combinaison*, dans l'exemple ci-dessus, 수단 « moyen » et 술책 « stratagème », n'apparaissent pas dans ce schéma. Bien qu'ils figurent sous l'entrée *combinaison* en tant que sens figurés en français, leurs équivalents, dans le lexique coréen, n'établissent aucune relation avec les équivalents de sens propre.

Pour la recherche d'homonymes, dans notre hypothèse, le recours au dictionnaire des synonymes de la langue cible est indispensable. Dégager un noyau sémantique commun à tous les équivalents pour la disposition des entrées paraîtrait cependant artificiel, voire excessif. D'autant que l'effet positif de la distinction entre vrais homonymes et homonymes simulés n'est pas avérée.

Quelle que soit la disposition macrostructurelle dans la perspective métalexicographique, l'utilisateur se fie au dictionnaire qu'il utilise, et fait rarement la comparaison avec un autre. Les dictionnaires de langue, plus particulièrement bilingues, sont naturellement perçus comme des ouvrages fiables, de référence. Les lexicographes doivent donc faire des choix concernant l'approche homonymique, leur sélection, leur présentation, afin que leur système repose sur un fondement théorique solide.

La notion de polysémie, soit l'organisation microstructurelle qui divise les sens divergents et les ventile à l'intérieur d'une entrée, est à considérer également avec vigilance. L'enjeu du traitement polysémique consiste à trouver la nuance entre les mots qualifiés de polysèmes et l'écart sémantique ou fonctionnel entre plusieurs sens possibles d'un mot défini. Le mot *moiré*, qui peut être employé comme adjectif et nom masculin, et le mot *contre*, en tant que préposition, adverbe et nom masculin, ont des écarts de sens plus ou moins importants. Pourtant, ils conservent un sens commun sous-jacent à toutes leurs acceptions, reliées par un continuum sémantique : « Loin d'être étrangères l'une à l'autre, les deux significations partagent donc un certain sémantisme commun : mais cette parenté ne les empêche pas d'être distinctes¹²⁷ ».

¹²⁷ C. Fuchs, *Les Ambiguïtés du français*, 1996, p. 11.

Des critères permettant de déterminer si le mot est effectivement polysémique ont été définis par les lexicographes. Ceux-ci, lorsqu'ils conçoivent un dictionnaire, considèrent les occurrences possibles et les moyens de découper le continuum sémantique en plusieurs acceptions. L'ouvrage ne pouvant contenir toutes les occurrences, les sens les plus courants et pertinents sont sélectionnés. La division de l'article lexicographique correspond donc à la répartition des sens selon les critères établis. Et l'intuition du lexicographe compte autant que le système adopté.

Alain Rey nous explique, dans son ouvrage, que pour présenter la polysémie, certains dictionnaires adaptent leur logique – c'est le cas, par exemple, du *Dictionnaire général* de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas – ou privilégient l'intuition théorique guillaumienne – comme le *TLF*¹²⁸. Les grands dictionnaires de langue comme le Robert et le Larousse appliquent quant à eux un modèle « basé sur des confusions : ils attribuent une structure analogique simple au contenu des unités, selon des marques métalinguistiques empiriques (par ex. “propre” avant “figuré”)¹²⁹ ». Le classement en fonction de certains paramètres, par exemple le niveau d'abstractivité « concret ↔ abstrait », de figure « propre ↔ figuré », apparaît dans ces dictionnaires généraux de langue. Il est également possible, selon Alain Rey, de sélectionner d'autres critères tels que la fréquence ou l'étymologie.

Même si l'organisation de l'article, dans le dictionnaire bilingue, se fonde en principe sur les références lexicographiques monolingues, de légers changements sont observés dans la disposition de leurs constituants. La signification d'une entrée comme les divers sens retenus par les lexicographes bilingues sont tributaires de la langue source, alors que l'arrangement des sens ne correspond pas, dans tous les cas, à celui de l'ouvrage monolingue. Nous pouvons les considérer comme une adaptation à un processus de transfert sémantique, en l'occurrence, du français au coréen ou bien comme une séparation de la part du lexicographe.

Comme nous l'avons mentionné, le *PrDFC* répartit les acceptions d'un certain nombre d'entrées en se fondant sur le contenu originel du *PR*. Prenons les verbes

¹²⁸ Voir A. Rey, *op. cit.*, 2008, p. 114.

¹²⁹ *Idem.*

français *dénaturer* et *dénoncer*, qui sont ainsi définis dans les articles de ces deux dictionnaires¹³⁰ :

<i>PR</i>	<i>PrDFC</i>
<p>Dénaturer 1. RARE Changer, altérer la nature de (qqch.).</p> <p>◆ TECHN. Faire subir la dénatura-tion à ; rendre impropre à l'alimentation.</p> <p>2. (ABSTRAIT) Changer la nature de, donner une fausse apparence à.</p>	<p>Dénaturer 1. ((드물게)) 변질시키다</p> <p>2. (못먹을 정도로) 변질시키다</p> <p>3. 왜곡하다, 곡해하다</p>
<p>Dénoncer 1. VX Faire savoir officiellement.</p> <p>— DR. Donner avis de (un acte de procédure) à des tiers.</p> <p>◆ MOD. Annoncer la rupture de.</p> <p>2. COUR. Faire connaître (une chose répréhensible).</p> <p>◆ PAR EXT. Signaler (qqn) comme coupable.</p> <p>3. (Sujet objet) LITTÉR. Faire connaître, révéler (qqch.).</p>	<p>Dénoncer 1. (공식적으로) 알리다</p> <p>2. 고발하다 ; 규탄하다</p> <p>3. (조약 따위의) 폐기를 통고하다</p> <p>4. ((문어)) (주어는 사물) 나타내다, 드러내다</p> <p>5. ((옛)) 선언하다, 공포하다</p> <p>— se ~ 1. 자수하다 se livrer</p> <p>2. 서로 고발하다 se trahir</p>

[Tableau 9] La répartition des acceptions dans les entrées *dénaturer* et *dénoncer* du *PR* et du *PrDFC*

Le verbe *dénaturer* du *PR* est divisé en deux sections numérotées : la première propose deux définitions, dont l'une est précédée d'un losange noir « ◆ ». La présence de ce signe et celle de l'abréviation TECHN. qui le suit attestent le rapport étroit entre le sens « faire subir la dénatura-tion à ; rendre impropre à l'alimentation » et le sens « changer, altérer la nature de (qqch.) ».

¹³⁰ Nous omettons certains éléments comme la transcription phonétique, les exemples, etc. dans notre tableau.

Ces deux sens attribués à une même acception dans le dictionnaire français forment deux sections numérotées dans le dictionnaire français-coréen. La remarque signalée par le losange noir est devenue une acception. Même si l'équivalent des deux premières acceptions est le même verbe coréen, 변질시키다, l'indication ((드물게)) « rare » et la glose (못먹을 정도로) « immangeable » ont leur importance, puisqu'elles précisent respectivement son emploi et son sens distinct. Était-il vraiment nécessaire que cette première acception du *PR* propose deux sens ? N'aurait-il pas mieux valu ne laisser qu'une seule acception avec un seul équivalent, le mot 변질시키다, en rassemblant l'indication et la glose ? Sans doute, car la glose (못먹을 정도로) « immangeable » précise et réduit l'utilisation de son sens le plus courant dans le domaine de l'alimentation, au moyen du concept *manger*.

Le verbe *dénoncer* n'a que trois dégroupements dans le texte monolingue alors qu'il en a cinq dans l'ouvrage bilingue, auxquels s'ajoutent deux acceptions dans la sous-entrée de la forme réfléchie. La première acception du *PR* va du sens ancien au sens moderne et la deuxième, du sens courant au sens par extension. Le changement de disposition n'est pas gênant si le dictionnaire bilingue a pour objectif de limiter « les équivoques, latentes ou déclarées¹³¹ », notamment de la part de la langue cible, en transmettant le sens entre les deux langues. Le changement, qu'il soit léger ou considérable, est aisément accepté s'il est estimé nécessaire ou s'il permet de faciliter la consultation du dictionnaire bilingue.

Revenons au cas du verbe *dénoncer*. La disposition des sens retenus par le *PR* s'enchevêtre dans l'article bilingue. La première acception du sens vieilli, « faire savoir officiellement », se dédouble : 1. (공식적으로) 알리다 et 5. ((옛)) 선언하다, 공포하다. L'équivalent est absent pour le sens du droit, spécifié par l'abréviation DR. dans le dictionnaire bilingue. L'usage moderne se distingue de la première acception et devient une acception séparée : 3. (조약 따위의) 폐기를 통고하다 (la glose la précise). Dans la deuxième acception, le sens courant et l'emploi par extension – 2. 고발하다 ; 규탄하다 – sont présentés en tant qu'équivalents, sans que la différence sémantique, qui semble quelque peu dérisoire, soit spécifiée. L'équivalent de dernière acception du *PR* (sens

¹³¹ G. Dotoli, *op. cit.*, 2008, p. 138.

littéraire) se trouve dans la quatrième acception du *PrDFC* : 4. ((문어)) (주어는 사물) 나타내다, 드러내다, et reproduit exactement les indications données dans la glose.

Les auteurs de ce dictionnaire bilingue justifient leurs choix, en matière de polysémie, en fonction de la fréquence de l'emploi, en classant les définitions du sens courant au sens spécifique ou archaïque. Pourtant, lorsqu'un sens est peu courant, mais radicalement corrélé, cette méthode n'est pas systématiquement suivie. C'est le cas de l'organisation des équivalents du verbe *dénoncer* ; l'ordre est suivant : 1. sens vieilli, 2. sens courant, 3. sens moderne, 4. sens littéraire. Le dictionnaire suit des principes qui semblent fixés de manière arbitraire, mais qui répondent à la logique interne de l'ouvrage.

Le lien entre les équivalents est soumis à l'intuition linguistique des utilisateurs. Il peut être immédiatement perçu par le public natif de la langue cible, en l'occurrence le coréen. Dans le cas où les équivalents 1. (공식적으로) 알리다 et 5. 공포하다 sont synonymiques, ainsi que les équivalents 5. 공포하다 et 5. 선언하다, le dégroupement des acceptions 1 et 5 sera-t-il convaincant pour les coréanophones ?

a) 1. 알리다 « annoncer » ≈ 5. 공포하다 « proclamer »

b) 5. 공포하다 « proclamer » ≈ 5. 선언하다 « déclarer »

c) 1. 알리다 « annoncer » ≈ 5. 공포하다 « proclamer » ≈ 5. 선언하다 « déclarer »

┌────────────────── ≈ (?) ───────────────────┘

(≈ : la relation synonymique)

[Schéma 5] Synonymie entre les équivalents du verbe *dénoncer*

Dans certains dictionnaires coréens monolingues, les cas a) et b) apparaissent, contrairement au cas c). Cependant, la glose (공식적으로) « officiellement, solennellement » de l'acception 1 rend le cas c) possible. La synonymie entre ces trois verbes coréens devient alors pertinente, de la même façon qu'ils peuvent être

successivement traduits par *annoncer*, *déclarer* et *proclamer* dans une série synonymique en français. Comme l'explique Bernard Quemada, « pour les mots polysémiques, on peut admettre qu'à chaque découpe sémantique correspond un synonyme différent¹³² ». C'est le cas dans notre exemple : s'il y a synonymie entre les équivalents de différentes acceptions, il n'y a pas lieu de scinder l'entrée. Par conséquent, il est possible de réunir deux acceptions en une seule à condition de l'accompagner d'une glose.

La question du rapport synonymique dans la microstructure renvoie à la celle de la séparation entre homonymie et polysémie, donc à la représentation des entrées et de leurs sens. Cette complexité mêlant deux plans structurels mais aussi des systèmes de rapports sémantiques d'une langue ou entre langues, est analysée par Josette Rey-Debove, qui écrit : « La macrostructure et la microstructure des dictionnaires de langue sont étroitement dépendantes l'une de l'autre. [...] L'interpénétration de la macrostructure et de la microstructure d'un dictionnaire de langue reflète des problèmes linguistiques réels¹³³. » À partir de la notion de synonymie, la subdivision ou le rassemblement des sens se fait de manière progressive dans un article, intervenant de ce fait dans l'établissement de la nomenclature.

¹³² Cité par G. Dotoli, *op. cit.*, 2012, p. 88.

¹³³ J. Rey-Debove, *op. cit.*, 1971, p. 148.

3. La mise en équivalence

a. Une vision du monde selon chaque langue

Le concept d'équivalence se retrouve dans tous les dictionnaires bilingues. L'équivalence est établie par lexicographes, par exemple entre le mot *manger* en français et le mot 먹다 en coréen. Cette mise en relation défend l'idée qu'il existe une similarité de sens entre deux mots issus de systèmes différents. Cela ne signifie pour autant que l'ensemble des auteurs de dictionnaires ou des chercheurs en ce domaine jugent, de manière unanime, la mise en équivalence possible.

Nous savons que le transfert sémantique interlinguistique par le biais du dictionnaire est lacunaire. Autrement dit, bien que le dictionnaire bilingue permette le remplacement d'un mot de L1 par un autre de L2, la relation équivalente n'est pas clairement établie entre eux. Selon nous, le positionnement épistémologique des auteurs, qu'il soit pour ou contre la possibilité d'appariement, influe sur la construction relationnelle entre entrée et équivalent. Nous considérons que la mise en paire est impossible dans la plupart des cas. Les éléments qui détaillent la circonstance de l'emploi du terme ne peuvent être réunis. En ce sens, nous partageons le point de vue de Josette Rey-Debove sur la « précarité de la substituabilité¹³⁴ », caractérisant ce qui est propre au dictionnaire. Ainsi, les sens de deux langues différentes pour un même mot, censés être équivalents, établissent très souvent une relation asymétrique.

Cela nous mène à une autre réflexion. Elle concerne l'implication de la position épistémologique sur le rapport entre l'équivalence démontrée dans l'ouvrage lexicographique et celle ressentie en pratique. Cette idée vient-elle valider l'absence de synonymie interlinguistique ? Le lexicographe s'efforce de relier cette question épineuse à la conceptualisation sémantique de la langue elle-même. La mise au point du

¹³⁴ Cité par G. Dotoli, *op. cit.*, 2012b, p. 100.

concept sémantique autour d'une langue déterminée diffère, en effet, selon l'appréhension des objets et de la perception du monde. Il s'agit de la « vision du monde », l'expression étant empruntée à Alexander von Humboldt (*Weltanschauung* en allemand). Le concept humboldtien implique qu'il existe une représentation particulière du monde à travers chaque langue. Le rapport entre la pensée, le monde extralinguistique et la communauté aurait ainsi conduit à la diversité des langues :

Utiliser une langue naturelle pour communiquer, c'est se comporter d'une certaine manière, effectuer un certain type d'action intentionnelle. En ce sens, l'usage du langage présuppose la pensée, puisqu'il présuppose au moins certaines intentions de communiquer¹³⁵.

Nous n'allons pas aborder ici le sujet de la relation entre le langage et la pensée, sous l'angle de la philosophie. La seule présence de ce rapport, sans même considérer la question de la contribution de l'une par rapport à l'autre, concerne la conceptualisation sémantique. Celle-ci varie profondément d'une langue à l'autre. Les éléments permettant la communication, plus précisément l'ordre linguistique, ne sont donc pas toujours constants.

Selon Giovanni Dotoli, le dictionnaire est « le plus grand réservoir de la langue » et « le stockage d'ensemble qui mémorise la pensée et la réflexion¹³⁶ ». Plus que tout autre ouvrages, le dictionnaire bilingue est particulièrement attentif à la corrélation entre le langage et la pensée.

Cependant, si la source épistémologique, en lexicographie bilingue, est la spécificité linguistique que détermine un certain rapport au monde et à l'anisomorphisme formel propre à chaque langue, la mise en équivalence a-t-elle encore un sens ? Cette perspective risque d'aboutir à l'impossibilité d'une équivalence entre les différents systèmes lexicaux.

À l'encontre de la vocation du dictionnaire bilingue, nous sommes pour la confrontation entre l'idée et la pratique. Les notions de *perspective* et de *valeur* d'un mot se rapportent aux multiples façons dont les langues classent les couleurs ou le type

¹³⁵ P. Ludwig, *Le Langage*, 1997, p. 18.

¹³⁶ G. Dotoli, *op. cit.*, 2008, p. 144 et 141.

de neige, par exemple. Cela dépend de la perception visuelle humaine. Il en va de même pour la désignation des objets. Saussure et Hjelmslev prennent pour exemple les différents noms pour le français *mouton* et l'anglais *sheep* et *mutton*, ou pour le français *arbre*, *bois* et *forêt* et le danois *træ* et *skov*. Il est évident qu'une adéquation parfaite entre les langues est illusoire¹³⁷.

Selon Sergio Cigada, « la définition n'est pas *formelle*, elle est *substantielle*¹³⁸. » Il en va de même pour l'équivalent. L'enjeu fondamental du dictionnaire général de langue est, d'après le lexicographe italien, « la transmission du même fond, du même contenu sémantique (du même signifié) par des formes linguistiques (des signifiants) qui sont différentes¹³⁹ ». Si les mêmes contenus peuvent être partagés par deux langues différentes, leurs champs sémantiques ne sont, pourtant, pas toujours organisés de la même manière, en raison de la vision propre à chaque langue. En revanche, le nombre de substances n'est pas commun et leur structuration des champs sémantiques est spécifique à chaque langue.

La réflexion sur une potentielle interchangeabilité, dans notre domaine, ne peut s'abstenir de prendre en considération la perception du monde et sa représentation. Elle nous incite à étudier les différences entre les divers systèmes, afin de mieux comprendre les formes variées de la structure sémantique dans le dictionnaire bilingue. Ainsi, la répartition sémantique de chaque langue doit être systématiquement analysée. Il nous semble que la question de la différence rejoint celle de la recherche sur l'affinité sémantique. D'après Henri Meschonnic, « plus deux mots sont proches, plus l'infime qui les sépare est ce qui importe¹⁴⁰ ».

En définitive, repérer les différences, notamment celles concernant les divers sens d'un mot selon les occurrences, est un enjeu majeur pour l'auteur d'un dictionnaire bilingue. La démarcation d'équivalence, qui tient compte de la segmentation conceptuelle, doit être accompagnée d'un équivalent, étant lui-même suffisamment défini, ou d'informations pouvant délimiter l'équivalence.

¹³⁷ Les terminologies représentant une relation biunivoque interlinguistique ne sont pas prises en compte ici.

¹³⁸ S. Cigada, « Typologie de la synonymie », 2012, p. 31.

¹³⁹ *Idem.*

¹⁴⁰ H. Meschonnic, *Des mots et des mondes : dictionnaires, encyclopédies, grammaires, nomenclatures*, 1991, p. 105.

b. La traduction lexicographique

La mise en équivalence des mots de langues différentes est une question centrale tant en lexicographie bilingue qu'en traduction. Le changement de code linguistique est l'enjeu commun de ces deux domaines. Les opérations accomplies ne sont pas exactement semblables, mais restent proches. Le recours à la traduction lexicographique et à la traduction dite générale n'est pas le même suivant les différents niveaux linguistiques : le niveau de langue lors de la traduction des unités lexicales dans les dictionnaires, le niveau de discours des phrases dans les textes. La traduction du texte concerne le plus souvent le discours, tandis que celle de la lexicographie relève principalement d'une réflexion sur la langue. Il arrive que les éléments concernant la lexicographie dépassent le niveau de langue, dans le cas, par exemple, d'une démonstration des emplois du signe-entrée. Toutefois, il ne faut pas confondre les sphères de travail du lexicographe et du traducteur. La traduction générale ne porte pas sur le lien systématique des signes qui composent la phrase ou le texte. Elle vise surtout à rendre compréhensible le texte de la langue source ou celui de la langue cible. Le lexicographe et le traducteur coopèrent parfois, mais à de rares exceptions.

La traduction lexicographique cherche le moyen le plus efficace pour transférer le contenu d'un signe d'un système lexical vers un autre. Pour ce faire, elle ne se contente pas de présenter les équivalents sous la forme d'un mot. Il s'agit de présenter les diverses valeurs sémantiques accompagnées de précisions sur le sens telles que propre / figuré, dénotatives / connotatives ou / et de les replacer dans un contexte syntaxique. Le lexicographe doit considérer les divers emplois possibles afin de présenter plusieurs traductions dans le dictionnaire. Le fait que le traducteur ne propose qu'une seule relation correspondante, sans faire la moindre illusion contextuelle, peut quelquefois entraîner une transformation de la construction syntaxique. Cette opération cherche à établir un effet de sens particulier dans le contexte afin de ne pas afficher le sens polysémique.

En principe, ces deux processus sont parallèles. Pourtant, au commencement de l'élaboration des dictionnaires bilingues, leur distinction n'était pas toujours évidente, car la confection de la plupart de ces dictionnaires se faisait naturellement à partir de la traduction d'une langue vers une ou plusieurs langues. Celles-ci provenaient de pays géographiquement très proches. Malgré leur grande richesse, les ouvrages anciens ont cherché, tout au long de l'histoire, à transférer le maximum de contenus d'un signe d'une langue vers une autre. Le traducteur le plus précis reste, depuis que ce genre de dictionnaire existe, le lexicographe. Le contenu lexicographique était présenté de manière beaucoup plus simple par rapport aux dictionnaires actuels. Il s'agissait, pour traduire, de substituer un mot à un autre.

Or, au fur et à mesure de l'évolution de la langue et du monde, non seulement des mots nouveaux apparaissaient, mais d'autres déjà présents dans la langue acquéraient de nouveaux sens. Le dictionnaire bilingue, adapté à ces changements, est alors devenu indispensable, notamment dans divers secteurs, techniques ou académiques. Cependant, l'enrichissement de la langue et sa diversification ont engendré un risque de saturation : le dictionnaire bilingue ne pouvait contenir tous les sens possibles. Si l'opération de traduction générale devait satisfaire le transfert des sens dans des contextes précis, la traduction dans le cadre lexicographique restait une traduction isolée, limitée au niveau lexical, se restreignant à certains sens principaux. La traduction générale et celle des dictionnaires apparaissaient comme deux domaines beaucoup plus distincts qu'on ne l'avait cru.

Revenons à la notion métalinguistique d'*autonyme*, qui « permet de parler de tous les signes¹⁴¹ » selon Josette Rey-Debove. Dans cette perspective, les signes classés en deux parties, d'une part l'entrée et, d'autre part, son équivalent, sont employés de manière autonymique dans les dictionnaires bilingues. Cependant, le signe-entrée d'une langue peut désigner le signe-équivalent d'une autre. Soulignons que ce dernier n'indique pas la référence en fonction du double rôle du signe, métalinguistique (autonymique) et linguistique (significatif). Leur statut autonymique se manifeste à l'évidence dans le rapport métalinguistique. La traduction lexicographique rend possible

¹⁴¹ J. Rey-Debove, *op. cit.*, 1997a, p. 61.

le discours métalinguistique du lexicographe en occupant une position d'intermédiaire entre ces deux signes.

Les traductions lexicographique et générale peuvent être considérées comme symbiotiques, ainsi que Laure Lansari l'explique :

L'équivalence de traduction semble en fait reposer sur la simple existence, dans plusieurs langues données, de lexèmes ou de constructions très proches, qui, hors contexte, se traduisent les uns par les autres. Il suffit que les marqueurs *puissent* se traduire les uns par les autres pour que les auteurs concluent à une équivalence¹⁴².

Le dictionnaire bilingue repère les lexèmes considérés comme communs, voire proches entre deux langues données, et fournit des échantillons aux traducteurs ou aux utilisateurs dont le but est de comprendre un message, même si l'équivalence n'est qu'approximative.

Le dictionnaire bilingue est un recueil de repères sémantiques pour ses usagers, il détermine la portée sémantique du lexème, et ajoute, le cas échéant, des informations sur les aspects lexicaux. En même temps, dans une fonction d'encodage, la traduction lexicographique autorise « la production de segments licites¹⁴³ ». Inversement, un certain effet de sens d'un lexème, qui a l'air convaincant dans le cadre de la traduction générale, peut mener à l'extension de ce sens. Celle-ci doit être mentionnée dans l'article. Les deux opérations de traduction, imbriquées en pratique, mais rétroactives, résultent d'une coopération entre le lexicographe et le traducteur.

Si la traduction est centrale dans la pratique lexicographique bilingue, elle est loin de combler l'attente des lecteurs. Pour décrire l'univers sémantique « structuré différemment¹⁴⁴ », nous allons faire appel à d'autres moyens linguistiques : ils nous permettront de reformuler, lorsque cela s'avérera nécessaire dans les dictionnaires bilingues, le sens d'une langue à l'autre.

¹⁴² L. Lansari, *Linguistique contrastive et traduction, les périphrases verbales aller + infinitif et be going to*, 2009, p. 6.

¹⁴³ M. Murano, *Le Traitement des séquences figées dans les dictionnaires bilingues français-italien, italien-français*, 2010, p. 207.

¹⁴⁴ R. P. Robert et M. Pergnier, « L'équivalence en traduction », 1987, p. 394.

4. La relation sémantique en lexicographie bilingue

Certaines notions linguistiques, en tant que dispositifs pratiques, nous permettent de déterminer des équivalents sous l'aspect métalexographique. La tradition, elle-même liée à la sémantique, demeure tout au long de l'histoire du dictionnaire. Pour le domaine monolingue, c'est le plus souvent délibéré. Pourtant, ces notions théoriques peuvent aussi fournir les bases d'une réflexion autour de leur application, dans la mesure où l'équivalence interlinguistique est présente en lexicographie bilingue.

La synonymie est traditionnellement étudiée en sémantique lexicale, au même titre que l'homonymie et la polysémie. Les trois notions font souvent l'objet d'études communes, en raisons de la relation qu'elles révèlent entre la forme et le sens. La synonymie, si l'on étudie la nature du dictionnaire, a notamment pour objectif de mettre en rapport des mots voisins, d'un point de vue sémantique, et quelquefois des expressions voisines, sous le nom d'équivalents. Elle peut avoir recours à la paraphrase, en lexicographie bilingue. Les discussions lexicographique et métalexographique nous permettent ainsi de revisiter la paraphrase comme mode de description des entrées.

a. Équivalence et non-équivalence

Bien que les mots *définition* et *équivalent* n'aient pas le même emploi, ceux-ci désignent un rapport d'*équivalence*, au sens large du terme. Cette notion est relative à tous les types de dictionnaires. On suppose qu'il s'agit de l'*archi-notion*, par rapport à la définition, à l'équivalent et à la traduction. La compréhension et la production de la langue nécessite non seulement la saisie du sens d'un élément donné, mais également celle du rapport entre les éléments sémantiques corrélatifs. Nous pouvons donc songer à la valeur équivalente proposée par les divers moyens correspondant à l'identité que poursuit le dictionnaire.

Concernant la question de l'équivalence interlinguistique, le lien établi entre l'entrée et l'élément donné comme sémantiquement analogue dans une seule langue et celui établi entre deux langues doivent être distingués. S'agissant du premier, les séquences langagières qui pourraient être rendues compréhensibles résultent généralement de la description lexicale. Dans le second cas, alors que l'analyse sémantique se fait rarement, la lexicographie bilingue cherche à donner des équivalents. L'opération qui consiste à trouver l'équivalent recherché par le lecteur se fonde sur la similitude sémantique entre deux systèmes lexicaux ou encore par l'analyse sémantique issue des dictionnaires monolingues.

Même si le cas de *non-équivalence* apparaît lors de la mise en équivalence entre différents systèmes lexicaux, le dictionnaire ne peut laisser une entrée sans élément correspondant ou censé lui correspondre. Le fait que les dictionnaires bilingues visent à justifier la relation d'égalité entre deux langues semble contradictoire sur ce point. Cette situation incohérente entre la théorie et la pratique pourrait, nous semble-t-il, faire obstacle à l'obtention d'informations pertinentes sur les mots que veut connaître l'utilisateur, ainsi que sur la langue elle-même. Chaque langue fonctionnant selon son propre système, le travail du lexicographe bilingue ne peut se faire uniquement en proposant des équivalents en fonction de similitudes au niveau de la langue ou de

calculs sémantiques approximatifs comme dans le cas des synonymes énumérés en fin d'article, dans le dictionnaire monolingue.

La question de la non-équivalence conduit nombre de linguistes à mentionner la difficulté lorsqu'il s'agit de trouver le soi-disant véritable équivalent. Parmi eux, Olivier Soutet explique ainsi la contradiction théorique :

L'objectif fondamental d'un dictionnaire bilingue est de fournir les équivalents des mots de la langue d'origine dans la langue de destination ; il s'agit d'un objectif de traduction avec toutes les difficultés qui lui sont propres et notamment le fait que la structure lexicale d'une langue étant, par nature, originale, elle n'a jamais d'équivalent absolu dans une autre¹⁴⁵.

Trouver l'équivalence parfaite est possible, car la terminologie semble convenir parfaitement entre les langues, dans certains cas. Cependant, même le terme utilisé dans un contexte réel peut avoir un sens ambigu « à cause notamment des évocations différentes de chaque mot (connotations) » comme « *astronaute, cosmonaute, spationaute* »¹⁴⁶. Leur plan conceptuel n'a pas changé, mais il s'explique « par des questions extérieures au concept proprement dit¹⁴⁷ ».

Pour bien cerner le concept de non-équivalence, il faut d'abord présenter ce qu'est l'équivalence. La correspondance un mot d'une langue de départ (L1) à un ou plusieurs mots d'une langue de destination (L2) s'effectue au niveau inférieur du lexique. Le problème est que ce genre d'opération n'est pas toujours satisfaisante, tant pour le public que pour le lexicographe. L'appariement des signes de systèmes distincts n'est pas conforme dans tous les cas, en raison soit de la polysémie, soit du manque d'exactitude du point de vue sémantique. Ainsi, dans le domaine des dictionnaires bilingues, la majorité des chercheurs distinguent les types d'équivalence en fonction du degré de correspondance ou de non-correspondance lexicale entre les langues. Il s'agit

¹⁴⁵ O. Soutet, *op. cit.*, 1995, p. 259.

¹⁴⁶ J. Rey-Debove, « La synonymie ou les échanges de signes comme fondement de la sémantique », 1997b, p. 95.

¹⁴⁷ M.-C. L'Homme, *La Terminologie : principes et techniques*, 2004, p. 95.

là d'un problème concernant « la coïncidence ou la divergence des structures de deux langues en présence¹⁴⁸ », récurrent chez les lexicographes bilingues.

Nous présentons ci-dessous les trois catégories d'équivalence qui nous semblent les plus générales, après avoir observé plusieurs études. Il s'agit de l'équivalence totale, absolue, parfaite ou stricte, de l'équivalence partielle et de l'équivalence zéro, également appelée absence d'équivalence. Leur dénomination varie selon les chercheurs, bien qu'ils soient d'accord sur le fond. Les exemples choisis, en français, coréen et anglais, illustrent chaque possibilité :

a) L'équivalence lexicale franco-coréenne

① L'équivalence totale

maïs (fr.) – 옥수수 (cor.)

protéine (fr.) – 단백질 (cor.)

월요일 (cor.) – lundi (fr.)

당뇨병학 (cor.) – diabétologie (fr.)

② L'équivalence partielle

radiographie (fr.) – 1° 방사선 촬영 (cor.)

2° 방사선 사진 (cor.)

강아지 (cor.) – 1° chiot (fr.)

2° petit fils (fr.)

③ L'équivalence zéro

김치 (cor.) – *kimchi* (emprunt)

텃텃하다 (cor.) – être désagréable, fade (paraphrase)

pacser (fr.) – 프랑스에서 두 사람이 팩스 (PACS, 시민연대협약)

제도를 통해 법적인 관계를 맺다

b) L'équivalence lexicale franco-anglaise

① L'équivalence totale

ordinateur (fr.) – computer (ang.)

protéine (fr.) – protein (ang.)

laser (fr.) – laser (ang.)

radar (fr.) – radar (ang.)

¹⁴⁸ R. P. Roberts et M. Pergnier, *op. cit.*, 1987, p. 392.

② L'équivalence partielle

radiographie (fr.) – 1° radiography (ang.)

2° radiograph (ang.)

langue (fr.) – 1° language (ang.)

2° tongue (ang.)

language (ang.) – 1° langue (fr.)

2° langage (fr.)

frizz (ang.) – 1° faire friser ou frisotter (fr.)

2° friser ou frisotter (fr.)

③ L'équivalence zéro

peanut butter (ang.) – beurre de cacahuètes (traduction)

glassily (ang.) – d'un regard vitreux ou fixe (périphrase)

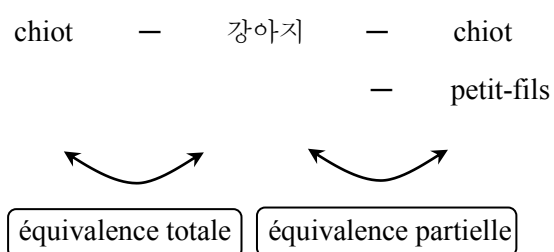
gamy (ang.) – au goût de gibier (paraphrase)

L'équivalence totale est moins ambiguë à la fois pour le lexicographe qui met en parallèle deux termes et pour le lecteur qui saisit le sens de ces termes. Un mot de L1 et autre de L2 se présentent, dans ce cas, comme une paire sans équivoque, en toutes circonstances ou presque. Les mots pouvant être aisément associés à des équivalents monosémiques appartiennent à cette catégorie. On les trouve le plus souvent dans des secteurs particuliers, tels que les domaines techniques ou scientifiques, où leur usage est strictement circonscrit¹⁴⁹.

L'équivalence partielle est le cas où la mise en équivalence ne repose que sur quelques circonstances, c'est-à-dire dans certains contextes. Les divers sens d'un mot, à la source de la polysémie, multiplient leur correspondance au lieu d'apparier de manière biunivoque un mot et un équivalent. La diversification sémantique aboutit nécessairement à la mise en équivalence, de façon réduite, sous l'effet d'un sens propre et figuré ou d'un sens dénoté et connoté. Dans une même perspective, les différentes conceptualisations linguistiques de L1 et de L2, en fonction de chaque langue, constituent les facteurs d'enchevêtrement des relations entre l'entrée et son (ses) équivalent(s).

¹⁴⁹ R. P. Roberts et M. Pergnier, *op. cit.*, 1987, p. 393.

Un mot de L_1 peut correspondre à plusieurs mots de L_2 ou, inversement, plusieurs mots de L_1 ne peuvent convenir qu'à un seul mot de L_2 , le lien entre deux systèmes lexicaux peut, en outre, être plus intriqué. Comme Jacques Raharinaivo l'explique, les deux cas « peuvent se combiner pour aboutir à des équivalences partielles en chaîne. Un mot en langue source peut se traduire par deux mots en langue cible qui eux-mêmes peuvent correspondre à deux ou plusieurs mots de la langue d'origine¹⁵⁰. » Les exemples franco-coréens montrant la complexité de cette relation sont nombreux ; l'équivalence entre les mots français (L_1) et coréen (L_2), de L_1 vers L_2 , ne coïncide pas avec celle qui existe entre le coréen (L_1) et le français (L_2), de L_2 vers L_1 – il s'agit d'une dissymétrie entre deux équivalences :



[Schéma 6] Dissymétrie des équivalences du mot *chiot* et son équivalent

La paire qui associe le mot français *chiot* au mot coréen 강아지 est présentée comme une équivalence absolue dans le *PrDFC*. Cependant, pour le mot 강아지, on peut proposer le mot *chiot* comme équivalent en français, de même que pour la paire en français-coréen et pour un autre équivalent, le *petit-fils*, sens figuré souvent employé par les personnes âgées. La paire 강아지 et *chiot* établit donc une équivalence partielle.

Une telle relation correspond à la plupart des mises en équivalence dans les dictionnaires bilingues. Elle peut, en principe, comporter plusieurs sous-types, en fonction des combinaisons possibles, par le biais de facteurs comme le nombre d'équivalents – réels et potentiels – et le type d'équivalent donné – l'équivalent sous la forme d'un mot ou d'une expression de l'utilisation fixée, ou encore sous l'apparence d'une unité au-delà d'un mot, syntagmatique ou phrastique, par exemple. Voici un tableau récapitulatif reprenant les combinaisons réalisables d'une équivalence partielle :

¹⁵⁰ J. Raharinaivo, *op. cit.*, 1999, p. 111.

L ₁	L ₂	Types d'équivalent			
Mot cor.	Mot fr.	Mot / Ex	Mot / Ex	Unité s/p	Unité s/p
	Mot fr.	Mot / Ex	Unité s/p	Mot / Ex	Unité s/p
Mot cor.	Mot fr.	⋮	⋮	⋮	⋮
Mot cor.		⋮	⋮	⋮	⋮
Mot fr.	Mot cor.	⋮	⋮	⋮	⋮
	Mot cor.	⋮	⋮	⋮	⋮
Mot fr.	Mot cor.	⋮	⋮	⋮	⋮
Mot fr.		⋮	⋮	⋮	⋮
Mot cor. Mot cor.	Mot fr.	⋮	⋮	⋮	⋮
	Mot fr.	⋮	⋮	⋮	⋮
	Mot fr.	⋮	⋮	⋮	⋮
Mot fr. Mot fr.	Mot cor.	⋮	⋮	⋮	⋮
	Mot cor.	⋮	⋮	⋮	⋮
	Mot cor.	⋮	⋮	⋮	⋮
Mot cor.	Mot fr. Mot fr.	⋮	⋮	⋮	⋮
Mot cor.		⋮	⋮	⋮	⋮
Mot cor.		⋮	⋮	⋮	⋮
Mot fr.	Mot cor. Mot cor.	⋮	⋮	⋮	⋮
Mot fr.		⋮	⋮	⋮	⋮
Mot fr.		⋮	⋮	⋮	⋮
⋮	⋮	⋮	⋮	⋮	⋮

[Tableau 10] Les types d'équivalence partielle possibles

Quant à l'équivalence zéro, elle signifie l'absence d'un mot du manque de fait réel ou simplement de la dénomination dans la communauté linguistique de L₁ ou de L₂. Dans une telle situation, le lexicographe bilingue recourt généralement à la paraphrase, à l'emprunt à la langue étrangère ou encore à la glose. Pour ce qui est de cette dernière, René Metrich a soutenu qu'elle était la traduction en général, ce qui ne nous paraît pas convaincant¹⁵¹. La nature de la glose est commentative et supplémentaire, au contraire de la traduction. La notion de glose n'est d'ailleurs pas utilisée de la même manière que

¹⁵¹ Voir R. Metrich, *Lexicographie bilingue des particules illocutoires de l'allemand. Contribution à la lexicographie bilingue allemand-français / français-allemand des « mots de la communication*, Th. d'État, 1990, p. 102.

la pragmatique ou que la linguistique de l'énonciation. Nous évoquerons plus loin la question de la glose¹⁵².

Lors de l'absence d'un élément correspondant dans une autre communauté linguistique, on peut soit traduire le nom de cet élément, comme dans le cas de *beurre de cacahuètes* (*peanut butter*), soit emprunter son propre nom d'origine, comme pour *kimchi* (*chou fermenté aux épices*), mot souvent reproduit en italique dans les dictionnaires. Concernant l'absence de concept, la paraphrase permet de transférer le sens ; elle est souvent suivie d'une explication : on l'appelle la glose lexicographique. À titre d'exemple, le verbe français *pacser* n'a pas d'équivalent en coréen ; on peut alors proposer « 프랑스에서 두 사람이 팩스 (PACS, 시민연대협약) 제도를 통해 법적인 관계를 맺다 » en tant qu'unité équivalente. La première opération effectuée pour induire cette unité phrastique est de traduire la définition donnée dans le dictionnaire monolingue, puis d'y ajouter les commentaires nécessaires pour le public visé. Résumons ce processus dans le tableau suivant :

PR	<i>pacser</i> « se lier par un pacte civil de solidarité »
	↓ traduire la définition
	« 시민연대협약을 통해 관계를 맺다 »
	↓ y ajouter des gloses
	: 프랑스에서 « en France », 두 사람이 « deux personnes », 법적인 « légal »
PrDFC	<i>pacser</i> « 프랑스에서 두 사람이 팩스 (PACS, 시민연대협약) 제도를 통해 법적인 관계를 맺다 »

[Tableau 11] Le processus de mise en équivalence du verbe *pacser*

L'opération de traduction est considérée comme la paraphrase, puisque celle-ci démontre, en principe, le même contenu, mais avec d'autres signes et formes. Les informations « en France », « deux personnes » et « légal » sont ajoutées pour indiquer

¹⁵² Voir chapitre III. 5.b.

que cette union civile existe en France, que le pacte est un arrangement conclu par deux individus et que le sens implicite induit un concept juridique. Si ce sens est évident pour les Français, voire les francophones, il ne l'est pas pour les allophones. Ces informations pallient donc un potentiel défaut de compréhension à l'origine de l'absence d'équivalence.

Les syntagmes « être désagréable, fade » pour le mot *텃텃하다* et « d'un regard vitreux ou fixe » pour le mot anglais *glassily*, dans les exemples mentionnés plus haut, peuvent être classés en tant qu'équivalents paraphrastiques, relevant, plus spécifiquement, de l'équivalent périphrastique. Nous nous contenterons, n'ayant pas encore présenté la notion de périphrase, de les définir selon la catégorie supérieure : l'équivalent paraphrastique. Quoiqu'il en soit, il est possible de décrire autrement le même contenu par le biais de la transformation d'une langue dans une autre, bien que l'unité équivalente « être désagréable, fade » ne transmette pas tout à fait la nuance du mot *텃텃하다*.

La non-équivalence due à la différence profonde du système linguistique et cognitif de deux langues incite le lexicographe ainsi que le traducteur à rechercher la correspondance la mieux adaptée. L'élaboration d'un dictionnaire bilingue passe donc par une recherche des moyens, en considérant les apports réels de la linguistique pour évaluer la proximité ou l'éloignement du sens, qui permettent de faire bon usage de la relation synonymique ou équivalente.

b. Définition de la synonymie

« Synonymes, c'est-à-dire les mots qui sont de mesme signification ; sur quoy on croit devoir avertir que le Synonyme ne respond pas tousjours exactement à la signification du mot dont il est synonyme, et qu'ainsi ils ne doivent pas estre employés indifferemment l'un pour l'autre¹⁵³. »

Le synonyme concerne, depuis Aristote, la relation des mots aux choses¹⁵⁴. Or ce concept, tel que les linguistes le conçoivent aujourd'hui, a évolué. Dans la tradition aristotélicienne, la notion n'était pas très éloignée des réflexions logiques à propos du genre commun et de la différence spécifique, car « la notion [...] concern[ait] des noms dont le sens [était] lié par un genre commun, mais qui [avaient] des sens différents¹⁵⁵ ».

La définition de la synonymie et du synonyme n'ont pas varié au Moyen Âge¹⁵⁶. Le recours à la synonymie était monnaie courante dans la prose médiévale. À la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle, certains ouvrages étaient accompagnés d'éléments synonymiques en tant que gloses et commentaires en latin¹⁵⁷.

La notion de synonyme a été introduite à la fois dans le domaine monolingue, au sens large, et dans la tradition lexicographique, ce qui a permis de produire des ouvrages nouveaux. Les dictionnaires des synonymes apparaissent dès la fin du XVIII^e siècle, ainsi que des études théoriques¹⁵⁸. Des ouvrages tels que *Synonymes français* par Denis Diderot, Jean Le Rond d'Alembert et Louis de Jaucourt, paru en 1801, *Synonymes*

¹⁵³ Préface du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694), cité par J. Rey-Dobove, *op. cit.*, 1997, p. 93.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 91.

¹⁵⁵ *Dictionnaire historique de la langue française*, t. 2, 2000, p. 2218.

¹⁵⁶ Voir J.-C. Chevalier, « La synonymie dans les manuels pédagogiques du début de la Renaissance », 1997, p. 8.

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 9-10.

¹⁵⁸ G. Petrequin écrit : « les études traitant de la problématique de la synonymie avant le XVIII^e siècle sont relativement peu nombreuses au regard de celles concernant les deux siècles suivants » (« La synonymie au XVII^e siècle : une évolution conceptuelle et pragmatique », 2009, p. 79).

français, leurs différentes significations et le choix qu'il en faut faire pour parler avec justesse de l'abbé Gabriel Girard, édité en 1806, ou *Théorie des synonymes* de Pierre-Benjamin Lafaye, paru au milieu du XIX^e siècle, sont autant d'exemples où se perpétue l'étude conceptuelle de la synonymie.

Par la suite, Josette Rey-Debove expliquera que c'est l'apparition de la sémantique, conceptualisée par les linguistes contemporains, qui rend cette notion plus abstraite. On considère désormais que le synonyme n'est plus limité à la relation mot / chose, mais qu'il s'inscrit dans la relation entre le signifiant et le signifié résultant de la linguistique immanente. Cela signifie qu'une relation sémantique doit être inférée au-delà d'une simple relation référentielle.

Délimiter la synonymie et le synonyme, dans la linguistique actuelle, n'est pas une tâche aisée. Au-delà d'une simple similitude sémantique, pure et naïve, entre deux unités lexicales, ces notions dépendent du rapport entre les différents niveaux auxquels appartiennent les mots, le niveau linguistique *stricto sensu*, et le niveau pragmatique, notamment parce que « le contexte permet de donner à des unités un sens assez restreint¹⁵⁹ », autrement dit de caractériser le sens par rapport au(x) sens linguistique(s).

Dans cette perspective, une nuance sémantique subtile à chaque usage du mot provenant de l'effet de sens, ne peut être négligée. La notion de synonymie donne une certaine spécificité à la complexité sémantique du signe linguistique lorsque celui-ci est à l'usage. Cela étant, le lexicographe recourt en permanence à la propriété définitoire de ces notions.

En ce qui concerne l'unité des équivalents, René Metrich remarque que « si l'équivalent général est le plus souvent un mot, il peut aussi être un syntagme¹⁶⁰ ». Cela signifie que la définition de la synonymie et du synonyme, dans le contexte de la réflexion lexicographique, s'applique au niveau inférieur de la phrase, même si le synonyme se rapporte en général au domaine lexical. Dans le *Dictionnaire de linguistique* de Jean Dubois – abrégé en *DL* –, le mot *synonyme* est accompagné de la définition suivante : il désigne des « mots de même sens, ou approximativement de même sens, et de formes différentes. C'est là la définition large de la synonymie : elle

¹⁵⁹ *DL*, 1989, p. 477.

¹⁶⁰ R. Metrich, *op. cit.*, 1989, p. 103.

permet aux dictionnaires notamment de fournir des listes très longues de mots qu'on peut, dans certains contextes, substituer à un autre¹⁶¹. » Ainsi, la synonymie peut établir une relation purement lexicale ou une relation entre l'unité lexicale et l'unité syntagmatique ; et mettre en relation, de manière plus étendue, des structures supérieures à la phrase en englobant tous les rapports sémantiques qui démontrent le lien entre les unités du discours ou encore entre les unités supérieures à ces dernières.

Caroline Masseron définit la synonymie en plusieurs points :

- Le domaine convoqué par la synonymie est celui de la *sémantique lexicale* : s'y attache notamment l'attention portée à l'unité *mot*, étant donné l'association d'une forme et d'un sens que le mot symbolise (*valeur d'usage*) mieux que toute autre structure signifiante ;
- la reconnaissance d'une *relation de sens* (« une analogie générale de sens », le contenu « conceptuel » commun) entre deux ou plusieurs unités lexicales ;
- l'appartenance des synonymes à une même *catégorie grammaticale*, plus précisément, à une catégorie « lexicale » : noms, verbes, adjectifs et adverbes ;
- la *fonction différentielle* de la synonymie pour dissocier les acceptions d'une entrée polysémique, et pour s'interroger sur le statut du sens figuré (l'exemple de *courir*) ;
- le texte de la *substituabilité* entre les unités synonymes, et le rôle du contexte syntagmatique pour rejeter ou accepter une commutation de termes ;
- la discussion sur l'espace de *recouvrement sémantique* (synonymie *absolue*, *partielle*, ou *approximative*) entre les unités lexicales ; autrement dit, la possibilité de considérer des degrés de synonymie ou d'établir une échelle de valeurs ;
- l'analyse sémantique en composants *noyaux* (l'analogie générale, les traits fixant « la constante notionnelle ») et l'ajout de *nuances* ou d'acceptions particulières, lesquelles justifieraient l'existence de mots différents ainsi que l'impossibilité pour une langue de n'avoir aucun synonyme, ni de présenter des cas de synonymes *absolus* (c'est-à-dire interchangeables dans tous les contextes)¹⁶².

Catherine Fuchs insiste quant à elle sur la caractéristique substituable du synonyme : « l'un des tests classiques de la synonymie entre expressions linguistiques

¹⁶¹ *Dictionnaire de linguistique*, 1989, p. 476.

¹⁶² C. Masseron, « Les paradoxes de la synonymie », 2009, p. 4.

est leur substituabilité *salva significatione* : deux expressions A et B sont dites synonymes si [...] on peut remplacer A par B (ou inversement), sans que la signification du tout soit modifiée¹⁶³ ». Autrement dit, la mise en synonymie entre le mot défini et sa définition même permet une interprétation du mot-entrée.

Si nous appliquons le terme saussurien de *valeur* des mots, aucun mot ne peut malheureusement se substituer à un autre. Cela peut être plus rigoureusement manifesté dans le cas du dictionnaire bilingue. Pourtant, il présuppose le remplacement entre des éléments, bien que la fonction des mots de la langue ne permette pas de superposer deux mots. Ce clivage entre théorie et pratique est certes rigide, et il est nécessaire de le dépasser sans quoi le projet de dictionnaire bilingue est paralysé.

La synonymie n'est donc qu'un moyen d'élaborer et de renforcer la relation sémantique entre les mots. De ce point de vue, nous discuterons, dans les pages qui suivent, de sa mise en application et du fondement théorique qui peut en découler.

¹⁶³ C. Fuchs, « La synonymie en co-texte », 1997, p. 31.

c. Synonymie dans les textes bilingues

Willard van Orman Quine indique, dans *From a Logical Point of View* : « le lexicographe s'occupe de mettre en relation des formes linguistiques entre elles [...] ; la lexicographie se trouve être non pas un recours au sens, mais ce qui a rapport avec la synonymie ¹⁶⁴ ». Cette idée nous semble aussi bien adaptée à la lexicographie monolingue qu'à la lexicographie bilingue.

Proposer des équivalents permet de passer d'une langue à une autre en dépit de l'isomorphisme de ces dernières, l'écart pouvant être minime ou considérable. Les lexicographes bilingues sont très attentifs à cette question, car les mots qui paraissent similaires, c'est-à-dire synonymiques, peuvent gêner la compréhension d'une langue étrangère. La discussion à propos de la mise en synonymie entre les différentes formes doit alors être primordiale en lexicographie bilingue. Les systèmes de signes ou d'expressions ne sont pas structurés de la même manière d'une langue à l'autre, et la tâche principale des lexicographes bilingues est de ne pas altérer le sens lors de ce transfert. Cette non-correspondance formelle des systèmes lexicaux, à savoir l'anisomorphisme, caractérise la synonymie lexicographique sur le plan interlinguistique¹⁶⁵.

Le transfert de sens entre langues suppose la possibilité de partager un même sens, c'est-à-dire une partie de la signification du mot, entre les deux signes issus de langues distinctes. La notion d'équivalence, comme le mot l'indique, désigne une relation égale, binaire ou symétrique, entre des données. Nous la prendrons en compte afin de mettre en relation des unités entre deux langues ayant la même valeur. La comparaison entre les termes *synonyme* et *équivalent*, ainsi que l'observation des résultats engendrés par les notions de synonymie et d'équivalence, aboutissent à deux constats très proches. Le *Dictionnaire de synonymes et contraires* présente, par exemple,

¹⁶⁴ Cité par A. Rey, *op. cit.*, 2008, p. 93.

¹⁶⁵ Voir T. Szende, « Problèmes d'équivalence dans les dictionnaires bilingues », 1996, p. 111-126.

le mot *synonyme* en tant que synonyme du mot *équivalent* et le *PR* présente le mot *équivalent* en tant que synonyme du mot *synonyme*. L'équivalence en lexicographie bilingue peut donc être désignée par la synonymie du fait de la similarité conceptuelle.

En ce sens, l'équivalent lexicographique bilingue peut être considéré comme un synonyme interlinguistique. André Clas commente ainsi l'utilisation du mot *synonyme* : « les équivalents des entrées dans la langue cible correspondent à ce que représente la définition ou le synonyme dans les dictionnaires intralinguistiques. [...] Dans le dictionnaire interlinguistique, c'est l'équivalent ou la traduction dans la langue cible qui sert de synonyme à l'entrée¹⁶⁶. »

La catégorie grammaticale de l'équivalent correspond à celle de son entrée. Quand il s'agit de la fonction et de l'emploi d'un mot en tant que synonyme d'une entrée, la nature morphologique, c'est-à-dire grammaticale, de cette entrée doit être strictement conservée au profit de la substituabilité et de l'interchangeabilité. Gaëlle Doualan précise à ce sujet :

Le critère grammatical importe beaucoup dans la relation de synonymie. Deux synonymes se doivent d'être de la même catégorie grammaticale sinon la relation de substituabilité n'est plus envisageable. Le critère grammatical est donc nécessaire pour que le paradigme ne soit pas modifié, ce qui risquerait de modifier aussi le sens¹⁶⁷.

Le type de synonymes interlinguistiques et les types d'équivalents se superposent¹⁶⁸. Ceci permet de distinguer le synonyme absolu, partiel, de l'absence de synonyme, comme d'ailleurs pour les trois types d'équivalents.

L'existence d'un synonyme absolu présuppose que les unités lexicales désignent exactement le même référent ou la même idée, et que l'on accepte leur commutation pour toutes les occurrences. Il démontre la meilleure substituabilité et le nombre très

¹⁶⁶ A. Clas, « Problème de préparation rédactionnelle de dictionnaires bilingues spécialisés : quelques réflexions », 1996, p. 202.

¹⁶⁷ G. Doualan, « Introduction à une approche instrumentée de la synonymie, l'exemple du *Dictionnaire électronique des synonymes du CRISCO* », 2011, p. 71.

¹⁶⁸ Voir chapitre III. 4.a.

élevé d'environnements de substituabilité¹⁶⁹. Pourtant, l'emploi du terme *absolu* semble *a priori* contradictoire et conceptuellement paradoxal, car on sous-entend qu'il existe une différence minime, pouvant être négligeable ou jugée négligeable, entre les synonymes considérés comme absolus.

Georges Kleiber explique que « la vraie synonymie au fond n'existe pas ou – pour les plus prudents – “paraît, pour le moins, extrêmement rare”¹⁷⁰ ». La mise en synonymie, ajoute-t-il, « consiste précisément à mettre au jour leurs différences, si minimales soient-elles¹⁷¹ », bien que la synonymie soit principalement définie par le concept de parenté sémantique. Étant donné la présence des dissemblances de nature, cette relation absolue relève de l'approximation sémantique, de l'idée de *paronymie*, ou encore « de synonymie *large, relative, partielle, incomplète, approximative* [...] de *quasi-synonymie*, ou même, en recourant à l'oxymore, de *synonymie distinctive*¹⁷² ».

Pour Gérard Petit, le quasi-synonyme n'est pas interchangeable dans tous les énoncés au sein de la terminographie. Nous partageons ce point de vue. Les termes qui désignent une même notion « s'emploient dans des situations de communication différentes¹⁷³ ». Les différents types de quasi-synonymes sont les suivants :

- a) les quasi-synonymes de niveau
- b) les quasi-synonymes géographiques
- c) les quasi-synonymes temporels
- d) les quasi-synonymes professionnels
- e) les quasi-synonymes de concurrence
- f) les quasi-synonymes de fréquence.

De fait, le sens d'un terme n'est pas diversifié par ces facteurs, mais plutôt par ses emplois. Le synonyme dit absolu est ainsi appelé quasi-synonyme.

Jacqueline Picoche signale, sur le même sujet, mais dans un contexte monolingue, que la limite de la substituabilité peut être évoquée par la distinction de sens entre les zones géographiques où une telle langue se disperse, entre les sens

¹⁶⁹ Nous empruntons ces expressions à Caroline Masseron (cité par G. Doualan, *op. cit.*, 2011, p. 5 et 17).

¹⁷⁰ G. Kleiber, « La synonymie – “identité de sens” n'est pas un mythe », 2009, p. 9.

¹⁷¹ *Idem.*

¹⁷² *Ibid.*, p. 10.

¹⁷³ G. Petit, « Synonymie et terminographie : théorisation et représentation », 2012, p. 156.

dénotatif et connotatif, ainsi qu'entre les registres de langue susceptibles d'être englobés par la variation stylistique. Le mot québécois *chum*, synonyme du mot *ami* en français européen, et les mots utilisés en Belgique, tels que *septante* pour *soixante-dix*, *nonante* pour *quatre-vingt-dix*, sont des exemples connus de ce phénomène. Ils peuvent, sans difficulté et malgré la différence de nuance, être présentés comme des synonymes absolus, ou plus précisément comme des quasi-synonymes.

La notion délimitée par Jacqueline Picoche et le concept de quasi-synonyme proposé par Gérard Petit ont en commun les facteurs qui engendrent des sens impossibles à superposer. Kurt Baldinger relève, plus précisément encore, les éléments différenciateurs des synonymes. Il donne, dans le *GLLF*, la liste suivante des vingt-trois principes différenciateurs des synonymes¹⁷⁴ :

1. La présence virtuelle d'un sens différent dans le signifié d'un des mots concurrents
2. La motivation des mots composés ou dérivés
3. Les caractères phonostylistiques
4. La construction
5. L'intonation et le rythme
6. Le niveau de style
7. Les règles conventionnelles de style
8. La différenciation géographique
9. La différenciation sociale
10. La profession
11. La confession
12. L'appartenance à un parti politique
13. L'âge
14. Le sexe
15. L'archaïsme
16. Les mots savants ou populaires
17. Les mots étrangers ou autochtones
18. L'intensification
19. L'humour
20. L'ironie et le paradoxe
21. L'affectivité laudative
22. L'affectivité péjorative
23. L'euphémisme

¹⁷⁴ *GLLF*, 1978, p. 5897.

Le degré d'équivalence du synonyme partiel est moindre par rapport au synonyme dit absolu. La commutation peut être empêchée par le rapport partiel entre les mots, qui existe dans la plupart des synonymes, un synonyme inapproprié rend incompréhensible telle ou telle occurrence dans un énoncé donné ou en modifie le sens. La possibilité de remplacer un mot par un synonyme est dans ce cas restreinte.

La synonymie partielle dépend de la valeur de l'association du sens cognitif (dénotatif) et affectif (connotatif), selon le *DL*, tandis que « la synonymie totale n'est concevable qu'au plan strictement dénotatif¹⁷⁵ ». Elle dépend aussi des niveaux de langue dans lesquels les mots sont « les synonymes par leur contenu sémantique, ne [pouvant] s'employer dans les mêmes contextes¹⁷⁶ ». La valeur stylistique fait d'ailleurs varier la relation synonymique, les sens propre et figuré correspondant à chaque synonyme approprié. La connotation, au sens plus général, embrasse la valeur et la fonction stylistique. Une entrée, polysémique par la connotation, doit donc proposer les divers synonymes partiels. L'enjeu du traitement de la synonymie partielle est ainsi d'éclaircir les sens communs et non-communs lors de la mise en synonymie.

L'absence de synonyme entre différents systèmes lexicaux résulte généralement de l'absence de contenu compatible, soit abstrait, soit concret. Ce phénomène est notamment lié à la réalité extralinguistique, ce que précise Ladislav Zgusta :

L'absence d'un équivalent est souvent liée à des différences culturelles référentielle. Un groupe de mots qui n'ont souvent pas d'équivalents dans d'autres langues contient des onomatopées, des interjections, des mots fonctionnels, des particules et des unités lexicales similaires¹⁷⁷.

Dans cette situation, on a forcément recours à quelques faits linguistiques lors de l'élaboration d'un dictionnaire bilingue. L'opération paraphrastique et l'emprunt à la langue étrangère y participent dans la plupart des cas. La première est souvent sollicitée afin de proposer un équivalent compréhensible ; le second est proposé lorsque la

¹⁷⁵ G. Doualan, *op. cit.*, 2011, p. 10.

¹⁷⁶ J. Picoche, *Précis de lexicologie française : l'étude et l'enseignement du vocabulaire*, 1989, p. 100.

¹⁷⁷ « The absence of an equivalent is frequently connected with differences in culture and in the surrounding world. An interesting group of words that often have no equivalents in other languages includes onomatopoeias, interjections, functional words, particles and similar lexical units. » L. Zgusta, « Translational equivalence in the bilingual dictionary », 1984, p. 149 (nous traduisons).

transposition d'une langue à l'autre ne semble pas pertinente pour l'activité langagière. Pour ce processus, la plus grande partie des emprunts est suivie de précision, c'est-à-dire glose explicative.

Si les multiples occurrences potentielles d'un mot n'apparaissent pas dans un énoncé, la tâche des lexicographes bilingues serait moins laborieuse. Une circonstance isolée d'un mot permettrait la synonymie absolue. Cependant, les mots ne fonctionnent pas ainsi. Le sens équivalent de l'usage dans le contexte, qui fournit des variables, doit figurer dans un dictionnaire ; dans ce cas, la synonymie lexicographique bilingue n'est qu'« une grossière approximation¹⁷⁸ ». Pour rendre le sens le plus proche, les contraintes liées à la substituabilité de chaque énoncé doivent se présenter de façon précise. Bien évidemment, cela n'oblige pas à repérer tous les emplois d'un mot afin de répondre à toutes les énonciations possibles.

Quant à la synonymie interlinguistique, il s'agit, dans la plupart des cas, d'une relation approximative. Les lexicographes adoptent la notion de *quasi-synonymie* pour étendre la possibilité de la mise en équivalence. Cette notion englobe les rapports analogues qui ont une certaine proximité. Cependant, dans la communication ordinaire, ces différences sont, dans une large mesure, souvent ignorées par les locuteurs¹⁷⁹, alors que les chercheurs sont plus sensibles à une telle proximité et à une certaine disparité du sens. Par exemple, dans l'article *tenir* du *PrDFC*, les équivalents se divisent en plusieurs acceptions. Parmi eux, 고정되다, 유지되다 et (같은 자세·위치에) 머물러 있다 sont présentés séparément. Les verbes 고정되다 et 유지되다 n'appartiennent partiellement qu'au même champ sémantique : ils ne sont donc pas synonymes de manière absolue, car le premier signifie *se fixer* tandis que le second peut être traduit par *se maintenir*. Ils ont pourtant une valeur équivalente dans l'article *tenir*. Les lecteurs peuvent ainsi choisir un équivalent qui leur semble approprié sans tenir compte de la nuance ajoutée. En ce qui concerne la séparation de l'équivalent (같은 자세·위치에) 머물러 있다, qui signifie *rester (dans la même position, à la même place)*, de 고정되다 et de 유지되다, la plupart des locuteurs coréens ne perçoivent pas de disparité sémantique. La distance évaluée par les lexicographes entre l'entrée et ses équivalents et

¹⁷⁸ J. Rey-Debove, *op. cit.*, 1997b, p. 95.

¹⁷⁹ Voir J. Milićević, *La Paraphrase*, 2007, p. 19.

celle ressentie par le public lors de l'emploi d'un mot ne seraient donc pas tout à fait les mêmes. La précision de la quasi-synonymie de la part des chercheurs devient alors essentiel pour l'amélioration, voire l'établissement du dictionnaire bilingue.

Certaines notions linguistiques sont sollicitées pour *la mise en synonymie*. Dans le contexte bilingue, nous préférons remplacer cette expression par *la mise en équivalence*. Car elle ouvre un débat sur les moyens de réécrire le même message dans différentes structures linguistiques. De ce fait, nous étudierons, dans les pages qui suivent, la représentation et la reformulation dans le contexte interlinguistique.

5. La reformulation du sens en lexicographie

Dans notre domaine, que le dictionnaire soit monolingue ou bilingue, le contenu d'un terme est présenté de multiples façons. Des outils descriptifs et cohérents sont nécessairement requis. Ces dispositifs métalinguistiques permettent de transporter le contenu avec moins de déperdition et d'altération sémantique. Pour cela, les approches synonymique et paraphrastique sont non seulement prises en compte dans l'activité métalinguistique, mais elles valorisent aussi les données lexicographiques. L'objectif des dictionnaires bilingues étant de révéler la parenté sémantique entre les termes de deux langues, nous tenterons de démontrer le fondement linguistique de la mise en relation analogique et interlinguistique.

a. Paraphrase et périphrase

L'une des propriétés générales des langues naturelles est la capacité de reformuler l'énoncé. Il s'agit de condenser une séquence formulée avec plusieurs mots dans une unité courte ou d'exprimer en plusieurs mots et phrases ce qui est dit en un seul mot. Ce mécanisme de reformulation sert, le plus souvent, à mettre les mots en équivalence, notamment en lexicographie bilingue.

Dans les ouvrages lexicographiques, la définition et l'équivalent sont destinés à réécrire l'original tout en essayant de conserver le contenu de l'entrée : le sens. La reformulation du contenu sémantique permet alors la mise en synonymie. Cette opération s'effectue de plusieurs manières, au moyen de la paraphrase, la périphrase, etc., et à travers plusieurs formes : un mot, une séquence courte comme un syntagme ou une phrase.

La rédaction de l'entrée recourt en particulier à une activité métalinguistique : la paraphrase. Considérée à la fois comme un art et un outil de réécriture, elle a pour rôle de reformuler l'invariant sémantique intrinsèque d'une unité d'origine. Elle est « la métalangue du lexicographe dans la description linguistique d'un terme donné¹⁸⁰ ».

La notion de *paraphrase*, apparue comme un moyen stylistique, a été créée par la rhétorique de l'Antiquité : « Platon, dans son dialogue *Phaidros* (267 a/b), nous apprend que les rhéteurs, Teisias et Gorgias, auraient inventé l'art de s'exprimer de différentes manières sur un sujet quelconque, en se servant tantôt d'un discours bref et succinct, tantôt d'un discours infiniment long¹⁸¹. » Pourtant, cette métalangue lexicographique est considérée, du moins dans notre domaine, comme un fait linguistique, au sens étroit du terme, de *paraphrase* plutôt que comme un phénomène stylistique littéraire. La lexicographie hérite donc de l'idée originale de Platon pour l'application de cette notion.

¹⁸⁰ B. Müller, « La paraphrase dans la lexicographie espagnole au Moyen Âge », 1989, p. 236.

¹⁸¹ *Idem*.

La délimitation de l'unité traitée pour la notion de paraphrase nous paraît dépendre des domaines d'études concernés. Cette notion, qui relève de la réorganisation du texte d'origine, consiste à être appliquée dans le passage d'un texte ou dans une œuvre littéraire. Le recours à la paraphrase, en tant qu'exercice rhétorique, intervient plutôt au niveau inférieur de la phrase, dans le domaine de la littérature, sans marqueurs spécifiques de relation. Certains auteurs estiment qu'elle n'est qu'un procédé discursif qui accompagne ou non les indicateurs d'une relation phrastique, tels que *c'est-à-dire* ou *autrement dit*¹⁸². Cette idée concerne seulement l'opération de reformulation du contenu entre les phrases ou dans un discours. La paraphrase pragmatique¹⁸³ pourrait également être concernée. Certains chercheurs considèrent que cette notion permet de développer d'une autre façon l'unité donnée. Dans la relation lexicale, la paraphrase linguistique correspond à ce point de vue. Il en va de même pour l'étude de la paraphrase en lexicographie, qui privilégie les unités les plus courtes.

La synonymie, dont la relation, qui se limite aux mots, est supposée, implique deux sens au regard de la lexicographie : un sens étroit, qui consiste à mettre en relation les signes synonymiques, précisant « la synonymie lexicale » manifestée « entre mots et / ou syntagmes de même catégorie grammaticale : pédicure / podologue, policier / agent de police¹⁸⁴ » ; et un sens étendu qui embrasse une relation définitionnelle sans se restreindre à certaines unités très courtes. Autrement dit, celle-ci peut contenir la relation analogique entre les unités supérieures au mot. La paraphrase participe de l'activité de la synonymie, au second sens, car elle indique aussi l'une de ses manifestations.

En lexicographie bilingue, l'activité reformulative s'effectue généralement par la proposition d'un synonyme, la paraphrase ou la périphrase. Le premier choix relève plutôt de la traduction, sujet que nous avons déjà abordé¹⁸⁵. En ce qui concerne la périphrase, elle est, en général, distinguée de la paraphrase par le niveau des unités, soit le syntagme, soit la phrase. Nous avons toutefois restreint la portée de la paraphrase

¹⁸² Voir C. Schnedecker, *Lire, comprendre, rédiger des textes théoriques*, 2002, p. 205.

¹⁸³ Voir, sur cette notion, R. Martin, *Inférence, antonymie et paraphrase : éléments pour une théorie sémantique*, 1976.

¹⁸⁴ A. Lehmann et F. Martin-Berthet, *Introduction à la lexicologie. Sémantique et morphologie*, 2003, p. 83.

¹⁸⁵ Voir chapitre III. 3.b.

pour la mettre au niveau inférieur à la phrase. Dans cette perspective, ces deux termes se font-ils concurrence au même niveau ?

De fait, la paraphrase et la périphrase relèvent certainement de la synonymie, phénomène de substitution dans « la dimension paradigmatique¹⁸⁶ » en lexicographie. Le niveau de la structure configurée et la fonction vouée à chaque mode de reformulation donnent la possibilité de les distinguer. Le trait explicatif joue notamment un rôle démarcatif lorsqu'on distingue ces outils métalinguistiques en lexicographie bilingue.

La périphrase est souvent considérée comme un synonyme syntagmatique tandis que la paraphrase tend à être synonymique par rapport à une séquence plus longue et plus développée. Bien que l'opération élémentaire soit similaire, quelles que soient leurs unités essentielles de traitement, toutes deux sont caractérisées par leurs fonctions. La paraphrase a une fonction explicative, pouvant être plus désambiguïsante par rapport à la périphrase. Pour Catherine Fuchs, la pratique paraphrastique est « une reformulation à visée explicative » et constitue un « ample développement »¹⁸⁷. Joëlle Gardes Tamine considère, quant à elle, que cette pratique permet d'« apporter plus d'informations que sa définition stricte n'en comporte ou de suppléer à un vide lexical¹⁸⁸ ».

La périphrase, en revanche, est un mécanisme de désignation qui remplace un mot par une unité lexicale : soit par un autre mot, soit par un syntagme, susceptibles de le définir. Le point de vue de Josette Rey-Debove sur cette question nous rappelle celui de Dumarsais : « La périphrase ne fait que tenir la place d'un mot ou d'une expression, au fond elle ne dit pas davantage¹⁸⁹. » À la différence de la paraphrase, la périphrase n'est pas caractérisée par l'aspect illustratif. Elle ne relève que de la transformation simple, tout en conservant l'idée principale. Des synonymes interlinguistiques sont pourtant proposés dans nombre de dictionnaires bilingues. C'est là une pratique admise (*pen - stylo* entre l'anglais et le français, par exemple). En somme, ce mode opératoire n'est qu'une autre manière de désigner une entrée de L₁ sans argument développé.

¹⁸⁶ C. Fuchs, « La paraphrase entre la langue et le discours », 1982, p. 29.

¹⁸⁷ C. Fuchs, « La paraphrase : un exemple de stabilité terminologique de ruptures conceptuelles », 2001, p. 132.

¹⁸⁸ Cité par J. Gardes Tamine, « La périphrase est-elle un cas de synonymie ? », 2012, p. 364.

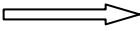
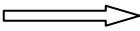
¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 356.

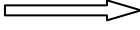
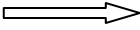
Avant d'aborder les ouvrages bilingues, montrons comment est paraphrasée ou périphrasée une entrée dans un dictionnaire monolingue. Prenons l'article *boiteux* dans le *PR*, qui présente trois acceptions : « qui boite », « qui n'est pas d'aplomb sur ses pieds » et « qui manque d'équilibre, de solidité ». La première est périphrastique : elle est constituée par un changement structurel à l'aide de la forme verbale. Les deux dernières sont plutôt paraphrastiques : elles figurent les aspects explicatifs qui décrivent en détail des caractères boiteux.

La traduction intervient dans le processus de transformation en paraphrase ou en périphrase. Cela signifie que l'équivalence interlinguistique ne sait pas toujours fonder une relation directe entre l'entrée et ses équivalents. Pour cette raison, ces différents modes de reformulation s'observent parfois simultanément dans un processus.

Il s'agit à présent de repérer les processus de réécriture entre les différents systèmes lexicaux à partir de quelques exemples. La lexicalisation par la perception du monde, précédée et accompagnée de la conceptualisation de chaque langue, rend le processus de reformulation entre deux langues extrêmement complexe. Il est difficile de formuler des principes pour systématiser le repérage des modes opératoires, car l'outil de la reformulation n'est pas choisi en fonction du degré de différence référentielle / conceptuelle entre l'entrée et son équivalent. La question de la distinction de ces deux voies reste floue en pratique, et elle peut varier selon le jugement subjectif et l'opération de traduction de chaque lexicographe.

Voici quelques exemples illustrant les divers types d'opération, extraits de dictionnaires franco-coréens et de dictionnaires monolingues de la langue française ou coréenne. Il est inutile de se pencher, à ce stade de notre étude, sur tous les équivalents. Certains d'entre eux seront seulement utilisés à titre d'exemple.


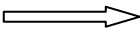
Français		Français		Coréen
Déficeler	 Paraphrase	Enlever la ou les ficelles qui attachent, entourent (un objet) (définition du <i>PR</i>)	 Traduction périphrastique	(의) 끈을 풀다 « enlever la ficelle (de quelque chose) » (équivalents du <i>PrDFC</i>)

Coréen		Coréen		Français
효자	 Paraphrase	부모를 잘 섬기는 아들 « fils qui sert bien ses parents » (définition du <i>SDLC</i> ¹⁹⁰)	 Traduction périphrastique	Fils dévoué à ses parents (équivalent du <i>NDCF</i>)

[Tableau 12] La mise en équivalence des entrées *déficeler* et 효자

L'élaboration des équivalents pour les entrées *déficeler* et 효자, considérés comme périphrastiques, s'effectue en deux étapes. La première, l'étape de la traduction, se fonde sur l'explicitation du sens, c'est-à-dire la définition, dans une langue donnée. Dans les deux exemples ci-dessus, cette étape est périphrastique, car les équivalents sont reformulés sans être amplifiés. Pour l'équivalent de *déficeler*, les lexicographes du *PrDFC* n'ont choisi que les éléments jugés nécessaires, ils ont exclu : « qui attachent, entourent ». Pour la compréhension, ces éléments sont en effet plus ou moins accessoires aux coréanophones. L'exemple du mot *pied-noir* ci-dessous montre un autre type d'équivalent :

¹⁹⁰ *Standard Dictionnaire de la langue coréenne.*

Français		Français		Coréen
Pied-noir	 Paraphrase	Français d'Algérie (définition du <i>PR</i>)	 Traduction paraphrastique	(독립 이전의) 알제리 출신의 프랑스인 (équivalents du <i>PrDFC</i>)

[Tableau 13] La mise en équivalence de l'entrée *pied-noir*

Si le lecteur coréanophone ne connaît pas suffisamment l'histoire de France, il peut interpréter l'équivalent coréen 알제리 출신의 프랑스인 de plusieurs manières : un Français né en Algérie ou un Français d'origine algérienne, par exemple. C'est pourquoi il a été jugé utile d'ajouter une indication entre parenthèses en coréen (독립 이전의), qui signifie « avant la libération ». Quelques informations supplémentaires nous auraient cependant semblé nécessaires pour mieux comprendre le sens, comme par exemple « Français né en Algérie ». Pourtant, aux yeux des francophones natifs, « Français d'Algérie » est sans ambiguïté : il s'agit d'un compatriote qui a dû rentrer en urgence en 1962. Le terme *libération* renvoie toutefois à un autre fait historique majeur pour les Français. Une révision générale de l'ouvrage s'impose donc, car ces ambiguïtés restent nombreuses. En ce qui concerne l'introduction d'éléments informatifs, leur quantité ne doit pas être abusive, quel que soit le nombre de langues concernées. Il est certain que les informations sont aussi nécessaires que celles relatives à la langue même, afin d'éviter les confusions. Dans cette perspective, la frontière entre le dictionnaire encyclopédique et le dictionnaire bilingue n'est pas nettement délimitée.

Il est rare de ne retenir qu'un équivalent dans un article, surtout si le terme n'appartient pas à un domaine spécifique. En revanche, pour un mot courant, polysémique dans la plupart des cas, l'article peut accueillir plusieurs modes de reformulation et différents dispositifs. Les exemples suivants le montrent :

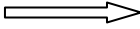
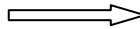
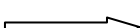

Français		Français		Coréen
Sans-abri	→ Paraphrase	Personne qui n'a plus de logement (définition du <i>PR</i>)	→ Traduction périphrastique et paraphrastique	집 없는 사람, 이재민 (équivalents du <i>PrDFC</i>)

Français		Français		Coréen
Définissable	→ Périphrase	Que l'on peut définir (définition du <i>PR</i>)	→ Traduction périphrastique et paraphrastique	정의할 수 있는, 명확히 할 수 있는, 정할 수 있는 (équivalents du <i>PrDFC</i>)

[Tableau 14] La mise en équivalence des entrées *sans-abri* et *définissable*

Pour les équivalents pluriels des mots *sans-abri* et *définissable*, le type périphrastique est séparé du type paraphrastique. L'équivalent coréen 집 없는 사람 du mot *sans-abri* est périphrastique, les deux unités, coréenne et française, établissant entre elles une relation synonymique neutre. L'autre équivalent, 이재민, désigne plutôt un sinistré qu'un sans-abri. L'idée générale selon laquelle une personne a perdu son logement est condensée dans l'entrée et l'équivalent ; le sens de cet équivalent coréen impliquant la situation où le sujet est dans le sinistre apporte une autre idée par rapport à l'autre équivalent coréen 집 없는 사람. Il s'agit donc d'une paraphrase. La séparation du type est également observée dans le cas du mot *définissable*. Le premier équivalent 정의할 수 있는 est périphrastique tandis que les deux autres sont paraphrastiques. L'équivalent 명확히 할 수 있는 exprime l'idée de « [quelque chose] que l'on peut préciser ». Nous le considérons comme un sens développé, par rapport à *définir*, signifiant : qui englobe, de manière précise, la qualité d'une description ou d'une mesure sur un sujet ou un objet.

Bien que leurs natures soient différentes, ces équivalents sont liés et séparés par une virgule, qui est, dans le dictionnaire, un marqueur d'équivalence. Dans les exemples suivants, au contraire, les équivalents sont différenciés et numérotés. Le problème de distinction entre les sens n'influence pas le choix du mode de reformulation, les acceptions étant séparées. Une manière de reformuler peut être adoptée pour chaque acception, comme le montrent les exemples suivants :

Français		Français		Coréen
Revenir	 Paraphrase	1. Vendre ce qu'on a acheté 2. Vendre au détail (définition du <i>PR</i>)	 Traduction périphrastique	1. (산 것을) 다시 팔다, 전매하다 2. 소매로 팔다 (équivalents du <i>PrDFC</i>)
Coréen		Coréen		Français
줄이다	 Paraphrase	1. '줄다' (물이 증발하여 분량이 적어지다)의 사동사 2. (주로 '마음', '가슴' 따위와 함께 쓰여) 속을 태우다시피 초조해하다. (définition du <i>SDLC</i>)	 Traduction périphrastique	1. Faire réduire 2. Faire mijoter 3. Être angoissé(e) [...] (équivalents du <i>NDCF</i>)

[Tableau 15] La mise en équivalence des entrées *revendre* et *줄이다*

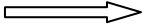
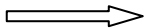
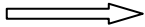
Les lexicographes du *NDCF* dédoublent la première définition du mot *줄이다* : les deux premiers équivalents le concernent. Cette entrée est utilisée dans un contexte à

la fois plus étendu, comme *réduire*, et dans un contexte plus précis, comme *mijoter*. Cependant, ces deux verbes ne sont pas tout à fait synonymiques, le verbe *réduire* n'étant pas restreint au cadre culinaire¹⁹¹. Cette précision doit être faite si l'ouvrage s'adresse à un public francophone.

Les deux exemples suivants révèlent un cas un peu particulier. Le *NDCF* présente l'équivalent du sens propre et celui du sens impliqué, alors qu'il n'existe qu'une définition du sens propre pour l'entrée 보듬다 dans le *SDLC*. En revanche, l'entrée 옥석 a un seul équivalent de sens figuré dans le *NDCF*, alors que sa définition coréenne se subdivise en deux types de sens : 옥과 돌 est le sens propre et 좋은것과 나쁜것을 구분함을 이르는 말 est le sens figuré.

Coréen		Coréen		Français
보듬다	⇒ Paraphrase	사람이나 동물을 가슴에 붙도록 안다 (définition du <i>SDLC</i>)	⇒ Traduction périphrastique	1. prendre dans ses bras, embrasser, étreindre [serrer] <i>qn</i> dans [entre] ses bras, serrer <i>qn</i> contre sa poitrine
		∅	⇒ Traduction Paraphrastique	2. garder, veiller sur <i>qn/qc</i> (équivalents du <i>NDCF</i>)

¹⁹¹ Nous ne considérons que les sens propres du terme de L₂, les équivalents, qui bénéficient de leur sens figurés, apparaissant plus ou moins rarement dans les dictionnaires bilingues.

Coréen		Coréen		Français
옥석	 Périphrase et Paraphrase	옥과 돌이라는 뜻으로, 좋은것과 나쁜것을 구분함을 이르는 말 (définition du <i>SDLC</i>)	 Traduction périphrastique	∅
			 Traduction paraphrastique	Le bon et le mauvais (équivalents du <i>NDCF</i>)

[Tableau 16] La mise en équivalence des entrées 보듬다 et 옥석

Nous utilisons ici le *SDLC* afin d’observer les processus de transfert sémantique ; or nous ne savons pas si ce dictionnaire est une source pour le *NDCF*, ce dernier n’ayant en effet pas mentionné sa référence monolingue. Notre objectif est de montrer les cas probables et particuliers lors du transfert de sens entre les deux langues.

La traduction dans la langue d’arrivée correspond au statut autonymique. Un signe ou l’ensemble des signes étrangers figurant dans l’article de définissent pas une entrée. Il ne s’agit que d’une unité reformulée dans une autre langue pour obtenir la synonymie, après une interprétation métalexographique. La reformulation métalinguistique respecte strictement la règle morphologique et la nature inhérente de l’entrée, c’est-à-dire la transformation dans une même catégorie lexicale. Elle relève de l’une des propriétés définitives de la synonymie : « L’appartenance des synonymes à une même catégorie grammaticale, plus précisément, à une catégorie “lexicale”¹⁹² ». Les entrées sont ici des noms, elles doivent être liées aux unités reformulées sous forme nominale, soit un nom, soit un syntagme nominal. Il en va de même pour les verbes et les adverbes : leur équivalent sera verbal, soit un verbe, soit un syntagme verbal ou un équivalent adverbial, soit un adverbe, soit encore un syntagme adverbial. Enfin, lorsque les entrées sont des adjectifs, elles sont mises en équivalence par le syntagme adjectival ou par la relative adjectivale.

¹⁹² C. Masseron, *op. cit.*, 2009, p. 4.

b. Rôle de la glose

La notion de *glose* s'observe plus souvent dans les études sur le discours ou l'énoncé que dans les autres domaines linguistiques. La glose, en tant que dispositif métalinguistique, « est saisi[e] comme une réponse, et même comme un remède à un problème ou un dysfonctionnement de communication¹⁹³ », selon Jacqueline Authier-Revuz. Cette notion est généralement représentée par les marqueurs « tels que “ou”, “je veux dire”, “c'est-à-dire”, qui indiquent clairement l'activité métalinguistique¹⁹⁴ ». Les expressions comme « “J'emploie le mot au sens de”, “ce que j'appelle”, “ce qui s'appelle”, “comme on dit”, “Je veux dire”, “On va dire”, etc.¹⁹⁵ », peuvent jouer, d'une certaine façon, le rôle de marqueurs.

Antoine Culioli, qui a étudié la linguistique d'énonciation, évoque la notion de glose en parlant de l'activité épilinguistique. Ce concept culiolien peut être comparé à la paraphrase ou au commentaire : « Antoine Culioli a montré que l'activité épilinguistique se manifeste particulièrement dans la *glose*, c'est-à-dire dans un énoncé produit par l'énonciateur pour commenter son propre discours, ou plus généralement, pour commenter un énoncé antérieurement proféré, susceptible de recevoir des interprétations différentes¹⁹⁶ ». Dans ces études, les activités épilinguistique et métalinguistique sont distinguées par la « rationalité du locuteur [...] ou du linguiste¹⁹⁷ ». La première activité désigne en particulier « l'activité métalinguistique spontanée du locuteur¹⁹⁸ ». La glose est pourtant un « outil central dans la démarche culiolienne¹⁹⁹ » pour ces deux activités communes, qui renvoient à d'autres formes, c'est-à-dire au système explicatif.

¹⁹³ Cité par A. Mela, « Linguistes et “talistes” peuvent coopérer : repérage et analyse des gloses », 2004, p. 64.

¹⁹⁴ J. Gardes Tamine, *op. cit.*, 2012, p. 359.

¹⁹⁵ F. Neveu, *Lexique des notions linguistiques*, 2005, p. 40.

¹⁹⁶ *Idem*.

¹⁹⁷ D. Ducard et C. Normand, *Antoine Culioli, un homme dans le langage : originalité, diversité, ouverture*, 2006, p. 176.

¹⁹⁸ A. Lehmann et F. Martin-Berthet, *op. cit.*, 2003, p. 40.

¹⁹⁹ D. Ducard et C. Normand, *op. cit.*, 2006, p. 176.

Quel que soit le centre d'intérêt des chercheurs, l'idée globale de la glose est l'explicitation du sens, en mettant en relation sémantique ce qui a été dit précédemment et ce qui sera dit postérieurement. Hors de ce contexte lexicographique, la glose est une activité métalinguistique, notamment dans le discours, caractérisée par la nature de la relation synonymique. Dans ce domaine, l'étude concerne les parties du discours, c'est-à-dire les mots, alors qu'elle appartient toujours à l'activité métalinguistique. La glose, en lexicographie, correspond au caractère marginal alors que celle qui est discutée au niveau du discours concerne l'ensemble des opérations paraphrastiques. La première à laquelle nous nous intéresserons n'a qu'une fonction purement explicative, elle ne comprend pas les marqueurs qui indiquent explicitement l'équivalence, la relation définitionnelle au sens large. La seconde, quant à elle, reformule et relie les discours à l'aide de marqueurs.

Dans le système de représentation métalinguistique, la glose ne se fonde pas sur la relation de sémantique générale entre deux unités reliées. Elle a un rôle relativement marginal. La marque typographique spécifique, comme par exemple les parenthèses, qui accompagne la présentation de la glose dans les dictionnaires bilingues, peut appuyer son image secondaire par rapport aux autres éléments qui permettent de repérer le sens d'une entrée.

Lors du transfert de sens entre les différents systèmes de langue, les modes explicatifs interviennent dans la présentation des équivalents, quelle que soit la manière d'établir la synonymie. Il est nécessaire d'indiquer les contraintes liées à l'usage dans une autre structure langagière. La description de la relation avec les emplois peut figurer dans l'indication pragmatique en tant qu'un des éléments constitutifs de la microstructure. Celle-ci consiste spécifiquement à donner des renseignements sur l'emploi précis, la nuance ou le style du mot-vedette. Il nous semble que cette indication contenant la glose permette de compléter les connaissances afin de mieux comprendre l'emploi du mot dans les différentes situations communicatives. Ainsi, les éléments indicatifs, y compris la glose, servent à « des fins de spécification du sens²⁰⁰ ».

²⁰⁰ F. Neveu, *op. cit.*, 2005, p. 40.

Bien que « l'activité de paraphrase [...] se présente elle-même *comme* une réduplication fidèle du contenu par simple modification de la forme²⁰¹ », il est impossible d'éviter les lacunes dans la partie transformée. Autrement dit, le changement de forme provoque forcément un changement de sens, car le sens original est, de toute façon, dévié. Quant à l'opération interlinguistique, les lecteurs ont besoin de plus d'explications sur l'usage du mot que ceux du dictionnaire monolingue. Des informations supplémentaires doivent donc être ajoutées. Tel est le rôle de la glose. Voici quelques exemples tirés des dictionnaires franco-coréens :

a) Français-coréen

- ① Fleuve 큰 강, 대하 ; (바다로 이어지는) 강
Incursion (일시적인 적국의) 침입
- ② Rassasié(e) 1. 배불리 먹은, 포식한
2. (욕망 따위가) 충족된
- Éabli(e) 1. 세워진, 설치된, 고정된
2. 확립된, 확고한 ; 기정의, 확실한
3. (법, 제도 따위가) 현행의, 기성의
4. (관계 따위가) 맺어진, 수립된, etc.

b) Coréen-français

- ① 송이 champignon (qui pousse dans une pinède).
- ② 완공 fin (des travaux de construction).
- ③ 달각 avec fracas, bang, bruyamment ((onomatopée imitant un fracas, un choc brusque)).
- ④ 아명 prénom ((porté pendant l'enfance)).

Les explications mises entre parenthèses (바다로 이어지는) et (일시적인 적국의), dans l'exemple de a) ①, peuvent être littéralement traduites par « qui aboutit à la mer » et « temporaire en pays ennemi ». De fait, ces traits sémantiques figurent comme des éléments définitoires dans le *PR*, mais leur statut est modifié ; ils deviennent alors des gloses pour la mise en équivalence en coréen.

²⁰¹ C. Fuchs, *op. cit.*, 1982, p. 31.

Cependant, quelques acceptions des mots *rassasié* et *établi* contiennent une glose pure par rapport à l'exemple a) ①. Dans le dictionnaire bilingue, le contenu de ces gloses doit être explicité en vue de caractériser et de spécifier le sens d'une langue source. Lorsqu'il s'agit du dictionnaire monolingue, ce contenu n'apparaît pas dans les discours définitoires, mais souvent dans les exemples. Dans l'exemple a) ②, les gloses (욕망 따위가) de la deuxième acception du mot *rassasié* et (관계 따위가) de la quatrième acception du mot *établi* signifient respectivement « du désir » et « de la relation ». Ces traits transformés en glose, qui ne figurent pas en tant qu'éléments définitoires dans l'ouvrage monolingue français, se retrouvent pourtant dans les exemples. S'il est possible d'évoquer l'ambiguïté dans la délimitation du champ sémantique, on recourt à la glose, comme c'est le cas pour les mots *rassasié* et *établi*, notamment lorsqu'il s'agit de la lexicographie bilingue.

Avant d'aborder l'exemple b), présentons brièvement la façon dont la glose est présentée, en prenant le *NDCF* comme exemple. L'utilisation de plusieurs types de caractères typographiques, comme les parenthèses simples – () –, les parenthèses doubles – (()) – ou encore les chevrons – < > –, pose problème dans le dictionnaire bilingue coréen-français, notamment dans le *NDCF*. Ce dictionnaire met entre parenthèses des éléments censés appartenir à la glose. Les auteurs les distinguent en fonction de certains critères que décrit la notice de l'ouvrage : les parenthèses simples pour indiquer les éléments « secondaires » et « arbitraires » ; les parenthèses doubles pour les éléments métalinguistiques ou encyclopédiques et ceux expliquant la spécificité d'un sens ; les chevrons pour les termes propres à la culture coréenne ou pour présenter l'explication qui suit la romanisation d'un nom propre coréen.

Or quelques incohérences apparaissent. En ce qui concerne l'exemple b), il est difficile de classer la glose (qui pousse dans une pinède) de l'entrée 송이 ①, comme élément secondaire ou arbitraire. Cette indication est plutôt une donnée encyclopédique. Pour le mot 완공 ②, la glose (des travaux de construction) précise le sens du mot et en détermine l'usage. Les deux autres entrées, 달각 ③ et 아명 ④, qui utilisent les doubles parenthèses, accompagnent la glose métalinguistique : l'une, pour donner une information sur le caractère du mot, qui est une onomatopée ; l'autre, pour préciser le

sens. Les gloses mises entre doubles parenthèses indiquent le rôle et la fonction de manière plus nette encore dans les exemples suivants :

- 단편 fragment, morceau ; pièce ; bribe ((de conversations, de phrases, de souvenirs))
- 단형부정 négation courte ((forme par le placement de l'adverbe de négation '안' ou '못' devant V))
- 운용 application ((d'une loi)) ; placement ((de fonds)) ; mise en valeur ((d'un capital))
- 말일 dernier jour ((du mois))

Dans ce dictionnaire, les informations à la fois encyclopédiques et propres à la culture coréenne sont entre chevrons tandis que celles propres à la culture française sont entre doubles parenthèses :

a) Français-coréen

Camembert 카망베르 ((노르망디산 치즈)) « fromage fabriqué en Normandie »

Pétanque 페탕크 놀이 ((쇠로 된 공을 교대로 굴리면서 표적을 맞추는 프랑스 남부 지방의 놀이)) « un jeu de boules en métal, pratiqué dans le Sud de la France, pour marquer des points en plaçant ses boules plus près du but »

b) Coréen-français

썩갓 *ssukkat m* ((herbe sauvage ou potagère dont la feuille ressemble un peu à celle de l'armoise)) ; *Chrysanthemum coronarium {nsc}*.

온돌 *ondol m* <hypocauste coréen ; parquet chauffant, système de chauffage par le sol>

En ce qui concerne les objets utilisés par chaque communauté linguistique, la fonction de la glose est évidente. Les mots empruntés à une langue et transcrits dans une autre ne disent rien, en pratique, pour les allophones ; ils recourent à une nouvelle forme d'interprétation définitionnelle : la glose. En ce qui concerne le caractère typographique,

il est utilisé différemment pour deux entrées de l'exemple b) : l'herbe *ssukkat* est une plante qui pousse en Europe, mais qui est souvent présentée comme une herbe exclusivement asiatique, ce qui explique que l'absence des chevrons pour cette entrée ; leur présence autour du mot *ondol* est en revanche pertinente, car ce système de chauffage est répandu dans la société coréenne.

Ainsi la glose sert autant à mettre en équivalence chaque acception qu'à illustrer les exemples, ou à expliquer les expressions dans lesquelles le mot a un emploi particulier. Voici d'autres exemples :

a) Français-coréen

Lumière 1. 빛, 햇빛

2. 앓, 깨달음

3. 설명, 규명

4. 지식 avoir des ~s sur qc ...에 대한 다소간의 지식이 있다

/ J'ai besoin de tes ~s. 네가 알고 있는 것을 가르쳐 줘 /

siècle des L~s 계몽주의 시대 ((프랑스의 18 세기))

⋮

Monopolistique 독점적인, 독점형의 : capitalisme ~ 독점 자본주의 /

concurrence ~ 독점적 경쟁 ((기업들이 상품의

차별화로 독점적 지위를 누리려는 시장 상황))

b) Coréen-français

말씀 ① paroles, propos, discours ((employé en parlant des paroles d'un supérieur)), ce que dit ((un supérieur))

② mes (humbles) propos, mon (humble) récit ((employé en

parlant des paroles dites à l'adresse d'un supérieur)). ¶ ~을

올리다 [드리다] parler à *qn*, dire *qc* à *qn*, s'adresser à *qn*

((humblement en s'adressant à un supérieur))

⋮

아파트 ① appartement [...] ¶ ~ 단지 un groupe [un ensemble]

d'immeubles d'habitation [de tours résidentielles], un

ensemble résidentiel, un grand ensemble, une cité

résidentielle ; ((groupe d'immeubles résidentiels assez

luxueux)) la résidence X.

⋮

Si l'expression *siècle des Lumières*, dans l'exemple a), est connue des Français, cela n'est pas forcément le cas pour les allophones. Elle doit donc être apprise, en dehors de la connaissance propre de la langue, pour être comprise. Il en va de même pour l'expression *concurrence monopolistique* qui nécessite une connaissance des bases de l'économie. La glose de l'exemple coréen-français mobilise à la fois des connaissances linguistiques et socio-culturelles. Les lexicographes bilingues doivent donc considérer toutes les facettes lexicales dans le but de clarifier le sens du mot de la langue étrangère.

La glose est une information qui facilite la saisie du sens. Dans la perspective métalinguistique, les lexicographes bilingues s'évertuent à résoudre les difficultés qui surgissent lors de l'opération de la reformulation sémantique. Or la frontière entre les informations linguistiques et encyclopédiques reste encore discutable lors de la délimitation de la nature des gloses.

6. Indications et exemples

L'élaboration d'un dictionnaire bilingue peut varier dans le cadre d'un objectif particulier. L'organisation de la microstructure est notamment destinée à satisfaire cet objectif. Les deux types de dictionnaires sont alors séparés. L'un est constitué du binôme entrée-unité équivalente, plus ou moins simple. C'est le cas du mini-dictionnaire, conçu pour les voyageurs ou pour ceux qui débutent l'apprentissage d'une langue. L'autre type de dictionnaires n'exclut pas les renseignements sur les entrées. L'article est alors beaucoup plus développé. C'est le cas des dictionnaires généraux de langue.

Ce type de dictionnaires propose des éléments explicatifs sur les nuances et les subtilité d'une langue, sans exclure les éléments du discours. Les renseignements contenus dans l'article, qui fournissent les informations essentielles du lexique, concernent ainsi toutes les facettes (morphologique, sémantique, syntaxique, pragmatique, etc.). Les composants de l'article sont indispensables pour la compréhension ou la production d'un message dans la langue de destination. Ils proposent l'équivalent jugé le plus adéquat pour les utilisateurs. Les dictionnaires généraux de langue, monolingues ou bilingues imposent aux lexicographes de « décrire des emplois fondés sur une tradition qui réunit norme et usage²⁰² ». Thomas Szende distingue les renseignements explicites des renseignements implicites : tout ce que l'on peut appeler grammaire du lexique, au sens large, « est présent par des renseignements explicites tel que : catégorisation grammaticale, transcription phonétique, indications morphologiques, constructions elliptiques » et des informations d'ordre sémantique, qui sont « des renseignements implicites disséminés dans le corps des articles, notamment par le biais des exemples²⁰³ ».

²⁰² A. Balibar-Mrabeti, « Exemples lexicographiques et métaphores », 2002, p. 91.

²⁰³ T. Szende, « Que dévoiler de la grammaire dans un dictionnaire bilingue ? », 2000b, p. 242.

De nos jours, proposer des renseignements explicites dans la pratique lexicographique n'est pas une difficulté majeure. La grammaire du lexique est peu ambiguë, et déjà bien normalisée. En revanche, le débat se poursuit sur les renseignements implicites, relativement ambigus. Les équivalents proposés dans un dictionnaire bilingue peuvent, en effet, conduire les lecteurs à une mauvaise interprétation – soit pour comprendre la langue, soit pour en faire usage – faute d'explications suffisantes. L'usage du mot varie dans tel ou tel environnement contextuel. Les pages suivantes viseront à fournir des indications et des exemples pertinents montrant la nécessité de prendre en compte le système formel et le sens précis des mots.

a. Indications lexicographiques

La description du sens des unités lexicales dans un dictionnaire ne propose pas qu'une définition ou un équivalent. Évoquer les autres éléments informatifs est capital dès lors qu'un mot devient une entrée dans un dictionnaire. Même si la définition ou l'équivalent répondent généralement à l'objectif premier d'un ouvrage de ce genre, ils ne suffisent pas toujours à permettre une clarification sémantique, à lever l'ambiguïté éventuelle au sein de l'usage des entrées. Il est donc nécessaire de prendre en compte les informations supplémentaires qu'elles contiennent, à la différence des mini-dictionnaires, conçus de manière sommaire.

La microstructure lexicographique est construite en quatre parties ; dans les dictionnaires monolingues : l'entrée, la définition, les indications et les exemples ; dans les dictionnaires bilingues, l'équivalent remplace la définition. Pour ce qui est des constituants de l'indication, ils sont distingués selon leur nature : éléments grammaticaux, sémantiques et pragmatiques. René Métrich relève dix types d'indications dans les dictionnaires bilingues, notamment franco-allemand : « les indications phonétiques, grammaticales, sémantiques, contextuelles, de domaine, situationnelles, de niveau et de registre, diachroniques, diatopiques, relatives aux "connotations" »²⁰⁴. Nous préférons éviter une telle classification, car ce morcellement est susceptible d'être regroupé en fonction de plusieurs critères arbitraires.

Dans notre typologie relativement sommaire, le terme de *grammaire* est, en premier lieu, utilisé pour désigner l'une des catégories des éléments explicatifs. La grammaire englobe toutes les règles formelles du lexique. Cette catégorie correspond aux renseignements explicites définis par Thomas Szende.

En second lieu, nous remarquons que les indications sémantiques excluent la définition et l'équivalent ayant leurs propres statuts. Les indications sémantiques désignent notamment les synonymes, les antonymes, l'information étymologique et son changement. Ces éléments figurent, dans la plupart des cas, « pour des raisons

²⁰⁴ R. Métrich, *op. cit.*, 1989, p. 143-146.

d'économie évidente, en un seul mot²⁰⁵ » ou quelquefois en deux ou trois mots, peu nombreux en tout cas.

On trouve enfin des renseignements tels que la nuance, l'usage, le niveau de langue, le style, le dialecte, etc. Ces éléments sont susceptibles d'influencer la différenciation sémantique, mais ils relèvent également de l'usage du mot, qui caractérise chaque acception, chaque occurrence, de sorte que nous les considérons comme des éléments pragmatiques. Dans cette dernière catégorie, les indications connotatives de l'étude du lexique peuvent aussi apparaître.

Les dictionnaires ont généralement recours aux signes conventionnels, aux indices ou aux abréviations pour signaler les indications qui facilitent la consultation du dictionnaire. Ils sont généralement présentés dans la partie introductive sous la forme d'un tableau ou d'une liste.

Le tableau qui suit la transcription de l'article *éclatant* du *PR* (2012) ci-dessous récapitule trois catégories indicatives :

ÉCLATANT, ANTE [eklatã, õt] **adj.** -1538 ; « cassant, fragile » 1436 ◊ de *éclater* ■ **1** Qui fait un grand bruit. ➤ **bruyant.** *Le son éclatant de la trompette.* « *La voix est forte, éclatante, riche* » *ALAIN.* *Un rire éclatant.* ➤ **sonore.** ■ **2** Qui brille avec éclat. ➤ **1 brillant*, éblouissant, étincelant, flamboyant.** *Un soleil éclatant. Un ciel éclatant de lumière.* « *Une mosquée éclatante luit sous le soleil* » *MAUPASSANT.* — (D'une couleur) *Un rouge éclatant.* ➤ **rutilant, vif, voyant.** *La blancheur éclatante des pentes neigeuses, du linge propre.* ◊ **PAR EXT.** Dont la couleur, le coloris, la fraîcheur a de l'éclat. « *Un coq royal, éclatant de carmin, d'émeraude et d'or rouillé* » *GENEVOIX.* *Un sourire éclatant. D'une éclatante beauté.* ➤ **radieux, resplendissant.** ■ **3 FIG.** Qui se manifeste de la façon la plus frappante. ➤ **remarquable, retentissant.** *Un mérite, des dons éclatants.* « *Pour prendre une éclatante revanche* » *CHATEAUBRIAND.* ➤ **spectaculaire.** *Un succès éclatant.* ➤ **trionphal.** *Une vérité éclatante. Des preuves éclatantes.* ➤ **évident, 1 manifeste.** — **FAM.** Fou, drôle. *Un type éclatant.* ■ **CONTR.** Doux ; sombre ; 1 terne ; modeste. Fade, fané, foncé, neutre.

²⁰⁵ T. Szende, *op. cit.*, 2000a, p. 76.

Catégorie	Éléments indicatifs
Indication grammaticale	<ul style="list-style-type: none"> • indication du genre : ANTE • transcription phonétique : [eklatã, ãt] • catégorisation grammaticale : adj. • indication morphologique - changement formel : ◊ de <i>éclater</i>
Indication sémantique	<ul style="list-style-type: none"> • information étymologique sur la source sémantique : « cassant, fragile » • synonymes : ➤ bruyant, ➤ sonore, ➤ 1 brillant*, éblouissant, étincelant, flamboyant, ➤ rutilant, vif, voyant, ➤ radieux, resplendissant, ➤ remarquable, retentissant, ➤ spectaculaire, ➤ triomphal, ➤ évident, 1 manifeste. • antonymes : ■ CONTR. Doux ; sombre ; 1 terne ; modeste. Fade, fané, foncé, neutre.
Indication pragmatique	<ul style="list-style-type: none"> • nuance : — (D'une couleur) • usage : ◆ PAR EXT. • style : FIG. • niveau de langue : — FAM.

[Tableau 17] Les indications de l'article du mot *éclatant* dans le *PR*

Les indications sont accompagnées de plusieurs signes (◊, ➤, ■, —, ◆) et leur présentation typographique varie (police, épaisseur du trait) pour permettre aux lecteurs de repérer plus facilement les renseignements que les lexicographes ont souhaité mettre en relief.

En continuant sur le même exemple, nous reproduisons à présent l'article *éclatant* du *PrDFC*. Les indications ne sont pas présentées de la même façon dans les deux types d'ouvrages :

éclatant(e) [eklatã, -ã : t] *a.* **1** (소리가) 귀청을 찢는 ; 울리는 : son ~ de la trompette 귀청을 울리는 트럼펫 소리 / voix ~e **2** (빛 · 색깔 따위가) 번쩍이는 (=brillant, étincelant) ; 선명한 : soleil ~ 찬란한 태양 / rouge ~ 선명한 적색 **3** ((비유)) **a** 환한, 눈부신 : sourire ~ 환한 미소 / d'une ~e beauté 눈이 부시게 아름다운 **b** 현저한, 괄목할만한 ; 분명한 : succès ~ 눈부신 성공 / vérité ~e 명백한 진실 / preuves ~es 명백한 증거 / mensonge ~ 뻔한 거짓말

Catégorie	Éléments indicatifs
Indication grammaticale	<ul style="list-style-type: none"> • indication du genre : (e) • transcription phonétique : [eklatã, -ã : t] • catégorisation grammaticale : <i>a.</i>
Indication sémantique	<ul style="list-style-type: none"> • synonymes : (=brillant, étincelant)
Indication pragmatique	<ul style="list-style-type: none"> • nuance : (소리가), (빛 · 색깔 따위가) • style : ((비유))

[Tableau 18] Les indications de l'article du mot *éclatant* dans le *PrDFC*

La différence quantitative est nette. Les indications dans le *PrDFC* sont moins riches que dans le *PR*. Les auteurs du dictionnaire bilingue ont estimé qu'il n'était pas nécessaire de reproduire toutes les indications du dictionnaire monolingue dans la microstructure de leur ouvrage. Certaines informations, comme l'étymologie, l'antonyme, le niveau de langue ne sont pas reprises. Il nous semble que les éléments étymologiques et antonymiques ne sont pas réutilisés parce qu'ils ne précisent guère le sens pour les allophones. Le *PrDFC* élimine également le sens familier, comme dans le cas de la dernière acception (« Fou, drôle ») qui suit l'indication du niveau de langue (« FAM. ») dans le *PR*, car ce sens appartient à une acception particulière. Cette acception a toutefois pu être supprimée pour la simple raison que ce sens familier a moins d'importance.

Les indications choisies par les auteurs montrent diverses facettes du mot. Les lexicographes doivent évaluer d'emblée la nécessité des usagers : leurs besoins, leurs attentes, variables selon chaque type de dictionnaires peuvent déterminer le choix des indications. La fonction des indications métalinguistiques est donc relative au type de dictionnaires et au public auquel s'adresse l'ouvrage.

b. Exemples

Les exemples dans l'article lexicographique peuvent être considérés comme des informations supplémentaires et marginales. Le fait qu'ils se situent toujours derrière le binôme principal – soit l'entrée et la définition, soit l'entrée et l'équivalent – ne signifie pas que les exemples jouent un rôle moins important. Ils permettent une interprétation à partir d'une mise en contexte du mot.

Pierre Larousse, en reprenant la formule de Voltaire, affirme que « le dictionnaire sans exemple est un squelette²⁰⁶ ». Alain Rey, qui file la métaphore, le contredit en expliquant que les autres composants du dictionnaire sont aussi essentiels que les éléments exemplifiés : « non, c'est lui qui se trompe parce que sans squelette le plus beau corps ne serait qu'une immense méduse. [...] parce qu'un squelette ce n'est pas un ossuaire, cela a une forme, cela a une stature²⁰⁷... » Il conclut en affirmant, au sujet des dictionnaires, que l'« on pourrait dire [...] que l'exemple est plus important pour leur existence que tout autre élément²⁰⁸ ».

Il est utile de souligner l'intérêt des renseignements rassemblés, pour la valeur lexicographique de l'entrée, dans les quatre sous-parties de l'article – entrée, définition / équivalent, indication et exemple –, car les dictionnaires généraux de langue tendent à répondre, en principe, à « l'exigence de décrire des emplois fondés sur une tradition qui réunit norme et usage²⁰⁹ ». La fonction d'un exemple y correspond, puisqu'elle consiste à illustrer simultanément les diverses facettes du lemme, c'est-à-dire de l'entrée, notamment les aspects sémantique et grammatical.

Dans les dictionnaires de langue, l'exemple, illustrant l'emploi du mot-vedette, est requis et présenté de manière variée selon les lexicographes. Pour les auteurs

²⁰⁶ Cité par A. Duval, « Le rôle de l'exemple dans le dictionnaire bilingue français-anglais », 2000, p. 79. Voltaire écrivait dans une lettre à Charles Pinot Duclos du 11 août 1760 : « Un dictionnaire sans citation est un squelette » (*Œuvres complètes*, Sanson, 1792, t. 86, p. 123).

²⁰⁷ Entretien avec Emmanuel Laurentin sur France Culture en 2007, disponible sur le site fabriquedesens.net.

²⁰⁸ A. Rey, « Du discours au discours par l'usage : pour une problématique de l'exemple », 1995, p. 120.

²⁰⁹ A. Balibar-Mrabti, *op. cit.*, 2002, p. 91.

français, le rôle premier de l'exemple, quelles que soient ses formes, est d'offrir une image de certains usages du mot. Sa fonction principale en lexicographie consiste à spécifier le sens des acceptions en illustrant « l'usage grammatical et sémantique [...] l'environnement culturel²¹⁰ ».

Quelle est la caractéristique des exemples en lexicographie ? L'explicitation du fonctionnement du mot-vedette en usage détermine tous les types d'exemples dans le domaine. Anne-Marie Laurian explique le caractère des exemples selon le type de dictionnaire : « Dans un dictionnaire monolingue, l'exemple doit être lu comme une aide à la compréhension des vocables figurant en entrée. [...] Dans un dictionnaire bilingue, les exemples doivent être lus comme des modèles d'utilisation du vocable en contexte²¹¹. » La présentation des exemples rassemblés dans chaque article des dictionnaires bilingues, en tant que modèle visant à imiter la structure des exemples mêmes, soit syntagmatique, soit phrastique, peut donc être légitimée par leur rôle. Il est d'ailleurs possible de considérer ce rôle comme un critère de choix.

L'organisation des exemples n'est de surcroît pas la même dans un dictionnaire monolingue et dans un dictionnaire bilingue. Ces deux types d'ouvrage ne possèdent pas de source commune d'où les exemples pourraient être extraits. Dans la tradition lexicographique française, ceux-ci sont fréquemment prélevés dans les œuvres et les textes littéraires ou philosophiques. Ces citations sont non seulement normatives, car on peut projeter le bon usage sur l'exemple lui-même, mais posent aussi un problème idéologique selon les périodes historiques. Les dictionnaires sont emprunts, en effet, de la pensée dominante de l'époque où ils ont été conçus. Les anciens ouvrages monolingues présentent ainsi des images caractéristiques, qui donnent « l'auctoritas²¹² ». Les exemples d'aujourd'hui fonctionnent plutôt en vue d'explicitier l'usage, de montrer le fonctionnement de l'entrée en usage, et de lever l'ambiguïté sémantique en circonscrivant l'environnement syntagmatique ou phrastique dans lequel l'entrée est localisée. Cela correspond à l'aspect normatif et, en particulier, pédagogique.

²¹⁰ C. Berk-Bozdémir, « Difficultés de conception des dictionnaires bilingues français-turc », 2000, p. 101.

²¹¹ A.-M. Laurian, « Problématiques générales des dictionnaires bilingues : du lexique à la culture », 2004, p. 7.

²¹² A. Rey, *op. cit.*, 1995, p. 99.

Ainsi, les caractéristiques explicative et démonstrative des exemples se conforment à un objectif pédagogique. Un dictionnaire bilingue revêt bien entendu, de manière générale, ce rôle. Les exemples maniés par les auteurs demeurent dans une perspective pédagogique en lexicographie bilingue, beaucoup plus qu'en lexicographie monolingue. La visée pédagogique se cantonne, dans cette catégorie, aux dictionnaires pour les enfants.

Dans le dictionnaire bilingue, la plupart des exemples proviennent d'ouvrages monolingues, qui permettent de « fournir au lexicographe de langue cible un cadre structuré en langue source²¹³ ». Le dictionnaire français-coréen se fonde sur des références lexicographiques françaises pour constituer sa base d'exemples, même s'il ne les y puisse pas forcément tous. Au moment de la sélection, une ou plusieurs sources sont prises en considération, un seul dictionnaire principal ou plusieurs dictionnaires, cela dépend du choix de l'auteur et de l'objectif de l'ouvrage. Certains exemples nous paraissent sélectionnés parmi une « mosaïque » d'exemples provenant de plusieurs dictionnaires monolingues.

En fonction de la structure, nous avons classé les exemples en quatre catégories, en combinant les critères de classification : l'unité exemplifiée et l'identification de la nature. La *partie de phrase* ou la *phrase* pour l'unité d'exemples et l'élément *produit et anonyme* ou l'élément *emprunté et signé* pour discerner la nature des exemples. Ils s'associent comme suit :

- L'exemple produit et anonyme, segment de phrase
- L'exemple emprunté et signé, segment de phrase
- L'exemple produit et anonyme, phrase entière
- L'exemple emprunté et signé, phrase entière

Les exemples peuvent être une phrase entière ou un segment de phrase allant au-delà du mot. Ils sont produits par les lexicographes ou extraits d'un texte littéraire, philosophique ou journalistique. Concernant les citations, les lexicographes présentent le nom de l'auteur avec ou sans les références du texte d'origine. Les exemples produits n'ont, quant à eux, pas de références, on ne connaît pas leurs auteurs. Alain Rey nous

²¹³ V. Grundy, « L'utilisation d'un corpus dans la rédaction du dictionnaire bilingue », 1996, p. 134.

explique, pour ce type d'exemples, que « ce sont les phrases qu'il [le lexicographe] a lues ou entendues le plus fréquemment²¹⁴ ». Le tableau suivant résume les façons de caractériser les exemples du *PR* :

Exemple	Segment de phrase	Phrase
Produit et anonyme	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Briser une vitre.</i> (Entrée <i>briser.</i>) • <i>La délicatesse d'un coloris.</i> (Entrée <i>délicatesse.</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Il m'a très chiquement prêté de l'argent.</i> (Entrée <i>chiquement.</i>) • <i>C'est l'intention qui compte.</i> (Entrée <i>intention.</i>)
Emprunté et référéncé	<ul style="list-style-type: none"> • « <i>ces lices vautrées, tout en ventre et en tétines</i> » <i>COLETTE.</i> (Entrée <i>3 lice.</i>) • « <i>un vieux mendigot, une ruine humaine</i> » <i>DUHAMEL.</i> (Entrée <i>mendigot, ote.</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • « <i>Je ne puis troubler sa boisson</i> » <i>LA FONTAINE.</i> (Entrée <i>boisson.</i>) • « <i>Un ancien forçat libéré, nommé Jean Valjean</i> » <i>HUGO.</i> (Entrée <i>forçat.</i>)

[Tableau 19] La classification des exemples du *PR* selon ses types

En lexicographie bilingue, certains exemples paraissent subir des modifications plus ou moins remarquables, tandis que nombre d'exemples empruntés aux dictionnaires monolingues sont repris dans d'autres articles sous leur forme initiale. Nous avons pris en compte trois catégories d'exemples de dictionnaires franco-coréens : l'exemple construit, l'exemple non-modifié et l'exemple modifié. L'exemple est également classé selon sa nature structurelle ; les deux unités exemplifiées sont reproduites : le segment de la phrase et la phrase.

Celles-ci peuvent être construites par les lexicographes eux-mêmes : nous appellerons ces types d'exemple le *segment-exemple construit* et la *phrase-exemple construite*. Précisons que l'expression *être construit* ne désigne pas uniquement une création *ex nihilo*. Nous l'employons pour toutes les opérations telles que l'extraction depuis les discours existants (en dehors des ouvrages lexicographiques) ou la production appropriée et intentionnelle.

²¹⁴ Préface du *PR*, 2012, p. XXI.

Les exemples produits *ad hoc* sont traditionnellement appelés *exemples forgés*. Ils sont librement construits et plus ou moins courts, mais leur unité dépasse toujours le mot. Les phrases-exemples construites par Henri Meschonnic comme « Pierre bat Paul » ou « La neige est blanche » sont des phrases simples au niveau syntaxique. Meschonnic les qualifie de « fausses phrases fabriquées exprès²¹⁵ ». Malgré cette observation critique, les lexicographes ont recours à la « fabrication », selon Meschonnic, quand les exemples sont destinés au dictionnaire bilingue, car l'intention pédagogique limite les possibilités.

Les exemples peuvent être repris sans être modifiés, dans les ouvrages monolingues ou bilingues. Ils sont constitués de *segments-exemples non modifiés* et de *phrases-exemples non modifiées*. Ils sont moins complexes et moins longs, dans la plupart des cas, qu'une citation ; celle-ci est souvent une phrase plus ou moins sophistiquée, que ce soit en sémantique ou en syntaxe. Les exemples moins compliqués, sur le plan formel et sémantique, sont préférables, sachant que le dictionnaire bilingue est destiné à un public allophone.

Le tableau suivant propose une comparaison entre les exemples retenus dans le *PDFC* et ceux figurant dans le *PR*. Dans le premier ouvrage, le tilde est utilisé afin de remplacer le mot-entrée dans un exemple, pour ne pas le répéter et ne pas alourdir l'article. Mais en cas de changement formel de l'entrée, dans le cas d'une déclinaison, d'une conjugaison, la partie qui subit une modification est distinguée en italique.

²¹⁵ H. Meschonnic, *op. cit.*, 1991, p. 13.

Exemple	Segment de phrase	Phrase
Construit	<ul style="list-style-type: none"> • ~ d'athlètes pour les jeux olympiques 올림픽 출전 선수단. (Entrée <i>sélection.</i>) • ~ de colère 분노의 폭발. (Entrée <i>déferlement.</i>) • une pincée de ~ 소금 한 줌. (Entrée <i>sel.</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Elle a trouvé une ~e place que nous. 그 여자는 우리보다 더 좋은 자리를 찾았다. (Entrée <i>meilleur(e).</i>) • Il est ~ que tu ne sois pas venu le voir. 그는 네가 그를 보러 오지 않았다고 몹시 화를 내고 있다. (Entrée <i>furieux(se).</i>)
Non modifié	<ul style="list-style-type: none"> • ~ une vitre. 유리를 깨다. (Entrée <i>briser.</i>) • ~ et incendier un château 성을 약탈하고 불지르다. (Entrée <i>pillier.</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • C'est l'~ qui compte. (결과에 상관없이) 중요한 것은 의사다. (Entrée <i>intention.</i>) • La lune <i>éclipse</i> parfois le soleil. 달은 가끔씩 해를 가린다. (Entrée <i>éclipser.</i>)

[Tableau 20] La classification des exemples du *PrDFC* selon ses types

Lorsque les exemples sont modifiés, la citation l'est aussi. Elle subit une transformation, comme les autres exemples, en passant du dictionnaire monolingue à l'ouvrage bilingue. Dans les dictionnaires franco-coréens, les modifications s'effectuent surtout au niveau formel et sur le plan de la structure phrastique.

Les exemples sont en général choisis en fonction de leur usage quotidien. La citation, au contraire, n'est pas une phrase fréquemment utilisée, surtout par les locuteurs non natifs. L'intervention la plus radicale du lexicographe est, dans ce cas, une omission totale, délibérée, de la citation. Cependant, des fragments d'une citation jugé utiles pour faciliter la compréhension des lecteurs coréanophones peuvent être conservés, de telle sorte que la citation référencée figure très rarement dans les dictionnaires franco-coréens. Elle n'est plus qu'une bribe de phrase, qu'une séquence courte devenue anonyme.

Il existe plusieurs façons de modifier les exemples, quelles que soient les unités concernées. Trois modes de transformation sont d'usage pour chaque type d'exemples. Il en va de même pour la citation modifiée, lorsque la classification typologique concerne le *PrDFC*, comparé au *PR*. Notre liste n'est en rien exhaustive, mais les

catégories identifiées ci-dessous permettent de récapituler l'organisation des exemples pour lesquels on peine encore à apporter une typologie plus complète :

a) Exemples modifiés

① Syntagme → syntagme

Éclater en invectives, en violents reproches.

→ ~ *en violents reproches* 호된 비난을 퍼붓기 시작하다 (Entrée *éclater*)

avoir une furieuse envie de dormir

→ avoir une envie ~*se de + inf.* ...하고 싶어 못 견디다 (Entrée *furieux(se)*)

Avoir le sens de l'économie

→ ménagère qui a le sens d'~ 알뜰한 주부 (Entrée *économie*)

Tendre le cou

→ girafe qui *tend* son long cou 긴 목을 빼어 드는 기린 (Entrée *tendre*)

Disposition à agir par caprice

→ agir par ~ 기분에 따라 행동하다 (Entrée *caprice*)

Un enfant insupportable, qui ne cesse de faire des caprices

→ avoir [faire] des ~*s* 투정을 부리다 (Entrée *caprice*)

② Phrase simple → syntagme

C'est un défi au bon sens.

→ ~ *au bon sens* [danger] 양식 [위험] 을 무시하기 (Entrée *défi*)

Elle fut la défenseur des droits de la femme.

→ ~ *des droits de la femme* 여권 옹호론자 (Entrée *défenseur*)

Les manifestants déferlent sur la place.

→ manifestants qui déferlent sur la place 광장으로 몰려드는 시위 군중 (Entrée *déferler*)

Ce texte déborde de fautes.

→ texte qui déborde de fautes 오류가 많은 텍스트 (Entrée *déborder*)

Les électeurs ont mandaté tel élu.

→ les électeurs qui *ont mandaté ce député* 그 국회의원을 뽑은 유권자들 (Entrée *mandater*)

③ Syntagme → phrase simple

Éclipser ses rivaux.

→ Il *a éclipié* tous ses rivaux. 그는 모든 경쟁자들을 압도했다 (Entrée *éclipser*)

Jouer la défense, en défense.

→ La ~ *a bien joué.* 수비진이 수비를 잘 했다 (Entrée *défense*¹)

Pneu qui éclate.

→ Le pneu *a éclaté*. 타이어가 터졌다 (Entrée *éclater*)

Obus, bombe, pétard qui éclate.

→ Un obus *a éclaté*. 포탄이 하나 폭발했다 (Entrée *éclater*)

④ Phrase simple → phrase simple

Il a mélangé tous les dossiers, toutes les fiches.

→ Il *a mélangé* tous les papiers. 그는 모든 서류를 뒤죽박죽으로 만들어 놓았다 (Entrée *mélanger*)

Elle a été le pigeon dans l'affaire.

→ Il *a été le ~* dans l'affaire. 그는 그 일에서 봉 노릇을 했다 (Entrée *pigeon*)

Le vent rabat la fumée.

→ Le vent *rabat* la fumée vers moi. 바람에 연기가 나에게로 낮게 날려온다 (Entrée *rabattre*)

b) Citation modifiée

① Citation signée → citation anonyme

« *Dans cette contrée, les neiges séjournent longtemps sur les terres* » **SÉGUR.**

→ Dans cette contrée, les neiges *séjournent* longtemps sur les terres. 이 지방에서는 눈이 오랫동안 녹지 않는다 (Entrée *séjourner*)

« *le lecteur qui hésite et tâtonne* » **PAULHAN.**

→ lecteur qui *hésite et tâtonne* 주저하며 모색하는 독자 (Entrée *séjourner*)

② Citation → phrase simple

La contrebande « fusait souterrainement dans la circulation commerciale »
HUGO.

→ La contrebande *fuse*. 밀수가 확산되고 있다 (Entrée *fuser*)

« *il décida de jouer son départ à pile ou face [...] il prit la pièce de quarante sous, pile je pars* » **SARTRE.**

→ Il *a décidé de jouer* son départ à ~ *ou face*. 그는 동전을 던져서 출발 여부를 결정하기로 하였다 (Entrée *pile*³)

③ Citation → syntagme

« *La surprise est cause qu'on s'éclate de rire* » **DESCARTES.**

→ *s'~ de rire* 웃음을 터뜨리다 (Entrée *éclater*)

« *Une famille vivant unie de corps et d'esprit est une rare exception* »
BALZAC.

→ famille *~e de corps et d'esprit* 몸과 마음으로 하나가 된 화목한 가정 (Entrée *uni(e)*)

« Ces interminables discussions, ces réunions qui ne débouchent sur rien »

R. DEBRAY.

→ discussions qui ne *débouchent sur rien* 아무런 결론도 얻지 못한 토론 (Entrée *déboucher*)

« De peur que la pitié dans les cœurs ne tarisse » HUGO.

→ pitié dans les cœurs qui ne tarit pas 고갈되지 않는 동정심 (Entrée *tarir*)

Le rôle d'un stéréotype est de faciliter l'accès à une langue étrangère. C'est le cas, en particulier, dans les dictionnaires bilingues où d'autres rôles sont généralement dévolus aux exemples. Le traitement des exemples est liée aussi à l'intention du lexicographe. L'intention idéologique, en sollicitant la mémoire de l'usage, joue « un rôle extra-lexicologique²¹⁶ ». Stéréotypes sociaux et références culturelles apparaissent à travers les exemples sélectionnés dans un dictionnaire monolingue. Au contraire, les exemples du dictionnaire bilingue laissent plutôt place à des intentions pédagogiques, normatives. Ainsi, les exemples observés, modifiés, produits, traduits se fondent sur une intention. Les dictionnaires bilingues sont conçus en grande partie pour l'apprentissage d'une langue, ce qui nécessite des exemples moins sophistiqués que ceux figurant dans les dictionnaires généraux, destinés avant tout aux locuteurs natifs.

D'un point de vue métalexicographique, la présentation des exemples est la propriété la plus typique de l'entrée dans un discours. L'exemple est alors doté d'une fonction « métalinguistique puisqu'[il] sert uniquement à donner des informations d'emploi sur le mot entrée²¹⁷ ». Cette nature fondamentale de l'exemple révèle deux valeurs par excellence : la valeur de *probabilité* et la valeur *pédagogique*, formulées par Alain Rey²¹⁸. En ce qui concerne la première, les exemples permettent de lever l'ambiguïté de certains discours et il en ressort une règle probable et factuelle dont les usagers peuvent se servir convenablement. Les exemples révélant une telle règle sont eux-mêmes explicatifs. Ils sont capables de montrer la circonstance conditionnelle de l'emploi de l'entrée et d'« apporter la “preuve” de l'usage, notamment du bon usage²¹⁹ ». La visée pédagogique indispensable pour que le dictionnaire joue son rôle auprès des

²¹⁶ A. Rey, *op. cit.*, 1995, p. 113.

²¹⁷ M. Fourment-Berni Canani, « Le modèle de traduction véhiculé par les exemples des dictionnaires bilingues », 2006, p. 47.

²¹⁸ A. Rey, *op. cit.*, 1995, p. 100.

²¹⁹ *Ibid.*, p. 102.

usagers allophones, si l'on excepte le spécialiste, qui le consulte pour l'étudier, porte sur ce point.

L'exemple est en général associé directement à l'entrée si cette dernière est monosémique, sinon il est lié à la sous-entrée. En d'autres termes, l'exemple figure aux côtés des différentes acceptions, selon un ordre déterminé. Quant au dictionnaire franco-coréen, la traduction en langue d'arrivée complète chaque exemple. Nous pouvons généraliser la disposition des composants des exemples dans l'organisation microstructurelle de manière sommaire, si le mot-entrée est polysémique, comme suit :

L'entrée, 1 sous-entrée (équivalent), exemple, traduction de l'exemple
2 sous-entrée (équivalent), exemple, traduction de l'exemple
⋮
n sous-entrée (équivalent), exemple, traduction de l'exemple

Dans un ouvrage bilingue, les exemples et leurs traductions, qui sont grammaticalisés de manière intentionnelle, peuvent donner une image figée pour les lecteurs allophones. Bien que les fragments de discours soient choisis par les lexicographes avec la conviction de proposer un exemple passe-partout, le découpage en séquences aboutit à une forme d'artificialité.

La séquence peut alors déstabiliser les lecteurs. Le discours produit en langue étrangère ne sera plus convenable et les déformations sémantiques risquent de se multiplier, y compris pour comprendre la langue. Le caractère artificiel des exemples du dictionnaire bilingue ne peut être nié, comme celui, d'ailleurs, des exemples dans les ouvrages monolingues. Pour éviter cet écueil, il faudrait proposer des exemples parfaitement appropriés, exploitables dans la quasi-totalité des cas.

Lorsqu'une traduction est proposée après l'exemple, il est nécessaire de prendre en compte l'équivalence fonctionnelle entre l'unité originelle et celle qui est traduite pour que le lecteur la considère en tant qu'exemple. La traduction des exemples permet notamment de restreindre l'ambiguïté du sens, lorsqu'il s'agit d'une entrée polysémique. Une coopération suivie nous semble donc inévitable entre les lexicographes monolingues et bilingues. Il faut pour cela tenir compte des exemples des dictionnaires

monolingues où la volonté d'écarter l'ambiguïté se manifeste par le recours à l'illustration, car ce type d'ouvrage, en tant que ressource pour le dictionnaire bilingue, détermine le transfert sémantique et l'usage le plus typique du mot.

Confectionner un dictionnaire bilingue passe par l'observation des transformations structurelles du sens propre au sens figuré, et inversement, par une surveillance entre l'exemple et sa traduction. Cette reformulation structurelle nécessite de lever des anomalies qui peuvent se glisser les éventuelles ambiguïtés contenus dans les exemples originaux. Selon une analyse de la traduction d'exemples dans un dictionnaire franco-italien, la reformulation syntaxique se fait par « l'inversion de l'ordre canonique, le changement à la voix passive / active, le déplacement du sujet et du complément, la paraphrase et l'hypertraduction, etc.²²⁰ ». S'agissant du cas franco-coréen, nous souhaitons, le cas échéant, développer et approfondir notre propre typologie sur le sujet.

Pour parvenir au sens visé en passant la traduction, il est impératif de ne pas considérer l'exemple seul, sans la définition. La traduction en lexicographie bilingue est obtenue par la transmission du contenu, et non par le respect de l'expressivité d'une séquence originale, qui peut générer un déséquilibre sémantique entre l'exemple et sa traduction. L'expression *éviter des éclats* et sa traduction en coréen 물의를 빚지 않도록 하다 montre à quel point l'écart stylistique peut se creuser. Même si l'expression reste compréhensible, le mot *éclat* est ici au sens figuré alors que son équivalent coréen 물의 est au sens propre.

En somme, les exemples du dictionnaire bilingue ne sont pas tout à fait différents de ceux du dictionnaire monolingue. Ils sont engendrés par les innombrables exemples accumulés jusqu'à nos jours, issus des dictionnaires de la langue source. Nous avons mentionné plus haut la caractéristique idéologique de l'exemple monolingue, ce qui n'est pas l'apanage des exemples d'un tel ouvrage. Étant donné leur nature intentionnelle, intensifiée en particulier dans les dictionnaires bilingues, un certain nombre d'exemples, quels que soient les ouvrages dans lesquels ils s'insèrent, restent choisis en fonction du contexte socio-culturel.

²²⁰ M. Fourment-Berni Canani, *op. cit.*, 2006, p. 51-53.

Vu que les morceaux discursifs, qui sont les plus usités dans l'activité langagière au sein d'une communauté linguistique, sont en général pris comme exemples lexicographiques, la portée culturelle se reflète dans l'ensemble des exemples, intentionnellement ou non. Il est donc possible de définir le rôle de l'intermédiaire entre deux langues, c'est-à-dire entre deux cultures ; c'est que nous allons essayer de démontrer dans les lignes qui suivent.

c. Apport culturel

Selon l'UNESCO, la culture, *lato sensu*, « peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances²²¹ ». En lexicographie, les éléments culturels ne sont pas perçus selon une telle définition. La relation entre la langue et son environnement d'usage est complexe, et le dictionnaire de langue ne peut contenir uniquement les informations intralinguistiques, contrairement au sens extralinguistique. La lexicographie prend en considération les indications extralinguistiques comme des éléments culturels. Néanmoins, on considère habituellement que ces contenus ne sont pas représentés explicitement dans les dictionnaires généraux de langue comme ils le sont dans les ouvrages encyclopédiques.

En lexicographie, on distingue le dictionnaire qui décrit la langue – le dictionnaire de langue – de celui qui décrit les aspect du monde – le dictionnaire encyclopédique ou l'encyclopédie. Ces types de dictionnaires se définissent par des caractéristiques assez standardisées. Selon Alain Ray, « le passage de la description langagière à celle des concepts et des référents (l'encyclopédie) est flou²²² » ; il est donc difficile de solliciter systématiquement le critère de distinction dans la pratique. Citons encore le grand lexicographe :

²²¹ Mexico, 26 juillet - 6 août 1982, *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*, conférence mondiale.

²²² A. Rey et S. Delesalle, *op. cit.*, 1979, p. 6.

La description « de langue » produit des définitions sous forme de syntagmes relativement brefs, dont les éléments sont censés correspondre à des traits minimaux du sémème, auxquels s'ajoutent dans de nombreux cas des traits pertinents, mais non minimaux, et dont la pertinence n'est plus logique, mais culturelle. Les dictionnaires encyclopédiques produisent des syntagmes plus longs, descriptions contenant des accumulations didactiques de caractères propres. Cependant, tout dictionnaire de langue possède de tels aspects encyclopédiques²²³.

Bien qu'ils ne soient pas mis particulièrement en avant, les éléments encyclopédiques sont aisément repérables dans le dictionnaire de langue : ils ne sont pas distingués par une couleur spécifique, ni encadrés, par exemple. Ils apparaissent plutôt à travers des faits de discours enregistrés à l'intérieur de l'article lexicographique.

S'agissant des dictionnaires bilingues, les auteurs se concentrent sur la langue, et non sur la façon de penser d'une communauté linguistique. Ils se préoccupent de remettre l'emploi de cette langue dans le contexte. Ils proposent une description non seulement du rôle fonctionnel de la langue, mais aussi du rôle pragmatique, à l'aide d'exemples ou de phraséologies. La façon de penser est pourtant incontournable tant pour la lexicalisation que pour le vecteur de la culture qui imprègne la langue. Claude Hagège a affirmé, dans un entretien, qu'« une langue constitue aussi une manière de penser, une façon de voir le monde, une culture²²⁴ ». À cet égard, il nous semble évident que les éléments culturels ne peuvent « être appréhendés d'une manière autonome par rapport à la linguistique²²⁵ », en termes de description d'une langue donnée, mais qu'il est possible de les saisir, dans notre cas, à travers des textes lexicographiques.

Bien que l'opération sémantique au niveau de la langue soit capitale aux yeux des lexicographes, les éléments culturels ne sont jamais négligeables, lorsqu'il s'agit de proposer des équivalents en langue de destination, plus proches et mieux adaptés que ceux de la langue de départ. L'équivalence absolue peut exister lorsqu'il y a, par

²²³ A. Rey et S. Delesalle, *op. cit.*, 1979, p. 22-23.

²²⁴ Michel Feltin-Palas, « Claude Hagège : “Imposer sa langue, c'est imposer sa pensée” », *L'Express*, avril, 2012.

²²⁵ S. Mejri, « Figement et traduction : problématique générale », 2008, p. 248.

exemple, « une adéquation parfaite entre le réel tel qu'il est perçu dans les deux cultures, et les mots de la langue qui le décrivent²²⁶ ».

En cas de traitement de l'équivalence partielle, il est quasi impossible de proposer un équivalent adéquat sans observer les faits socio-culturels. Dans une activité langagière, hormis certains termes spéciaux, le ou les sens d'un mot peut / peuvent s'ajouter subjectivement, implicitement et culturellement ou être dérivés du sens littéral. Le sens connotatif, par rapport au sens dénotatif, dépend de la culture dominante dans une société. Ainsi, il est indispensable de recourir aux contenus culturels autant qu'aux contenus linguistiques.

Aux yeux des usagers, il ne faut pas soustraire les informations culturelles qui constituent des connaissances générales dépendant de l'axiologie socio-culturelle. Sinon, les allophones risquent de ne pas effectuer convenablement l'opération d'encodage et de décodage. Dans le dictionnaire bilingue, des erreurs peuvent donc apparaître, liées à la quantité et la qualité des éléments culturels fournis. Certains contenus culturels ne sont pas familiers chez les locuteurs coréens natifs, ce que montrent les exemples ci-dessous :

Capitale en romain [italique] 로마체 [이탤릭체] 대문자
Capitulaires de Charlemagne 샤를마뉴 대왕의 법령집
C'est meilleur avec du beurre. 거기에 버터를 넣으면 훨씬 더 낫다
Mélange de bière et de limonade 맥주와 레모네이드 혼합주 (= panaché)
Société très mêlée 여러 인종이 모인 사회
Pilonner la ligne allemande 독일 전선을 폭격하다
Jeunes filles très seizième (16 구 풍의) 매우 세련된 멋쟁이 아가씨들
Un trois pièces : séjour, deux chambres 거실 하나와 침실 둘인 세 칸짜리 아파트

Aussi bien pour les chercheurs que pour les lexicographes, le souci est de délimiter les contours de l'information dans les dictionnaires généraux bilingues. Cette question se trouve sur le même plan que la délimitation de la nature des gloses. En principe, le dictionnaire bilingue effectue un découpage de « la réalité extérieure de manière à discerner des subdivisions sémantiques²²⁷ ». Il renvoie à tel ou tel environnement textuel qui permet aux usagers de consulter cette réalité extralinguistique,

²²⁶ A. Duval, « L'équivalence dans le dictionnaire bilingue », 1989-1991, p. 2823.

²²⁷ T. Szende, *op. cit.*, 2000a, p. 75.

d'où la nécessité de réfléchir aux effets négatifs : le « préjugé », la « caricature standardisée »²²⁸. Ces effets sont provoqués par l'influence des lexicographes sur les lecteurs, car les contenus culturels peuvent perdre, en quelque sorte, leur authenticité à cause des éléments programmés et « culturalisés »²²⁹ de manière excessive. Ces contenus peuvent alors être perçus par les allophones comme réels.

Nous nous trouvons certainement confrontés à la logique de « la “culture courante”, ce à quoi renvoie un mot dans la culture partagée par le plus grand nombre de locuteurs d'une même langue²³⁰ », liée au concept de *lexiculture* forgé par Robert Galisson dans une optique didactique. Galisson a affirmé qu'on pourrait « accéder à la culture partagée par l'entremise des mots »²³¹. Les exemples choisis par les lexicographes, forgés ou cités, qui reflètent l'époque, le regard, l'objectif, jouent un « rôle ambigu [...], illustrant rarement la norme neutre, mais tantôt un effet de style, tantôt une idée, souvent les deux, dans tous les cas jouant auprès du lecteur en partie le rôle de paillette culturelle²³² ».

²²⁸ L. Bonicel, « Lexiculture et dictionnaires pour enfants », 2003, p. 329.

²²⁹ A. Rey, « La notion de dictionnaire culturel et ses applications », 1987, p. 248.

²³⁰ J. Pruvost, « Quelques perspectives lexicographiques à mesurer à l'aune lexiculturelle », 2009, p. 137.

²³¹ Cité par A. Rey, *op. cit.*, 2008, p. 137.

²³² J. Pruvost, *op. cit.*, 2009, p. 148.

7. Synthèse

Ce chapitre s'est donné pour objectif d'évoquer quelques-unes des questions les plus intéressantes, à nos yeux, et les plus discutées dans notre domaine d'étude : le choix de la référence et son exploitation, l'établissement de la nomenclature, le concept fondamental de la synonymie et de la mise en équivalence, la façon de reformuler les sens entre les langues, ainsi que les indications linguistiques et pragmatiques. Le traitement de ces sujets en lexicographie bilingue nous permet de présenter plusieurs principes épistémologiques et méthodologiques et quelques approches analytiques.

Tout d'abord, les corpus, plus précisément les références lexicographiques monolingues, sont convoqués en vue de sélectionner les mots-vedettes pour un dictionnaire bilingue. Ces corpus permettent de disposer d'informations tant sur la nomenclature que sur la constitution de l'article. Le dictionnaire bilingue bénéficie, d'une part, des repères d'une liste de mots et de la mise à jour de leur changement et, d'autre part, de l'apport de connaissances linguistiques du terme, comme par exemple ses sens, ses constructions et la fréquence de ses occurrences. La plupart des dictionnaires franco-coréens ne présentent en effet que leur corpus de manière brève ; pourtant, il convient de réfléchir sur ce sujet avec leurs propres paramètres.

En deuxième lieu, des décisions sont à prendre en matière de nomenclature et d'organisation dans l'ouvrage bilingue. En général, celui-ci ne s'affranchit pas de la contrainte inhérente à l'ordre alphabétique. Pour ce qui est de l'ordre des mots dans les dictionnaires franco-coréens, il existe des ouvrages de ce genre qui adoptent les deux démarches opposées, sémasiologique et onomasiologique. L'approche sémantique, qui concerne notamment le paradigme sémantique dérivé, est souvent requise à l'intérieur d'un mot principal. Par ailleurs, il s'est avéré nécessaire de développer le double parcours notionnel lors d'un transfert sémantique, qui s'effectue au niveau inférieur de la nomenclature. Ce processus de transfert utilise également les notions sémasiologique et onomasiologique. Bien que sa conception ne puisse éviter l'enchevêtrement des

termes, elle nous paraît extrêmement intéressante. La réflexion sur la nomenclature visait à distinguer les homonymes des polysèmes dans le cadre bilingue. Pour cela, nous avons proposé une hypothèse particulière à la lexicographie bilingue : l'intervention d'une relation interlinguistique des mots dans une relation intralinguistique. Nous avons également examiné les critères permettant de déterminer les mots polysémiques, car l'identification de la nature d'un mot est étroitement liée à l'organisation des entrées.

En troisième lieu, nous avons eu l'occasion de développer une perspective épistémologique, celle de la mise en relation entre deux langues distinctes. Elle concerne essentiellement la vision de la langue propre à chaque communauté. La traduction, générale ou lexicographie, révèle, entre autres, la transformation du code langagier. Les différentes formations sémantiques de chaque langue présentent l'inconvénient de conduire à la mise en équivalence, notamment dans la traduction lexicographique. Il nous a fallu ainsi trouver d'autres outils pour changer ce code, c'est-à-dire réécrire le message d'une langue dans une autre.

En quatrième lieu, nous avons songé à la relation sémantique établie, dans la mesure où l'anisomorphisme la caractérise sur le plan interlinguistique. La notion de synonymie, qui élabore l'équivalence, permet le fondement théorique sur lequel nous travaillons en lexicographie bilingue, ainsi que le développement des catégories d'équivalence (totale, partielle et zéro). L'interchangeabilité en guise de paramètre susceptible de définir cette notion apparaît le plus souvent comme partielle ou approximative, notamment dans un dictionnaire bilingue. Nous avons donc envisagé les diverses possibilités de la mise en synonymie afin d'être le plus proche possible du sens recherché et de discuter des moyens permettant de réécrire le même message entre les différentes structures linguistiques.

En cinquième lieu, nous avons étudié les outils de la représentation et de la reformulation dans le contexte interlinguistique. Ce sont principalement la paraphrase, la périphrase et la glose. Les lexicographes sont en quête d'efficacité sur ce terrain, afin de valoriser l'utilité de leurs travaux. La description de la synonymie interlinguistique ne se localise pas seulement dans la contiguïté qui justifie la substitution, elle exploite également la dissemblance. Il n'est donc pas si aisé de changer le code linguistique ; même avec certains outils, la propriété interchangeable des équivalents est constamment

remise en cause. Les traits explicatifs, qui révèlent la dissemblance, interviennent pour tenter de sauver la relation équivalente comme, dans notre domaine d'étude, sous le nom de glose.

Enfin, les indications lexicographiques montrent diverses facettes du mot-vedette. Leur fonction, surtout au niveau métalinguistique, s'appuie sur le type de dictionnaires ainsi que sur le public visé. L'ouvrage bilingue impose la nature intentionnelle stricte aux exemples, entre autres. Les informations culturelles sont également décrites différemment de celles présentées dans les dictionnaires monolingues. Les exemples construits et décidés par les auteurs, ainsi que les explications et les commentaires en cas d'écart culturel, permettent de renforcer l'aspect culturel des dictionnaires bilingues.

De fait, ces questions relèvent de tous les types de dictionnaires généraux de langue. Bien que récurrentes, elles demeurent ardues. Cependant, la façon d'y réfléchir diffère, lorsqu'elles se fondent sur les critères adaptés à chaque langue. Dans le domaine de la lexicographie, nous avons développé ces sujets avec la volonté de nous pencher sur les dictionnaires franco-coréens, d'un point de vue plus ou moins déterminé. En somme, il s'agit de donner les moyens d'examiner ces dictionnaires et de justifier les approches qui seront proposées dans les chapitre suivants.

CHAPITRE IV

CHAPITRE IV. Évolution des pratiques lexicographiques bilingues franco-coréennes

1. Aperçu sur l'avancement de l'élaboration du dictionnaire franco-coréen
 - a. Le *Dictionnaire coréen-français* du père Ridel
 - b. La première édition d'un dictionnaire français-coréen par le père Féron
 - c. Le *Petit Dictionnaire français-coréen* de Charles Alévêque

2. Les dictionnaires des années 1950-1960
 - a. Le *Diamond Concise Dictionnaire français-coréen*
 - b. Le *Nouveau Petit Dictionnaire français-coréen*
 - c. Le *Dictionnaire de poche français-coréen*

3. Systématisation de l'ordre du discours lexicographique des années 1970-1990
 - a. Le *Nouveau Dictionnaire français-coréen*
 - b. Le *Dictionnaire coréen-français*
 - c. L'*Essence Dictionnaire français-coréen*
 - d. Le *Modèle Dictionnaire français-coréen*
 - e. Le *Prime Dictionnaire français-coréen*

4. Les dictionnaires du XXI^e siècle
 - a. Le *Nouveau Dictionnaire coréen-français* de 2007
 - b. La période de production de petits dictionnaires

5. Autres types de dictionnaires franco-coréens
 - a. Un dictionnaire bidirectionnel
 - b. L'originalité du *Dictionnaire de la linguistique française*

6. Synthèse

Lorsque la pratique lexicographique débute en Corée, les dictionnaires bilingues produits dans le pays s'inspirent de la structure élaborée des ouvrages occidentaux. La science du dictionnaire, principalement fondée sur le domaine linguistique, notamment en France, sert de référence. Sa vocation est d'améliorer la qualité formelle ou substantielle du dictionnaire en développant des théories. Il est difficile de savoir si ces deux aspects se sont développés au même rythme. Les ouvrages font, en tout cas, des progrès spectaculaires pendant un demi-siècle.

La grammaire lexicographique s'est développée à partir des dictionnaires déjà publiés. Comme nous le verrons, les ouvrages antérieurs sont parfois un exemple à suivre ; d'autres fois, ils demandent à être renouvelés. La pratique des auteurs, quels qu'ils soient, a donc peu à peu amélioré la description structurelle du dictionnaire à partir des sources lexicographiques. S'agissant des dictionnaires franco-coréens, les sources en français ont influencé la préparation de ce genre d'ouvrage. Un grand nombre de dictionnaires de langue française, les réflexions empiriques concernant leur forme et leur contenu depuis plusieurs siècles ont permis à la lexicographie française d'atteindre un niveau élevé. Les missionnaires ayant des connaissances en la matière exportent, à leur insu, des compétences théoriques et plus précisément, des compétences grammaticales qui permettent de régulariser les modèles dictionnaires.

Il en est de même pour le contenu du dictionnaire, que l'activité lexicographique se charge de concevoir. Puisque nous étudions le système de structuration des dictionnaires dans une perspective globale, nous nous attacherons à en examiner le contenu d'après les méthodes reposant sur les concepts de la lexicographie bilingue. Ainsi, nous étudierons la façon de reformuler le sens des mots entre le français et le coréen, ainsi que les éléments qui contribuent à les rendre plus compréhensibles, tels que les indications ou les exemples. En observant l'organisation de l'aspect sémantique, dans les ouvrages lexicographiques, nous pourrions réfléchir à la façon d'améliorer les dictionnaires bilingues et comment ils ont été valorisés au fil du temps.

Dans ce but, nous donnerons, d'un côté, un aperçu inédit du point de vue structurel et sémantique du développement des dictionnaires franco-coréens ; d'un autre côté, nous soulignerons les caractères qui opèrent le transfert de sens d'une langue à

l'autre, à travers l'analyse des articles de quelques dictionnaires généraux bilingues, dans une perspective rétrospective. Cela nous permettra de nous pencher sur les résultats obtenus après l'étude des dictionnaires franco-coréens. Nous espérons que cette étude donnera une impulsion pour le remaniement de ce type de dictionnaires au sein de la communauté coréanophone.

1. Aperçu sur l'avancement de l'élaboration du dictionnaire franco-coréen

Trois dictionnaires de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle nous permettent de mesurer l'essor lexicographique en Corée. Ce domaine, qu'il soit monolingue ou bilingue, a été abandonné et laissé longtemps de côté, en particulier avant le débarquement des missionnaires occidentaux. À cette époque-là, la langue coréenne, le *Hangul*, parlée par le peuple, n'avait pas encore le statut de langue nationale²³³. La haute société coréenne n'a pas cherché à unifier la langue au niveau national. Les caractères chinois ont été utilisés dans le domaine politique et culturel durant de longues années. Ce sont les missionnaires qui ont déclenché l'utilisation du *Hangul* en Corée, notamment les missionnaires français de la *Société des Missions étrangères de Paris*, arrivés au début du XIX^e siècle.

Les premiers missionnaires, avant d'arriver en Corée, étaient passés par la Chine. Ils ont donc utilisés des caractères chinois comme intermédiaires pour apprendre le coréen. Ceux qui, par la suite, sont arrivés sans avoir fait escale en Chine ont reçu un enseignement de la langue par leur prédécesseurs. Leur mission d'évangélisation nécessitait toutefois des ouvrages de grammaire et des dictionnaires de langue aborigène afin de communiquer convenablement avec les habitants du pays.

Marie Nicolas Antoine Daveluy, évêque missionnaire arrivé en Corée en 1845, est au cœur d'une belle histoire lexicographique entre deux langues. Il se lance dans un projet de dictionnaire de langue coréenne, qu'il commence à préparer à partir des années 1850. Plus exactement, il cherche au départ à mettre au point un dictionnaire trilingue entre le coréen, le chinois et le français. Mais il finit par renoncer. Ses efforts aboutissent tout de même à la parution posthume d'un dictionnaire de vocabulaire latino-coréen destiné aux jeunes étudiants coréens, imprimé en 1891 à Hongkong.

²³³ *Han* signifie « de la Corée » et *gul* signifie « écriture ». Ce système d'écriture, qui a vu le jour en 1446, a été entièrement créé de manière scientifique et rationnelle par le roi Sejong. Bien que le *Hangul* existe de longue date dans la vie du peuple, ce n'est qu'en 1894, sous le règne de Gojong, que le coréen sera promu langue officielle.

L'évêque Daveluy est mort en martyr en 1866. La confection d'un dictionnaire franco-coréen est achevée notamment par le père Félix-Claire Ridel et par le père Stanislas Féron²³⁴. Les missionnaires ont produit des ouvrages tels que le *Dictionnaire coréen-français*, le *Dictionnaire français-coréen* et la *Grammaire coréenne*²³⁵. Ces ouvrages font date dans l'histoire de la linguistique coréenne : ils constituent non seulement des bases de données pour la langue coréenne moderne, mais sont le point de départ d'une réflexion sur la structure générale en lexicographie. À partir de là, la lexicographie monolingue en Corée va se moderniser et s'améliorer. Ces travaux attirent l'attention de nombreux chercheurs coréens qui commencent à étudier leur propre langue. Des spécialistes de l'histoire du catholicisme se sont également intéressés à l'œuvre des missionnaires étrangers en Corée.

²³⁴ Voir S.-S. Pak, « Le dictionnaire coréen-français du XIX^e siècle et les méthodes lexicographiques », 1996, p. 100.

²³⁵ La *Grammaire coréenne* de 1881, rédigée par les pères des Missions étrangères de Paris, est « une synthèse des études du coréen durant 30 ans depuis l'arrivée des missionnaires en Corée, qui a exercé une grande influence sur les études ultérieures. L'étude du coréen par les étrangers commence vers les années 1820, se concrétise dans les années 1870 et s'approfondit dans les années 1880. » (S.-S. Pak, *op. cit.*, p. 98.) L'auteur principal de la *Grammaire coréenne*, le père Ridel, est le même que celui du *Dictionnaire coréen-français*. Ces deux ouvrages monumentaux ont été imprimés à Yokohama au Japon.

a. Le *Dictionnaire coréen-français* du père Ridel

Le travail du père Daveluy, qui se réfère au chinois, au coréen, au français et même au latin a servi de base à deux dictionnaires bilingues : le *Dictionnaire français-coréen* – abrégé en *DFC* – du père Stanislas Féron, en collaboration avec d'autres missionnaires, et le *Dictionnaire coréen-français* – abrégé en *DCF* – du père Félix Ridel, qui paraît un peu plus tard. L'ébauche du *DCF* est terminée en 1868. Elle est imprimée en 1880 à Yokohama au Japon. Sa parution a une grande signification en tant que premier dictionnaire franco-coréen littéralement « publié ».

La couverture du *DCF* indique que l'ouvrage a été réalisé par les missionnaires de Corée de la Société des missions étrangères de Paris. Une spécialiste de ces dictionnaires franco-coréens, Yi-Yon Kang, a démontré que le père Ridel était l'unique auteur du *DCF*. Plusieurs échanges épistolaires le prouvent : « mon dictionnaire coréen-français est achevé²³⁶ », écrit par exemple le missionnaire ; on lit encore dans une autre lettre : « M. Ridel a terminé son dictionnaire coréen-français, ce n'est encore qu'une ébauche, mais c'est déjà beaucoup²³⁷. »

²³⁶ Cité par Y.-Y. Kang, « Premières études sur la langue coréenne – deux dictionnaires bilingues coréen-français / français-coréen et un livre de grammaire coréenne en français », 2005, p. 5.

²³⁷ Cité dans la notice du *DFC*, 2004(édition en fac-similé), p. vi.



[Image 2] La couverture du *DCF* de 1880²³⁸

Au XIX^e siècle, de nombreux étrangers venus de plusieurs pays occidentaux font le voyage dans le but d'évangéliser la Corée ou pour servir l'intérêt de leur nation. La nécessité de connaître la langue des habitants n'est pas l'apanage des seuls Français. Des ouvrages rapprochant des langues européennes du coréen paraissent avant la publication du dictionnaire français-coréen, tels que *Translation of Comparative Vocabulary of the Chinese, Korean and Japanese Languages*, en 1835, de Walter Henry Medhurst ou *l'Essai de dictionnaire russe-coréen*, en 1874, de Mikhaïl Poutzillo, administrateur territorial près de la frontière russo-coréenne, chargé de communiquer avec les immigrants coréens²³⁹.

Ces deux derniers ouvrages ont cependant peu contribué à l'évolution des dictionnaires en Corée ; ce sont surtout des recueils de listes lexicales plutôt que des dictionnaires *stricto sensu*. Et les mots de vocabulaire coréen retenus par Mikhaïl Poutzillo sont issus d'un dialecte spécifique du nord de la Corée. La diffusion du *DCF* a une grande influence, en revanche, sur la production des ouvrages lexicographiques

²³⁸ Image empruntée à *The Academy of Korean Studies*.

²³⁹ Voir Y.-Y. Kang, *op. cit.*, 2005, p. 4.

suivants et joue un rôle considérable dans l'activité lexicographique, à la fois pratique et académique.

Penchons-nous à présent sur le *DCF*, sur sa structure, sur son organisation. La structure fondamentale, au sens métalexigraphique, des dictionnaires modernes en Corée doit beaucoup à cet ouvrage. Le *DCF* contient 711 pages : « 2 pages pour la couverture, 1 page pour le titre, 8 pages pour la préface, 615 pages pour le dictionnaire coréen-français, 57 pages pour le premier appendice plus 4 pages de notes explicatives, 21 pages pour le second appendice plus 2 pages de notes explicatives et, enfin, une page d'addenda et une page d'errata²⁴⁰. »

L'organisation mégastructurelle du *DCF* est divisée en quatre grandes parties : la préface, la nomenclature, l'appendice, composé de deux sous-appendices, et la table des matières qui figure sur la couverture du dictionnaire. La préface est enrichie de notes explicatives dans lesquelles l'auteur décrit l'alphabet coréen, le système « agglutinant » de celui-ci et la façon dont sont disposés les mots. On y trouve également une explication sur l'organisation de l'article, des considérations sur la simplicité et l'utilité de la langue coréenne, et sur l'ordre des entrées, ordre calqué sur celui des dictionnaires européens ; il est encore question du public visé, des règles d'écriture et de prononciation et de la présentation des appendices. Les dictionnaires coréens modernes, aussi bien monolingues que bilingues, reprennent aujourd'hui encore ces précisions métalexigraphiques.

La seconde partie du dictionnaire est intitulée « Dictionnaire coréen-français ». Ce titre apparaît sur la partie supérieure de la page où débute la nomenclature. Cette partie, qui commence par la lettre *A* et compte 27 194 entrées²⁴¹, relève d'un travail purement lexicographique, comme l'indique l'auteur. Pour les entrées, les caractères alphabétiques coréens sont utilisés ; pour leur prononciation, les caractères romains, en petites capitales. Les caractères chinois qui se rapportent à l'entrée figurent à la suite de la prononciation. L'auteur les mentionne car les mots coréens et chinois « correspondent au double rapport du son et de la signification²⁴² ». Les sinogrammes sont très répandus

²⁴⁰ S.-S. Pak, *op. cit.*, 1996, p. 101.

²⁴¹ Voir E.-R. Lee, « Une étude comparative sur le *Dictionnaire coréen-français* (1880) et le *Korean-English Dictionary* (1911) », 2010, p. 67.

²⁴² Préface du *DCF*, 1880, p. IV.

dans la langue coréenne, car une assez grande partie du lexique est d'origine chinoise. Ils ont une valeur sémantique, car ces caractères ne s'écrivent qu'avec l'alphabet coréen. L'équivalent en français, accompagné de ses synonymes, est impliqué ensuite, quelquefois avec des abréviations afin de détailler le style, le registre ou la nuance.

La « partie grammaticale » désigne le premier appendice de la troisième partie du *DCF*, car y sont présentées notamment des informations sur la flexion verbale. Parmi celles-ci, on trouve tout d'abord la liste des terminaisons du verbe ‘하다’ *ha-ta* [*sic*]²⁴³, « faire » en français, qui est le plus fréquemment utilisé en coréen. Puis, plus de huit cents verbes sont attentivement examinés²⁴⁴ ; les séries paradigmatiques sont reconstituées pour ceux qui sont susceptibles de présenter un cas de flexion, de telle sorte que les règles décrites, selon l'auteur, sont légitimées.

Le second appendice porte le titre de « Dictionnaire géographique de la Corée ». Il propose des renseignements géographiques. Les noms topographiques sont accompagnés de leur prononciation, de sinogrammes, le cas échéant, de précisions sur les noms de ville, de montagne, de fort, de territoires, par exemple, et des coordonnées géographiques de ces lieux (latitude et longitude). On y trouve non seulement la liste des noms géographiques, mais également la nomenclature des titres de l'autorité civile et militaire, et même le code postal.

Ces deux appendices permettent au *DCF* de présenter des emplois plus variés que ceux usuellement attendus d'un dictionnaire de langue. Le *DCF* est ainsi considéré comme un ouvrage d'enseignement du lexique et de la grammaire, mais aussi comme un ouvrage encyclopédique. Son rôle multifonctionnel s'explique par l'absence de guides, en Corée à cette époque.

Les missionnaires français ne pouvaient maîtriser tous les domaines scientifiques, de surcroît ceux d'un pays qui n'était pas le leur. Quelques maladresses sont, de ce fait, constatées, comme la graphie et la prononciation fautives, la faible lisibilité, la traduction non équivalente, la forme aberrante des lemmes, le désaccord grammatical entre l'entrée et l'équivalent, etc. En matière de fautes graphiques et phonétiques, il faut

²⁴³ La transcription phonétique *ha-ta* est citée telle quelle dans le *DCF*. La prononciation d'aujourd'hui est plutôt *ha-da*.

²⁴⁴ Voir la préface du *DCF*, 1880, p. III.

dire, à la décharge des missionnaires, que la langue coréenne n'était pas encore normalisée au niveau national. Quant au manque de lisibilité des entrées, il est dû à leur classement original, conçu pour un public francophone : pour les entrées coréennes, c'est la phonétique du français qui détermine le classement. S'agissant des erreurs de traduction, comme le français et le coréen n'ont pas le même champ sémantique, la description sémantique est extrêmement ardue et suscite une certaine ambiguïté pour les Français, voire une certaine confusion. Lorsque les Français entreprirent la rédaction d'un dictionnaire bilingue, aucun ouvrage de référence n'existait. La question de l'équivalence ne pouvait être réglée aisément.

L'œuvre des missionnaires, en particulier celle du père Ridel, devient une véritable référence structurelle à cette période : la nomenclature est établie avec des mots véhiculés dans la capitale, à la différence de l'ouvrage russo-coréen dont la partie coréenne est un dialecte ; la structure – *macro* et *micro* – du dictionnaire suit une méthode définie comme celle des dictionnaires occidentaux, ce qui facilite la composition pour les auteurs et la consultation pour les lecteurs.

Le dictionnaire anglais-coréen de Horace Grant Underwood, dont le titre original est *A Concise Dictionary of the Korean Language*, est publié en 1890 au Japon. L'auteur écrit dans sa préface que son ouvrage a été élaboré « à l'aide de l'excellent dictionnaire des missionnaires français²⁴⁵ ». Pourtant, la graphie des entrées et les équivalents proposés ont été considérablement revus par rapport au *DCF*. Ce témoignage d'un auteur postérieur valorise le *DCF* avant même que les linguistes coréens découvrent l'importance de la contribution de l'ouvrage du père Ridel en lexicographie coréenne.

Certains linguistes coréens critiquent également les variations de la forme lexicale de certaines entrées. Les auteurs du *DCF*, comme nous l'avons mentionné, sont des missionnaires étrangers, n'ayant pas eu de formation linguistique particulière. La tâche à laquelle ils se sont consacrés, à savoir l'analyse des morphèmes, ne pouvait aboutir à un résultat sans failles. Les unités figurant en tant qu'entrées ont des formes multiples, de la lettre alphabétique jusqu'à la phrase²⁴⁶. Un exemple : le proverbe

²⁴⁵ Cité par E.-R. Lee, *op. cit.*, 2010, p. 72.

²⁴⁶ Voir S.-S. Pak, *op. cit.*, 1996, p. 106.

남의 잔치에 감노아라배노아라, NĀM-EUI-TJAN-TCHĀI-EI-KAM-NO-A-RA [*sic*], est présenté en un seul mot, sans espace²⁴⁷. Ce genre de maladresse, pour l'analyse morphémique et la délimitation des entrées, est dû à l'absence de méthode théorique et à la langue elle-même, celle-ci n'étant pas encore systématisée.

Les entrées dans la nomenclature du *DCF* se composent, d'une part, des catégories lexicales, comme les noms, y compris les noms propres, les verbes, les adjectifs, les adverbes, les pronoms, les interjections, les interrogatifs, etc., d'autre part, de quelques expressions courantes et syntagmes nominaux. Ces dernières unités supérieures au mot restent problématiques, de manière générale, dans l'organisation de la macrostructure du dictionnaire de langue. La présentation de ces unités ne s'effectue pas régulièrement, le critère de sélection n'étant, par ailleurs, pas indiqué. Des syntagmes nominaux proposés en tant qu'entrées – par exemple, '더년' et '이놈', construits avec un démonstratif (더 et 이) et un nom (년 et 놈)²⁴⁸ – révèlent une lacune au niveau de l'analyse des intégrants des mots, autrement dit des morphèmes. Les unités, qui ne peuvent appartenir à la nomenclature du dictionnaire général de langue, émanent de toute évidence d'un travail orienté vers une finalité pratique.

L'empreinte d'une tradition lexicographique développée en France depuis le XVIII^e siècle se retrouve dans l'organisation systématisée de la microstructure du *DCF*. Les composants, tels que l'entrée en coréen, la transcription phonétique en alphabet latin, les sinogrammes éventuels, les traits grammaticaux, les emplois, etc., structurent l'ouvrage du père Ridel. Leur contenu formel est décrit dans l'article. Pour ce qui est de la sémantique, la mise en équivalence par un simple mot ou par une reformulation, l'ajout d'explications sur l'emploi à l'aide d'un commentaire entre guillemets, des synonymes, des antonymes et du registre, la distinction des polysèmes, etc., enrichissent les données métalexigraphiques.

Les indications précisent la catégorie, le mode, le procédé grammatical, comme celles surlignées dans les exemples ci-dessous :

²⁴⁷ Certains caractères en ancien coréen, figurant à partir de cette page dans nos exemples, sont écrits en caractères "coréen moderne" (par exemple : "·" → "ㅏ", "ㅓ" → "ㅓ"). La traduction du proverbe « fourrer son nez dans les affaires des autres {*fam*} », figure dans l'article du mot 감¹, *kaki*, du *NDCF*.

²⁴⁸ Voir E.-R. Lee, « Lexicographie moderne en France et dictionnaire coréen-français "한불자던" revisité », 2009, p. 297.

안, AN,-I. 內, **Subst.** Dedans, intérieur.
 애, AI. **Interj.** Hé ! Eh ! Fi ! (pour gronder)
 앓치, AT-TCHI. **Diminutif.** 조금앓치, Tjo-kom-at-tchi, *Très-peu.*
 ‖ Terminais, équivalent à 군 koun, 장이 tjang-i. *V. g.* 바나질앓치,
 pa-nã-tjil-at-tchi, *Couturier* ; 벼슬앓치, pye-sāl-at-tchi, *Dignitaire.*
 아이다, A-I-TA, A-I-YE, A-IN. Être dépouillé, supplanté, surpassé,
 éclipsé. **Verbe pass.** de 앓다, At-ta. *Enlever, dépouiller.*
 아셔라, A-SYE-RA. (**Impér.** de 앓다 At-ta). Cesse, laisse.

La place et la typographie des indications varient. C'est le cas de « *Subst.* » de l'entrée 안, d'« *Interj.* » de l'entrée 애 et de « *Diminutif* » de l'entrée 앓치 dans les trois premiers exemples. L'usage de l'italique n'est pas régulier. Pour 아이다, l'indication « *Verbe pass.* de 앓다 » signale la forme de base de cette entrée, accompagnée de ses équivalents : *enlever* et *dépouiller*. Le mode grammatical indique entre parenthèses, dans la dernière entrée, « *Imper.* de 앓다 » a une présentation différente encore. L'indication « *V. g.* », abréviation de *verbi gratia*, qui signifie « par exemple », figure dans l'article 앓치. Certains articles se passent de cette abréviation, comme celui-ci :

마다, MA-TA. 名. (Après les mots au *radical*). Chaque, tous. 번마다
 Pen ma-ta, *Chaque fois.* 사람마다 Sa-rām ma-ta, *Chaque homme,*
tous les hommes.

Cet exemple montre que l'explication des différents emplois peut se faire au moyen de la glose.

Le *DCF* établit des relations entre l'entrée française et l'équivalent coréen par l'énumération de mots équivalents ou par une reformulation de l'entrée, car il n'est pas facile de changer le code d'une langue à l'autre. Pour les utilisateurs du *DCF* le plus souvent francophones, le dénombrement des équivalents peut faciliter la saisie du sens global du mot-vedette ; toutefois, il n'est pas toujours aisé de choisir, parmi les différents équivalents proposés, celui qui convient le mieux.

La relation entre l'entrée et l'équivalent, dans une même catégorie lexicale, suppose l'interchangeabilité. À propos de la question concernant la catégorie

grammaticale de l'entrée coréenne et l'équivalent français dans le dictionnaire, il y a, techniquement parlant, un désaccord dû au système différent des deux langues : soit deux catégories d'équivalents sont suggérées pour une seule entrée, soit la proposition concerne une catégorie différente de l'entrée. Le premier cas relève du regroupement / dégroupement polysémique fonctionnel, comme dans ces deux exemples :

에안하다, AI-AN-HĀ-TA. 碍眼. Détestable, désagréable à la vue ;
offusquer, blesser la vue.

발신하다, PAL-SIN-HĀ-TA. 發身. Esclave libéré ; homme du peuple
reçu bachelier. Sortir de sa position bonne ou mauvaise ;
changer d'état.

Or cet exemple présente une exception :

발끈발끈하다, PAL-KKEUN-PAL-KKEUN-HĀ-TA. Susceptible ; irascible,
prompt à s'emporter.

발광하다, PAL-KOANG-HĀ-TA. Enragé ; fou furieux.

Ces entrées, qui fonctionnent effectivement comme des prédicats, ont pour équivalents des adjectifs. Ceux-ci doivent être accompagnés du verbe *être* pour correspondre plus précisément au mot-entrée : par exemple, « être enragé », « être fou furieux », pour l'entrée 발광하다. Ce cas de figure reste toutefois marginal : de bons appariements existent pour les entrées adjectivales prédicatives, comme l'équivalent « être fâcheux » de l'entrée 아연하다. Le problème vient du caractère de l'adjectif prédicatif, susceptible de perturber les usagers non coréanophones lors d'une mise en équivalence.

Il eût été plus judicieux de préciser dans ces articles que le verbe '하다' HĀ-TA [*sic*] s'utilise après un verbe ou un adjectif en tant qu'auxiliaire et qu'il se lie à un substantif, un verbe ou un adjectif en tant que suffixe. La multifonction de ce verbe se complique lors d'un appariement des catégories grammaticales entre l'entrée et l'équivalent, qui est le critère de base permettant d'énoncer les mots d'une langue

étrangère. Ce a peu à peu été éliminé : il apparaît beaucoup moins fréquemment dans les dictionnaires franco-coréens actuels.

Lorsqu'une explication est nécessaire pour rendre le sens de l'équivalent français moins ambigu, le *DCF* a recours à la paraphrase ou à la périphrase. L'ambiguïté peut provenir d'une pluralité de correspondances, comme pour les mots 왜인 et 바리다 et l'expression typiquement coréenne 바람꽃, traduite au moyen d'une paraphrase :

왜인, OIE-IN. 倭人 Japonais, homme du Japon.

바리다, PA-NI-tA. Vase en bois, écuelle, plateau rond.

바람꽃, PA-RAM-KKOT,-SI. 風花 *Fleurs du vent*, espèce de nuée, de brouillard, ordinairement indice de vent.

Des explications sur l'emploi et le style figurent parfois entre parenthèses ; la précision concernant l'utilisation de l'unité équivalente correspond à la glose lexicographique tandis que celle relative au style correspond aux éléments indicatifs :

아으, A-EU. 弟. Cadet, puîné, frère cadet (d'un frère aîné), sœur cadette (d'une sœur aînée). (Ne se dit qu'entre personnes du même sexe.)

초등, TCHO-TEUNG,-I. 初等. Commencement, principe ; la primeur, les primeurs (se dit des premiers poissons de chaque saison et de quelques légumes).

맞구력이, MAT-KOU-REK-I. 多言者. Homme intéressant, (par ironie, pour rire) un homme ennuyeux.

교골, KYO-KOL,-I. 驕骨. Orgueilleux (*litt.* Os orgueilleux).

안후, AN-HOU. 安候. (*St. épist.*). Santé, salut, bonjour.

L'indication après l'équivalent, comme dans le cas de l'entrée 교골, désigne l'emploi précis dans certains domaines, en littérature en l'occurrence. Lorsqu'elle se place avant l'énumération des équivalents, comme *St. épist.* Dans l'article 안후, elle

renvoie à la nature de l'entrée, ne se limitant pas à une unité équivalente ou à un emploi particulier.

En ce qui concerne le traitement des mots polysémiques, quelques signes sont utilisés dans la microstructure du *DCF*, en particulier la virgule, le point-virgule et la double ligne verticale. Si, selon les lexicographes actuels, la subdivision des sens n'est pas suffisamment approfondie dans le *DCF*, le père Ridet a contribué à différencier les sens des mots polysémiques. Pour ce faire, il a fait usage des trois signes mentionnés. Dans l'exemple ci-dessous, la virgule permet à la fois de séparer les équivalents *dénonciateur* et *délateur* de l'entrée *빨쇠군* et de les relier au niveau sémantique ; l'intention est de montrer une certaine proximité de sens entre ces équivalents :

빨쇠군, PAL-SOI-KOUN,-I. Dénonciateur, délateur.

Le point-virgule sépare les équivalents proches mais n'étant pas totalement superposables :

바로, PA-RO. 直. Directement ; droit ; franchement

D'après ces deux exemples, la virgule sépare des synonymes de même nature, le point-virgule, des mots distincts, sémantiquement et grammaticalement, mais dont le sens peut convenir en tant qu'équivalent de l'entrée : *dénonciateur* (subst.) = *délateur* (subst.) ; *directement* (adv.) ≠ *droit* (adj.) ≠ *franchement* (adv.). Certains mots n'ont pas le même sens en français ; « *dénonciateur* » et « *délateur* » ont le même sens.

Lorsque les équivalents sont séparés par une double ligne verticale, les différents sens sont nettement distincts. Elle permet de signaler, de façon très visible, « une division plus marquée que le point, une acception différente²⁴⁹ ». Dans les exemples des entrées ci-dessous, les divers sens du mot polysémique se discernent aisément :

²⁴⁹ Préface du *DCF*, 1880, p. VIII.

밭씨, PAL-SSI. Forme du pied. || Chemin, route.

바탕, PA-HTANG,-I. 質. Substance ; matière. || Base ; fond ; pied ;
piédestal ; fondement. || Lieu ; fond ; endroit. || Un temps. || Un
passage. || Principe ; cause ; motif.

Ces exemples prouvent encore que l'usage de la virgule et du point-virgule est assez flottant. « Chemin » et « route » du mot 밭씨 sont sémantiquement très proches, beaucoup plus qu'entre « base » et « fond » du mot 바탕. L'usage du point-virgule entre « piédestal » et « fondement » est moins justifié qu'entre « lieu » et « endroit » du mot 밭씨.

Les homonymes sont traités dans des articles séparés. Il nous semble que les lexicographes les perçoivent selon les caractères chinois qui fonctionnent comme des éléments étymologiques – le classement des mots homonymiques n'est d'ailleurs pas expliqué dans ce dictionnaire :

발, PĀL,-I. 足. Pied.

발, PĀL,-I. 跋. Brasse, mesure de longueur.

발, PĀL,-I. 簾. Espèce de jalousie en bambou ; persienne, store en
bambou fin pour les fenêtres ; grillage, claie composée de
petites baguettes de bois rondes.

배, PĀL,-I. 舟. Bateau ; barque ; navire ; jonque 2.

배, PĀL,-I. 腹. Ventre 1.

배, PĀL,-I. 梨. Poire 3.

배, PĀL,-I. 背叛. Rejeter ; oublier.

배, PĀL,-I. 拜. Salut ; prostration ; révérence 6.

배, PĀL,-I. 倍. Après un nom de nombre chinois, au milieu d'un mot,
signifie : 9. *ajouter ce nombre de fois*. 삼배되다 Sam pāi toi-ta,
Tripler. 사배되다 Sā pāi toi-ta, *Quadrupler*. 백배되다 Pāik pāi
toi-ta, *Centupler*. 이배되다 I pāi toi-ta, *Doubler*. 배로다하다 Pāi
ro ta hā-ta, *C'est double*.

Nous supposons que le *DCF* les mentionne selon leur fréquence d'utilisation. L'ordre des mots correspondant à 발 (« pied » < « brasse » < « store ») et à 배 (« bateau » < « ventre » < « poire », etc.) n'est pas très éloigné de celui que l'on trouve dans les dictionnaires d'aujourd'hui, où les mots homonymiques sont hiérarchisés par la fréquence (1 « pied » < [...] < 3 « store » < [...] < 7 « brasse » pour le mot 발, 1 « ventre » < 2 « bateau » < 3 « poire » < [...] pour le mot 배)²⁵⁰. Nous supposons encore que ce dictionnaire ne présente que les mots observés par les missionnaires, car la forme 발 comportait plus d'homonymes que les trois autres présentées dans le *DCF* ; il en va de même pour la forme 배. Selon le *SDLC*, on en compte, à l'heure actuelle, dix-sept pour la forme 발 et treize pour la forme 배. Plusieurs homonymes existaient à la fin du XIX^e siècle, mais quelques-uns sont absents dans la nomenclature du *DCF*.

Concernant la présentation des synonymes, les signes permettent d'indiquer l'identité relationnelle sémantique ; des abréviations de *synonyme* et de *c'est-à-dire* sont également utilisés :

방정스럽다, PANG-TJYENG-SEU-REP-TA, -RE-OUE, -RE-ON. Léger ;
volage ; étourdi ; présomptueux. *Syn.* 망상스럽다
Mang-syang-seu-rep-ta.

마직이, MĀ-TJIK-I. 馬直. Valet de cheval. (*Syn.* 마부 Ma-pou). || Valets
qui sont dans les maisons des parents du roi et qui
ordinairement portent les dépêches. Esclaves des palais.

광비, KOANG-PI. 狂婢, Esclave folle, *c. a. d.* bête, étourdie.

L'auteur du dictionnaire est attentif à la moindre information, que ce soit sur le registre ou sur les provincialismes. La distinction de registres honorifique, populaire ou littéraire, ainsi que l'indication du mot ou de l'emploi d'un mot propre à une province sont également notées par des abréviations en italique :

²⁵⁰ Voir les entrées du *SDLC*.

안전에, ĀN-TJYEN-EL. 眼前. En présence de. (*Hon.*).

바삭이, PA-SAK-I. Mal bâti, avorton (petit enfant, petit chien.
— *Popul.*).

상놈, SYANG-NOM ou 향놈 HYANG-NOM,-I. 常漢 Homme du peuple ;
roturier ; homme de 3^e classe du peuple ; canaille (*injur.*).

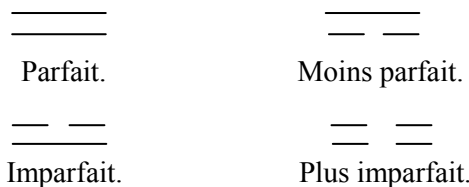
아아, A-A. Sorte d'exclamation d'étonnement. (*Provinc.*).

굴기, KOUM-KI. 穴. Trou, cavité. (*Provinc.*).

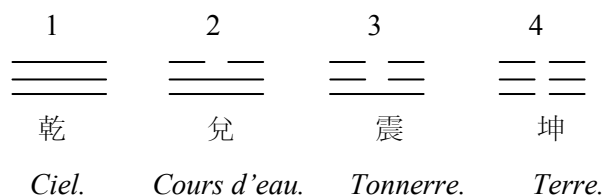
Des précisions encyclopédiques sont ajoutées dans les articles où le sens du mot est difficile à comprendre, et où des connaissances extralinguistiques s'imposent. Elles ne peuvent se présenter qu'en tant que glose, attendu que cet ouvrage n'est pas une encyclopédie. Certaines entrées sont ainsi enrichies d'un texte court, comme dans les exemples ci-dessous :

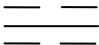
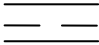
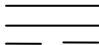
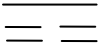
성묘하다, SYENG-MYO-HĀ-TA. 省墓. Visiter un tombeau pour
l'entretenir. Aller saluer le tombeau de ses parents. (Cérémonies
accomplies par un homme nouvellement élevé aux dignités.)

팔괘, HPAL-KOAI. 八卦. Diagrammes composés de lignes continues ou
parfaites et de lignes non continues ou imparfaites :



|| Arrangement en octogone de huit diagrammes, composés chacun de trois traits parallèles, continus ou coupés, destinés à représenter, par leurs différentes combinaisons, les changements qui surviennent dans la nature. Voici les huit combinaisons fondamentales :



5	6	7	8
			
坎	離	巽	艮
<i>Eau.</i>	<i>Feu.</i>	<i>Vent.</i>	<i>Montagne.</i>

Cette invention attribuée à *Fou-hi*, 1^{er} empereur de Chine, qui l'avait conçue pour en faire un instrument de spéculations philosophiques, ne sert plus guère qu'aux diseurs de bonne aventure pour tirer les sorts.

Lorsqu'il s'agit d'une mise en équivalence complexe qui n'est pas forcément en mesure de proposer des équivalents correspondant aux unités lexicales coréennes, le *DCF* recourt à d'autres renseignements. Des erreurs dues à l'ambiguïté du sens ou du référent peuvent apparaître sous la plume des lexicographes. L'abréviation « *p.é.* » de *peut-être* et le point d'interrogation sont alors utilisés pour signaler une incertitude :

악취, AK-HKOUI. Esp. d'insecte qui perce la peau et y entre, *p. é.* Le vendangeon. Esp. de tique.
 뱀어, PÄING-E. 白魚. Espèce de petit poisson, l'éperlan (?). *Syn.* 백어
 Päik-e.

Si une entrée est synonyme d'une autre entrée dans la nomenclature, « *V.* », qui indique *voir*, renvoie les lecteurs à cette entrée :

바사지다, PA-SA-TJI-TA. *V.* 부서지다 Pou-Sye-tji-ta.

La grammaire et les règles orthographiques du coréen n'étant pas encore systématisées dans la Corée de la fin du XIX^e siècle, la critique des défauts du *DCF* par les chercheurs d'aujourd'hui ne dévaluent en rien le travail lexicographique que les missionnaires français et le père Ridel en particulier, ont réalisé. Ils sont des précurseurs dans le domaine de la lexicographie. Le *DCF* est devenu une source de données objectives pour l'élaboration du dictionnaire franco-coréen jusqu'à aujourd'hui.

b. La première édition d'un dictionnaire français-coréen par le père Féron

Le *Dictionnaire français-coréen* du père Stanislas Féron – abrégé en *DFC* – reprend et poursuit le travail du père Daveluy. Le plus ancien dictionnaire français-coréen est, en fait, une copie manuscrite qui a circulé parmi les missionnaires sans jamais être publié, à la différence du *DCF* de 1880. On ne connaît toujours pas la date précise de la fin de la rédaction. Les chercheurs présument, à partir de quelques lettres échangées entre les missionnaires de Séoul et de Shanghai, que de la version originale du père Féron a été achevée entre 1868 et 1869. Elle a malheureusement été égarée et il ne reste que quatre copies manuscrites conservées : trois en Corée²⁵¹, et une à Paris, aux archives de la Mission étrangère.

L'auteur du *DFC* est sans conteste Stanislas Féron. Son nom a été noté sur la couverture intérieure des copies. D'autres précisions sont mentionnées : le lieu, la date et le nom de la personne qui a fait la transcription ; on trouve ainsi le nom du père Richard sur la couverture du manuscrit daté de 1896 et celui du père Bouillon sur celle de la copie de 1898.

²⁵¹ Ces copies sont conservées dans trois lieux différents : au Musée des martyrs de Jeoldusan (le manuscrit du père Richard), aux archives de l'Institut de recherche sur l'histoire de l'Église de Corée (le manuscrit de Mgr Devred) et aux archives de l'Institut de recherche sur l'histoire de l'Église de Yeongnam (le manuscrit du père Maraval) (notice du *DFC*, 2004, édition en fac-similé, p. xiv).



[Image 3] La couverture du manuscrit du *DFC* par le père Richard²⁵²



[Image 4] La couverture du manuscrit du *DFC* par le père Bouillon²⁵³

²⁵² *DFC*, 2004(en version fac-similée).

²⁵³ Archives des Missions étrangères de Paris.

L'ouvrage du père Féron a le même objectif que celui du père Ridel : il est avant destiné à l'apprentissage de la langue coréenne aux missionnaires français. D'un point de vue métalexographique, sa structure est moins développée : On ne trouve ni préface, ni notes indicatives, ni appendice. Bien qu'il n'en présente pas tous les aspects lexicographiques, l'ouvrage est déjà un dictionnaire moderne, tant dans sa forme que dans son contenu.

Le *DFC* est un document peu connu et peu étudié. Quelques chercheurs coréens connaissent son existence et le mentionnent parfois en histoire de la linguistique coréenne ou en histoire de l'Église, mais avec un certain nombre d'approximations. Ces erreurs sont principalement liées à la difficulté de consultation, l'accès aux sources ayant été très limité jusqu'au XX^e siècle. Ces précieux documents sont désormais facilement accessibles grâce au volume publié par l'Institut de recherche sur l'histoire de l'Église de Corée en 2004, qui propose notamment la reproduction en fac-similé de la transcription manuscrite du père Pierre-Eugène Richard. Le contenu s'étend sur 325 pages divisées en deux colonnes. La copie du père Bouillon, qui serait une transcription de celle du père Richard, n'a pas de colonnes et par conséquent fait 571 pages²⁵⁴.

La nomenclature du *DFC* est ordonnée selon l'ordre alphabétique et débute dès la première page. Le nombre d'entrées est exactement de 10 328 entrées²⁵⁵. Chacune d'entre elles présente un ou plusieurs mots correspondants, avec ou sans explication en français et la plupart sont des mots simples : on ne trouve pas de morphèmes, ni d'affixes et peu de mots composés ou de collocations. On rencontre parfois des expressions comme « revue des troupes et nulle part », mais elles restent rares dans ce dictionnaire.

Bien que le travail soit méticuleux, il est émaillé de défauts en tout genre : graphie fautive, traduction non équivalente, désaccord grammatical entre entrée et équivalent. L'écriture, française ou coréenne, est en outre difficile à déchiffrer, ce qui rend l'étude du manuscrit plus complexe encore. L'entrée *revolutionner* [*sic*] présente un cas de graphie fautive et de traduction non équivalente. L'accent sur le *e* est omis et le verbe proposé en coréen, 업치락뒤치락하다, ne correspond guère au sens en français ;

²⁵⁴ Voir la notice du *DFC*, 2004(édition en fac-similé), p. xi.

²⁵⁵ Voir *ibid.* p. xv.

변혁하다 ou 혁신하다 seraient mieux adaptés. 업치락뒤치락하다 n'est sans doute une tournure de l'époque signifiant « révolutionner », car l'équivalent du verbe coréen est *être tantôt dessus, tantôt dessous* dans le *DCF* du père Ridel. Cet équivalent est une traduction littérale de deux mots assemblés : 업치락-하다 et 뒤치락-하다.

Il n'est pas surprenant, d'autre part, dans le contexte d'évangélisation à l'origine de la conception de l'ouvrage, de rencontrer un grand nombre de mots issus du vocabulaire catholique, tels que *saint, sacrificateur, résurrection, schismatique, éternité, cathédrale, pape, pâques*, etc. Des mots composés, d'usage courants comme *grand-père* ou *mille-feuilles*, figurent dans la liste des entrées, ce qui permet d'élargir le niveau de la langue à celui du discours, lors d'une sélection de mots usuels.

À la différence du dictionnaire du père Ridel, il est difficile de trouver dans celui du père Féron des équivalents paraphrasés. Cela ne signifie pas que l'organisation soit simplifiée sur le plan de la microstructure. Les composants de l'article lexicographique concernant la sémantique, fondamentaux dans les dictionnaires d'aujourd'hui, sont peu développés, voire absents : exemples, expressions, explications des emplois, excepté les équivalents, apparaissent de façon aléatoire pour désambiguïser le sens de l'entrée et apporter des précision sur le contexte grammatical et sémantico-lexical.

Les signes tels que « = » ou « – » abondent, le tiret figurant dans la quasi-totalité des articles. L'ouvrage étant réduit à sa partie lexicographique, la signification exacte de ces signes est à élucider. Il semble, après observation, que le signe égal se substitue à l'entrée française dans le texte microstructurel afin d'éviter la répétition, et au radical de l'équivalent coréen, lors d'une énumération de formes dérivées, comme dans l'article *merveille*. Quant au tiret, il introduit, d'une part, les exemples ou les expressions, d'autre part, les différentes acceptions, avant la numérotation. En séparant les informations, ce signe augmente la visibilité :

Merveille 오묘하기, = 함이, = 한일

Obliger contraindre 강박하다, 억지로 식히다 – J'ai été = c.à.d.
contraint de faire 마지 못하야 ou 할수업서서하엿다 [...]

Rider, v. n. 주름잡히다 – se = le front – 이마살 꺾목리다 se =, se
renfrogner 눈살증기다

Saler 1. Pour assaisonnement 소곰넛타, 간넛타 – 2 – pour conserver
소곰에 서리다

Intéressé (être) – à une affaire 상관일다 – 2 – être un peu avare
인색하다, 존절하다, 앓기다, [...]

Les précisions grammaticales sont plutôt rares. Il s'agit d'un dictionnaire de thème, destiné à un public particulier, les missionnaires français : les informations phonétiques et grammaticales ne sont donc pas indispensables au sein des entrées en français. Celles-ci sont réduites à l'indication de la catégorie grammaticale ou du caractère verbal tel que le verbe pronominal ou la voix des verbes. Certains éléments explicatifs sont abrégés alors que d'autres ne le sont pas, comme en témoigner la sélection surlignée dans ces exemples :

Brûler **v.act.** 불태오다, 타히다, 살오다, 불지르다 *ce dernier signifie proprement mettre le feu – brûler du bois 나무타히다 – du charbon 숯불튀다 – de l'encens 분향하다 ou 향불튀다 – cela s'entend de toutes espèces de parfums – brûler vif 살와죽이다 – par parties 단근하다*

Brûler **v.n.** être en feu 타다, 불타다 – *de désir* 조히다 – *de passion* 성화하다 – *de colère* 대로하다 – *se brûler au feu* 테히다 – *brûler sans se consumer* 불이 침노치 못하다 – *c'est incombustible* 불에 상치 아니하다

Séant, se mettre sur son = 니러나안다 – **adj.** séant, bien séant 당한, 맛당한 – *ma séant* 당치아는, 맛당치아는

Parjurer **(se)** 배약하다

Leur, pronom possessif et relatif [...]

Que, pronom relatif [...]

Par, prep. [...]

Le *DFC* fournit parfois quelques renseignements sur les équivalents coréens. L'information « de 반듯하다 », dans l'exemple ci-dessous, indique que l'équivalent de *carrément*, 반듯하게, dérive du verbe 반듯하다. Celle-ci ne précise pas l'étymologie, mais le procédé de dérivation. Dans la logique du dictionnaire de thème, ces éléments,

certes, peu présents dans l'ouvrage, sont utiles pour les allophones qui souhaitent apprendre le coréen, car ils contiennent des informations morphologiques :

Carrément, poser, placer 반듯하게 **de 반듯하다** – être étendu sur un plan bien uni

Caustique 독한 ; 미운 **de 밉다** en parlant des substances telles que la potasse – parole caustique 남의 마음지르는 말

Si le *DFC* était destiné aux coréanophones pour qui la langue cible est la langue maternelle, la disposition adoptée serait moins contestable. Il ne présente pas ses contenus de manière très satisfaisante pour le public visé, car il énumère le nombre d'équivalents comme s'ils avaient tous la même valeur sémantique, comme dans les exemples ci-dessous ; or il ne comporte pas suffisamment d'éléments explicatifs :

Lestement 빨리, 급히, 속히, 급급히, 열시계, 썩분썩분, 썩붓썩붓, 얼넌, 얼핏, 썩분, 썩붓

Perpétuel 덧덧한, 벽벽히, 장, 장구히

Prévoyance 원려, 후려, 훗넘녀, 훗걱정

Pour certaines entrées, l'auteur, qui n'a sans doute pas trouvé de mots correspondants, ne propose pas d'équivalent. S'il a un doute sur son choix, il ajoute soit un point d'interrogation, soit l'abréviation « *p. être* » pour *peut-être* :

Rhumatisme

Caserne

Lester

Rhubarbe 소로 장 ?

Merlan, poisson, p. être le 조귀

L'abréviation « *v.* » pour *voir* renvoie quant à elle à une entrée synonymique et « *voy.* » pour *voyez* précède un synonyme ; mais leur emploi ne semble pas très rigoureux :

Perplexe, v. *incertain, inquiet*

Mademoiselle, v. *demoiselle*

Luxation, v. *entorse*

Lunatique, v. *fou – qui ressent l’influence de la lune comme dans certaines maladies*

Brume 안개 voy. *brouillard*

Caresser 어루만치다, 몸을 앗기다, 위로하다, 달내하다 voy. *cajoler*
아체하다

Causer, parler, 말하다, 슈작하다 v. *babiller*

Les précisions sur le registre et le domaine d’emploi sont présentées de maintes façons dans les articles. Dans les exemples ci-dessous, on trouve des abréviations « *pop.* », « *mot vulg.* » ou « *mot grossier* » entre parenthèses, annonçant le registre ; on rencontre l’abréviation conventionnelle « *litt.* », mais aussi des abréviations plus spécifiques comme « *mot chret* » entre parenthèses :

Gorge, 목(목아지 *pop.*) *de montagne* 산고랑, 산골, 산협

Intact, 온전한, *mot vulg.* 솟=솟새악시 (*mot grossier*)

Prévention – concevoir des = contre 가부장도라보지아니하고
도치아는 거스로 알다 – 맛모로고 *ou* 자셔치얌고
쓸희려하다 *se refaire de ces* = 깨닷다 *litt.* *comprendre*

Éternité 영원 (*mot chret*)

Certaines entrées ne proposent d’équivalent mais seulement un exemple. Prenons le cas de l’entrée *parallèle* : au lieu d’y rencontrer un substantif ou un adjectif comme équivalent coréen, on ne trouve que le verbe *비기다*, qui est un équivalent de l’expression « *mettre en parallèle* » et non du mot lui-même. Il en va de même pour l’entrée *intéressé*. Les exemples demeurent toutefois utiles pour saisir le contexte phrastique dans de nombreuses situations communicationnelles.

Parallèle, mettre en = *비기다*

Intéressé (être) - à une affaire 상관일다. - 2 - *être un peu avare*
인색하다, 존절하다, 앗기다, 인색하다 *est un peu fort et*
moins qu’à l’avarice

L'article *intelligible* est, en revanche, construit de manière plus conventionnelle que les deux exemples précédents, car il dispose logiquement les composantes essentielles, entrée, équivalent et exemple :

Intelligible, 알아드를만한 – lire à haute et intelligible voix 알아드를
만큼 보다

La microstructure du *DFC* est modeste par rapport à celle du *DCF*, mais ce fait ne concerne pas tous les articles. Les acceptions diverses de certains mot sont numérotées par l'auteur, qui propose de les éclairer en présentant les collocations en tant que groupements usuels, sémantiquement et syntaxiquement. Ces expressions, insérées parfois avec des exemples qu'il forge lui-même, permettent de saisir le sens précis d'un mot dans le contexte. Néanmoins, on ne trouve pas suffisamment d'informations syntaxiques à propos des collocations figurant dans l'article. S'agissant des indications sémantiques, la remarque avec l'abréviation « *c. a. d.* » ou « *c.à.d.* » pour *c'est-à-dire* permet de mieux préciser le sens ainsi que l'emploi. Nous pouvons donc supposer qu'à l'époque où ce dictionnaire a été élaboré, les expressions fréquemment actualisées étaient indispensables, au regard des indications linguistiques en métalexigraphie, répondant à un but pratique. Les deux entrées ci-dessous montrent les exemples sont exploités lors du transfert sémantique, dans ce dictionnaire :

Obliger 1. contraindre 강박하다, 억지로식히다 - *J'ai été* = *c. a. d.*
contraint de faire 마지못해야 ou 할수업서서하였다 - *quelle*
nécessité vous obligeait à faire cela ? 무슨요긴한일잇저서
그리하였느냐 2. *être obligé* - *vous êtes* = *à cela, c'est votre*
devoir 네본분일다 ou 네맛당이할본분일다 - *faire ce qu'on est*
= *de faire, remplir ses obligations* 제본분을채오다 - *je suis* =
de sortir 요긴히 나갈거실다

Lettre 1. *Caractère d'écriture*, 글자, 셔자, *il n'y a pas une lettre bien formée, ou pas un mot d'orthographe* 자자이 그릇셋다 –
 2. *epistola*, 편지, 셔간, - *entretenir un commerce de* = 편지왕복하다 = 래왕하다, *décacheter une lettre pour la lire* 떼혀보다 (*de* 떼히다 *arracher ce qui est collé, arracher avec effort*) = *lettre de recommandation* 부탁편지 = *de consolation* 위로편지 = *de faire part pour un mort* 통부, 교부서 – 3. – *les belles lettres*, 글 - *les lettres chinoises* 진셔 *les étudier* 글읽다 – *y être très fort* 글용하다 4. *à la lettre* 똑, 차착업시, 조금틀니지안케 – *prendre les choses trop à la lettre* = 교쥬교슬노=하다

L'élément inhabituel est ici présent dans l'organisation microstructurelle du dictionnaire bilingue. Une unité synonymique en français est placée en tête de l'article : *contraindre* dans l'article *obliger* ou *caractère d'écriture* dans l'article *lettre*. L'originalité de ces entrées consiste en un double transfert pour un seul article : de l'entrée française vers l'explication française, y compris pour les mots synonymes ; de la partie expliquée en français vers l'équivalent coréen, ce qui pourrait déroger à la grammaire normative lexicographique. Cette explication, plus ou moins efficace pour aborder le problème de l'ambiguïté, peut être considérée comme une glose. Elle ne s'étend manifestement pas à la totalité de l'ouvrage. Voici d'autres exemples :

Brûler, être en feu, 타다, 불타다 [...]
Piège, qui tombe sur l'animal pour qu'il l'assomme. 덫 [...]
Restaurer, réparer, 꽃치다, 끈치다, 깎다 = *les forces* 기운을돕다,
 보기하다, 기운을니리켜다
Seconder, aider, 돕다, 도와주다
Seau, vase de bois pour puiser de l'eau, 통

Malgré les lacune apparentes du *DFC*, lors du transfert sémantique entre deux systèmes lexicaux différents, l'auteur s'est efforcé de rechercher plusieurs mots correspondants et des exemples, afin de constituer ce que Lev Ščerba appelle « un dictionnaire actif²⁵⁶ ». Grâce à ce travail, les usagers, des missionnaires français dans la plupart des cas, pouvaient saisir le sens à travers leurs emplois et parvenir à s'exprimer en coréen.

²⁵⁶ V. G. Gak, *op. cit.*, 1992, p. 329.

c. Le *Petit Dictionnaire français-coréen* par Charles Alévêque

En 1901, Charles Alévêque publie un ouvrage intitulé *Petit Dictionnaire français-coréen* – abrégé en *PDFC*. Ce professeur de français en Corée venait d’être nommé, l’année précédente, délégué du gouvernement impérial de Corée à l’Exposition universelle de Paris²⁵⁷.

Le *PDFC* comporte 379 pages : une page pour les remerciements, une autre pour la préface, trois sur l’alphabet coréen, 359 pages pour le dictionnaire lui-même et quinze pages d’annexes. La mégastructure de ce petit dictionnaire se compose de trois grandes parties. Celles-ci ne sont pas délimitées avec netteté comme dans le *DCF*, mais nous pouvons distinguer une première partie métalexographique, une deuxième lexicographique et une troisième encyclopédique.

Dans la préface, il est question du contexte de l’époque, où les ouvrages de langue française ont manqué en Corée, et du public visé : les résidents francophones ou les Coréens désirant apprendre le français. On trouve ensuite une présentation de l’alphabet coréen, notamment le mode de transcription phonétique, ainsi qu’une notice dans laquelle l’auteur affirme que le système alphabétique coréen est facile à apprendre.

La partie lexicographie que débute ensuite, directement, sans page de séparation ni intitulé. La lettre majuscule *A*, placée en haut de la page, signale le commencement de la nomenclature du dictionnaire. Les entrées, qui s’élèvent à environ 6 000, se présente sur trois colonnes : les mots français figurent dans celle de gauche, les mots correspondants, en caractères coréens, dans celle du milieu, et la transcription phonétique de l’équivalent coréen en caractères alphabétiques romains, dans celle de droite :

²⁵⁷ Voir J.-M. Thiébaud, *La Présence française en Corée de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, 2005, p. 156.

A

Abandon	n.m.	버림	<i>Paurime</i>
Abandonner	v.t.	버리오	<i>Pauriko</i>
Abat-jour	n.m.	챙	<i>Tchai'ng</i>
Abattoir	n.m.	판 ... 푸주	<i>Koane ... Poutjou</i>
Abattre	v.t.	나무 버취오	<i>Namou piaunuko</i>
Abcès	n.m.	종괴	<i>Tjong keui</i>
Abdication	n.f.	전위	<i>Tjianne houï</i>
Abdiquer	v.t.	전위 할오	<i>Tjianne houï k'aho</i>
Abeille	n.f.	살벌 ... 벌	<i>Kkoul paul ... Paul</i>
(Essaim d' abeilles (Ruche d' abeilles)		떼 벌	<i>Ttei paul</i>
Abhorrer	v.t.	벌등	<i>Paul t'tong</i>
Abolir	v.t.	미화 할오	<i>Mil'oa k'aho</i>
do.		현파 할오	<i>H'iaukpfa k'aho</i>
Abolition	n.f.	현파	<i>Haupti k'aho</i>
Abondance	n.f.	풍년	<i>H'iauk pfa</i>
Abondant	adj.	풍년 드오	<i>Pfoung niaune</i>
Abonder	v.int.	풍년 드오	<i>Pfoung niaune</i>
Aboyer	v.int.	짖소	<i>teuko</i>
«Le chien aboie)		개가 짖소	<i>do. do. do.</i>
			<i>Tjisso</i>
			<i>Kaika tjisso</i>

[Image 5] La nomenclature du *PDFC*²⁵⁸

La dernière partie, entièrement encyclopédique, commence par le simple intitulé « Ministères », et là encore, aucune page de séparation ne distingue la nomenclature de l'annexe. Le nom des ministères en français, les mots sino-coréens, leur transcription en caractères coréens et la transcription phonétique en alphabet romain sont présentés sur quatre colonnes. Ensuite, les nombres cardinaux coréens purs et « sinico-coréens » (l'auteur utilise *sinico* au lieu de *sino*), ainsi que les nombres ordinaux coréens purs et « sinico-coréens » sont accompagnés de notes explicatives. L'auteur a ajouté les caractères chinois à gauche des nombres cardinaux coréens « pour faciliter l'impression²⁵⁹ ». On y trouve aussi les systèmes de poids, de mesure et de monnaie en Corée, et cinq tableaux dans lesquels l'auteur détaille le système monétaire.

L'organisation microstructurelle du *PDFC* est très réduite par rapport aux ouvrages des père Ridel et Féron. L'ambition est plus modeste. Les informations lexicales dans les articles sont très minces, la catégorie grammaticale et le genre des substantifs sont à peine indiqués, figurant à côté de chaque entrée dans la même colonne.

²⁵⁸ Image reproduite d'après le site archive.org.

²⁵⁹ *PDFC*, 1901, p. 364.

La microstructure, qui ne contient pratiquement pas d'informations supplémentaires, n'est donc pas composée comme celle du *DCF* ou du *DFC* : les éléments qui, en général, accompagnent l'entrée ne sont pas développés de manière systématique et régulière.

Dans la nomenclature, la forme féminine du substantif apparaît de deux façons : comme une sous-entrée entre guillemets ou comme une entrée indépendante. Étant donné la rigueur structurelle que ce dictionnaire applique, les sous-entrées figurent dans la macrostructure. Elles peuvent se différencier des entrées lemmatisées sous la forme du masculin singulier figurant entre parenthèses, comme dans le cas de l'entrée *acteur* et de la sous-entrée *actrice* – celle-ci risquant d'être considérée comme une indication plutôt que comme une sous-entrée. L'information grammaticale « *n.f.* » pour *nom féminin* prouve cependant que son statut ne se réduit pas à des éléments indicatifs et a un autre niveau d'indépendance. En revanche, il est possible pour certaines entrées qu'aucun signe comme la parenthèse n'apparaisse ; c'est le cas pour les entrées *orphelin* et *orpheline* :

Acteur	<i>n.m.</i>	탈쓰는사람	<i>T'tal seuneune sarame</i>
(Actrice)	<i>n.f.</i>	탈쓰는계집	<i>T'tal seuneune kiejtjipe</i>
Orphelin	<i>n.m.</i>	부모없는아희	<i>Poumo haupeneune ha h'eui</i>
Orpheline	<i>n.f.</i>	부모없는계집, 아희	<i>Poumo haupeneune kiejtjipe</i>

Comme le *PDFC* ne traite pas tous les composants de la nomenclature de façon homogène, la forme féminine n'apparaît pas de manière systématique. Pour les mots *agriculteur* ou *chinois*, par exemple, les formes dérivées sont absentes.

Même si la macrostructure est simplifiée, l'auteur fournit parfois des exemples. Ils se situent au niveau du discours et permettent de présenter un emploi du mot. Pour le verbe *aller* et l'adverbe *loin*, plusieurs énoncés, considérés comme pratiques et fréquents, avec des répercussions dans la vie quotidienne, sont énumérés entre parenthèses. Des irrégularités formelles apparaissent, en outre, lors de l'énumération des exemples ; on constate sur certaines lignes l'absence de parenthèses fermantes et l'ajout d'alinéa de toute évidence superfétatoires :

Aller	<i>v.int.</i>	가오	<i>Kaho</i>
(Va-t-en)		가거라	<i>Kakaura</i>
(Allons)		갑시다	<i>Kape sita</i>
(Allez là-bas)		저리가시오	<i>T'jiauri kassio</i>
(Ne vous en allez pas)		가지마시오	<i>Katjimassio</i>
(Où allez-vous) ?		어디가시오	<i>Hauteui kassio</i>
(Allez à la maison)		집에가시오	<i>Tjipei kassio</i>
(Quand irez-vous ?)		집에가시오	<i>Heuneijeji kakeisso</i>
Loin	<i>adv.</i>	머오	<i>Meuho</i>
(Est-ce loin d'ici)		예서머오	<i>Hieissau meuho</i>
(Au loin)		멀니	<i>Meune</i>

À l'intérieur de l'article, figurent quelques signes tels que les points de suspension « ... », l'abréviation « do. ». Étant donné que l'auteur ne propose ni tableau ni note explicative au sujet des signes et des abréviations, nous devons en deviner la signification. Nous proposons des explications entre parenthèses, suivies d'un article, le cas échéant :

a) Les signes « ... » et « . . »

Fermer *v.t.* | 닷소 ... 닷치오 | *Tasso . . tatchiho*

(Le verbe 닷소 est un verbe actif et le verbe 닷치오 est passif.)

Matériaux *n.m.pl.* | 재료 ... 거리 | *Tjairio . . Kauri*

(Le mot 재료 est un mot sino-coréen, tandis que le mot 거리 est un mot pur coréen, ils sont en synonymie.)

Miroir *n.m.* | 거울 ... 명경 | *Kauhoul . . Miengkieng*

(Le mot 거울 est un mot pur coréen, tandis que le mot 명경 est un mot sino-coréen, ils sont en synonymie.)

Jeu *n.m.* | 노름 ... 장난 | *Noreume . . Tjangnane*

(Les mots 노름 et 장난 sont des mots purs coréens, ils sont en synonymie.)

Opinion *n.f.* | 의사 ... 소견 | *Heuissa . . Sokiaune*

(Les mots 의사 et 소견 sont des mots sino-coréens, ils sont en synonymie.)

b) L'abréviation « do. »

Carte (de visite <i>n.m.</i> 명첩		<i>Mieng t'tiaupe</i>
do. (géographie) 지도		<i>Tjito</i>

(Les mots 명첩 et 지도 sont des mots sino-coréens, ils ne sont pas en synonymie.)

Demander <i>v.t.</i> 청하오		<i>Tchieng h'aho</i>
do. 달나오		<i>Tallaho</i>
do. 무러보오		<i>Mouraupoho</i>
(que demandez-vous ? 무엇달나시오		<i>Mouhaute tallassio</i>

Œuf <i>n.m.</i> 닭갈 ··· 겨란		<i>Talkiale .. Kiaurane</i>
do. de poisson 어란		<i>Haurane</i>

(Le mot 닭갈 est un mot pur coréen, tandis que le mot 겨란 est un mot sino-coréen, ils sont en synonymie.)

Prunier <i>n.m.</i> 외얏나무		<i>Heuhiate namou</i>
do. 자두나무		<i>Tjatou namou</i>

(Les mots 외얏나무 et 자두나무 sont des mots pur coréens, cependant on n'utilise plus le mot 외얏 « prune ». Ils sont en synonymie.)

Mécontent <i>adj.</i> 깃버하지안소		<i>Kitepau h'atji hanesso</i>
Mécontenter <i>v.t.</i> do.		do.

Hormis les abréviations concernant les indications grammaticales – *adj.* (adjectif), *v.* (verbe), *m.* (masculin), etc. –, on ne trouve que les signes « ··· » et « .. », et l'abréviation « do. ». « ··· » indique visiblement le synonyme et « .. » semble discerner la transcription phonétique des mots correspondants. Quant à l'abréviation « do. », elle se substitue à ce qui est écrit au-dessus, afin d'éviter les répétitions de l'entrée, de l'équivalent ou de la transcription phonétique. Pourtant, nous avons du mal à déceler quel mot est abrégé pour « do. ».

À l'exception de quelques cas à l'instar de ces exemples, un grand nombre d'entrées ne sont associées qu'à un seul équivalent ; elles ne proposent ni synonymes, ni expressions, ni signes, ni abréviations. La relation monosémique est dominante dans le *PDFC*. Par ailleurs, la relation lexicographique entre deux signes français et coréens n'est pas rigoureusement traitée au même niveau de langue. La forme des verbes et de

nombreux adjectifs coréens, proposés en tant qu'équivalents par l'auteur, n'est pas présentée à la forme infinitive. Charles Alévêque introduit les verbes coréens sous la forme de mots conjugués pour les verbes et de nombreux adjectifs. Le système de langue coréen est un système verbal, où les adjectifs se conjuguent comme des verbes. Présenter la forme utilisée dans un énoncé pourrait faciliter l'usage des mots par les utilisateurs du dictionnaire.

Demander	<i>v.t.</i>	청하오	<i>Tchieng h'aho</i>
Ferme	<i>adj.</i>	단단하오	<i>Tanetane h'aho</i>
Éblouir	<i>v.t.</i>	눈부시오	<i>Nounepoussio</i>
Éblouissant	<i>adj.</i>	do.	do.

Pour le verbe *demander*, dans l'exemple ci-dessus, l'équivalent coréen est 청하오. Pour l'adjectif *ferme*, l'équivalent proposé est 단단하오. La forme qui se termine par - 하오 est une des formes honorifiques du verbe coréen, et ce suffixe peut être placé après l'adjectif aussi bien qu'après le verbe comme dans notre exemple. Pour le verbe *éblouir* et l'adjectif *éblouissant*, le même équivalent, 눈부시오, est proposé malgré une catégorie grammaticale différente, précisée à droite de chaque entrée.

Le *PDFC* est, de toute évidence, un outil pour le discours, plus que pour la langue lors de séjours dans le pays pour les francophones, par exemple. L'écrasante majorité des équivalents monosémiques dans la nomenclature, fait du *PDFC* un recueil de listes lexicales pratiques à consulter plutôt qu'un dictionnaire *stricto sensu*. On peut comparer cet ouvrage avec l'actuel dictionnaire touristique de poche.

Le *PDFC* n'est donc pas un ouvrage très riche en informations lexicographiques ni un dictionnaire ayant une valeur de référence structurelle, bien qu'il dispose de parties métalexigraphiques et encyclopédiques. Pourtant, il a une importance dans l'histoire du dictionnaire franco-coréen dans la mesure où il s'agit du premier dictionnaire français-coréen publié.

Jusqu'à la fin des années 1950, aucun dictionnaire franco-coréen n'a paru après la publication du dictionnaire de Charles Alévêque en 1901. Avant que le premier

dictionnaire de ce type, rédigé par un Coréen, ne voie le jour, ces trois dictionnaires précurseurs ont aidé les francophones à communiquer avec les membres de la communauté linguistique coréenne, ou au moins à les comprendre. En revanche, il ne nous semble pas que ces ouvrages répondent aux besoins de la communauté coréenne, du fait de leur diffusion très limitée. Les Coréens intéressés par la langue française ont utilisé les dictionnaires bilingues des langues voisines, notamment les dictionnaires franco-japonais, par manque d'accessibilité aux dictionnaires franco-coréens jusqu'en 1958.

2. Les dictionnaires des années 1950-1960

Dans les années 1950 et 1960, la science et la technologie, ainsi que la civilisation occidentale, pénètrent en Corée. Le mode de vie se transforme peu à peu. La rédaction des dictionnaires franco-coréens par les auteurs du pays a réellement commencé à cette époque, après la guerre de Corée, qui s'est achevée en 1953.

Il a fallu plus d'une dizaine d'années après la libération de la Corée en 1945 pour que le pays soit en mesure de s'ouvrir à la civilisation française et à celle des autres pays occidentaux. La barrière de la langue rendait difficile l'accès aux informations étrangères, notamment scientifiques.

Trois grandes périodes ont marqué l'histoire du dictionnaire franco-coréen : les années 1950-1960, 1970-1990 et la période après 2000. Les deux premières périodes couvrent respectivement une vingtaine et une trentaine d'années ; et la dernière n'est pas achevée. Cette périodisation n'est pas arbitraire. On considère que la première a vu l'émergence d'une discipline sur une terre inculte. La seconde correspond plutôt à des années de transition et d'introduction de la lexicographie en tant que domaine d'étude. La dernière semble avoir atteint un plafond de verre, les chercheurs se consacrant sur tout au perfectionnement de dictionnaires déjà existants. L'examen de leur travail dans la durée permettra sans doute d'observer l'amélioration technique et théorique du domaine. L'intérêt reposera à la fois sur la structure interne du dictionnaire et sur le contenu qu'il véhicule.

Jusqu'à la fin des années 1950, les dictionnaires franco-japonais dépannaient les apprenants coréens en l'absence de dictionnaires franco-coréens. Il existait, certes, ces dictionnaires rédigés par des étrangers que nous avons évoqués, mais leur mise en circulation était réservée au public étranger. De fait, ceux-ci n'étaient pratiquement pas répandus au sein de la communauté coréanophone. Ce n'est qu'en 1958 que l'on arrive enfin à publier un dictionnaire français-coréen. Il ne s'agit pas d'un gros volume, et sa

qualité est bien inférieure à ceux que l'on peut trouver aujourd'hui. Mais il symbolise une nouvelle ère, car c'est le premier ouvrage qui a été préparé pour le public coréen et édité par les Coréens eux-mêmes.

a. Le *Diamond Concise Dictionnaire français-coréen*

Publié en 1958 par Jin-Goo Lee, le dictionnaire intitulé *Diamond concise dictionnaire français-coréen* – abrégé en *DCDFC* – est beaucoup plus volumineux que ses prédécesseurs puisqu’il contient 905 pages, contre 711 pages pour le *DCF*, 325 pages pour le *DFC* et 379 pages pour le *PDFC*. Il reprend les trois grandes parties mégastructurelles habituelles en lexicographie française : la préface, la nomenclature et l’appendice.

La partie introductive est, composée de deux préfaces, d’une page décrivant les symboles utilisés dans les articles et de deux pages où figure la liste des abréviations. L’auteur donne un aperçu de la situation en expliquant qu’il n’existe pas encore de dictionnaire français-coréen pour les lecteurs coréens. Il souligne ainsi l’utilité de son livre conçu comme un outil permettant de « déchiffrer » la langue française. La deuxième partie, la nomenclature, s’étend sur 865 pages. Dans les 35 pages de l’appendice se trouvent un descriptif des modes et des temps des verbes français, un tableau de conjugaisons groupées, une explication sur la manière de conjuguer les verbes et enfin une liste de conjugaison des principaux verbes irréguliers.

Une comparaison entre le *DCF* et le *DCDFC*, qui ont environ quarante-vingts ans d’écart, révèle une différence sur le plan métalexigraphique. Le premier est plus développé que le second. La préface est plus détaillée : tandis que le *DCDFC* ne donne qu’une notice très succincte des abréviations et des caractères typographiques utilisés, le *DCF* s’interroge sur la notoriété de la langue coréenne, que ses lecteurs maîtrisent peu, et fait notamment le point sur le classement des entrées et sur les règles de prononciation. Ces éléments métalexigraphiques, qui cautionnent la valeur scientifique d’un ouvrage, se retrouvent désormais dans les dictionnaires contemporains coréens, monolingues ou bilingues.

Même si, selon son auteur, le *DCDFC* est un outil linguistique pour les lecteurs coréanophones, il nous semble que cet ouvrage soit, tout au plus, une imitation des dictionnaires japonais sur le plan de l’organisation de la macrostructure et de la

microstructure. Les équivalents coréens choisis tendent à prouver cette influence : ils sont parfois constitués de caractères chinois ou sont calqués sur les mots japonais²⁶⁰. Quelle que soit la manière de transformer le sens en coréen, ce dictionnaire est considéré comme important dès son apparition, car bien qu'il ne révolutionne pas la pratique lexicographique, il répond aux attentes aux lecteurs coréens.

Les informations concernant le système verbal français, les appellations des modes et des temps, comme *passé composé*, *futur antérieur* ou *conditionnel*, et le tableau des conjugaisons figurent dans la dernière partie, mégastucturelle. Ce tableau se répartit en trois groupes en fonction du type de classement des verbes français suivant leur terminaison à l'infinitif. La dernière page est consacrée à la manière dont sont formés les suffixes verbaux. Parmi ces informations, il est intéressant de noter que le tableau des terminologies grammaticales atteste d'une dépendance vis-à-vis des ouvrages japonais. Ces terminologies sont plutôt désuètes et peu compréhensibles à nos yeux, étant seulement empruntées à des termes d'origine japonaise ou traduites à la lettre.

Sans doute était-il trop tôt pour faire paraître un dictionnaire de ce genre. L'insuffisance de manuels de référence en linguistique générale ne pouvait mener qu'à un résultat discutable. Les dictionnaires ou les manuels grammaticaux franco-japonais ont rendu un grand service à l'activité lexicographie coréenne dans l'histoire primitive des dictionnaires bilingues réalisés par les Coréens.

²⁶⁰ La langue japonaise utilise deux ensembles de caractères distincts : des écritures logographiques du chinois et des symboles arrondis et moins complexes.

b. Le *Nouveau Petit Dictionnaire français-coréen*

En 1960, soit deux ans après que la parution du *DCDFC*, un autre dictionnaire, intitulé *Nouveau Petit Dictionnaire français-coréen* – abrégé en *NPDFC* –, est publié par Whi-Yong Lee, l'un des lexicographes qui s'est le plus investi dans l'élaboration d'un dictionnaire français-coréen ; il sera d'ailleurs cité à maintes reprises dans l'histoire des ouvrages de ce genre. Sa façon de travailler en solitaire est en particulier inspirée par Émile Littré. Il revendique cette influence dans la préface de son ouvrage, admirant autant les œuvres que la vie du grand lexicographe français entièrement consacrée au dictionnaire.

Avec ses 765 pages, ce petit dictionnaire, déjà copieux, est un peu moins volumineux que le *DCDFC*. Sa partie introductive est composée de deux préfaces – l'une par Roger Chambard, alors ambassadeur de France en Corée, l'autre par l'auteur lui-même –, d'une notice explicative, de deux listes d'abréviations et d'un tableau de prononciation française. Roger Chambard explique que l'ouvrage s'adresse à des « gens d'expression française » qui se consacrent « à l'étude de cette langue attachante et difficile qu'est le coréen ». Whi-Yong Lee insiste quant à lui sur la nécessité de produire un dictionnaire français-coréen de qualité et explique qu'il a réussi à aller au bout de son projet, en dépit de l'absence d'éléments indispensables en lexicographie ainsi qu'en métalexigraphie. La notice explicative est plus approfondie que celle du dictionnaire précédent.

L'auteur présente non seulement les méthodes métalexigraphiques suivies en vue du traitement des entrées, telles que l'ordre de la nomenclature, la typographie, la numérotation des homographes, le traitement sémantique comme la catégorisation des sous-entrées pour les mots polysémiques en fonction de l'étymologie, la présentation des expressions et des exemples, les symboles utilisés dans les articles, mais donne également des informations sur la langue française telles que la prononciation, la flexion, ou encore l'indicatif, la conjugaison des verbes irréguliers, les abréviations pour les termes grammaticaux, le conditionnel, le subjonctif, le singulier, le pluriel, etc. Il existe,

en outre, deux listes supplémentaires d'abréviations : l'une porte sur des domaines spécifiques, à savoir l'architecture, l'économie, la littérature ou l'aéronautique, ainsi que sur des mots d'origine étrangère venant du latin, de l'allemand ou de l'anglais ; l'autre porte sur les termes grammaticaux, plus détaillés que dans la liste présentée dans la notice explicative. Les abréviations comme *adj. dém.* (adjectif démonstratif), *loc. adv.* (locution adverbiale), *pron. interr.* (pronom interrogatif), *vpr.* (verbe pronominal), y sont insérées.

L'auteur présente, par ailleurs, un tableau de la prononciation française, organisé selon l'ordre alphabétique phonétique du "a", "á", "ã" jusqu'au "z", "z", " : ". Un exemple de mot est proposé pour chaque son : [a / ami / a'mi] et [ɑ / passé / pa'se]. L'auteur emprunte, par ailleurs, la façon de décrire la flexion des entrées, au *Nouveau Petit Larousse illustré* – abrégé en *NPLI*.

Les autres parties mégastructurelles sont la nomenclature, classée par ordre alphabétique, et le tableau des conjugaisons, intitulé « modèle des conjugaisons », en tant qu'annexe, classé selon les groupes répartis sur le même modèle que dans le dictionnaire précédent. Les informations présentées dans l'annexe de ce dictionnaire sont moins riches que celles de celui de 1958. Il en va de même pour les renseignements concernant le "mode d'emploi" général du verbe français.

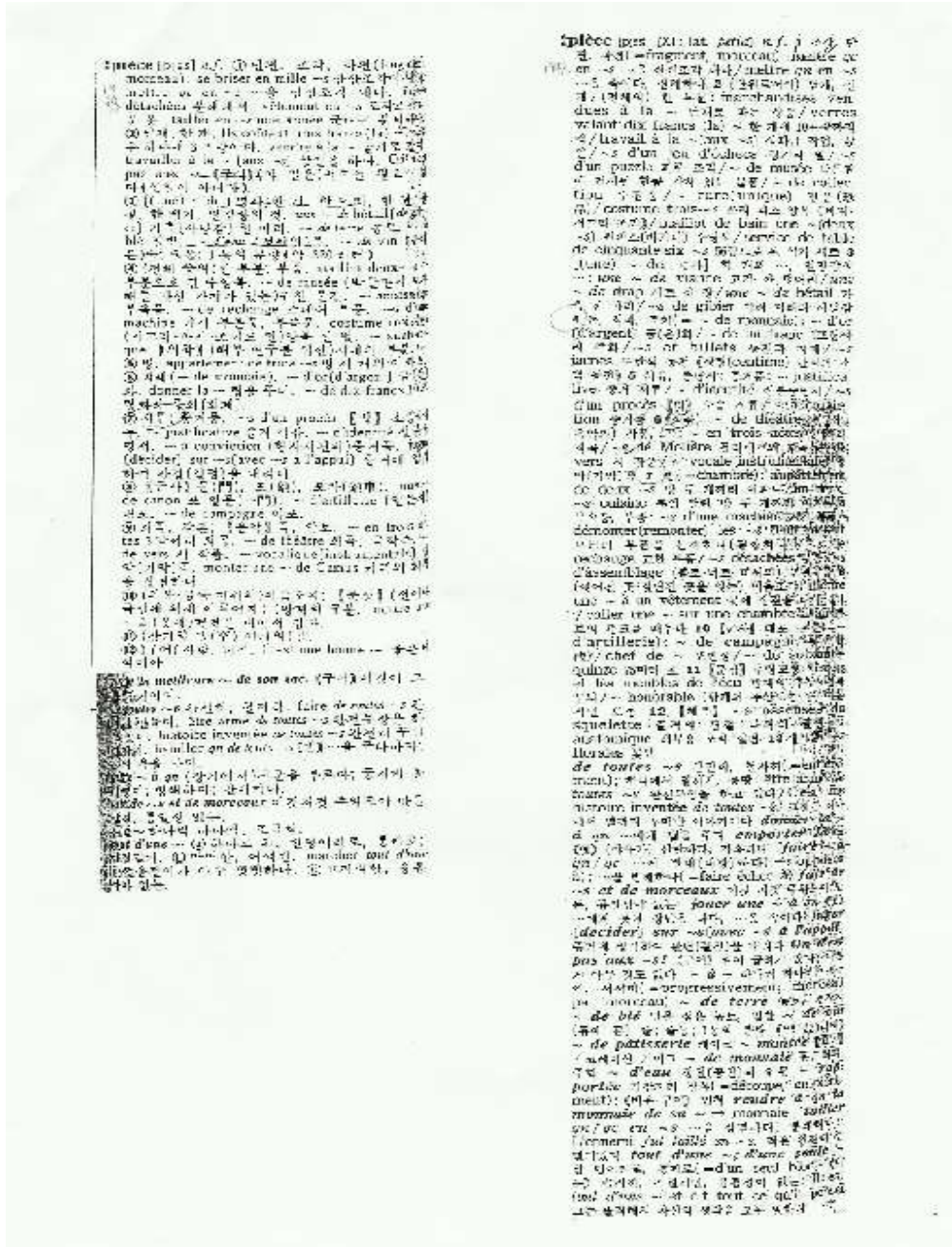
S'agissant de la source lexicographique, nous présumons que tous les dictionnaires bilingues doivent faire référence au moins à un dictionnaire monolingue, et ce, pour les raisons que nous avons déjà évoquées au chapitre III. Pourtant, l'information sur la source de la nomenclature, qui est censée apparaître, n'est pas explicitement donnée dans cet ouvrage ; seule une source partielle, le *NPLI*, est indiquée dans le texte d'introduction.

Toutefois, outre l'influence revendiquée, les équivalents de certaines entrées nous laissent penser que le *NPDFC* pourrait s'inspirer du Littré. L'entrée *raffineur*, à titre d'exemple, compte trois équivalents, les deux premiers étant présentés comme des synonymes plus proches que le dernier :

raffineur 정제 직공, 정련 직공 (personne qui raffine) ; (언어, 사상 따위가) 고아한 체하는 사람 (Fig. personne qui porte loin la subtilité, la recherche).

Le sens figuré du mot *raffineur* est mentionné que dans le Littré, tandis que le Robert et le Larousse ne présentent que le sens propre et le sens technique. Dans le *PrDFC* de 1998, que nous aborderons plus tard, les mêmes sens que ceux donnés dans le Robert sont traduits et présentés en tant qu'équivalents, ce qui peut s'expliquer par la collaboration des deux éditeurs.

L'article du *NPDFC* se compose de l'entrée, de la prononciation, de l'indication grammaticale, de l'équivalent et d'un exemple. La microstructure de ce dictionnaire est certes classique, mais l'aspect lexicographique n'est pas toujours suffisamment développé par rapport aux dictionnaires plus récents. Si l'on compare les articles du mot *pièce* des six dictionnaires publiés entre les années 1960 et 1990, on peut remarquer d'emblée que la taille de l'article augmente au fur et à mesure du temps. Cela reflète l'augmentation du nombre de pages des dictionnaires, qui sont de plus en plus nombreux et de plus en plus volumineux, ainsi qu'une volonté constante d'améliorer les textes existants et de les préciser.



[Image 6] Comparison des articles de l'entrée *pièce* des dictionnaires français-coréens parus dans la seconde moitié du XX^e siècle

Lors de la mise en équivalence, le *NPDFC* sépare les sens de même nature, et que l'auteur suppose être synonymiques par une virgule ; les sens un peu plus éloignés sont précédés d'un point-virgule et se distinguent ainsi des autres équivalents. Les sens d'un mot polysémique ne sont pas présentés par une distinction explicite avec une numérotation, comme le font d'ordinaire les dictionnaires modernes, mais font l'objet d'une simple énumération. Cette présentation succincte des équivalents possibles d'un mot-vedette ne valorise pas le *NPDFC*.

La distinction des équivalents du mot *pièce* se présente ainsi : 부분 ; 단편, 조각 ; (의복 따위를 기을 때 대는) 천 조각 ; 한개, 한마리, 한권 [...]. Ces équivalents sont séparés par des signes de ponctuation signifiant que le lien entre les sens est plus ou moins étroit. Ce procédé nous paraît superflu. Les trois équivalents soulignés dans notre exemple, 한개, 한마리, 한권, séparés par une virgule, sont donc présentés comme des synonymes. Malgré l'affixe identique, 한-, une idée commune, « exprimer une quantité déterminée d'un ou plusieurs éléments formant comme un tout », est attribuée à ces équivalents, ils ne sont pourtant pas réellement synonymiques. Il vaut mieux, le cas échéant, expliquer une règle générale si elle existe, au lieu de présenter une suite de mots censés être synonymes.

Le *DCDFC* et le *NPDFC* ne sont, en réalité, que des étapes ayant permis l'élaboration du dictionnaire général franco-coréen. Ces ouvrages restent insatisfaisants du point de vue de la quantité comme de la qualité. Ils ont enclenché un processus d'affermissement de la systématisation sans parvenir à proposer un résultat convaincant. Ce n'est que partie remise : les essais des lexicographes se multiplient, leurs efforts redoublent en vue d'améliorer les différents aspects lexicographiques. Ils procèdent par tâtonnement, en tâchant de répondre à la demande croissante du marché et des utilisateurs qui, eux aussi, ne cessent d'augmenter.

c. Le *Dictionnaire de poche français-coréen*

Pendant neuf ans, aucun dictionnaire franco-coréen ne paraît. Ce n'est qu'en 1969 que Whi-Yong Lee publie, une version revue et corrigée du *NPDFC*, sous un nouveau titre : *Dictionnaire de poche français-coréen* – abrégé en *DPoFC*. L'ouvrage a à peu près la même structure que son prédécesseur : l'auteur conserve la grille et les constituants de la mégastructure, mais les corrige, les améliore et ajoute de nouveaux éléments d'information.

Dans la préface, il indique ses sources : « j'ai pris le *Petit Larousse* 1961 pour modèle²⁶¹ », écrit-il. Mais il est embarrassé par de récentes parutions, comme la version renouvelée en 1969 du *PL*, le *Nouveau Petit Larousse*, ou d'autres dictionnaires français, car la transcription phonétique est parfois modifiée, des néologismes sont ajoutés, la description verbale est révisée. Ces indications avertissent le lecteur que le contenu de ce dictionnaire de poche a été considérablement remanié par rapport au précédent ouvrage.

Dans la notice explicative, les renseignements de chaque élément constituant les macro et microstructures, comme l'entrée, la prononciation, la description sémantique ou la flexion, sont plus précis et une information sur l'origine de l'entrée est ajoutée. Les listes d'abréviations sont également enrichies : dans celles qui concernent des domaines spécifiques, la danse a, par exemple, été supprimée, et d'autres, comme celles sur l'armée, l'anatomie, la mécanique, la papeterie ou la comptabilité, ont été ajoutées. 32 domaines au total ont été ajoutés et 7 ont été supprimés ou modifiés. Le contenu des autres listes, comme celle des abréviations de termes grammaticaux ou de langues étrangères, n'a pas été modifié, il a seulement été augmenté.

Le tableau de prononciation a été reproduit à l'identique, à une exception près. Une apostrophe était placée, dans le précédent, après la syllabe accentuée du mot ; cette indication, jugée superflue ou approximative, a été supprimée : a'mi (*NPDFC*) → ami (*DPoFC*), eter'neɪ (*NPDFC*) → eteɪneɪ (*DPoFC*), etc. En revanche, un développement

²⁶¹ Préface du *DpoFC*, 1969, (nous traduisons).

sur la prononciation française s'étend sur quatre pages. Cette mise au point, qui n'est pas proposée dans les dictionnaires monolingues, est pourtant d'une grande utilité aux lecteurs qui n'ont pas le français, en l'occurrence, pour langue maternelle. Son rôle a été jugé capital puisque ce guide de prononciation dans tous les dictionnaires franco-coréens parus depuis.

Les explications plus pointues dans la notice laissent penser que l'auteur a suivi une méthode rigoureuse dans le traitement de la nomenclature. Il signale par exemple qu'il retient certains mots composés parmi les entrées, qu'il en détache d'autre selon leur degré d'importance, en ajoutant un astérisque ou deux, et qu'il distingue le *h* aspiré ou muet en plaçant devant la lettre le symbole « † ».

En ce qui concerne la description structurelle du sens des mots, le nombre de signes utilisés pour séparer les différents sens a augmenté par rapport à l'ouvrage précédent. L'auteur utilise non seulement des signes de ponctuation, mais également des chiffres encadrés (①, ②...). L'acception proposée est précédée de ce chiffre et suivie d'un exemple : la distinction sémantique est ainsi beaucoup plus claire. Cependant, le contenu ne répond pas aux attentes suscitées par cette prétendue rigueur, l'utilisation des signes et des chiffres encadrés, assez aléatoire, manque, en revanche, de clarté.

Comparons à présent deux articles que l'auteur traite différemment. La séparation sémantique est ténue dans le premier, nette dans le second. Nous ajoutons au sein des articles, en petits caractères réduits et en italique, notre propre traduction en français des équivalents coréens, en nous fondant sur le *PR* :

Pièce 부분 *partie* ; 단편 *fragment*, 조각 *morceau* ; (의복 따위를 기을 때 대는) 천 조각 *morceau de tissu* ; 한 개, 한 마리, 한 권, 한 필, 한 뼘, 한 통, 한 폭 ('한' désigne la quantité déterminée d'une substance formant un tout) ; 방 *partie d'un logement* ; 화폐 *monnaie* (= ~ de monnaie) ; 팁 *pourboire* ; [...]

Pied ① 발 *pied*. ② (책상·의자 등의 *de table, de chaise, etc.*) 다리 *support*.
 ③ (침대의 *de lit*) 받치 *support*. ④ 한 그루 *souche* : un ~ de vigne
 포도나무 한 그루. ⑤ 밑 *bas, base* : ~ d'une montagne 산 기슭. ⑥
 (옛날의 *ancien*) 한 자 *unité de mesure* ((약 33 cm environ 33 cm)). ⑦
 운각 *syllabe*.

Entre la relation sémantique des équivalents, de 부분 « partie » jusqu'à 톱 « pourboire », dans l'article du mot *pièce*, et de 발 « pied » jusqu'à 운각 « syllabe » dans l'article du mot *pied*, quel est le critère qui permet de décider d'une séparation sémantique par des signes, que ce soit des marques de ponctuation ou des chiffres encadrés ? La question de l'approximation du sens et de son appréciation pourrait ne mettre en cause la finesse d'analyse lexicographique de ce dictionnaire. L'utilisation des signes permettant d'identifier la fonction de chaque élément dans l'article doit être cohérente et rigoureuse, sans quoi le lecteur peut être induit en erreur.

La partie annexe présente brièvement le système des conjugaisons en français, suivi d'un tableau. Une note sur l'emploi des verbes ne figurait pas si nettement dans l'annexe des dictionnaires précédents. Elle est désormais partie intégrante de l'annexe de ce type d'ouvrage.

Même si les trois dictionnaires que nous avons présentés ne sont pas écrits dans un style soutenu, si on les compare au travail des lexicographes d'aujourd'hui, ils jouent un rôle de précurseurs dans l'histoire du dictionnaire franco-coréen. Les auteurs ont cherché à satisfaire un public coréanophone, tout en reprenant les travaux précédents destinés principalement aux lecteurs francophones. En vue d'établir un système lexicographique plus rigoureux, les professeurs d'université coréens et autres spécialistes de la langue française ont entrepris une réflexion sur la qualité pratique et scientifique de ce genre de dictionnaire.

3. Systématisation de l'ordre du discours lexicographique des années 1970-1990

La période suivante, des années 1970 jusqu'aux années 1990, a jalonné l'évolution du dictionnaire bilingue en Corée. Au cours de ces trente années, on compte sept nouveaux dictionnaires franco-coréens, dont cinq nouveaux ouvrages français-coréens et deux ouvrages coréen-français. Parmi les dictionnaires français-coréens, certains sont des versions révisées des dictionnaires existants, d'autres sont totalement nouveaux. S'agissant des dictionnaires coréen-français, un siècle les répare de l'ouvrage du père Ridel.

Après une période d'essais et d'expérimentations diverses, les chercheurs se rendent compte de la nécessité de mieux décrire pour mieux transmettre. L'aspect (méta-)lexicographique est devenu majeur pour obtenir un outil amélioré et plus manipulable. Une ère nouvelle s'ouvre alors : l'enjeu est avant tout d'apporter un soin particulier à la rédaction des dictionnaires bilingues.

a. Le *Nouveau Dictionnaire français-coréen*

Après deux ans de préparation, la Société coréenne de langue et littérature françaises publie le *Nouveau Dictionnaire français-coréen* – abrégé en *NDFC* – aux éditions Samhwa, en 1971²⁶². Bien que trois dictionnaires aient été publiés avant celui-ci, plusieurs professeurs d'université ont travaillé, chacun de leur côté, pour en rédiger un nouveau, souhaitant produire un volume plus complet. La Société coréenne de langue et littérature françaises a décidé de réunir ces chercheurs au sein d'un projet collectif. Les articles déjà préparés individuellement ont été repris, ce qui explique la rapidité mise au point de l'ouvrage.

La mégastructure du *NDFC* se compose, en premier, d'une préface rédigée par les membres du conseil de rédaction et une explication de la méthode suivie. La partie suivante contient des informations sur les ressources du dictionnaire, les références pour le vocabulaire usuel, signalé par un astérisque ou deux, ainsi que pour la prononciation. D'autres indications sont données : elles concernent les synonymes et les antonymes, la variété du niveau de langue dans la nomenclature, les exemples riches et appropriés ou les remarques grammaticales.

Pour ce qui est des sources, les auteurs mentionnent notamment le *GR* (1964), le *PR* (1967), le *Larousse du XX^e siècle* (1954), le *DFC de Dubois* (1966), le *PL* (1967) ainsi que le *Harrap's Standard French and English Dictionary* de John Edmond Mansion. Dans ces dictionnaires monolingues et bilingues, les auteurs se sont efforcés d'identifier et de sélectionner les néologismes et les archaïsmes, et de faire un tri parmi les termes spécifiques, afin de compléter leur nomenclature.

On trouve ensuite une notice explicative. La notice du *NDFC* paraît largement inspirée par celle du *DPoFC* de 1969, les éléments constitutifs étant, à peu de choses près, les mêmes – seul la disposition des éléments propres à chaque dictionnaire est différente. La présentation de Whi-Yong Lee dans le conseil de rédaction explique sans

²⁶² La Société coréenne de langue et littérature françaises, créée en 1965, est une association qui promeut les recherches sur la langue, la littérature, la culture et la civilisation françaises en Corée.

doute ces similitudes. Remarquons, dans cette notice, que les auteurs justifient l'exclusion des affixes d'une liste d'entrées du *NDFC*. Ceux-ci sont présents dans l'annexe sous forme de tableau. Les signes de ponctuation ne jouent plus le rôle de séparateurs sémantiques, bien que le point-virgule soit utilisé, dans l'article, lorsque les expressions sont énumérées.

Comme le *DpoFC*, le *NDFC* accorde une notice détaillée à la prononciation française, inspirée du *Traité de prononciation française* (1956) de Pierre Fouché, plus scientifique et didactique que celle du *DPoFC*. Par exemple, chaque catégorie de voyelles, de semi-voyelles et de consonnes est distinguée et le système de prononciation – accent, harmonisation vocalique, assimilation consonantique – est scrupuleusement décrit. Le dictionnaire propose ensuite un tableau de l'alphabet phonétique français élaboré à partir de l'alphabet phonétique international (API), et une liste d'abréviations des termes grammaticaux. En revanche, les autres listes d'abréviations, qui dans les dictionnaires précédents signalaient un domaine spécifique ou l'origine d'un mot, ont été abandonnées. Ces informations demeurent, mais sont introduites dans le dictionnaire sous une forme non abrégée.

L'annexe du *NDFC* est composée de trois sections : une note d'une page sur le système des conjugaisons, un tableau des conjugaisons et un tableau des préfixes et des suffixes. L'organisation des deux premières sections et celle de l'annexe du *DPoFC* ne sont pas très différentes. La note sur la conjugaison semble même reprise du *DPoFC*, seules quelques terminologies grammaticales traduites en coréen, ainsi que la typographie, ont été modifiées. Le tableau des préfixes et suffixes donne leur signification et des exemples. Ces éléments ne sont pas regroupés selon leur origine : un *L.* correspond aux affixes latins, un *G.* aux affixes grecs. Les interfixes ne sont pas pris en compte dans ce tableau, leur absence s'explique dans la mesure où ce type d'affixes ne permet pas de deviner le sens d'un mot.

Dans ce dictionnaire, l'article présente notamment comme nouveauté de proposer des synonymes et des antonymes ayant pour objectif d'aider les lecteurs à mieux saisir l'aire sémantique du mot-vedette. Pour la préposition *à*, par exemple, les synonymes ne sont pas rigoureusement proposés pour toutes les acceptions, mais on les

trouve plus ou moins régulièrement à côté de l'équivalent en coréen, précédé du signe égal :

- à** [a] *prép.* [...] II. ((방향)) ① ((목적지)) ...에, ...으로 ; ...에의 (= vers).
 [...] ② ((시간)) (a) ...까지 [...] (b) ((어림수)) ...내지 (= environ, ou)
 [...] ③ ((정도·결과)) (a) ((정도)) ...만큼, ...도록 (= jusqu'à) [...]
 ④ ((용도·목적)) (a) ...하기 위한 (= pour) [...]

Une flèche vers la droite est également utilisée pour indiquer, selon la notice explicative, les mots qui ont une certaine corrélation sémantique, comme dans le cas de *pierre* ou d'*engourdir* :

pierre [pjɛ : R] *n.f.* ① 돌 (→ roche, caillou). [...]

engourdir [ãguRdi : R] *v.t.* ① (손·발 따위를) 마비시키다, 저리게 하다,
 감각이 없게 하다 ; (손·발 따위를) 곱게
 하다 (→ paralyser). [...]

Le critère appliqué lors de l'utilisation du signe « = » ou du signe « → » n'est pas précisé. Peu de dictionnaires bilingues laissent apparaître le soi-disant degré d'équivalence, c'est pourquoi le *NDFC* oscille entre deux signes, c'est-à-dire entre deux types de relation, l'une plus précise (synonymique), l'autre plus englobante (corrélatif sémantique). Les mots *vers* et *environ*, proposés en tant que synonymes pour l'entrée *à*, et les mots *roche*, *caillou* et *paralyser*, pour les entrées *pierre* et *engourdir* sont tous précédés d'une pointe de flèche noire « ➤ », qui souligne « un grand rapport de sens » dans le *PR*. Il est arbitraire, nous semble-t-il, de baliser ainsi les limites de la synonymie, car la décision se fonde généralement sur l'intuition du lexicographe.

Enfin, une flèche à double sens « ↔ » précède un ou plusieurs antonymes accompagnés, le cas échéant, de synonymes, comme dans les exemples ci-dessous :

paraphrase [paRaʃRa : z] *n.f.* ① 【문법】 (환언 또는 부연에 의한) 풀이말, 주석 (= commentaire, explication) ② 장황한 설명 (↔ résumé) [...]

beauté [bote] *n.f.* ① 미(美), 아름다움; 아름다운 것; 미점; (여자의) 매력, 여성미 (= charme, ↔ laideur); 미용. ~ d'un paysage 풍경의 미. crème de ~ 미용크림 [...]

Le *NDFC* propose beaucoup plus d'exemples que les dictionnaires précédents. Comme ils l'expliquent dans leur préface, les auteurs ont cherché, dans les dictionnaires-sources, les exemples les plus courts, les plus courants, les plus modernes les plus authentiques²⁶³. Or une majorité de ces exemples sont forgés par les lexicographes des dictionnaires-sources; sans doute les exemples du *NDFC* ne sont-ils pas aussi authentiques que le souhaitent les rédacteurs. Néanmoins, consulter et comparer plusieurs dictionnaires de la même époque permet d'attribuer aux mots leur valeur naturelle – d'un point de vue lexicographique – et de justifier le choix des exemples selon la fréquence des emplois.

²⁶³ Préface du *NDFC*, 1971, p. ii.

b. Le *Dictionnaire coréen-français*

Un autre dictionnaire voit le jour en 1978 grâce à la Société coréenne de langue et littérature françaises : le *Dictionnaire coréen-français* – abrégé en *DCF 1978*. Les membres de cette société ont d’abord participé à l’élaboration de l’ouvrage français-coréen en 1971, puis, sept ans plus tard, à celle de ce dictionnaire.

Le *DCF 1978* n’a pas sitôt paru qu’un nouveau projet de dictionnaire coréen-français est déjà lancé, dès le début des années 1970. Le comité de rédaction est composé de quinze membres coréens et d’un membre français, tous professeurs d’université. Un linguiste coréen, qui n’est pas membre de la société, se joint à eux : ils sont donc 17 en tout. Shin-Hang Kang, chargé de sélectionner les entrées coréennes. Le critère de sélection des mots-vedettes pour ce linguiste coréen n’est nulle part.

Dans la préface, les auteurs affichent leur satisfaction d’avoir pu recueillir une telle quantité d’entrées, plus de 150 000 mots et expressions en tout. Dans la liste des ouvrages de référence, on compte des dictionnaires coréens – le *Grand Dictionnaire coréen* de Hee-Seung Lee, le *Nouveau Dictionnaire coréen* de Joo-Dong Yang –, des dictionnaires français – le *GR*, le *PR*, le *PL*, le *DFC de Dubois* –, des dictionnaires bilingues comme le *dictionnaire Harrap’s* français-anglais et anglais-français, le *Dictionnaire standard japonais-français*, ou à la langue coréenne – le *Dictionnaire coréen-anglais* édité chez Donga et celui paru chez Minjung-seogwan, le *Dictionnaire des caractères sino-coréens - coréen* –, sans oublier le *Bon Usage* de Grevisse²⁶⁴.

Une carte géographique de la Corée est présentée en premier lieu. L’introduction qui suit se compose de quatre sous-parties : la préface, le message, la notice explicative et la transcription de l’alphabet coréen. La liste des références est comprise dans la préface. Le message est écrit par Rémy Teissier du Cros, ambassadeur de France en Corée à cette époque²⁶⁵. Les auteurs séparent la notice explicative en deux parties : la

²⁶⁴ Le nom de Maurice Grevisse est orthographié « Grévisse » dans ce dictionnaire.

²⁶⁵ L’élaboration du *DCF 1978* a été conjointement financée par les gouvernements coréen et français, comme l’ont aussi été d’autres dictionnaires du même type.

première énonce la règle générale du classement des entrées, par ordre alphabétique du coréen, aborde la question de l'orthographe, de la présentation des caractères sino-coréens, s'ils existent, qui sont placés à la suite de l'entrée en caractère coréen, de la typographie, etc. ; la seconde partie donne des informations sur la microstructure de manière minutieuse sur le traitement des polysèmes et le marquage du genre lorsqu'il s'agit de l'équivalent français, sur les signes et symboles conventionnels. L'astérisque fait partie de ces symboles : il sert à signaler les mots dérivés, répertoriés à la fin de l'article.

Une section concerne en fin l'alphabet coréen. Ce dictionnaire transcrit la prononciation des voyelles et des consonnes coréennes selon le système de la romanisation de McCune Reischauer.

Le fait que le regroupement des mots, capables d'être traités comme mots-vedettes, soit indiqué dans la notice, signifie que le *DCF 1978* est organisé selon une mésostructure. Cette organisation se rapporte au regroupement des mots dérivés, mais comprend également les mots construits et composés :

공업 工業 industrie *f.* —의 industriel(*le*). ¶ ~화하다 industrialiser ((une fabrication, un pays)). ~화되다 s'industrialiser. ~방면으로 나가다 s'orienter vers (entrer dans) l'industrie.
 * —고등학교 —高等學校 collègue *m* (lycée *m*) technique. —국(지대) —國(地帶) pays *m* (région *f*) industriel(*le*). —대학(전문학교) —大學(專門學校) institut *m* de technologie (école *f* industrielle). —도시 —都市 ville *f* industrielle. —용수 —用水 eau(*x*) *f* industrielle. —화 —化 industrialisation *f.* 경—輕— industrie *f* légère. 전기(금속, 섬유, 식품, 기계)— 電氣(金屬, 纖維, 食品, 機械)— industrie *f* électrique (métallurgique, textile, alimentaire, mécanique). 중—重— industrie *f* lourde.

La disposition du sous-article n'est pas concrétisée, à cette époque, par rapport à la mésostructure lexicographique d'aujourd'hui. Un astérisque introduit toute la nomenclature des sous-entrées, en décalant la marge vers la droite. Les mots censés être des sous-entrées ne sont déterminés que par un simple alignement, l'organisation sous la

forme d'*article* n'étant pas effective. Par ailleurs, ils ne sont pas accompagnés de toutes les informations lexicographiques nécessaires aux mot-vedettes. Les éléments dans le sous-article, tels que le lemme en coréen, ses caractères en sino-coréen ou l'équivalent, semblent être agencés comme dans l'article principal. La catégorie grammaticale et les exemples sont présentés de manière simplifiée. Chaque sous-entrée est placée l'une derrière l'autre. L'élaboration des sous-articles du *DCF 1978* demeure donc discutable.

Un autre problème : il concerne la mise en place des éléments dérivés. Certains éléments introduits dans l'article principal, ci-dessus, devraient être traités comme des sous-entrées et inversement : *-의* et son équivalent *industriel(le)*, et *~화하다* et son équivalent *industrialiser* devraient ainsi figurer dans la mésostructure. En coréen, *-의* est le suffixe fonctionnel d'un déterminant, appelé particule, qui sert à marquer la fonction adjectivale ; quant à *~화하다*, il s'agit d'une forme qui combine le suffixe nominal *~화* et le suffixe verbal *~하다*. Il aurait sans doute été préférable de les signaler par un astérisque. En revanche, *전기*(금속, 섬유, 식품, 기계) et ses équivalents *industrie électrique (métallurgique, textile, alimentaire, mécanique)* auraient dus être considérés comme des emplois d'une même entrée.

Les tableaux de conjugaison des verbes et des adjectifs coréens, et ceux de la négation dans le système coréen sont présentés dans le *DCF 1978* de la même façon que dans les ouvrages français-coréens. La liste des noms de pays en coréen et en français, de leurs habitants, les noms de leurs capitales en français sont données à la fin de l'annexe, avec la liste des abréviations courantes en français telles qu'A.O.C. (appellation d'origine contrôlée), arr. (arrondissement), D.O.M. (départements d'outre-mer). La présence d'une note sur la conjugaison et le système de la négation en coréen confirme que ce dictionnaire s'adresse aussi aux francophones. Bien que ce public ne soit pas explicitement mentionné dans l'introduction, les auteurs rappellent tout de même dans leur préface « la nécessité d'avoir un bon dictionnaire concernant la langue française dans la société [coréenne] »²⁶⁶, sous-entendu pour les coréanophones comme pour les francophones. En dernier lieu, la carte géographique de la France est reproduite sur la troisième de la couverture.

²⁶⁶ Préface du *DCF 1978*, p. 1.

Malgré quelques ambiguïtés, ce dictionnaire est nettement plus accessible que le *DCF* de 1880, et son utilisation est incontournable pour les coréanophones apprenant le français et inversement.

En 1981, un autre dictionnaire coréen-français, le *Dictionnaire pratique coréen-français*, est publié. Il s'agit d'un ouvrage condensé ne retenant que les mots fondamentaux. Non seulement la liste des entrées est raccourcie, mais son organisation microstructurelle est simplifiée ; quant à la mésostructure, elle n'apparaît pas. Même si ce petit dictionnaire a les qualités pratiques d'un volume réduit, il n'est guère utilisé, le *DCF 1978*, malgré son volume, restant le plus consulté.

c. *L'Essence dictionnaire français-coréen*

Whi-Yong Lee rédige un nouveau dictionnaire en 1983, quatorze ans après le *DPoFC* et douze ans sa participation à la rédaction du *NDFC* : *l'Essence dictionnaire français-coréen* – abrégé en *EDFC*. Il a pour objectif, au départ, de proposer une version révisée du *NPDFC* de 1960, mais finalement le lexicographe refond complètement son ouvrage.

La première partie de la mégastructure, composée de cinq sous-parties, se conforme aux modes d'organisation qui se sont mis en place au cours des décennies précédentes. Cette normalisation valorise le système lexicographique. On trouve ainsi, dans *l'EDFC*, une préface, une notice explicative, une mise au point sur la prononciation française, des tableaux d'abréviations et un tableau des prononciations.

Ce n'est pas le volume de l'ouvrage, pourtant copieux (2190 pages), qui a préoccupé l'auteur en priorité, mais un aspect spécifique : l'étymologie, plutôt délaissée dans le domaine de la lexicographie franco-coréenne à l'époque. Whi-Yong Lee a ainsi examiné et comparé trois dictionnaires français : le *Dictionnaire de langue française* (1863-1873) de Littré, le *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours* (1890-1900) de Hatzfeld (et alii). et le *Nouveau Dictionnaire étymologique et historique* (1938) de Dauzet. Ces sources sont mentionnées dans la préface ainsi que le dictionnaire de Paul Robert, dont l'auteur s'est inspiré pour son *DPoFC* de 1969, le *GLLF*, publié en sept volumes de 1971 à 1978, le dictionnaire français-anglais (1934 et 1939) de Mansion et le *NDFC* de 1971.

Étant donné que cet ouvrage est le premier à prendre en considération l'étymologie, l'auteur cherche à en justifier le rôle dans le contexte franco-coréen. Il évoque d'abord le problème que pose la présentation de cette information nouvelles pour le public coréanophone. Il explique que l'étymologie sera écrite en français pour qu'elle puisse être visible d'emblée parmi les éléments en coréen. Il s'interroge également sur la méthode à suivre, privilégiant le rapport entre les mots plutôt que la description systématique de l'itinéraire historique et linguistique propre à une seule

entrée. Il considère que le regroupement des mots par familles est efficace pour apprendre une langue. C'est la méthode appliquée dans le premier dictionnaire de Littré, et c'est celle qu'il a suivie dans son dictionnaire. Il l'explique en prenant quelques exemples dans sa préface. Il cite notamment les deux origines possibles pour l'entrée *assurer* ; celle suggérée par Dauzet, *assecurare* « rendre sûr », issue du latin populaire, et celle proposée par Littré, la composition de *à* et *sûr*, provenant du mot latin *securus*. Il penche, dans son ouvrage, du côté de Littré, la formation des mots étant plus facile à saisir, même s'il reconnaît que l'étymologie retenue par Dauzet est plus fidèle²⁶⁷.

L'étymologie est, dans ce dictionnaire, considérée non seulement comme une indication de la filiation sémantique des mots, mais sert de critère principal pour séparer les homonymes et les polysèmes. L'auteur répartit, par exemple, la forme *casse* en quatre entrées : *casse*¹ du verbe *casser* ; *casse*² du grec *kassia* ; *casse*³ du latin populaire *cattia* ; *casse*⁴ de l'italien *cassa*.

Concernant les entrées, l'ouvrage les classe par ordre alphabétique, tout en suivant la démarche sémasiologique, comme dans la plupart des dictionnaires généraux de langue. L'aspect onomasiologique, du sens vers la forme, se trouve à l'intérieur de la microstructure et n'intervient donc pas dans l'ordre général de la nomenclature. Quant à l'organisation structurelle, ce dictionnaire adopte la mésostructure, où le critère étymologique est décisif. Les mots dérivés de la même racine que l'entrée sont accompagnés d'un losange noir : par exemple, le regroupement sous le mot-vedette *piège* : ♦ piègeage – ♦ piéger – ♦ piéger – ♦ piéreur.

L'équivalence est établie pour certains lexèmes de façon laxiste. Cette approche ne s'étend pas sur l'ensemble du dictionnaire. L'auteur fait apparemment en sorte que les lecteurs devinent le sens à partir de l'équivalent ainsi proposé. La saisie du sens risque pourtant d'être faussée, voire impossible :

admis,e *adj.* admettre 된

admissible *adj.* admettre 될 만한

manilleur *n.m.* manille² 놀이를 하는 사람

²⁶⁷ Voir la préface de l'*EDFC*, 1983, p. i.

Dans l'article, l'abréviatin *syn.*, surlignée en noir, précède d'un commentaire ou une note à la fin de la partie descriptive d'une acception. Cette petite section relève de l'onomasiologie. Le texte introduit par cette abréviation consiste à faire état des nuances de l'entrée parmi une série de mots censés être synonymes. C'est l'idée de base du projet de dictionnaire des synonymes, qui suit une démarche onomasiologique. L'abréviation ne précède donc pas simplement la mention d'un ou plusieurs synonymes, elle ouvre une section qui présente en détail le sens et l'usage, à la fois similaires et distincts. Dans l'exemple ci-dessous, la section, distinguée typographiquement par une marge à gauche, sépare les sens des verbes *piétiner*, *piaffer* et *trépigner*, apparentés sémantiquement :

piétiner [pjetine] [[< piéter (= marcher)]] ★ I *v.i.* 발을 구르다 (= trépigner) ; 제자리 걸음하다 ; ((주어 : qch)) 진척이 안되다 ; 땅을 쿵쿵 밟으며 걷다. ① ~ *de colère* 성이 나서 발을 동동 구르다. ~ *sur place* 답보하다, 제자리 걸음하다.

syn. piétiner 하는 이유·원인을 불문코 제자리걸음을 하는 동작 그 자체를 말함. *piaffer* 는 말이 걸으면서 앞발로 힘차게 땅을 차는 데서 전하여 사람이 초조하여 발을 동동 구르는 것. *trépigner* 는 말이 서서 땅을 차는 일, 사람의 경우에는 기쁨·노여움·초조 때문에 발을 동동 구름 : *trépigner de joie* 기뻐 날뛰다.

★ II *v.t.* ① 짓밟다 ; 【農】(땅을) 밟아 다지다. ② 신랄하게 비난[공박]하다 (= *malmener*). ③ ~ *un cadavre* 죽은 사람 욕을 하다.

Pour les verbes *piaffer* et *trépigner*, on trouve l'abréviation *syn.* encadrée et suivie d'une flèche qui renvoie à l'article de l'entrée *piétiner*, au lieu de reproduire la totalité de la section introduite par **syn.** L'indication **syn.** → mentionne simplement les synonymes en revoyant le lecteur à une autre entrée :

dénier [denje] [[lat. *denegare* < *de-*, intensif + *negare* (=nier). cf. *dénégation*]] ★ I *v.t.* 부인하다 (=nier) ; 거절[거부]하다 (=refuser) : ~ *sa faute* 자기 과오를 부인하다 / ~ *le droit à qn* ...에게 권리를 주지 않다 / ~ + *inf.* ...한 것을 부인하다 / II *dénie* avoir joué le moindre rôle dans cette affaire. 그는 이 사건에서 어떠한 역할도 하지 않았다고 말한다. ★ II *se* ~ *v.pr.* 부인되다 ; 거절되다. **syn.** → nier.

En ce qui concerne le sens des entrées, le dictionnaire bilingue propose des équivalents moyennant une reformulation sémantique. De ce point de vue, le nombre d'équivalents de l'*EDFC* dépend d'« un développement synonymique²⁶⁸ ». Quant au dictionnaire, la présentation d'une série de synonymes est plus ou moins dominante. La relation biunivoque entre l'entrée française et l'équivalent coréen n'étant généralement pas établie à l'exception de certains termes spécifiques, plusieurs synonymes sont rassemblés pour mieux cerner le sens du mot français. Ces synonymes réunis dans une acception sont, en principe, distingués par la virgule et le point-virgule en fonction du degré de contiguïté avec le sens en question. Leur disposition est souvent mise en œuvre de manière arbitraire.

Les volets « [] » peuvent parfois apparaître dans l'intention de présenter le synonyme ou l'éventuel élément combinatoire. C'est le cas de 거절 [거부] 하다, dans l'exemple ci-dessus ou de l'article du mot *excuse* : « faire [présenter] ses [des] excuses ». Ce signe permet de remplacer l'unité précédente par celle contenue dans les volets. Ainsi, les unités liées entourées de volets désignent soit la contiguïté combinatoire soit les quasi-synonymes qui comportent une plus forte proximité que ceux liés par une virgule ou un point-virgule.

L'auteur propose, comme équivalent de l'entrée *dénier*, les mots uniques 부인하다 « désavouer, nier, etc. » ou 거절하다 « rejeter, refuser, etc. ». C'est une opération périphrastique. Les équivalents choisis pour l'entrée *piétiner* contiennent, en revanche, plusieurs mots : 제자리 걸음하다 « remuer les pieds sans avancer » ou 땅을 쿵쿵 밟으며 걷다 « marcher en martelant le sol avec un bruit sourd » – il s'agit là d'équivalents paraphrastiques. Le type de reformulation ne se distingue pas par le nombre de mots constituant la partie de l'équivalent. Quand il s'agit de la glose, celle-ci spécifie le sens en étant soit ajoutée à l'unité équivalente, soit jouant elle-même le rôle d'équivalent : (성격·문체 따위가) « caractère, style, etc. » 무미건조한, 싱거운 de l'entrée *fade* ; 비스킷 비슷한 과자 « gâteau similaire au biscuit » de l'entrée *petit-beurre* (bien que celle-ci ne décrive pas vraiment ce qu'est un petit-beurre).

²⁶⁸ G. Dotoli et C. Boccuzzi, *Définition et dictionnaire*, 2012, p. 105.

L'*EDFC* propose de précieuses indications sur la particularité grammaticale, et sur l'emploi du mot relevant de la formation d'un énoncé. Dans l'exemple qui suit, l'indication de la forme plurielle du mot-vedette et l'emploi de la forme archaïque au sens figuré peuvent être présentés au sein de la section introduite par l'abréviation *rem.*, soulignée en noir, et détachée du reste de l'article, là encore, par une marge à gauche :

appât [apa] [[anc. fr. *past* (=nourriture) <lat. *pastus* (=pâture)]] *n.m.*

① 미끼 ; (짐승을 잡기위한) 먹이 : ~ de fond 밀밥. ② 유혹,

함정 : ~ du gain 물욕 ③ mordre à l'~ 미끼를 물다, 미기에 걸려들다.

rem. 복수형은 appâts. 옛형 *appas* 는 비유적으로 쓰임.

Dans certains articles, l'exemple a pour rôle de montrer les différentes constructions des entrées et des acceptions. Quant il s'agit de mots prédicatifs, en particulier les verbes, il permet notamment de fournir des indications syntaxiques. Il a donc une fonction de concrétisation dans le contexte. La construction du verbe *encombrer* suivi de la préposition *de* n'est, par exemple, pas précisée dans l'article ; c'est le syntagme-exemple « (encombrer) sa vie de préoccupations inutiles », que l'on trouve ensuite, qui illustre la condition d'emploi pour obtenir le sens d'une autre acception du mot.

La mise en contact des deux systèmes lexicaux, coréen et français, et l'illustration par des exemples font souvent appel à un contexte culturel. Pour le premier cas, la glose comble une lacune dans la mise en équivalence, soit comme équivalent explicatif, soit en tant que supplément, à côté de l'équivalent partiel. Pour le second cas, les exemples se fondent sur un environnement culturel, qu'ils diffusent dans le dictionnaire. Ces deux aspects doivent être pris en compte ensemble ou séparément en fonction du mot défini. L'article *galette* de l'*EDFC* ne propose qu'une glose descriptive « rond et plat », pour l'équivalent « gâteau ». L'exemple « galette des Rois » est toutefois nécessaire pour faire connaître au lecteur coréen ce type de galette, qui n'appartient pas spécifiquement à son environnement culturel. Quant à l'équivalent coréen « gâteau », terme hypéronymique, l'ouvrage privilégie ce mot dans le cas d'une mise en équivalence entre des entrées relatives à la pâtisserie française, à défaut d'une

variété de gâteaux dans l'univers de la langue cible. La notion d'écart culturel est à considérer avec attention par les lexicographes, les lecteurs des deux langues n'ayant pas les mêmes repères.

Le dictionnaire ajoute également des éléments iconographiques dans l'espace macrostructurel, pour éclairer le référent, au risque de rendre l'ouvrage trop hétéroclite. Pourtant, le dictionnaire général de langue, de nature plutôt conventionnelle, surtout lorsqu'il s'agit de dictionnaires bilingues, ne peut exclure les informations encyclopédiques. Pour préciser les signes dénominatifs, qui désignent une chose substantielle, l'illustration peut être fortement utile. L'auteur a ainsi ouvert l'accès, dans son ouvrage, aux éléments iconographiques. Il indique lui-même le nombre d'illustrations qu'il en a insérées : 209. L'entrée *landau*, petite voiture attelée à quatre roues et à deux ou quatre chevaux, ou *hune*, qui indique une plate-forme intermédiaire dans les mâts, sont comprises beaucoup plus rapidement grâce à un dessin. L'iconographie a donc autant sa place dans les dictionnaires bilingues que dans les dictionnaires monolingues. Son rôle est en adéquation avec l'objectif du dictionnaire bilingue, car elle facilite la compréhension d'une langue étrangère.

L'*EDFC* se distingue donc par plusieurs pratiques originales dans l'histoire de la lexicographie franco-coréenne : le recours à l'étymologie, l'adaptation de l'aspect onomasiologique dans l'organisation sémasiologique de la nomenclature et l'utilisation d'éléments iconographiques. Or ces originalités ne font pas l'unanimité à l'époque. Par conséquent, le dictionnaire français-coréen qui a suivi n'a pas utilisé d'illustrations ni repris l'introduction de remarques dans une perspective onomasiologique. Le traitement complexe de la nomenclature est délaissé jusqu'à une date récente. Quant à l'étymologie, celle-ci est de nouveau mise en valeur, quinze ans plus tard, dans le *PrDFC*.

d. Le *Modèle Dictionnaire français-coréen*

La Société coréenne de langue et littérature françaises présente, en 1988, une version revue et augmentée de son ouvrage paru en 1971. Le *Modèle Dictionnaire français-coréen* – abrégé en *MDFC* – contient 350 pages de plus que l'ouvrage précédent, soit 2177 pages au total.

Le *MDFC* organise de la même manière sa mégastructure. Après les prolégomènes des années 1950 et des années 1980, l'organisation de la partie introductive se stabilise enfin dans la pratique lexicographique en Corée. Trente ans après la première publication du dictionnaire franco-coréen par des auteurs coréens, l'entreprise est un succès.

De nombreux ouvrages sont désormais disponibles et ont servi de sources : les références lexicographiques sont puisées dans le *PR*, le *GLLF*, le *Lexis* et le *TLF* ; les ressources bilingues, dans les dictionnaires français-anglais, français-japonais et français-coréen ; les domaines théoriques et sur le thème, dans le *Dictionnaire des structures fondamentales du français* de CLE international, le *Dictionnaire du français langue étrangère* de Larousse, le *Dictionnaire des mots contemporains* de Robert, et même le *Grand Dictionnaire Encyclopédique de Larousse*. Même si le *MDFC* ne précise pas dans chaque partie quelle est la source utilisée, certaines indications nous aident à le deviner.

Cet ouvrage s'adressent aux étudiants et aux lycéens, aux chercheurs ayant besoin d'un accès pratique aux informations en français, quel que soit leur domaine de recherche, et plus généralement, à tous ceux que la langue française intéresse. Pour ce large éventail de lecteurs, le rôle pédagogique de l'ouvrage est primordial : les particularités syntaxiques sont donc relevées, le vocabulaire le plus courant est mis en relief et les mots nouveaux, les usages modernes sont ajoutés. Cette démarche a demandé un tri rigoureux parmi les sources.

Si la nomenclature est classée par ordre alphabétique, de manière standard, ce dictionnaire n'est pas conçu selon la mésostructure et ne suit pas une démarche onomasiologique comme son prédécesseur. Une opération mésostructurale différente affecte l'ordre des entrées : l'entrée *piétinement* précède, par exemple, l'entrée *piétiner*, tandis que le mot *piétinement* suit en tant que sous-entrée l'entrée *piétiner* dans l'*EDFC*. Pour séparer les homonymes dans la nomenclature, les auteurs expliquent qu'ils ont traité séparément les homographes qui n'avaient pas la même origine, mais qu'ils ont distingué les homonymes de la façon dont ils le sont habituellement, en français.

Le texte microstructurel subit des modifications par rapport à la version précédente. Des nouveautés et des améliorations sont ainsi proposées dans le contenu de l'article par rapport au *NDFC*. Les acceptions de la préposition *à* sont re-catégorisées et plusieurs exemples sont ajoutés :

L'entrée *à* dans le *NDFC*

à [a] *prép.* [...] II. ((방향)) ① ((목적지)) ...에, ...으로 ; ...에의 (= vers).
 aller *à* Paris 파리에 가다. *À la porte !* 나갔 ! venir *à* (=auprès d')
 elle 그 여자 곁에 오다. ② ((시간)) (a) ...까지 du matin *au* soir
 아침부터 저녁까지, 하루종일. recevoir de 4 *à* 6 heures 4시부터
 6시까지 면회에 응하다. (b) ((어림수)) ...내지 (= environ, ou) de
 quatre *à* six hommes 4명 내지 6명. cinq *à* (=ou) six heures 5시
 또는 6시. ③ ((정도·결과)) (a) ((정도)) ...만큼, ...도록 (= jusqu'à).
 aimer *à* la folie 미치도록 사랑하다. J'en arrive [viens] *à* penser
 qu'il a raison. 나는 그가 옳다고 생각하게끔 되었다. (b) ((결과))
 ...도록 (= au point de). courir *à* perdre haleine 숨이 끊어지도록
 달리다. *à* ma surprise 놀랍게도. blesser *à* mort 치명상을 입히다. [...]

L'entrée *à* dans le *MDFC*

à [a] *prép.* [...] II. ((방향)) ① ((목적지·방향)) ...에, ...으로 ; ...쪽으로
 (vers) aller *à* Paris 파리에 가다. *À la porte !* 나갔 ! venir *à* (auprès
 d') elle 그 여자 곁에 오다. aller *au* Japon 일본에 가다 ((여성 국명
 앞에서는 *à* 대신 *en* 이 쓰임 : aller *en* France)).
 ② ((시간)) ...까지 du matin *au* soir 아침부터 저녁까지, 하루종일.
 recevoir de 4 *à* 6 heures 4시부터 6시까지 면회에 응하다.

③ ((정도·결과)) ㉠ ((정도)) ...만큼, ...도록 (= jusqu'à). aimer à la folie 미치도록 사랑하다. J'en arrive [viens] à penser qu'il a raison. 나는 그가 옳다고 생각하게끔 되었다. C'est à n'y pas croire. 도저히 믿어지지 않는다 [않을 정도이다]. ㉢ ((결과)) ...도록 (au point de). courir à perdre haleine 숨이 끊어지도록 달리다. à ma surprise 놀랍게도. blesser à mort 치명상을 입히다. ㉣ ((어림수)) ...내지(environ, ou). de quatre à six hommes 4명 내지 6명. cinq à [ou] six heures 5시 또는 6시. [...]

Par rapport au *NDFC*, chaque sous-entrée (I, II, III...) et chaque catégorie (①, ②, ③) des articles du *MDFC* sont renvoyées à la ligne suivante pour mieux les distinguer. ce qui permet une meilleure visibilité. D'autre part, l'acception (b) (en gris) dans la catégorie ② de la sous-entrée II du *NDFC* est classée en ㉣ (en gris) dans la catégorie ③ de la sous-entrée II du *MDFC*. Ce reclassement correspond à la manière de distinguer des acceptions séparées pratiquée dans les dictionnaires monolingues récents. Les auteurs choisissent des exemples bien ciblés pour présenter à la fois un emploi courant et des remarques grammaticales comme dans « aller *au* Japon 일본에 가다 ((여성 국명 앞에서는 à 대신 en 이 쓰임 : aller en France)) » : à travers cet exemple, l'utilisation de la préposition à ou *en* devant un nom de pays est précisée.

Éviter les lacunes dans la mise en équivalence est l'un des objectifs principaux des versions remaniées. Pour ce faire, le *MDFC* tente de reformuler et d'améliorer les équivalents proposés dans la version précédente, voire dans les autres dictionnaires. Par conséquent, l'ordre des acceptions est librement modifié, comme dans l'exemple de l'entrée à ci-dessus, tout comme le mode de reformulation, par exemple du synonyme périphrastique à la paraphrase. L'ajout ou la suppression d'un sens sont également laissés à l'appréciation du lexicographe. Un sens et un équivalent nouveau sont, par exemple, insérés dans l'article *piéger* : (모르고 만지면 폭발하는 지뢰·폭탄에) 특수장치를 가하다 ; (도로 따위에) 위장폭탄을 가설하다 « Dissimuler une charge explosive dans un lieu comme un terrain, une route, un véhicule pour le faire sauter ». Pour l'équivalent du verbe *admettre*, le sens juridique, 【법】 수리하다 « accepter », est spécifié alors qu'il ne l'était pas dans les précédents dictionnaires. Quant à l'entrée *bricoler*, l'équivalent 간접적인 방법을 쓰다 « employer des moyens détournés », présent dans l'*EDFC*, est supprimé.

En ce qui concerne la révision des équivalents proposés, nous pouvons distinguer plusieurs manières de procéder. Le texte de l'article est enrichi par l'addition de nouvelles acceptions (les entrées *baril*, *capter*, *cou*, *comble*), des exemples (les entrées *admis*, *barbouiller*), ou des unités équivalentes (les entrées *barbouiller*, *baser*). Les différents sens (l'entrée *combineur*) ou équivalents (l'entrée *capter*) peuvent être triés différemment. La manière de reformuler peut, par ailleurs, être modifiée : de l'équivalent périphrastique vers un équivalent paraphrastique (l'entrée *coucher*), de l'équivalent paraphrastique vers un équivalent périphrastique (les entrées *clignement*, *comédie*) ; elle peut être à nouveau mise en pratique (l'entrée *admissible*), ou encore faire appel à une glose supplémentaire (l'entrée *battre*) ou à une nouvelle glose (l'entrée *cou*). De tels remaniements rendent les équivalents plus intelligibles et plus faciles à traiter pour le public à qui le dictionnaire est destiné, même si une méthode rigoureuse n'est pas suivie. Voici quelques-unes des entrées citées en exemple, dans lesquelles les équivalents ont été reformulés afin d'améliorer la qualité de l'ouvrage :

	Le <i>NDFC</i>		Le <i>MDFC</i>
coucher	③ 누이다	→	③ 비스듬히 기울게하다 ; (수평으로) 기울게하다
clignement	눈을 좁히기	→	실눈뜨기
comédie	(특히 아이들의) 못된 짓	→	(특히 아이들의) 장난, 소동
admissible	필기 시험에 합격한	→	④ 1 차 시험에 합격한
battre	(물결 따위가) 부딪치다	→	(바람·물결 따위가 되풀이해서) 부딪치다
cou	목	→	① (사람·동물의) 목, ② (용기 따위의) 목 etc.

L'utilisation de l'abréviation « REM » surlignée en noir demeure dans le *MDFC*, mais son rôle n'est pas tout à fait le même. Le *NDFC* n'utilisait que pour des informations grammaticales et recourait à d'autres abréviations pour décrire les différentes nuances entre les synonymes ou pour renvoyer le lecteur vers d'autres entrées ; la section du *MDFC* introduite par **REM** réunit les deux premiers renseignements : les informations grammaticales et syntaxiques, ainsi que les contextes d'emploi. Précisons que ces éléments indicatifs n'apparaissent que de manière sélective.

L'aspect pédagogique de cette section est renforcé par l'astérisque. Placé en haut à gauche de l'entrée, il signale les mots jugés fondamentaux. Cette indication apparaît dès l'ouvrage de 1969 de Whi-Yong Lee, mais la différence entre les ouvrages de Lee (1969 et 1983) et ceux de la Société coréenne de langue et littérature françaises (1971 et 1988)

est la source qui a servi à identifier et à sélectionner les mots fondamentaux. Ces deux derniers dictionnaires font référence au *French Word Book* de Vander Beke, rédigé à la fin des années 1920, et au *Français élémentaire*, élaboré au début des années 1950 par le Ministère de l'éducation nationale, plus connu sous le titre *Le Français fondamental*. En se fondant sur la liste établie par ces ouvrages, le *MDFC* a fait précéder d'un astérisque environ 3 500 entrées. Lorsqu'un mot apparaît dans les deux volumes, il est précédé de deux astérisques : c'est le cas pour près de 900 entrées.

Les circonstances sociales de l'époque ont joué sur la sélection des mots fondamentaux et les références des années 1920 ou 1950 sont, en 1980, datées. Les auteurs accordent toutefois une considération particulière à ces entrées, toujours dans un but pédagogique.

Les flèches qui introduisaient les synonymes et les antonymes dans le *NDFC* de 1971 apparaissent également dans la nouvelle version : la flèche vers la droite (→) pour les mots « liés par le sens », selon l'expression des auteurs, et la flèche à double sens « ↔ » pour les antonymes. La flèche vers la droite semble plutôt renvoyer à l'hyperonyme d'un mot défini comme *meurtrier* (→ château) ou *piédestal* (→ colonne). Le signe égal indiquait la synonymie dans le *NDFC* ; les auteurs du *MDFC* privilégient une présentation entre parenthèses des synonymes, sans les faire précéder de ce signe. Le synonyme et l'antonyme, séparés ou regroupés, sont donnés après l'équivalent, sans être contextualisés :

vague² ① 명확하지 않은, 애매한, 모호한, 막연한 (flou, voilé, ↔ précis)

vaillant ② 꺾꺾한, 굳센 (↔ faible) ; 부지런한, 열심인 (↔ paresseux)

Des exemples sont ajoutés non seulement pour aider à la compréhension du sens – ils représentent « une portion de discours [...] dans les travaux de sémantique lexicale²⁶⁹ » –, mais aussi pour reproduire une formulation que l'utilisateur souhaite trouver dans le dictionnaire. Les exemples sont là encore retenus selon leur part d'apport culturel. Deux traitements différents sont à relever. Le premier concerne les éléments culturels susceptibles d'englober l'ensemble des exemples (nous rétablissons le mot, en le soulignant, remplacé par un tilde dans l'article) :

²⁶⁹ P. Frassi, « L'exemple et le corpus en lexicographie : le cas du *Trésor de la langue française* », 2010b, p. 204.

monter une pièce de Camus
administrateur général de la Comédie-Française
Pour commencer, prenons un apéritif.

Le deuxième traitement est plus implicite : les différentes manières de cerner et de découper les mots, et plus précisément les sens, en lien avec une certaine vision du monde, multiplient les cas *sui generis*. Le cas français-italien « un mare di qualche cosa – un tas de quelque chose²⁷⁰ » et celui qui figure dans le *MDFC*, « débordement de joie (colère) – 기쁨(분노)의 폭발 *explosion de joie (colère)* », en sont la preuve.

Le *MDFC* cherche ainsi à revaloriser le *NDFC* de 1971 en tirant profit des expériences lexicographiques antérieures. Si l'ouvrage est peu novateur dans le domaine de la lexicographie franco-coréenne, il présente cependant un aspect plus moderne que ses prédécesseurs. Outre la nomenclature en augmentation, il modifie la plupart des aspects relatifs à la valeur sémantique, qui n'avaient fait l'objet d'aucun remaniement depuis des décennies.

En 1993, un dictionnaire de petite taille est édité par quelques membres de l'Association coréenne des professeurs de français (au lycée), qui s'adresse aux débutants, et en particulier aux lycéens : il s'agit du *Petit Dictionnaire français-coréen*. En Corée, les lycéens peuvent choisir une deuxième langue étrangère après l'anglais. Ils se dirigent en grande majorité vers le chinois et vers le japonais, au détriment du français. Le niveau d'enseignement de cette langue n'est par ailleurs pas très élevé. Ce public débutant, dont fait partie ce petit nombre de lycéens, est peu pris en compte dans le processus d'élaboration du dictionnaire général. Ainsi, l'intitulé coréen est 프랑스어 입문사전 : « dictionnaire introductif du français ». Il a une taille réduite à tout niveau et ne subit pas de véritables modifications par rapport aux dictionnaires de la même taille des années 1970.

²⁷⁰ C. De Giovanni, « L'équivalence lexicographique dans la différence. Des réflexions pour l'avenir », 2011, p. 20.

e. *Le Prime Dictionnaire français-coréen*

Le dernier dictionnaire français-coréen du XX^e siècle paraît en 1998 chez Doosan-donga. Cet ouvrage est écrit par une équipe constituée de 22 membres dont deux professeurs à l'université nationale de Séoul, Ji-Yeong Jeong et Jae-Seong Hong, qui sont les principaux rédacteurs. *Le Prime Dictionnaire français-coréen* – abrégé en *PrDFC* – est le plus gros volume de l'histoire du dictionnaire franco-coréen. Il totalise 2 883 pages, ce qui est quasiment équivalent au *PR* 2012, qui présente 2 837 pages. Parmi les dictionnaires que nous avons présentés, les trois plus récents, l'*EDFC*, le *MDFC* et le *PrDFC* qui comptent plus de 2 000 pages chacun, sont toujours sur le marché. Réédités avec ou sans révisions, ils sont désormais des ouvrages majeurs au sein de la communauté coréophone.

Chaque dictionnaire a ses propres caractéristiques. Le succès commercial d'un dictionnaire par rapport à d'autres ouvrages ne présume pas forcément de sa qualité. Pour obtenir plus d'informations étymologiques, il vaut mieux consulter le dictionnaire de Whi-Yong Lee de 1983 (l'*EDFC*), et si l'on cherche des mots plus récents, il est recommandé d'utiliser le dernier en date, le *PrDFC*.

Pendant les dix années où aucun dictionnaire volumineux n'a paru, la langue n'a cessé d'évoluer. Les lexicographes ont alors jugé qu'un simple remaniement ne suffisait pas pour une telle mise à jour. Entre-temps, une collaboration avec les Éditions *Dictionnaires Le Robert* a incité les lexicographes à se consacrer à l'élaboration d'un nouveau dictionnaire. Le *PrDFC* a bien entendu été conçu dans le sillage des deux précédents ouvrages français-coréens, mentionnés parmi les sources. Les auteurs ont travaillé avec beaucoup d'exigence pour aboutir à un résultat solide sur le plan scientifique : le champ des références lexicographiques s'est largement étendu, tout comme le nombre de références bibliographiques d'ouvrages de grammaire et de linguistique.

Les auteurs ont conçu un ouvrage pratique et multi-usage pouvant s'adapter aux différents besoins du public. Ils expliquent que de nouvelles entrées et de nouveaux sens

ont été insérés, que les acceptions sont plus segmentées encore au sein des articles, que des équivalents plus appropriés ont remplacé les prétendants et que certaines erreurs ont été corrigées.

La segmentation des sens peut être considérée comme une opération visant à trouver l'équivalent approprié. Le *PrDFC* est le premier dictionnaire qui aborde ce problème. Donner des équivalents pour toutes les circonstances dans lesquelles le mot est employé, pour toutes les occurrences potentielles d'un terme est impossible, mais les auteurs se sont efforcés de restituer convenablement le sens grâce à un choix d'équivalents adaptés, au moins pour les sens les plus fréquents et les plus courants.

En ce qui concerne la première partie, tous les éléments habituellement requis sont présents : la préface, la liste des rédacteurs et des références, la notice explicative, la note sur la prononciation et les listes d'abréviations. La carte géographique de la France et celle du monde de la francophonie figurent sur la deuxième couverture, comme dans le *MDFC*. L'ossature mégastructurelle n'en est plus à son stade de développement, elle est déjà stabilisée et, en quelque sorte, modélisée grâce à l'expérience acquise depuis quarante ans.

L'une des notices explicatives du *PrDFC* attire en particulier notre attention. Les auteurs ont choisi environ 8 000 mots usuels pour lesquels l'article précise l'étymologie : par exemple, l'entrée *dénuer* [[XII ; lat. *denudare*]], l'entrée *drame* [[XVII ; lat. *drama* (=action)]. La relation de dérivation apparaît aussi avec sa datation avec ou sans l'élément étymologique de la manière suivante : récit [[XVI ; < *reciter*]], intelligence [[XII ; lat. *intelligentia* < *intelligere* (=comprendre)]. Ce qui change par rapport à la présentation des éléments historiques de l'*EDFC*, c'est leur datation : le *PrDFC* présente sélectivement l'étymologie avec la date de sa première apparition ; l'*EDFC* la présente sans datation pour un plus grand nombre d'entrées que le *PrDFC*. Voici quelques extraits d'entrées accompagnées de leurs origines, de leurs datations ou de leurs informations étendues :

L'EDFC	Le PrDFC
<p>pictural, e, aux [piktyʁal, -o] [[lat. <i>pictura</i> (=peinture)]] <i>adj.</i></p> <p>pie¹ [pi] [[lat. <i>pica</i>]] <i>n.f.</i></p> <p>pidgin(-english) [pidʒin(ingliʃ)] [[mot angl., alter. du mot <i>business</i> prononcé par les Chinois]] <i>m.</i></p>	<p>pictural(ale, pl. aux) [piktyʁal, -o] <i>a.</i></p> <p>pie¹ [pi] <i>n.f.</i></p> <p>pidgin(-english) [pidʒin(ingli:ʃ)] <i>n.m.</i></p>
<p>pierre [pjɛ:ʁ] [[lat. <i>petra</i>. cf. pétrifier]] <i>n.f.</i></p> <p>ped [pje] [[lat. <i>pes, pedis</i>. cf. <i>pédestre, pédicure</i>]] <i>n.m.</i></p>	<p>pierre [pjɛ:ʁ] [[XI ; lat. <i>petra</i>]] <i>n.f.</i></p> <p>ped [pje] [[X ; lat. <i>pes</i>]] <i>n.m.</i></p>

[Tableau 21] Les éléments étymologiques de l'EDFC et du PrDFC

Avec l'apparition du nouveau dictionnaire, l'organisation des acceptions, notamment pour les mots polysémiques, change en fonction de la logique linguistique de l'auteur. Elle est surtout améliorée dans l'intention de mieux segmenter ou de regrouper les sens. L'amélioration se rapporte à deux aspects : la quantité et la qualité. Concernant la première, l'entrée *pièce* comporte treize acceptions dans le *PrDFC*, au lieu de douze dans le *MDFC* de 1988 et de dix dans l'*EDFC* de 1983. Il y a cinq acceptions dans l'article de l'entrée *fuser* du *PrDFC*, mais il n'y en a que quatre dans le *MDFC* et deux dans l'*EDFC*. La quantité est ici liée à la qualité. Une subdivision réduite, c'est-à-dire moins précise, ne permet pas de retenir les différents sens, en l'occurrence les divers équivalents.

Pour ce qui est de la qualité, des changements apparaissent au niveau de l'ordre et de la modification du contenu. Dans l'article *pièce* de l'*EDFC*, les sens de « pièce de vin » et de « pourboire » sont retenus en tant que sens catégorisés, tandis que dans le *MDFC*, ils sont insérés dans le texte et perdent leur statut d'acception. Les sens de « pièces d'un jeu d'échecs » et d'« individu » sont présentés comme des acceptions dans le *MDFC*, mais ils perdent ce statut et deviennent, dans le *PrDFC*, des exemples introduits dans un sous-article. Les sens de « pièces d'un mécanisme », de « pièces osseuses du squelette » ou de « pièces florales » sont présentés séparément, tout en

précisant le domaine spécifique où ils apparaissent. Ils sont pourtant regroupés dans une même sous-entrée dans le *PR* (2012).

Compte tenu des résultats de telles réorganisations, nous pouvons penser que la disposition du texte ne se rapporte pas seulement à l'emploi du sens en fonction de la fréquence et de la généralité. Le regroupement des trois emplois considérés comme comparables dans le sens de « morceau qui constitue la totalité des parties concernées », comme le fait le *PR* et leur séparation dans le *PrDFC*, témoigne de l'hétérogénéité des choix des lexicographes. Ainsi l'ouvrage français doit davantage tenir compte, selon nous, de la fonction sémantique, tandis que l'ouvrage français-coréen prend en compte l'usage propre à un domaine spécifique avec l'apparition de combinaisons habituelles de mots.

Le *MDFC* a déjà donné un exemple d'insertion de commentaires sur l'emploi ou les renseignements syntaxico-grammaticaux – « aller au Japon, aller en France » –. Le *PrDFC* reprend cet exemple en ajoutant un petit texte à la remarque. Il nous semble que l'ajout de l'abréviation **Rem** ne joue plus un rôle onomasiologique. Par ailleurs, les synonymes, qui figuraient dans une telle section, dans le *MDFC*, sont simplement énumérés, le cas échéant, dans le *PrDFC*, après les équivalents, sans préciser les nuances. Une remarque introduite par l'abréviation **Rem** ne concerne qu'une particularité grammaticale dans ce dictionnaire. Quant aux exemples, ceux modifiés par les lexicographes de ce dictionnaire entraînent parfois des anomalies, par ailleurs. Dans l'usage actuel, qui n'est plus celui de la langue du XVII^e siècle, on ne dit pas « s'éclater de rire », extrait d'une citation de Descartes, dans l'entrée *éclater*, mais « éclater de rire ». Cette forme pronominale risque de déstabiliser le lecteur allophone tombant sur cet exemple.

De même que les éléments étymologiques, l'iconographie est également réutilisée. Comme dans les dictionnaires précédents, celle-ci est efficace pour représenter les objets comme les différentes parties d'un château, d'un théâtre, les diverses sortes de décolleté, là où une description écrite serait plus laborieuse pour le lecteur.

La partie annexe est, elle aussi, de plus en plus détaillée : il ne s'agit plus de présenter un simple tableau de conjugaisons, mais des informations de connaissances générales y sont ajoutées, qui ne concernent pas que la langue, mais aussi les connaissances générales, encyclopédiques et culturelles, telles que les chiffres et les nombres, les mois et les saisons, les fêtes, la liste des toponymes et leurs formes substantives et adjectives, etc. Certaines de ces données sont reprises dans des dictionnaires antérieurs, d'autres sont inédites.

En trente ans, la façon de travailler a changé. Les auteurs, qui sont à la fois des chercheurs et des enseignants de la langue française, des spécialistes de linguistique ou de littérature, se concentrent principalement sur la nécessité d'aboutir un outil pratique, dans un domaine où l'exigence scientifique est de plus en plus élevée. La conception d'un dictionnaire est désormais un travail pluridisciplinaire, qui ne se réduit plus au seul domaine de la linguistique et à la connaissance de deux langues. Les innovations technologiques modifient, en outre, le support. Les chercheurs doivent envisager une nouvelle approche du dictionnaire, le dictionnaire électronique ou numérisé offrant des possibilités multiples par rapport à la version papier. L'enjeu des dictionnaires français-coréens du XXI^e siècle est donc d'évaluer le projet lexicographique en fonction d'un objet spécifique, d'un public délimité, d'un volume adapté et d'un support en mutation.

4. Les dictionnaires du XXI^e siècle

Près de quarante ans après la publication du premier dictionnaire de Jin-Goo Lee, la lexicographie franco-coréenne est devenue un domaine à part entière. Entre sa première et sa dernière publication, le volume de l'ouvrage a quasiment été multiplié par trois. Les ingrédients lexicographiques qui sous-tendent l'édification structurelle du dictionnaire ont également été doublés. La recherche est dynamique et aboutit à des résultats convaincants, comme celle sur le traitement de locutions verbales en lexicographie ou celle sur la traduction des exemples dans le dictionnaire franco-coréen²⁷¹.

Globalement, les lexicographes coréens sont devenus plus attentifs aux besoins du public. Ils ne se limitent plus à améliorer une technique lexicographique encore inexistante il y a un demi-siècle, mais doivent relever les nouveaux défis du XXI^e siècle. L'élaboration d'un outil automatique ne contribue guère toutefois à l'informatisation d'un dictionnaire franco-coréen jusqu'à aujourd'hui.

²⁷¹ Voir S.-H. Do, « À propos du traitement de certaines locutions verbales françaises (avoir + (art.) + nom) dans les dictionnaires », 2000 et S. H. Pak, « Korean phrases in Korean-French dictionary and their translation in French », 2004.

a. Le *Nouveau Dictionnaire coréen-français de 2007*

Le deuxième dictionnaire coréen-français rédigé par la Société coréenne de langue et littérature françaises est, au départ, un projet qui a seulement pour but de proposer une nouvelle version du *DCF 1978*. L'ouvrage domine le marché du dictionnaire coréen-français depuis sa publication. L'orientation change : alors qu'ils ont débuté le travail, les auteurs prennent la décision de rédiger un dictionnaire totalement nouveau. Il paraît en 2007, sous le titre : *Nouveau Dictionnaire coréen-français* – abrégé en *NDCF*.

Une carte géographique des pays francophones est, en premier lieu, proposée suivie d'une brève explication sur le statut de la langue française dans le monde. Figurent ensuite la préface, la présentation du comité de rédaction, les caractéristiques du nouvel ouvrage, la notice explicative, la présentation de l'alphabet coréen et sa transcription en lettres latines, expliquée dans les deux langues. Les sources ne sont pas mentionnées. Les auteurs précisent seulement que leur travail a été effectué, d'une part, par une équipe chargée de réunir la nomenclature, les mots-vedettes coréens, et d'autre part, par un groupe franco-coréen de rédacteurs, chargés de sélectionner les équivalents français. Les deux équipes se sont associées pour rassembler des ressources lexicales à partir d'une nouvelle analyse du lexique coréen contemporain²⁷².

Les auteurs du *NDCF*, évoquent ensuite le double public auquel leur ouvrage pédagogique et pluridisciplinaire s'adresse : principalement les coréanophones qui souhaitent s'exprimer en français, et les francophones moins nombreux, apprenants ou chercheurs. Des informations sur la combinaison lexicale et sur la construction de la langue coréenne sont insérées et peuvent intéresser à la fois le public secondaire et le public prioritaire. Ces informations sont souvent données en tant qu'exemples, comme « 사람들은 그의 열정[애국심, 정성]에 감복하였다 *On a admiré sa passion [son patriotisme, sa sincérité].* »

²⁷² Préface du *NDCF*, 2007, p. ii.

Dans ce dictionnaire, les indications – les abréviations de l’origine du mot, de la catégorie grammaticale du coréen et du français, du registre de langue, ainsi que du domaine spécifique – et les signes conventionnels sont listés dans la notice sans trop de modifications par rapport aux dictionnaires précédents. En revanche, la partie explicative sur le système phonétique de la langue coréenne est plus riche que celle du *DCF 1978*. Ces informations sont particulièrement utiles aux non coréanophones, qui disposent ainsi de base pour progresser dans une langue qu’ils maîtrisent peu.

En ce qui concerne les entrées, l’orthographe de certains mots coréens est éventuellement modifiée, selon l’évolution de la langue. C’est le cas du mot *가까와지다* « approcher », devenu *가까워지다* (와 → 워). D’autres sont exclus de la nomenclature. Nous avons observé les modifications subies dans la section des lettres ㅂ et ㅈ (les mots supprimés sont biffés, les substitutions signalées par une flèche) :

ㅂ	ㅈ
⋮	⋮
반할인 <i>réduction de 50% pour cent</i>	전략 <i>chute</i>
반함 <i>action de mettre du riz et des perles dans la bouche d’un défunt</i>	전란 <i>guerre</i>
반함 <i>gamelle</i>	전람 <i>exposition</i>
반항 <i>résistance</i>	전래 <i>transmission</i>
← 반핵 <i>antinucléaire</i>	전략 1 <i>stratégie</i>
반향 <i>retentissement</i>	전략 2 <i>omission du début ((d’un texte))</i>
반혁명 <i>contre-révolution</i>	전량 1 <i>argent et vivres</i>
반현 <i>bordée de bâbord</i>	전량 2 <i>toute la quantité</i>
반혓소리 <i>semi-linguale</i>	전력 1 <i>toutes les forces (toutes ses forces)</i>
반환 <i>rétrocession</i>	전력 2 <i>concentration de ses forces</i>
반희장 <i>garniture de couleur aux manches, au col...</i>	전력 3 <i>énergie électrique</i>
받걸이 <i>encaissement</i>	전력 4 <i>carrière militaire</i>
받고차기 <i>dispute</i>	전력 5 <i>force armée (forces armées)</i>
받내다 <i>aider un malade à faire ses besoins</i>	← 전력 6 <i>antécédents ((de qn))</i>
받다 <i>recevoir</i>	전림 <i>application ((à l’étude)) (▶ 전념)</i>
⋮	전령 1 <i>sonnerie électrique</i>
	전령 2 <i>planton</i>
⋮	⋮

[Tableau 22] Changement des composantes de la nomenclature entre le *DCF 1978* et le *NDCF*

Ce renouvellement au niveau macrostructurel peut, d'une part, être dû au changement de l'orthographe des lemmes. L'entrée 전립 disparaît pour cette raison. L'ordre des entrées est par conséquent bouleversé. La modification peut, d'autre part, découler de la séparation entre polysémie et homonymie. L'entrée 받다, en bas de la colonne de gauche, est segmentée en deux : le sens « frapper, buter » est considéré comme trop éloigné, deux entrées indépendantes figurant dans le *NDCF* : 받다¹ et 받다². Les mots surlignés dans la colonne de droite montre que les variantes « toutes les forces → toutes ses forces » se sont neutralisées ou que l'usage le plus fréquent est retenu, comme dans « force armée → forces armées ».

Poursuivons la comparaison entre ces deux ouvrages édités par la même société et qui ont été de première utilité à la communauté francophone de la Corée. L'extrait de l'article suivant (공업) montre l'organisation de la microstructure et nous servira à repérer les changements par rapport au *DCF 1978* :

- 공업 工業 [명] industrie *f.* ¶ ~의 중심지 centre industriel. ¶ 전자[전기, 섬유, 식품, (중)화학, 금속, 기계, 자동차] ~ industries électroniques [électrique, textiles, alimentaires, chimiques (lourdes), métallurgiques, mécaniques, automobiles]. ¶ ~ 폐수 eaux usées d'origine industrielle [rejetées par une usine]. ¶ ~의 발달을 촉진시키다 favoriser le développement industriel. ¶ ~을 기초로 국가를 재건하다 redresser [relever] le pays en mettant les industries au premier plan.
- ◆ _화 -化 [명] [관] industrialisation *f.* ¶ ~화하다 industrialiser ((une fabrication, un pays)). ¶ ~화되다 s'industrialiser.
- ◆ 가내_家內-[명] industrie *f.* domestique.
- ◆ 경_輕-[명] industrie *f.* légère.
- ◆ _계 -界 [명] secteur *m* de l'industrie.
- ◆ _고등학교 -高等學校 [명] lycée *m* (d'enseignement) technique.
- ◆ _국 -國 pays *m* industriel ; pays *m* industrialisé.
- ⋮
- ◆ _용 -用 [명] usage *m* industriel.
- ◆ _용수 -用水 [명] eaux *fpl* à usage industriel.

- ◆ _전문대학 - 專門大學 [명] institut *m* de technologie.
- ⋮
- ◆ _지대 - 地帶 [명] région *f* industrielle.
- ◆ _지역 - 地域 [명] secteur *m* [zone *f*] industriel(*le*).
- ◆ _중 - 重 [명] industrie *f* lourde.

La catégorie grammaticale de l'entrée ou des sous-entrées, qui n'était pas signalée dans l'ouvrage de 1978, apparaît ici précédée d'une lettre coréenne encadrée : [명] pour « nom » ou [관] pour « mot adnominal ». Le changement d'organisation formelle augmente la visibilité des constituants microstructurels. L'insertion d'une marge à gauche pour chaque sous-entrée permet de les distinguer rapidement.

Le regroupement des emplois de l'entrée et des unités lexicales ayant le statut de sous-entrée clarifie celui effectué dans le *DCF 1978*. L'organisation du contenu a été considérablement modifiée : par exemple, la première sous-entrée, _화 « industrialisation » était rangée parmi les emplois de l'entrée dans le dictionnaire de 1978. La différenciation de la forme et de la catégorie grammaticale, c'est-à-dire des dérivés (*industrialisation, industrialiser*), avec l'entrée *industrie* a entraîné ce changement de statut. Les équivalents et les exemples n'échappent pas à ces bouleversements. L'équivalent de la sous-entrée _용수 « eau(x) industrielle », qui était périphrastique dans l'édition de 1978, est devenue paraphrastique dans le *NDCF* : « eaux à usage industriel ». Les changements n'affectent pas toutes les entrées du nouvel ouvrage, mais les mots usuels sont les plus concernés.

Un autre point important parmi les modifications de la microstructure du *NDCF* est le traitement du nom prédicatif. Un losange blanc est utilisé pour présenter le verbe support susceptible de s'unir au nom prédicatif. Il existe plusieurs verbes supports, présentés en fonction des constructions possibles et courantes, dans les deux ouvrages. Le *DCF 1978* ne traite toutefois que le verbe 하다 « faire » (dans son sens propre et le plus global) pour l'entrée 부여, alors que le *NDCF* enrichit les cas co-occurents. Nous avons surligné les indications suivantes de la combinatoire :

<i>DCF 1978</i>	<i>NDCF</i>
<p>부여¹ 附與 remise <i>f</i> ; action de conférer <i>qc</i> à <i>qn</i>. —하다 donner, conférer <i>qc</i> à <i>qn</i> ; accorder ((un privilège à <i>qn</i>)) ; investir <i>qn</i> ((un pouvoir)). ¶ 칭호를 ~하다 conférer (donner) un titre à <i>qn</i>. ...에게 권한을 ~하다 conférer (donner) un pouvoir à <i>qn</i>.</p>	<p>부여¹ 附與 [명] remise <i>f</i>, action de conférer <i>qc</i> à <i>qn</i>. ¶ 임무 ~ assignation <i>f</i> d'une mission. ◇ _(를) 하다 assigner, donner, conférer. ¶ 소수에게 특권을 ~하다 conférer un privilège à une minorité. ¶ 사람들에게 각자 임무를 ~하다 assigner à chacun un devoir. ¶ 그 사람은 이번 여행에 특별한 의미를 ~하고 있다 Il donne à son voyage une signification particulière. ◇ _(가) 되다 être conféré(e), donné(e), assigné(e) ¶ 그 사람에게 막강한 권한이 ~되었다 On lui a conféré un grand pouvoir.</p>

[Tableau 23] Les verbes supports dans l'article du mot 부여 du *DCF 1978* et du *NDCF*

Cette construction verbale ne correspond pas tout à fait à la locution figée. Elle relève, d'une certaine manière, de la combinatoire appropriée, une des formes jugées les plus représentatives de l'usage susceptible d'apparaître dans un énoncé. Le nombre de verbes supports présentés dans l'article peut varier d'une entrée à l'autre. Pour le mot 기회, « occasion, chance », on en compte sept :

- ◇_를 잡다[포착하다] saisir une occasion
- ◇_를 갖다 avoir l'occasion de + *inf*
- ◇_를 주다 donner une chance à *qn*
- ◇_가 되다 une occasion se présente
- ◇_가 오다 une occasion se présente [survient]
- ◇_(이)다 c'est l'occasion de + *inf*
- ◇_(가) 있다[없다] avoir [ne pas avoir] l'occasion de + *inf*.

Dans le cas de cette entrée qui présente plusieurs combinatoires, certaines unités équivalentes françaises se répètent pour exprimer les différents concepts en coréen, mais leur différence est minime. Cela explique la scission du sens d'« une occasion se présente » ; le coréen emploie deux termes différents dans son système, contrairement

au français : (기회)가 되다, « le locuteur de l'énonciation actuelle se trouve dans une situation ou un moment convenable de + *inf* » et (기회)가 오다, « l'occasion ou la chance apparaît au locuteur ». La délimitation conceptuelle varie ainsi selon les langues.

L'équivalent ne peut pas, dans tous les cas de figure, remplir sa fonction. Le dictionnaire bilingue admet idéalement et « obligatoirement comme corollaire que tout est traduisible²⁷³ », mais ce n'est pas toujours le cas. Un fréquent remaniement est ainsi nécessaire pour s'approcher le plus possible du sens précis de l'entrée. Voici quelques exemples où les équivalents sont modifiés :

a) reformulation de l'équivalent périphrastique :

부속 rattachement à *qc* → rattachement d'un objet à un objet plus important dépendance de *qc* ; dépendance d'un établissement d'un autre établissement principal
받아넘기다 ne pas hésiter à répondre ; savoir répondre à tout →
(fig.) ne pas hésiter à répondre ; répliquer avec talent

b) changement de l'équivalent périphrastique en équivalent paraphrastique :

부수다 briser → briser en morceaux
부설¹ construction annexe → installation d'un centre annexe ;
construction d'un édifice annexe

c) ajout de l'équivalent périphrastique :

받치다 mettre un support ; soutenir avec *qc* ; maintenir avec un support → supporter, appuyer, soutenir, maintenir, étayer, épauler, accoter, accouder, adosser, mettre un support ;
soutenir avec *qc* ; maintenir avec un support

d) ajout de l'équivalent paraphrastique :

발가락 orteil → orteil ; doigt de pied
부싯돌 silex → pierre à briquet, silex

²⁷³ A. Clas, *op. cit.*, 1996, p. 202-203.

La fonction de l'équivalent du dictionnaire de thème diffère, bien entendu, sur l'encodage, à savoir la production d'un énoncé dans une langue étrangère. La mise en équivalence a pour objectif de permettre à un coréanophone de s'exprimer correctement et naturellement en français, de pratiquer la langue selon les règles propres à celle-ci. Donc, plus le dictionnaire va détailler la signification de l'entrée, plus il répondra à l'attente des usagers.

Parmi les choix d'organisation pour la présentation des équivalents, le *NDCF* adopte l'alignement. Leur nombre est souvent important, une seule unité ne pouvant correspondre très exactement ou sens souhaité. L'équivalent, qui peut être constitué d'un ou plusieurs lemmes, a ainsi une fonction illustrative et transformative du mot-vedette, il fait figurer d'exemple canonique et n'est pas censé représenter « une portion de discours²⁷⁴ » comme un exemple traditionnel en lexicographique.

Les articles du *NDCF* font l'objet d'un autre remaniement dans la partie consacrée aux équivalents. Il consiste à ajouter un équivalent dans une autre acception, ainsi que dans le texte qui n'a pas fait figurer l'équivalent. Les auteurs le placent parfois directement dans un exemple, ce qui permet d'apprécier la mutation socio-culturelle à partir des révisions de l'ouvrage. À moins qu'il ne s'agisse d'une amélioration de la qualité même des exemples, certains, désuets, étant remplacés comme celui de *부업으로 닭을 치다*, « élever des poules pour améliorer son revenu », de l'entrée *부업*, « occupation secondaire », auquel se substitue *부업으로 관광안내를 하다*, « travailler comme guide touristique pour améliorer son revenu ».

Les équivalents du *NDCF* paraissent choisis par son type de thème, de production. La plupart des unités en français données pour équivalents ne le sont qu'au sens propre, et non au sens figuré. La diversité stylistique du terme est exclue pour privilégier la compréhension et la communication. La mise en équivalence écarte ainsi le sens figuré, dans la plupart des cas, pour ne pas déstabiliser les usagers coréanophones.

Or les informations correspondent-elles parfaitement entre les dictionnaires français-coréen et coréen-français ? En parcourant les sections du *PrDFC* et du *NDCF*,

²⁷⁴ P. Frassi, *op. cit.*, 2010b, p. 204.

nous avons recherché des équivalents à partir de mots et d'expressions qu'un usager voudrait par exemple produire :

Éviter des éclats → 물의를 빚지 않도록 하다 ㉠ → 물의를 빚다 ㉡
(sens contraire d'㉠) → 물의 (mot principal de l'expression d'㉠ et de
㉡) → scandale (équivalent du mot 물의 dans son sens propre) → faire
scandale, causer un scandale (la traduction littérale / l'expression
"littérale" de ㉡) → ...

Si un locuteur coréen veut employer l'expression *éviter des éclats* en français et consulte le *NDCF*, il ne la trouvera pas aisément. Il lui faudra établir un lien entre le mot *éclat* et son équivalent 물의, ou vice versa, en se reportant tantôt aux pages des dictionnaires français-coréen, tantôt à celles des dictionnaires coréen-français. Dans l'article du mot 물의 du *NDCF*, nous ne trouvons que la combinatoire « causer / provoquer / faire un scandale » ; une expression contenant le mot *éclat* n'y figure pas. Les éléments lexicographiques ne sont donc pas directement reliés entre eux ce qui ne facilite guère la recherche d'une expression équivalente dans la langue cible.

Prenons un autre exemple : le verbe 상기되다 dans le sens de « rougir ». Sous l'entrée de la forme substantive 상기 « rougissement du visage », dans le *NDCF*, la sous-entrée 상기되다 donne l'équivalent français « rougir ». Sous l'entrée *enflammer* dans le *PrDFC*, pour la forme pronominale *s'enflammer*, une acception est proposée au sens figuré « le visage qui rougit ». Il est intéressant d'observer, c'est l'intégration du même contenu sémantique dans les exemples : on trouve « devenir rouge de honte » dans le dictionnaire coréen-français et « son visage s'est enflammé de honte » dans le dictionnaire français-coréen. Cette dernière n'est toutefois pas employée en français. Afin de chercher comment dire 상기되다 en français, les usagers n'obtiennent donc que « rougir » ou « devenir rouge », non « le visage qui s'enflamme », s'ils commencent leur recherche à partir du *NDCF*. La nuance de ce verbe coréen « par la honte ou la nervosité » n'est, de toute façon, pas précisée, par ailleurs.

De même que le sens figuré est généralement écarté dans les dictionnaires servant à la production de langage, la familiarité n'y est pas facilement admise. Dans

l'expression *tomber sur un os*, les mots 곤란 ou 난관 équivalents du mot familier *os* ne sont pas proposés dans le *NDCF*. Ce dictionnaire ne censure pas toutes les expressions de ce genre – *tirer les ficelles* apparaît à la fois dans l'article du mot-vedette *ficelle* et dans celui de 조종 « manipulation » –, mais elles restent rares.

Cette réflexion pose une question délicate relative aux sections de version et de thème : doit-on exactement retrouver dans l'une ce qu'on a trouvé dans l'autre ? Autrement dit, doit-on considérer différemment la compréhension d'une langue étrangère et sa production ? Y-a-t-il dissymétrie, notamment sur le plan stylistique ? Ce problème peut conduire les allophones à s'exprimer de manière moins naturelle. Si tel est le cas, ils sont mis à l'écart de l'énoncé appelé authentique.

Dans l'annexe, quelques pages sont consacrées à la conjugaison des mots fléchis d'abord en coréen, puis en français. Comme pour le système de transcription, expliqué dans la partie introductive, elles visent deux catégories de public. On trouve aussi des listes d'informations concernant les connaissances générales, comme les noms de pays, de leur capitale et de leurs habitants, de départements d'organisations internationales, etc., des expressions courantes comme « Défense d'afficher ! » ou « Séance en cours » et des abréviations anglaises, plus familières aux coréanophones, avec leurs équivalents français (DNA → ADN, GDP → PIB), ainsi que des terminologies informatiques d'abord en coréen, ensuite en anglais et en français comme [광디스크 | optical disc | disque optique *m*]. Ces informations visent à répondre, sans tenir compte de l'identité du dictionnaire de langue, aux attentes réelles et potentielles des divers lecteurs.

Un an après sa publication, le *NDCF* fait déjà l'objet d'une nouvelle édition. Les auteurs précisent qu'ils ont corrigé des fautes d'orthographe, ajouté des néologismes, modifié des équivalents appropriés et repris des explications sur les mots fonctionnels du coréen pour les apprenants francophones. Non seulement les contenus sont renouvelés, mais l'annexe est également enrichie par l'addition des règles orthographiques du *hangeul*.

Le *NDCF* a fini par prendre la place qu'occupait le *DCF 1978* depuis de longues années sur le marché. Ce monopole au sein de la communauté coréanophone se poursuit encore jusqu'à aujourd'hui. Compte tenu des besoins des divers publics, la prochaine

étape consistera sans doute à séparer les catégories de lecteurs plus minutieusement encore, car les types d'informations souhaitées par les lecteurs sont multiples. Elles dépendent de leur degré d'exigence et de leur niveau. Vouloir cibler plusieurs publics simultanément peut déprécier la valeur de l'ouvrage, car il demeure difficile de satisfaire à part égale, surtout lorsque les systèmes linguistiques sont diamétralement opposés, comme ceux des Coréens et des Français. Afin de mieux atteindre l'objectif du dictionnaire général bilingue, il faut considérer les différents dictionnaires en fonction d'une seule catégorie de public : les lecteurs natifs de chaque langue.

b. La période de production de petits dictionnaires

Au début du XXI^e siècle, les dictionnaires français-coréens de grand volume cèdent le pas aux petits dictionnaires. La taille varie selon l'objectif. Quatre dictionnaires, français-coréens de petit format seront présentés dans les pages suivantes : le *Concise Petit Dictionnaire français-coréen* de 2008, le *Nouveau Dictionnaire français-coréen* de 2008, l'*Étude Dictionnaire français-coréen* de 2009 et le *Dictionnaire français-coréen pour débutants* de 2011. Ces ouvrages visent un public spécifique et ont une utilité pratique.

ⓐ Le *Concise Petit Dictionnaire français-coréen* (CPDFC)

Ce dictionnaire composé de 883 pages et qui contient environ 5 000 entrées, s'adresse aux lycéens qui étudient ou commencent à étudier le français. Les membres de l'Association coréenne des professeurs de français l'ont conçu selon l'idée que leurs élèves étaient peu pris en compte dans le processus d'élaboration d'un dictionnaire général. Ils ont ainsi préparé un ouvrage plus simple et mieux adapté à ce public.

Les entrées du *CPDFC* ont été sélectionnées selon la fréquence et le niveau des mots. Si les éléments de la mégastructure ne sont pas réduits, dans le respect d'une tradition lexicographique désormais ancrée, la simplicité l'emporte. Pour la notice explicative, qui imite celle du *PrDFC*, les auteurs ont choisi des terminologies moins élaborées : par exemple, le terme *homonyme* est remplacé par la paraphrase « mot identique par la graphie ayant un sens différent ». Il en va de même pour l'explication de la prononciation. Les termes spécifiques au domaine phonétique sont évités autant que possible ; les auteurs décrivent précisément la prononciation de chaque lettre de l'alphabet français en coréen.

En ce qui concerne les abréviations des terminologies grammaticales auparavant en français, le *CPDFC* a abrégé les termes en coréen cette fois : 명사, qui indique un nom en français, est abrégé en [명], entre crochets. Cela peut, certes, faciliter la saisie de petits éléments informatifs, nécessaires pour tous les apprenants non avertis des terminologies grammaticales du français. Malgré la volonté de simplification des auteurs, le *CPDFC* manque parfois de rigueur. On trouve deux abréviations des mots français, *inf.* et *pl.*, qui sont sources de confusion.

Les mots usuels signalés par les auteurs, environ 600, sont précédés d'un astérisque. D'autres, environ 700, les plus fréquents, sont précédés de deux astérisques. Ces 1 300 mots ont été retenus après la sélection des mots fondamentaux pour les lycéens par le Ministère de l'éducation nationale de Corée.

Cet ouvrage étant destiné aux débutants, les préfixes et les suffixes d'origine grecque ou latine ne sont pas introduits dans la nomenclature. De plus, dans le texte de la microstructure, les éléments étymologiques sont exclus, de même que les expressions les moins fréquentes. Le nombre des acceptions est aussi limité, sur le même principe. L'entrée *pièce* ne comporte que cinq sous-entrées alors qu'il y en a treize dans le *PrDFC*. Des exemples d'emplois spécifiques ou jugés superflus, comme les *pièces d'un mécanisme* ou les *pièces osseuses du squelette*, ont été éliminés. Lors de l'apparition du mot-entrée dans l'article, pour une meilleur clarté, sans doute, le *CPDFC* le répète à chaque fois, alors que les autres dictionnaires franco-coréens préfèrent remplacer chaque occurrence par un tilde. Les locutions sont soulignées par l'insertion d'une marge à gauche et la mise en italique et en gras à la fin de l'article. Ces remaniements ont pour but d'éviter de dérouter des lecteurs jeunes ou de faible niveau.

Les exemples du *CPDFC*, contenant le mot *franc* – la monnaie – sont datés : on trouve en effet « zone franc » comme exemple du mot *zone*, alors que la « zone euro » existe depuis près de dix ans lorsque le dictionnaire paraît, en 2008. Nous sommes donc loins du guide d'apprentissage de la langue et de la civilisation françaises que devrait être cet ouvrage pédagogique destiné à des lycéens.

Pour certaines entrées, une remarque est ajoutée en vue d'explicitier la nuance des synonymes, les traits grammaticaux nécessaires ou certains usages exceptionnels du

mot-vedette. Le signe n'est pas abrégé : [참고] signifie « la remarque » en coréen. Les terminologies complexes et des abréviations sont ainsi limitées dans tout le texte microstructurel. Quand le complément d'objet désigne la personne ou la chose, le *CPDFC* choisit non pas de la signaler par l'insertion d'une proforme, comme dans la plupart des dictionnaires, mais par des mots coréens : ainsi [사람] et [사물], qui ne sont pas des mots abrégés, remplacent *qn.* (quelqu'un) et *qc.* (quelque chose).

Le contenu de l'annexe est particulièrement volumineux, en proportion de l'ouvrage : 160 pages sur 883 sont consacrées à la grammaire française et une trentaine d'autres à une liste de dialogues sur plusieurs thèmes de la vie quotidienne. Ces pages attestent d'un aspect « multi-usage » du dictionnaire, sorte de manuel pédagogique à l'attente des débutants.

ⓑ *Nouveau Dictionnaire français-coréen (NDFC 2008)*

Un autre dictionnaire de petit format (486 pages) a été publié la même année que le *CPDFC*, en 2008, par deux auteurs traducteurs-interprètes professionnels. À l'exception du *PDFC* de Charles Alévêque (1901), ce volume est le plus mince de tous les dictionnaires franco-coréens. Ils expliquent que la manque de variété des dictionnaires franco-coréens les a motivés pour publier leur ouvrage. Leur but était d'élaborer un dictionnaire de petite taille, destiné à la fois aux voyageurs, aux élèves débutants, au lycée ou à l'université, ainsi qu'aux immigrants. Selon eux, les dictionnaires précédents, l'*EDFC*, le *MDFC* ou le *PrDFC*, ne correspondaient pas aux attentes de ces types de lecteurs.

Bien que cet ouvrage conserve quelques constituants mégastructurels propres aux dictionnaires précédents, comme la partie introductive contenant la préface, la liste des références, celle des abréviations, une section sur la prononciation française et la partie annexe, il ne répond guère à l'exigence de cohérence lexicographique que les travaux précédents ont permis d'atteindre. Il comporte beaucoup d'erreurs, qui prouvent

que ce dictionnaire n'a pas été révisé sérieusement avant d'être publié²⁷⁵. Les auteurs utilisent, en outre, des sites Internet comme ressources complémentaires, mais, d'après notre vérification, ils font référence à des sites qui ne donnent pas leurs sources. On peut donc douter de la rigueur de ces informations. Des erreurs sont également observées au niveau des renseignements considérés comme élémentaires. Les auteurs ne distinguent pas [a] et [ɑ] dans l'alphabet phonétique, [ã] prend la place de [ã̃] dans leur liste. Le point d'articulation de la voyelle [ɑ] et de la voyelle nasale [ã̃] est postérieur, tandis que celui de la voyelle [a] est antérieur. Des fautes minimes peuvent devenir de graves erreurs si les apprenants ne les repèrent pas.

La transcription phonétique, suit simplement le mot, entre crochets : « ami [ami] », « ensemble [ã̃sã:bl] ». Un rappel des règles de l'alphabet phonétique, absent de l'ouvrage, serait utile au débutant ou au simple voyageur, qui ne savent pas que [ã̃] correspond à une voyelle nasale.

Quant à la nomenclature, le *NDFC 2008* ne présente que les mots censés être fondamentaux, courants, actuels. En feuilletant l'ouvrage, certaines entrées attirent d'emblée l'attention telles qu'*abattis*, *pinacle* ou *zoothérapie*. Ces mots, dont certains Français, jeunes ou peu cultivés, ne connaissent même pas la signification, ont-ils leur place dans la liste ? À l'inverse de toute logique lexicographique, et des ouvrages précédents, le texte microstructurel est parfois inadapté. Celui du verbe *abdiquer* présente plus d'acceptions et d'exemples que celui de la préposition *à* ou du verbe *appeler*, qui comporte différentes constructions syntaxiques entraînant une variation sémantique. Le mot *zoothérapie* est signalé comme « vieux » dans l'article : non seulement cette précision est erronée, mais la présence d'un mot considéré comme archaïque dans une liste qui n'est censée retenir que des mots courants et actuels, là encore, se justifie-t-elle ?

L'organisation de la microstructure de ce livre est insuffisante : on ne trouve que la catégorie grammaticale et un ou deux équivalents dans les articles, et la transcription

²⁷⁵ L'un des titres des sources mentionnées est imprécis : on trouve *Larousse de poche : dictionnaire des noms communs, noms propres précis de grammaire* au lieu de *Larousse de poche : dictionnaire des noms communs, des noms propres, précis de grammaire*.

est aléatoire. Ce dictionnaire se situe tout au plus entre le dictionnaire d'aujourd'hui et la liste de mots des dictionnaires bilingues d'autrefois.

Dans l'annexe, se trouvent des informations générales telles que les chiffres et les nombres, les mois et les saisons, ou encore les fêtes. Vient ensuite une partie intitulée « les expressions pratiques », dans laquelle sont répertoriées des expressions et très courtes comme « Ravi(e) de vous rencontrer » ou « Bon voyage ». Enfin, 50 proverbes sont proposés à la dernière page.

Si le petit dictionnaire de petit format remplit aussi les fonctions de guide ou de manuel d'initiation, le contenu lexicographique ne doit pas être bâché par les auteurs, même si l'objectif est la simplicité d'utilisation. Hélas, le travail n'est pas à la hauteur, parfois, et la qualité fait défaut. Les connaissances et la maîtrise des aspects linguistiques, et spécialement lexicographiques et métalexographiques sont requises pour l'élaboration de tout dictionnaire, quels que soient son but et son volume.

© *L'Étude Dictionnaire français-coréen (ÉtDFC)*

Après le décès de Whi-Yong Lee, l'*EDFC* de 1983 est revu et réédité en 2009 par Shihyeon Pak²⁷⁶. Il change de titre et son volume est réduit de moitié. Cette diminution du nombre de pages a été programmée afin de faire de l'ouvrage un dictionnaire d'apprentissage pour les débutants en français, au lycée et à l'université. Malgré la réduction de sa mégastucture, il préserve les mêmes constituants structurels que son prédécesseur : préface, liste des références, notice explicative, note sur la prononciation, tableau de prononciation française selon l'alphabet phonétique.

La plupart des sources sont les mêmes que celles de l'*EDFC*, excepté celles qui concernent l'étymologie et les ouvrages postérieurs comme le *MDFC*, le *PrDFC*, le *Petit Dictionnaire de la langue française* de 1987 chez Larousse et le *Micro-Robert poche* de 1988.

²⁷⁶ Professeur de linguistique et de langue française, membre de la rédaction du *MDFC* (1988) et du *NDCF* (2007).

Le changement majeur est la suppression de la totalité des informations étymologiques. Parmi tous les aspects du lexique, selon l'objectif de l'ouvrage, scientifique ou pédagogique, certains sont mis plus en avant que les autres. L'étymologie nécessite un certain niveau de compétence de la part des utilisateurs, sinon sa présence n'a pas d'intérêt et surcharge inutilement les articles. C'est pourquoi elle est abandonnée dans l'*ÉtDFC*, de sorte que les mots ne sont pas réunis en fonction de leurs liens étymologiques, permettant d'organiser la mésostructure dans l'*EDFC*.

La plupart des notes explicatives sont reproduites. Seules quelques modifications sur le plan métaléxicographique sont à relever. Pour signaler l'invariabilité de la forme plurielle, l'*ÉtDFC* utilise ((복수불변)) en coréen, sans l'abréviation, tandis que l'*EDFC* emploie l'abréviation *pl. invar.* en français. L'*ÉtDFC* n'abrège pas non plus les mots signalant un domaine spécifique, de sorte qu'on ne trouve pas ici de listes d'abréviations pour ceux-ci.

Dans la nomenclature, un astérisque est placé devant pour 6 000 entrées à la manière des autres dictionnaires. Ce nombre est le même que dans l'*ÉtDFC*, ce qui laisse supposer que la sélection est identique²⁷⁷.

Le texte de l'article est raccourci dans la logique de simplification globale. Seules les principales acceptions sont retenues. Dans le cas des verbes *ébranler* et *craquer*, les exemples disparaissent. Les remarques qui précisaient les propriétés syntaxiques et sémantiques, ainsi que les renseignements synonymiques ont également disparu. La liste des entrées est elle aussi raccourcie, éliminant les mots désuets ou rarement utilisés et des termes très spécifiques tels que *ecballium*, *ecclésiologie*, *indédoublable*, *larmier*, *noirement*, *paquebot-post*, etc. D'autres mots font cependant leur entrée dans la nomenclature, en raison de l'évolution de la langue en trente ans, et certains équivalents sont modifiés pour la même raison. La comparaison des articles du verbe *engendrer* en témoigne :

²⁷⁷ 6 000 mots sont présentés d'un astérisque dans l'*EDFC* (1983), donc, contre 3 500 dans le *MDFC* (1988) et 1 300 dans le *CPDFC* (2008).

<i>EDFC</i>	<i>ÉtDFC</i>
<p>engendrer¹ I <i>v.t.</i> ① (남자가 [수컷이] 자식을 [새끼를]) 낳다 ② (결과를) 낳다, 일으키다, 야기하다 ③ 【數】 그리다 II <i>v.i.</i> 아이를 낳다</p> <p>III <i>s'~v.pr.</i> ① 생기다, 야기되다, ② 서로 야기하다.</p> <p>engendrer² I <i>v.t.</i> ① ((古)) 사위를 보게 [얻게] 하다 ② 사위로 맞 [삼] 다. II <i>s'~v.pr.</i> 사위를 얻다</p>	<p>engendrer <i>v.t.</i> ① (남자·수컷이) 자식을 [새끼를] 낳다 ② (결과를) 낳다, 일으키다, 야기하다 ③ 【수학】 (궤적을) 그리다 ; 【언어】 생성하다. — <i>s'~v.pr.</i> 생기다, 야기되다.</p>

[Tableau 24] La révision de l'entrée *engendrer* dans l'*ÉtDFC*

L'entrée *engendrer²* « prendre pour gendre », qui a un sens archaïque, est éliminée, tout comme la seconde acception de la forme pronominale. La troisième acception reçoit une nouvelle définition un équivalent. La glose (궤적을) est, enfin, ajoutée pour l'équivalent donné dans cette troisième acception : 그리다 « décrire » → (궤적을) 그리다 « (une figure géométrique) décrire », qui facilite la compréhension.

La partie annexe, réduite comme les autres rubriques, se compose de l'explication sommaire du système de conjugaisons et d'un tableau. Les informations encyclopédiques jugées accessoires, sont écartées.

④ Le *Dictionnaire français-coréen pour débutants (DFCD)*

Édité en 2011 par les mêmes auteurs que le *NDFC 2008*, le *Dictionnaire français-coréen pour débutants* est l'ouvrage le plus récent du genre. Son titre désigne explicitement le public visé, et son volume a quasiment doublé (1 091 pages) par rapport au *NDFC 2008*. Les sources restent les mêmes.

La partie introductive va à l'essentiel. Elle se compose de quatre pages, contenant la présentation des auteurs, la préface, la liste des références et un tableau de prononciation française. L'organisation de ce tableau, dont le début est reproduit ci-dessous, laisse perplexe :

A	아	N	엔
B	베	O	오
⋮		⋮	

[Tableau 25] La paire comprenant la lettre de l'alphabet français et sa transcription en coréen dans le *DFCD*

Ce tableau de correspondance des 26 lettres de l'alphabet français et de leur transcription en coréen se substitue à la description du système de prononciation où l'on trouve généralement de précieuses sur la façon de prononcer. D'un point de vue didactique, ce choix nous semble contestable, car il néglige le système original de la langue, en voulant obtenir, de manière assez artificielle, des correspondances entre les lettres.

La présentation de la transcription phonétique en coréen, dans l'introduction, est certes cohérente, dans la mesure où la prononciation de chaque entrée est présentée de la même manière au sein des articles. Mais au lieu de recourir à l'alphabet phonétique international, les lettres coréennes sont utilisées dans la transcription du français, ce qui altère la précision de la prononciation. C'est le cas du mot *taille* transcrit en coréen par 따유, ou de *tailleur*, par 따예흐.

S'agissant de l'organisation macrostructurelle, l'article est bref et simple. La plupart des équivalents ne sont que les synonymes périphrastiques, présentés en petit nombre pour chaque entrée. L'inconvénient est que la mise en équivalence est limitée, et certains regroupements de sens sont parfois décisifs pour optimiser la compréhension chez l'utilisateur. Les exemples sont manifestement absents dans la plupart des articles.

Les mots les plus employés comme *être, faire, grand, pièce, venir* ne s'accompagnent que de trois équivalents au maximum, et aucun exemple n'est donné²⁷⁸.

Le *DFCD* ne propose enfin aucun annexe. Il est regrettable que cette partie soit ainsi jugée superflue par les auteurs : le concept d'un dictionnaire destiné aux débutants, censé privilégier l'aspect pédagogique, devrait présenter, même de façon sommaire, les informations les plus utiles, comme celles relevant de la conjugaison.

Le besoin de varier le type d'ouvrage, en tenant compte de publics moins exigeants sur l'aspect scientifique, a permis de lancer la vague des dictionnaires franco-coréens moins étoffés. Un ouvrage destiné à ce public spécifique se doit de renforcer l'offre pédagogique « en dépit de ses dimensions réduites » et des « redoutables problèmes linguistiques et lexicographiques »²⁷⁹ que la compression des données entraîne.

L'élaboration d'un dictionnaire est considérée alors comme une tâche moins laborieuse par certains auteurs. La disposition macrostructurelle reprend l'ordre en vigueur dans le système du dictionnaire général de langue. Certains lexicographes considèrent ainsi leurs petits dictionnaires comme achevés, sans se préoccuper des difficultés nouvelles qui émanent de la contrainte liée au volume à réduire. L'allègement seul serait la garantie d'une plus simple utilisation. Or nous constatons une sérieuse défaillance méthodologique au sein de certains ouvrages. Il est préférable de tenir compte du fait que « l'accès au sens d'un mot se réalise par des voies diverses et complémentaires »²⁸⁰ lors de l'élaboration d'un dictionnaire de langue, en l'occurrence bilingue, quels que soient l'objectif et le public visé.

²⁷⁸ Le verbe *être* est classé au quatrième rang des mots, après *le, de, un*, les plus fréquents de la langue française du XX^e siècle. La liste des fréquences lexicales a été constituée par le lexicologue Étienne Brunet. Elle est consultable sur le site Internet du ministère de l'Éducation nationale (eduscol.education.fr).

²⁷⁹ A. Lehmann, « L'exemple et la définition dans les dictionnaires pour enfants », 1993, p. 63.

²⁸⁰ *Ibid.*, p. 64.

5. Autres types de dictionnaires franco-coréens

Dans la dernière partie de ce chapitre, nous allons nous pencher sur deux dictionnaires bilingues qui assument leurs différences : le premier, l'*Esprit dictionnaire français coréen*, se présente comme un dictionnaire général de langue, le second, le *Dictionnaire de la linguistique française*, comme un ouvrage particulier. Si le titre de ce dernier laisse supposer qu'il s'agit d'un dictionnaire thématique, ce n'est pas le cas. Bien que ces deux dictionnaires ne soient pas vraiment considérés comme des ouvrages standards dans le contexte du dictionnaire général franco-coréen, nous aurions tout de les négliger, car le premier est la seule publication qui combine la section version et la section thème et, le second propose une approche originale et singulière, à la fois scientifique et pédagogique, de la langue française, de façon plus concrète que les autres dictionnaires édités.

a. Un dictionnaire bidirectionnel

Tous les dictionnaires franco-coréens présentés jusqu'ici partagent une caractéristique : la mono-directionnalité, excepté un seul ouvrage. La double directionnalité est très peu pratiquée dans les ouvrages de ce genre, contrairement aux dictionnaires français-langues européennes et vice versa.

L'*Esprit dictionnaire français coréen* – abrégé en *EsDFC* – a été rédigé par la Société coréenne de langue et littérature françaises en 1992. C'est une version revue du *MDFC* de 1988, condensée dans le but d'en simplifier l'utilisation pour les lecteurs, qui apprennent la langue française. L'*EsDFC* aurait dû être un dictionnaire unidirectionnel, proposant une version pour le public coréanophone. Or, comme les auteurs l'expliquent, l'addition d'une autre partie macrostructurelle, celle du coréen-français, n'était pas prévue à l'origine. Mais, ils ont opté au cours de leur travail, pour deux macrostructures, afin d'accroître le potentiel de l'outil.

Dans la mesure où l'*EsDFC* est une version renouvelée d'un ouvrage unidirectionnel, les auteurs traitent la partie ajoutée comme une simple annexe. Ils l'intitulent, « annexe I » en ajoutant le sous-titre « le dictionnaire coréen-français ». Celui-ci indique d'emblée qu'il s'agit plus d'une simple annexe. Nous la considérons comme une macrostructure autonome : la nomenclature générale en lexicographie. C'est pourquoi nous classons l'*EsDFC* dans la catégorie du dictionnaire bidirectionnel.

L'organisation mégastructurelle du *MDFC* est plus ou moins reprise dans l'*EsDFC*, même si quelques renouvellements sont à relever. L'*EsDFC* se réfère non seulement au *MDFC*, son dictionnaire de référence, mais aussi à deux dictionnaires français dont la taille convient à l'objectif de l'*EsDFC* : le *Petit Dictionnaire de la langue française* de Larousse (1987) et le *Micro-Robert Poche* (1988). Ils servent de modèle pour réduire la nomenclature, ainsi que le texte de l'article. Un résumé des règles de la structure phrastique du français, comparé à celle du coréen, est ajouté. Dans cette partie, les auteurs soulignent notamment les différences fondamentales entre le français et le coréen, comme par exemple, l'ordre des mots d'une phrase sujet-verbe-

complément et sujet-complément-verbe, la nature de la langue à préposition et à postposition, l'ordre déterminant-déterminé et inversement, la place de l'auxiliaire avant le verbe et vice versa. De telles informations permettent de valoriser l'aspect pédagogique de l'ouvrage.

La révision consiste principalement, d'après les auteurs, à trier les terminologies, les abréviations et les archaïsmes dans la nomenclature et à simplifier le texte de l'article sur le plan structurel. Les affixes construits avec les mots qui ne sont pas considérés comme trop spécifiques, tels qu'*astro-*, *aut(o)-*, *biblio-*, *-doxe*, *extra-*, etc., font toujours partie de la nomenclature ; les autres, tels que *pico-*, *picr-*, etc., sont éliminés. Certains mots anciens comme l'entrée *piéça*, familiers comme l'entrée *piffrer* et spécifiques comme l'entrée *pièze* sont également écartés. Dans l'article, les acceptions les moins courantes sont effacées ; il en va de même pour les exemples.

Une autre modification dans la microstructure de l'*EsDFC* est la suppression de l'exemple iconographique. Bien que facilite la saisie du sens, il est considéré comme accessoire dans le dictionnaire de langue, et son élimination permet de réduire encore le nombre de pages.

La deuxième nomenclature, dans l'annexe I est construite selon une structure lexicographique élaborée, en dépit de la démarche simplificatrice. Le classement alphabétique des entrées coréennes et le regroupement de certains constituants – équivalent, catégorie grammaticale et exemple –, même s'ils sont limités, attestant que cette partie relève de la macrostructure. Le nombre restreint d'entrées est constitué de mots courants. Le coréen étant notre manternelle, nous les remarquons aussitôt. Rien n'est indiqué, cependant, ni sources ni précisions quelconques ne nous renseignent sur le critère de sélection des entrées.

En ce qui concerne la mise en équivalence, tantôt l'*EsDFC* énumère sans classement spécifique les divers équivalents synonymiques, tantôt il présente les différentes acceptions du mot. Les crochets sont utilisés de façons aléatoire, alors qu'ils suivent des règles plus rigoureuses dans la microstructure français-coréenne. Ils encadrent l'information sur la construction syntaxique dans la nomenclature française, comme dans le cas de l'entrée *cesser* [*~ de + inf*] ; dans la nomenclature coréenne, ils

sont également placés autour de la construction, mais aussi autour du synonyme et de la glose. Le synonyme et la glose figurent très souvent au milieu ou à la fin du texte microstructurel :

땅 ① [대지] le globe terrestre ; [육지] la terre (ferme) ; [땅바닥] le sol.
 ¶ ~을 파다 creuser la terre. ② [영토] territoire (*m*) ; pays (*m*). ③
 [토지] terre (*f*) ; [터] terrain (*m*), [...]

기대다 ① [물건을] appuyer, accoter, poser. ¶ 머리를 의자의 등에 ~
 accoter [appuyer] sa tête sur un fauteuil. ② [물건에] s'appuyer,
 s'accoter ; [팔꿈치를] s'accouder ; [등으로] s'adosser ; se pencher,
 s'incliner. ③ [...]

Les équivalents contextuels qui accompagnent l'exemple paraissent quelquefois plus usuels que les mot-vedettes eux-mêmes. Compte tenu du public visé par l'*EsDFC*, la partie coréen-français doit servir la pratique lexicographique du thème, donc à produire des énoncés en français. Les lexicographes espèrent ainsi que les lecteurs coréanophones pourront deviner comment actualiser le mot de langue source dans l'énoncé de la langue cible par la combinaison entre l'équivalent et sa co-occurrence, grâce à un exemple :

유효 ¶ ~한 방법 moyen (*m*) efficace. ~한 계약 contrat (*m*)
 valable [valide] . ~기간 durée (*f*) de validité.

전속력 ¶ ~으로 달리다 [사람이] courir à toute vitesse [à toutes
 jambes] ; [차가] rouler à toute allure.

Un dictionnaire bilingue en un volume bidirectionnel, où figurerait à la fois le dictionnaire de version et de thème, regroupant deux ouvrages, donc, atteindrait un volume impressionnant. L'*EsDFC*, ce qui est une taille raisonnable pour un dictionnaire, compte 1 200 pages. Les contenus de la partie français-coréen et de la partie coréen-français sont simplifiés dans ce but. La première nomenclature reste logiquement plus développée que la seconde, le projet initial étant la conception d'un dictionnaire français-coréen.

La comparaison entre un dictionnaire ayant une double orientation et celui qui n'en a qu'une est hasardeuse. Si la seconde catégorie est la plus représentée en lexicographie coréenne, les dictionnaires bilingues bidirectionnels sont très répandus lorsqu'ils concernent une langue européenne, mise en relation soit avec une autre langue européenne, soit avec une langue extra-européenne. Les dictionnaires bilingues parus en Europe, et plus précisément en France sont nombreux dans ce cas²⁸¹.

²⁸¹ Voir le *Dictionnaire général français-espagnol / espagnol-français* de Larousse, le *Dictionnaire français-italien / italien-français* de Robert & Signorelli, le *Grand dictionnaire allemand-français / français-allemand* de Larousse, le *Dictionnaire arabe-français / français-arabe* de Larousse, le *Dictionnaire japonais-français / français-japonais* de les Éditions You Feng, etc.

b. L'originalité du *Dictionnaire de la linguistique française*

Dans l'histoire de la lexicographie franco-coréenne, la plupart des ouvrages sont des dictionnaires de type général. Un dictionnaire peu connu du public coréen francophone ne correspond pas exactement à ce genre, concerne la langue elle-même : *Dictionnaire de la linguistique française* – abrégé en *DLF* –, publié en 1979.

Le titre du *DLF* est quelque peu trompeur. Un dictionnaire de la linguistique porte généralement sur les termes spécifiques et les notions utilisées en linguistique. C'est le cas du *Dictionnaire de lexicologie française* dirigé par Nicole Tournier et Jean Tournier. On s'attend donc à trouver un répertoire de terminologies liées à ce domaine. Le *DLF* est d'un autre genre. Il s'agit à la fois d'un dictionnaire conceptuel détourné en quelque sorte et d'un ouvrage grammatical où les choix méthodologiques sont propre aux auteurs.

Après la publication du *NDFC* (1971) et du *DCF 1978*, la Société coréenne de langue et littérature françaises conçoit un dictionnaire qui se détache de ces ouvrages à caractère général. Le *DLF* a un objectif didactique et pédagogique pour l'apprentissage de la langue française, mais sa particularité est de proposer également des informations syntaxiques sur la langue, notamment pour la section des lexèmes verbaux (environ 1 340).

Les deux nomenclatures forment les deux grandes parties de la macrostructure. Les mots, fonctionnels ou non, s'ils nécessitent une remarque d'ordre linguistique, morpho-syntaxique ou phonétique, sont enregistrés en tant qu'entrées dans la première nomenclature. La seconde ne contient que les verbes dans le répertoire des entrées, dont la construction syntaxique est décrite de manière méthodique. La démarche scientifique et pédagogique est évidente lors de l'explication grammaticale, notamment celle de la « fonction cohésive²⁸² » de la construction verbale.

²⁸² Introduction du *Dictionnaire des verbes du français actuel : constructions, emplois, synonymes*, 2010, p. XI.

La sélection des entrées n'est pas toujours cohérente dans la première nomenclature. Les termes *article partitif*, *complément d'objet* ou *fréquentatif* figurent dans la liste alors que la notice du dictionnaire affiche l'intention d'exclure les terminologies grammaticales. Mais on relève quelques cohérences pour le concept linguistique de l'ouvrage dans le répertoire des entrées. On y trouve l'explication de termes utilisés en linguistique générale comme *consonne momentanée*, *restriction de sens*, *glissement de sens* ou *servitudes grammaticales*. Plusieurs pages sont consacrées aux notions jugées les plus importantes, comme *accord du verbe*, *attribut* ou *discours direct [indirect]*, *sémantique*.

Par ailleurs, les entrées du *DLF* ont une forme assez libre, afin que les expressions métalinguistiques soient admises en tant qu'entrées. Les lemmes qui ne sont pas introduits dans la plupart des nomenclatures des dictionnaires généraux, sont ici insérés. On trouve ainsi, dans le premier répertoire des entrées : *famille de mots*, *genre des noms*, *nom d'action*, *partie du discours*. Le concept spécifique de ce dictionnaire thématique fait que le critère de la lemmatisation de l'entrée ne s'applique pas forcément ici comme en lexicographie générale.

Voici quelques cas de figure concernant des mots courants que les auteurs jugent nécessaire d'expliquer : l'accord au pluriel de l'entrée *ivre mort* (*ivres morts*), la préposition *à* située après l'adjectif *lent* et devant l'infinitif (~ *à* + inf [*qc*]), la féminisation de certains noms de métier comme procureur(e) ou professeur(e), la prononciation de certains mots, comme serf [serf], etc.

La confusion règne, malheureusement, à cause du mélange des mots fonctionnels et des mots sémantiquement pleins. Le titre de l'ouvrage perd un peu de sens. Le terme de *linguistique* paraît englober les aspects de la langue elle-même, y compris académiques. Il nous semble de ce fait que la première des deux organisations macrostructurelles se dilue dans l'interprétation du rôle de l'ouvrage.

La première partie privilégie les études thématiques. Cette approche onomasiologique, en dépit de l'ordre alphabétique, et à l'inverse des dictionnaires généraux de langue qui privilégient ordinairement la démarche sémasiologique, permet de faciliter la recherche des informations. En respectant l'ordre alphabétique dans la seconde partie, consacrée aux verbes, les auteurs recensent le nombre et la nature

lexico-syntaxique des arguments des lexèmes verbaux. Cette « spécification des compléments propres à un verbe²⁸³ » facilite la compréhension de la construction des verbes. Prenons comme exemples les verbes *abaisser* et *aborder* :

abaisser² 1° ~ **qn** <꺾다, 약화시키다> Pierre cherche à ~ ses adversaires. 피에르는 상대방을 꺾으려고 한다. Le jour où *seront abaissés* les puissants et magnifiés les humbles... 권세 부리는 자들이 몰락하고 겸허한 자들이 영광을 얻는 날...

2° **qn s'~ devant qn** ((변화)) Il *s'abaisse* devant ses supérieurs. 그는 상관 앞에서 비굴하게 군다[아침한다].

3° **qn s'~ (jusqu') à qc** <...할 정도로 자신을 낮추다> Il *s'abaisse* (jusqu') à des travaux humiliants. 그는 천한 일까지도 하게 될 정도로 비굴해졌다.

4° **qn s'~ (jusqu') à Inf** Je ne *m'abaisserai* pas à répondre à ton ignoble question. 비굴하게 너의 더러운 질문에 답하지 않겠다.

aborder¹ 1° ~ **Prép N** (Prép 은 à, dans, en 또는 sur 임) <접안·접근하다> Nous abordâmes à une des petites anses de l'île. (Lamart) 우리는 그 섬의 작은 만들 중의 하나에 닿았다.

2° ~ **qc** [...] <...에 닿다, ...와 부딪다> Des gros temps qui le tenaient parfois cinq ou six jours errait entre les deux pays voisins sans pouvoir ~ l'un ou l'autre. 거칠은 날씨 때문에 그는 인접한 두 나라 사이에서 어느 한쪽 해안에도 닿지 못한 채 때로는 5, 6 일 동안이나 표류하곤 했다. Un cargo norvégien *a abordé* un pétrolier anglais dans la Manche. 노르웨이의 한 화물선이 영불해협에서 영국의 유조선과 충돌하였다.

3° **s'~ Prép** ((변화)) <(...에) 다닫다> *s'~* dans la rue 길거리에 다다르다.

Cette pratique analytique effectuée dans le *DLF* s'inspire de deux ouvrages rédigés en allemand : *Grammatisches Wörterbuch-Französisch* d'Henri Bonnard (1970) et *Französisches Verblexikon* de Winfried Busse et Jean-Pierre Dubost (1977). La manière de présenter les structures verbales dans le *DLF* et celle utilisée dans *Les Verbes français*, un dictionnaire électronique dirigé par Jean Dubois, – abrégé en *LVF* –

²⁸³ R. Vivès, « Lexique-grammaire, nominalisation et paraphrase », 1988, p. 140.

et dans le *Dictionnaire des verbes du français actuel* de Catherine Fuchs et Ligia Stela Florea – abrégé en *DVFA* – ne sont pas les mêmes. Dans le *LVF* qui est « d'une très grande technicité et qui n'est guère accessible au grand public²⁸⁴ », l'article du verbe *abaisser* est plus détaillé que celui du *DLF* ou du *DVFA*.

La répartition des acceptions pour les verbes du *DLF* est faite selon leurs structures valenciennes et argumentales. Toutes les acceptions sont suivies d'exemples permettant d'illustrer l'aspect sémantico-syntaxique. Quant à leur mise en équivalence, l'équivalent coréen n'est pas proposé lorsque le sens peut être deviné à travers l'exemple. C'est le cas de la deuxième et de la quatrième acceptions de l'entrée *abaisser*, ci-dessus. Malgré la volonté de précision des auteurs, certains exemples rendent difficile l'accès aux informations correctes. Comment comprendre l'exemple de la deuxième acception de l'article *aborder*, particulièrement mal conçu ? Il s'agit d'une citation de Maupassant (*En mer*, 1883)²⁸⁵. Le sujet du verbe (chalutier) a disparu de l'exemple et le début de la phrase est tronqué. Cette phrase ainsi présentée est complètement bancal d'un point de vue syntaxique (errait → errant) et ne correspond pas à la traduction coréenne suivie de cet exemple.

Le *DLF* fournit un modèle pour le dictionnaire bilingue thématique dans le champ de la linguistique, pour l'ouvrage grammatical et pédagogique avec la première nomenclature, malgré quelques défauts, ainsi que pour le dictionnaire bilingue des verbes, qui pourrait permettre d'approfondir la connaissance de l'ordre des constructions avec la deuxième nomenclature. Le *DLF* se marginalise pourtant sur le marché à la fin des années 1970 où la lexicographie franco-coréenne n'a pas encore pris son essor.

En tout état de cause, il nous semble que le *DLF* marque le début d'une recherche méthodique pour analyser les schémas constructionnels des verbes français, permettant d'obtenir une mise en équivalence en coréen plus précise. Malheureusement, ce dictionnaire n'a pas fait l'objet de rééditions et aucun ouvrage sur le même modèle n'a été publié dans son sillage.

²⁸⁴ Introduction du *DVFA*, 2010, p. XII.

²⁸⁵ Texte original : « Le chalutier reparti encore, courant sur le dos des flots, ballotté, secoué, ruisselant, souffleté par des paquets d'eau, mais gaillard, malgré tout, accoutumé à ces gros temps qui le tenaient parfois cinq ou six jours errant entre les deux pays voisins sans pouvoir aborder l'un ou l'autre. »

6. Synthèse

L'objectif de ce chapitre était d'examiner l'éventail des aspects lexicographiques dont les auteurs ont tenu compte, en allant au-delà de l'aperçu général sur les dictionnaires bilingues franco-coréens parus en Corée. Ces ouvrages ont été étudiés par ordre chronologique de publication : (1) les dictionnaires écrits par les Français avant la deuxième moitié du XX^e siècle, (2) ceux édités par les Coréens pendant la seconde moitié du XX^e siècle, (3) ceux publiés au XXI^e siècle. Nous avons ensuite exploré deux dictionnaires particuliers, un dictionnaire bidirectionnel et un dictionnaire thématique, en les comparant au dictionnaire général.

La tentative des Français d'élaborer un dictionnaire franco-coréen pour leur propre compte, dans la période autour de 1900, est à l'origine du développement lexicographique en Corée, pour les dictionnaires monolingues et bilingues. Leur effort a été bénéfique sur deux points, en particulier : l'introduction de la pratique lexicographique, dans une perspective académique (même si cela s'est fait à leur insu) ; la constitution d'un réservoir de mots coréens en usage à l'époque, devenu une remarquable source d'archives de l'histoire de la langue coréenne.

La seconde moitié du XX^e siècle a été, en quelque sorte, une période transitoire dans l'histoire des dictionnaires franco-coréens. Les lexicographes se sont avant tout concentrés sur l'amélioration de la qualité en développant des théories relatives à la structure, puis au contenu. Aujourd'hui, la grammaire lexicographique est enfin stabilisée dans le domaine lexicographique coréen. Toutefois, des insuffisances relevées dans les ouvrages précédents ont suscité des rééditions ou de nouveaux projets. Depuis l'*EDFC*, dictionnaire français-coréen, le degré d'exigence a augmenté, ainsi que l'habileté des auteurs à traiter les constituants. L'*EDFC* a imposé l'étymologie, le *PrDFC*, d'une épaisseur comparable au *PR*, a traité les équivalents plus attentivement que ses prédécesseurs, en se fondant lui aussi sur l'étymologie.

Au XXI^e siècle, l'histoire lexicographique franco-coréenne est marquée d'une part, par le *NDCF*, d'autre part, par les dictionnaires de petit format. Contrairement au

dictionnaire français-coréen, la production de dictionnaires coréen-français a stagné²⁸⁶. Le *NDCF* a été réédité une trentaine d'années plus tard, et a aussitôt conquis le marché. Tous les autres ouvrages ont vu leur format se réduire, dans le but de satisfaire un public spécifique, à savoir les débutants ou les touristes. Dans cette perspective, les lexicographes ont été particulièrement attentifs à l'aspect pédagogique. Le texte lexicographique est simplifié, les acceptions retenues sont les plus courantes et les exemples sont sélectionnés. Les informations métalexigraphiques sont elles aussi compressées, l'utilisation des terminologies est évitée et les remarques jugées superflues sont éliminées.

La compression des données n'évite pas certains problèmes et la bonne correspondance entre les entrées et les équivalents n'est pas toujours garantie. La façon de reformuler les sens entre les langues et de présenter des éléments, comme les indications ou les exemples, reste à améliorer. Nous avons relevé des cas problématiques dans chaque dictionnaire et envisagé les solutions et les remaniements à effectuer : organisation de la nomenclature, modes de reformulation des équivalents, explication des divers aspects lexicaux, y compris l'apport culturel, à travers les exemples, notamment.

Nous avons par ailleurs évoqué une anomalie dans les dictionnaires bilingues, lors d'une consultation simultanée des dictionnaires français-coréen et coréen-français. Les informations ne concordent pas toujours. Le problème est surtout dû aux équivalents qui comportent des sens figurés dans un dictionnaire de thème. Les deux types de dictionnaires aboutissent à une dissymétrie, notamment sur le plan stylistique, pouvant induire le lecteur en erreur.

Il convient à présent de proposer une analyse plus détaillée de la mise en équivalence. Nous retiendrons deux verbes, *circuler* et *éloigner*, issus du *PrDFC*. Il s'agira, grâce aux outils de reformulation et aux recherches sur le traitement polysémique en lexicographe monolingue, de proposer d'autres possibilités de clarifier le sens des verbes, ceci confirmant une nouvelle fois la nécessité d'un continuels remaniement de l'ouvrage lexicographique.

²⁸⁶ Le nombre de publications de dictionnaire franco-coréens est de 4 pour le dictionnaire français-coréen et de 1 seulement pour le dictionnaire coréen-français.

CHAPITRE V

CHAPITRE V. Vers la pratique. L'exemple des verbes *circuler* et *éloigner*

1. Justification et délimitation du corpus
2. Mise en équivalence du verbe *circuler*
 - a. Variation de l'organisation microstructurelle
 - b. Disposition des sens
 - c. Proposition d'équivalents de *circuler*
3. Mise en équivalence du verbe *éloigner*
 - a. Variation de l'organisation microstructurelle
 - b. Disposition des sens
 - c. Proposition d'équivalents d'*éloigner*
4. Synthèse

*D*ans ce chapitre, nous étudierons les équivalents lexicographiques de deux verbes français polysémiques : *circuler* et *éloigner*. Nous rechercherons d'autres possibilités de présenter les équivalents et d'améliorer ceux que le *PrDFC* a proposé, en tentant d'affiner la précision de leur correspondance.

Chaque système lexical soit constitué différemment et les usagers se heurtent toujours à des ambiguïtés, lorsqu'ils consultent un dictionnaire bilingue. En revanche, du point de vue des lexicographes, chaque ouvrage propose une approche différente, a recours à plusieurs reformulations interlinguistiques, ajoute des indications susceptibles d'éclairer une subtilité sémantique ou pragmatique, en tâchant de suggérer les équivalents les mieux appropriés. Pour que l'offre des uns réponde, de façon plus précise encore, à la demande des autres, une reconsidération des techniques permettant de perfectionner la pratique lexicographique est nécessaire.

Il s'agit, tout d'abord, afin de mieux saisir la démarche qui consiste à introduire des équivalents, de dépouiller les dictionnaires consultés par les coréanophones. Nous présenterons ensuite une série de propositions d'équivalents qui nous semblent les mieux adaptés. Bien que nous nous intéressions tout particulièrement à ce processus, nous n'entrerons pas ici dans les débats concernant l'ensemble des éléments appartenant à la microstructure.

1. Justification et délimitation du corpus

Au sein de la phrase, le verbe est considéré comme « un noyau sémantico-syntaxique²⁸⁷ ». Il est indépendant de l'aspect référentiel ou anaphorique, son sens est plein par rapport aux autres éléments lexicaux de la langue. Seuls les arguments du verbe peuvent intervenir pour le délimiter, jouant même un rôle au niveau des paramètres de l'identification sémantique dans certains dictionnaires. C'est donc la catégorie verbale en tant qu'objet d'analyse parmi les différentes catégories grammaticales qui sera étudiée ici. Nous avons ainsi extrait du *PrDFC* le contenu relatif aux deux verbes français *circuler* et *éloigner*, courants et polysémiques.

Leurs équivalents coréens peuvent troubler les lecteurs coréanophones, car le contenu sémantique du terme de L₁ n'a pas été découpé de la même manière que celui qui correspond à L₂. Alain Rey définit ce découpage comme une opération constituée par « l'apparition d'un arrangement hiérarchique des sens, valeurs et emplois, pour une unité polysémique » en distinguant « de nature syntactique et / ou sémantique, des oppositions sémantiques internes »²⁸⁸. Étant donné que leurs découpages dépendent l'un de l'autre pour la mise en équivalence – plus précisément, celui de L₂ dépend du résultat de L₁ –, il convient de résoudre ce problème en évoquant les travaux dans les deux langues, ce qui nous conduit à observer les dictionnaires français monolingues. Les analyses sémantico-syntaxiques effectuées dans ces ouvrages bornent les emplois du mot défini, susceptibles d'être des critères pour sélectionner l'équivalent. Il est possible d'affirmer que la correspondance établie entre deux langues repose sur une valeur sémantique associée à chaque acception, déjà séparée au niveau de L₁. Pour cette raison, le découpage sémantique est une question couramment discutée lors de la délimitation des acceptions, tant dans l'étude lexicographique monolingue que dans celle concernant la lexicographe bilingue.

²⁸⁷ Introduction du *DVFA*, 2010, p. XI.

²⁸⁸ A. Rey, « Les désordres de la microstructure », 2012, p. 17.

Nous avons choisi ici deux dictionnaires français comme références : le *GR* et le *TLF*. Ces deux classiques proposent une description lexicale très détaillée et très complète. Leurs approches sont toutefois hétérogènes. Les propositions, propres à chaque dictionnaire, se font « selon les conditionnements plus ou moins conventionnels auxquels le lexicographe accepte ou décide de se soumettre²⁸⁹ », comme l'explique Paul Imbs. La comparaison de la façon dont le *GR* et le *TLF* regroupent les sens et les acceptions nous permettra de classer les emplois les plus représentatifs du verbe traité. Nous ferons alors d'autres propositions de mise en équivalence et d'exemple en cherchant la plus grande fidélité de sens.

Précisons, avant de débiter l'analyse, qu'il ne s'agit pas de sélectionner les approches les plus convaincantes parmi les dictionnaires monoligues, qui ont chacun leur propre système, mais d'étudier le choix des équivalents pour voir dans quelle mesure ils peuvent être révisés.

²⁸⁹ Préface du *TLF*, 1979, p. VIII.

2. Mise en équivalence du verbe *circuler*

a. Variation de l'organisation microstructurelle

Bien que le classement des sens du mot-vedette varie d'un dictionnaire à l'autre, la microstructure est en général constituée d'une « classification hiérarchique²⁹⁰ » dans la plupart d'entre eux. Elle est également nommée numérotation arborescente, opérant, selon un ordre graduel, un regroupement vers une grande partie, une simple partie, une sous-partie, etc. L'observation d'une telle grille, qui est la plus répandue dans le paysage lexicographique d'aujourd'hui, nous révèle l'origine de la séparation de l'espace sémantique entre chaque ouvrage. La microstructure des articles du verbe *circuler* proposée par les deux dictionnaires traditionnels, le *GR* et le *TLF*, et par le *PrDFC*, s'organise ainsi²⁹¹ :

²⁹⁰ Préface de la deuxième édition du *GR* par A. Rey, 1989, p. XXXII. (cette classification est du *Dictionnaire général* de Hatzfeld, édité en 1900).

²⁹¹ La méthode consistant à étudier un terme à partir de la structure générale de l'article est suivie par Émilie Pauly dans *La Polysémie. Réflexion théorique, méthodologique et application à la lexicographie*, 2010.

Dictionnaire	Organisation de l'article <i>circuler</i>
GR	Absence de regroupement. (Sept parties)
TLF	Deux regroupements : I. Propriété distributionnelle [le sujet désigne un animé ou un inanimé susceptible de se déplacer selon une figure linéaire]. (Quatre parties) II. Propriété distributionnelle [le sujet désigne une ou plusieurs choses qui ne sont pas susceptibles de se déplacer, mais évoquent l'idée d'une figure linéaire]. (Deux parties)
PrDFC	Absence de regroupement. (Trois parties)

[Tableau 26] Organisation des articles du verbe *circuler* dans le *GR*, le *TLF* et le *PrDFC*

Dans l'article du *GR*, la classification arborescente n'est pas pratiquée. On trouve cependant dans l'ouvrage le cas où la structure générale des articles est organisée selon le critère qui convient au grand regroupement. L'article est composé de sept parties et propose une distinction à la fois sémantique et relevant de l'intuition de l'auteur, sous-tendent par l'idée de « mouvement circulaire ».

Dans le *TLF*, l'article est d'abord scindé en deux parties distinguant la différence de propriété distributionnelle, précisée entre crochets, relative notamment à la nature sémantico-grammaticale. On trouve ensuite, sous cette subdivision, six parties au niveau sémantique.

La manière d'organiser la microstructure du *PrDFC* se rapproche de celle du *GR*. Ce dictionnaire bilingue n'a pas utilisé de présentation arborescente pour l'article *circuler*. Sa démarche n'est pas originale. Il s'est inspiré du *PR*, lui-même fondé sur le *GR*²⁹². L'inconvénient est que la source principale se répète, tout au moins sur le plan structurel, dans quasiment tous les articles du *PrDFC*²⁹³.

²⁹² « La réduction a nécessairement porté sur une part du vocabulaire mais, en outre, sur la masse d'exemples qui illustrent l'emploi des mots. On s'est efforcé de ne rien négliger d'essentiel, mais le

b. Disposition des sens

La caractérisation de l'article diffère selon chaque dictionnaire et selon chaque article. Les critères applicables à l'organisation des sens sont, d'ordinaire, la fréquence, la généralité ou l'âge, entre autres. En ce qui concerne le *GR*, les classements sont généralement fondés sur « un sentiment de fréquence d'ailleurs complètement intuitif²⁹⁴ ». Ainsi le sens vieilli ou rare d'un terme est parfois placé en tête de certains articles, lorsque le lexicographe considère qu'il permet de saisir le sens général du mot. Cet extrait de l'article *circuler* du *GR* en témoigne :

CIRCULER

- ◆ 1. Vx. (Choses.) Se mouvoir circulairement.
- ◆ 2. Par ext. (Fluides.) Passer dans un circuit.
- ◆ 3. (Personnes.) Aller d'un lieu à un autre ; se déplacer sur les voies de communication (quelle que soit la direction suivie).
- ◆ 4. (Le sujet désigne un fluide : air, fumée...). Se renouveler par une circulation.
- ◆ 5. (1719). Choses. Passer, aller de main en main. — *Faire circuler qqch.* : spécialt. Faire passer autour d'une table.
- ◆ 6. (Av. 1778 ; le sujet désigne des nouvelles, des idées, etc.). Se répandre.
- ◆ 7. Décrire des courbes.

Dans le *TLF*, d'après Paul Imbs, l'âge et la fréquence des sens ou des valeurs ne sont pas pris en compte dans la mesure où le contenu sémantique est « un ensemble organisé et non un conglomérat étalé au hasard ou exposé pour satisfaire à de simples besoins de clarté didactique ou pédagogique²⁹⁵ ». Même si ce dictionnaire ne suit pas de

lecteur doit être averti qu'il ne saurait trouver dans les deux mille pages d'un volume réduit l'équivalent des cinq mille six cents pages dans les six gros volumes du *Robert*. », (Paul Robert, préface de la première édition du *PR*, 1967).

²⁹³ Le *GR* et le *TLF* sont également les sources du *PrDFC*.

²⁹⁴ Préface du *GR*, p. XXXII.

²⁹⁵ *TLF*, t. 5, p. X.

règles strictes, établissant ainsi un rapport plus libre, il respecte cependant un certain ordre, « qui va du plus concret au plus abstrait, en passant par des cheminements analogiques ou métaphoriques, allant tantôt vers plus d'extension ou au contraire vers une plus grande spécification²⁹⁶ ». L'auteur du *TLF* a choisi d'appliquer divers critères, au lieu de règles prédéfinies, lui permettant de mieux présenter la corrélation entre les sens du mot-vedette. L'article *circuler* en est la preuve :

CIRCULER

I. – [Le suj. désigne un animé ou un inanimé susceptible de se déplacer selon une figure linéaire].

A. – Se mouvoir de façon continue, circulairement, avec retour au point de départ.

1. [Le suj. désigne le plus souvent un astre] Décrire un mouvement circulaire.

2. [Le suj. désigne des fluides]

a) [La sève ou le sang]

b) [L'air, le vent, etc.]

– *Fig.* Dans toute l'œuvre circule un air sain et fortifiant (Zola).

• *Spéc.* Où l'air circule. Qui donne une impression de légèreté.

c) *P. anal.* [Une odeur, un bruit, etc.]

B. – [Le suj. désigne le plus souvent un animé] Se déplacer (en utilisant les voies de communication) ; aller d'un lieu à un autre et / ou en divers sens, aller et venir, déambuler.

– *Circulez !* Ordre donné par un agent de l'ordre public à la foule de se disperser, à un individu, de ne pas rester à la place où il est.

– *Spéc.* (arg. milit.) [En parlant de jeunes recrues auxquelles on inflige cette brimade] Se promener en rond dans la cour.

– *Fig.* Aller, passer, se mouvoir, etc.

C. – Passer de main en main.

– [En parlant des diverses choses que l'on fait passer autour d'une table entre plusieurs pers.]

D. – [Le suj. désigne un fait, des paroles, des nouvelles, des idées, etc.] Se répandre, se propager, être colporté.

– **Faire circuler que** + ind.

²⁹⁶ *Idem.*

- II.** – [Le suj. désigne une ou plusieurs choses qui ne sont pas susceptibles de se déplacer, mais évoquent l'idée d'une figure linéaire]
- A.** – Être disposé en cercle (autour de quelque chose).
- B.** – [Le suj. désigne une vallée, un chemin] Décrire des courbes, aller, se déployer suivant une ligne sinueuse.

Comme nous l'avons mentionné dans les chapitres précédents, la disposition des sens des dictionnaires bilingues est principalement fondée sur celles des dictionnaires monolingues. Cependant, si nous comparons ces sources entre elles, comme le *GR*, le *PR* et le *PrDFC*, nous remarquons d'emblée que l'organisation est différente. Le problème concerne alors le champ sémantique de chaque langue, constitué par les différents sens d'un mot. Il en découle une réelle difficulté pour choisir, dans les ouvrages monolingues, un modèle ou une solution, un système unique, en vue d'établir une équivalence entre des langues. C'est la raison pour laquelle le *PrDFC* a apporté des modifications sur l'organisation de base des sens du *PR*. Nous pouvons le constater dans l'article *circuler* :

circuler

1. 돌다, 순환하다.
2. 유통하다 ; (손에서 손으로) 전해지다 ; 떠돌다, 유포되다.
3. 왕래하다, 통행하다.

Les sens et les emplois proposés ce verbe dans les deux ouvrages monolingues sont à peu près superposables. Apparemment, en dépit des différentes classifications, les acceptions séparées par les divers critères – les combinatoires possibles avec le verbe *circuler*, soit le sujet animé ou inanimé (*TLF*), soit la délimitation de ce genre de caractère lexical à travers des indications telles que (Fluides) ou (Personnes) (*GR*) – facilitent d'abord la compréhension des données sémantiques générales. Les paramètres concernant la polysémie interne²⁹⁷ permettent ensuite l'accès à une variété d'emplois du terme. Le sens signale un emploi ou une valeur spécifique, allant au-delà d'une identification des propriétés distributionnelles. Nous pouvons résumer les emplois

²⁹⁷ Voir à ce sujet O. Soutet, « Croire : propositions pour un article de... dictionnaire », 1987, p. 15.

significatifs du verbe *circuler*, à partir des classifications du *GR* et du *TLF*, de la manière suivante :

1. Emploi évoquant un mouvement circulaire.
2. Emploi évoquant un déplacement tel que le va-et-vient (sur les voies de communication).
3. Emploi synonyme de « passer de main en main ».
4. Emploi évoquant la diffusion d'une information.
5. Emploi évoquant le déploiement d'une ligne de construction de forme sinueuse.

Cet ordre n'est pas dû au hasard : les emplois couramment utilisés apparaissent en amont, les sens figurés se trouvent en aval. Ce repérage se fonde sur le classement des acceptions dans les deux grands classiques, qui sont très proches mais ne partagent pas forcément les mêmes règles. La tâche du lexicographe bilingue consistant à établir la propriété globale des sens, en l'occurrence « généralité ↔ particularité » du terme, en est facilitée. Plus spécifiquement pour la catégorie verbale dont la polysémie est forte, la ou les valeurs les plus représentatives, entre autres, sont révélées à travers cet agencement des éléments sémantiques.

L'article du *PrDFC* ne présente que les quatre premiers emplois dans ses trois acceptions. La deuxième se divise en des deux emplois et le dernier emploi n'a pas d'équivalent. Dans le tableau suivant, les quatre valeurs typiques du verbe *circuler* (de 1 à 4) ont leurs valeurs correspondantes dans le *PrDFC*, mais présentées dans un ordre différent :

Emplois représentatifs de <i>circuler</i>	Équivalents du <i>PrDFC</i>
1. Emploi évoquant un mouvement circulaire.	1. 돌다, 순환하다.
2. Emploi évoquant un va-et-vient (sur les voies de communication).	3. 왕래하다, 통행하다.
3. Emploi synonyme de « passer de main en main ».	2. 유통하다 ; (손에서 손으로) 전해지다.
4. Emploi évoquant la diffusion d'une information.	2. 떠돌다, 유포되다.
5. Emploi évoquant le déploiement d'une ligne de construction de forme sinueuse.	∅

[Tableau 27] Emplois représentatifs du verbe *circuler* et ses correspondants dans le *PrDFC*

La comparaison entre les emplois et les équivalents du *PrDFC* révèle dans cet ouvrage l'absence du sens relatif à la description d'une figure courbe. Par ailleurs, nous demandons si les équivalents donnés couvrent suffisamment l'aire sémantique de ce lexème verbal²⁹⁸. Il convient, à ce sujet, de rappeler que ce dictionnaire bilingue s'est principalement inspiré du *PR*, dans lequel l'emploi en question n'est pas spécifié. Il apparaît que du *PR* par rapport au *GR* a été suivie dans le *PrDFC*. On le comprend, compte tenu de son objectif, qui vise à élaborer un ouvrage proposant, avant tout, les équivalents conformes aux sens les plus fréquents et les plus courants, tout en indiquant que la version réduite n'a pas retenu pour le cinquième emploi.

La règle de présentation des sens n'étant pas systématiquement appliquée dans le *PrDFC*, cet ouvrage ne les fait pas figurer dans le même ordre que celui de la liste classant les emplois de 1 à 5. Après avoir consulté les synonymes de *circuler* dans le *Dictionnaire électronique des synonymes* du laboratoire Crisco²⁹⁹ – abrégé en *DÉS* –, nous pensons que leur classement pourrait former un certain noyau sémantique. Les

²⁹⁸ À propos de ce que nous appelons l'*aire sémantique*, il n'est pas nécessaire de prendre en compte la totalité des sens potentiels, étant donné que la nature du dictionnaire ne retient, de manière relative, que l'essentiel du lexique et non son intégralité.

²⁹⁹ En ligne sur le site crisco.unicaen.fr.

verbes *courir* et *couler*³⁰⁰, figurés en tête dans le classement des synonymes selon un calcul de proximité, sont la preuve de la représentativité du premier emploi dans les articles du *GR*, du *TLF*, ainsi que du *PrDFC*. Quant aux équivalents des autres emplois, le classement de l'ouvrage bilingue correspond à celui du *PR*, et non à ceux du *GR* et du *TLF*. Déterminer l'équivalent le plus approprié reste toutefois délicat. Le *PR* est revu chaque année selon l'évolution du français et de ses usages, contrairement aux classiques qui entendent faire autorité dans le domaine. L'ordre proposé par le *PR* est donc sans doute organisé en fonction du renouvellement de la langue. Quant aux dictionnaires bilingues, la sélection des sens est, nous semble-t-il, encore plus forte et plus arbitraire que dans les ouvrages monolingues. Si on la compare avec ce type d'ouvrage, la hiérarchie du *PrDFC* s'explique.

Dans le tableau, nous avons séparé les équivalents énumérés dans l'acception 2 où figurent les emplois 3 et 4, afin de donner un équivalent à chaque emploi. Le rassemblement de ces deux emplois se justifie ainsi moins. Mais il s'explique toutefois. Si les lexicographes ont traité l'emploi de *circuler* évoquant la diffusion d'un bruit, d'une nouvelle ou d'une idée (emploi 4), comme celui qui est développé par le sens de « passer quelque chose de main en main » (emploi 3) – il s'agit d'un cheminement analogique –, ces deux idées correspondent-elles pour autant à la même acception ? Il semble que non, dans la mesure où l'étude concerne la lexicographie monolingue. Néanmoins, dans le contexte des recherches relatives aux ouvrages bilingues, notamment français-coréens, il conviendrait d'envisager le réseau sémantique des équivalents coréens afin de savoir si ce traitement est justifié ou non.

En outre, les emplois qui renvoient aux usages particuliers, tels que « circulez ! » ou « faire passer autour d'une table », aisément repérables dans un énoncé, n'apparaissent pas dans le *PrDFC* en tant qu'acceptations³⁰¹. En revanche, ils sont présentés comme une indication n'appartenant à aucune acception : « circulez ! » apparaît en tant qu'exemple à la fin du texte microstructurel, et « faire passer autour d'une table », sous l'acception relative à l'emploi 3, figure sans aucune remarque sur sa caractéristique sémantico-pragmatique.

³⁰⁰ Classement des premiers synonymes du verbe *circuler* dans le *DÉS* : 1. courir ; 2. couler ; 3. se mouvoir, se promener, voyager ; 4. naviguer, partir, passer, rouler, se répandre.

³⁰¹ Ce sont, en général, des expressions ou des unités dotées d'une nuance déterminée par le contexte ou qui précisent l'emploi spécifique à l'intérieur d'un même sens.

c. Proposition d'équivalents de *circuler*

Nous nous demandions si les emplois 3 et 4 pouvaient appartenir à une seule acception, dans le cadre d'une mise en équivalence entre le français et le coréen. Dans le réseau sémantique des équivalents proposés pour cette acception, un verbe coréen apparaît naturellement, capable d'englober une série de mots : le verbe 돌다, proposé comme un des équivalents de l'acception 1 du *PrDFC*. Il peut être privilégié à condition d'y ajouter une glose pour chaque acception ou chaque équivalent. Il est intéressant de noter ici que l'on cherche généralement à présenter les divers équivalents, correspondant à chaque cas, comme le font d'ordinaire les dictionnaires bilingues. Le sens peut être précisé par la glose, en effet, ce qui évite l'énumération de mots ou expressions équivalents. Le verbe coréen 돌다 est considéré comme l'équivalent des sens « couler, passer », « courir, se propager » et « passer de main en main » : il est donc possible de le proposer en tant qu'équivalent non seulement pour les emplois 3 et 4, mais également pour l'emploi 1, à condition de procéder à une délimitation sémantique par la glose. Le tableau suivant récapitule les équivalents éventuels du verbe 돌다 et la glose de la qualité restrictive :

Emplois	Équivalents du <i>PrDFC</i>	Propositions
1. Emploi évoquant un mouvement circulaire.	1. 돌다, 순환하다.	(유동체가) 돌다.
3. Emploi synonyme de « passer de main en main ».	2. 유통하다 ; (손에서 손으로) 전해지다.	(돈이나 물자 따위가) 돌다.
4. Emploi évoquant la diffusion d'une information.	2. 떠돌다, 유포되다.	(소문, 말 따위가) 돌다.

[Tableau 28-1] Propositions d'équivalents de *circuler* pour les emplois 1,3 et 4

Le verbe *돌다* est alors considéré comme hyperonymique. La glose donnée pour chaque acception joue, en quelque sorte, le rôle d'un déterminant. Dans ce cas, les gloses (*유동체가*) signifiant « le fluide », (*소문, 말 따위가*) « la rumeur, le tapage, etc. » et (*돈이나 물자 따위가*) « le capital, les matières, etc. » sont toujours accompagnées d'un équivalent.

Le *PrDFC* laisse ces gloses jouer le rôle d'exemples. Le verbe *circuler*, dans *Le sang circule dans le corps* a le sens de « couler » ; le *sans* est donc ce « fluide » proposé en tant que glose. La nature peut également être précisée comme (*유동체 혹은 유사한 것이*) « le fluide ou quelque chose d'analogue », afin d'inclure un emploi plus étendu du terme (pour une odeur ou un bruit, par exemple). Il en va de même pour les autres gloses : *le bruit circule que Jean s'est marié* ou *les capitaux circulent* impliquent les emplois du verbe *circuler* avec les substantifs *bruit* ou *capitaux*. Mais il ne s'agit que d'exemples, et même s'ils sont utiles aux lecteurs, une explication de leur utilisation dans ce contexte manque.

Il nous semble que le rassemblement de deux emplois (3 et 4) dans une seule acception (2) se justifie par le fait que le verbe seul *돌다* reste d'équivalent. Quant au *PrDFC*, il n'est pas aisé d'affirmer la synonymie entre les groupes des équivalents de l'acception 2 : [*유통하다, 전해지다*] et [*떠돌다, 유포되다*]³⁰². Il paraît plus pertinent de les séparer, compte tenu du sens global des mots de chaque groupe, plutôt que de les réunir. En revanche, la prise en considération du partage du même verbe, *돌다*, rend plausible la supposition selon laquelle les emplois spécifiques se trouvent contenus dans une même acception, même s'ils sont présentés de façon indépendante dans les deux grands classiques.

L'emploi 2 appelle plus de mots équivalents. Les deux verbes coréens *왕래하다* et *통행하다* ne conviennent pas forcément à tous les emplois décrits dans les deux ouvrages. Pour cet emploi, on peut énumérer certaines utilisations telles que *se déplacer*, *se promener*, *avancer* ou *rouler*. Dans ce cas, il est difficile de montrer la spécification ou la restriction sémantique au travers d'un petit nombre de mots équivalents.

³⁰² Nous n'examinons pas ici chaque mot proposé en tant qu'équivalent dans le *PrDFC* ni leur synonymie, car l'estimation du degré d'équivalence sémantique entre les mots coréens dépasse l'objectif de la présente étude.

Dans le réseau synonymique du verbe 왕래하다, nous pouvons inventorier une série de verbes tels que 다니다, 통행하다, 오가다 ou encore 왕복하다. Ceux-ci peuvent être considérés comme des hyponymes de 왕래하다, au sens propre d'« aller et venir », selon la définition du *SDLC*. Pourtant, ce mot n'est pas apte à transférer correctement toutes les utilisations de *circuler*. Les deux verbes coréens du *PrDFC* peuvent gêner la compréhension du message dans les énoncés. Ils comportent quelques imprécisions sur le sens de *circuler*, bien que l'on comprenne l'idée générale, dans la mesure où il est employé dans le sens d'« aller et venir » :

Emploi	Équivalents du <i>PrDFC</i>	Propositions
2. Emploi évoquant le va-et-vient (sur les voies de communication).	3. 왕래하다, 통행하다.	(a) 이동하다, 왕래하다 ; 거닐다. (b) (교통수단) 오가다, 통행하다. (c) 통과하다, 나아가다.

[Tableau 28-2] Propositions d'équivalents de *circuler* pour l'emploi 2

Une simple énumération de deux équivalents pour cet emploi, n'assurant pas forcément la synonymie entre eux, peut être source d'ambiguïté. Il convient de présenter les divers sous-emplois en tant que sous-acceptations, leurs équivalents ne se superposant pas suffisamment pour être considérés comme synonymiques. Ainsi proposons-nous de les subdiviser en trois sous-acceptations.

Pour la sous-acceptation (a) dans la colonne de droite du tableau, les verbes 이동하다 et 왕래하다 désignent « un mouvement de va-et-vient » tandis que le verbe 거닐다 correspond au sens de « se promener ou déambuler ». Même si ces verbes ne sont pas des synonymes au sens propre, nous les regroupons, car ils possèdent une nuance selon le contexte. Le sens de « rouler, fonctionner » correspond mieux aux verbes (b) 오가다 et 통행하다, permettant d'ajouter l'idée : « sur le chemin parcouru ». Nous ajoutons la glose (교통수단), figurant dans les deux grands dictionnaires, contrairement au *PrDFC* qui ne propose qu'un exemple. Le sens d'« avancer, passer »,

dans l'expression « Circulez ! » ou « Circulez, y'a rien à voir ! », pourrait ainsi correspondre aux équivalents (c) 통과하다 et 나아가다. Le verbe 나아가다 peut être utilisé dans un contexte donné, même s'il n'est pas considéré, au niveau sémantique, comme un synonyme du verbe 왕래하다. À la différence de l'exemple précédent, concernant les emplois 3 et 4, il ne semble pas nécessaire de recourir à la glose à chaque fois, car les équivalents correspondant à l'emploi 2 sont des verbes d'action plus spécifiques que 돌다.

Le cinquième emploi, ne figurant pas dans le *PrDFC*, relève d'une idée abstraite qui ne décrit pas le mouvement d'un sujet susceptible de se déplacer. La paraphrase 곡선을 그리다 « décrire des courbes » ou le mot, qui peut être un verbe ou un adjectif, 구불구불하다 « être sinueux, tortueux », peuvent être proposés en tant qu'équivalents. Les exemples qui relèvent de cet emploi dans le *GR* – *La route circulait sur le flanc de la colline* – ou dans le *TLF* – *Des vallées étroites circulent et serpentent entre leurs racines* – ne sont pas très courants dans les dictionnaires bilingues. Leur formulation est en général plus simple dans ce type d'ouvrage. Nous pouvons suggérer un autre exemple avec sa traduction coréenne, lorsque cet emploi est validé en tant qu'acception : *la route circule le long d'une rivière*, 길이 강을 따라 구불구불 이어진다.

Nous tâchons ainsi de forger ou de réunir des exemples permettant de mieux illustrer le sens ou l'emploi du mot dans l'acception retenue. À partir de ceux donnés dans le *PrDFC*, de nouvelles unités ont été ajoutées. Nous n'avons toutefois pas fait de modification. Certains exemples sont issus du *GR* ou du *TLF*. Voici l'article que nous proposerions pour le verbe *circuler* :

circuler

1. (유동체 혹은 유사한것이) 돌다 : le sang circule dans le corps / faire circuler l'air / une odeur circule.
2. (a) (돈이나 물자 따위가) 돌다, (손에서 손으로) 전해지다 : les capitaux circulent / faire circuler les rapports.
(b) (소문, 말 따위가) 돌다 : Ce bruit circule dans la ville / ((비인칭)) il circule des bruits à son propos.
3. (a) 이동하다, 왕래하다 ; 거닐다 : les passants circulent.
(b) (교통수단) 오가다, 통행하다 : les automobiles circulent lentement dans cette rue / le train circule tous les jours.
(c) 통과하다, 나아가다 : circulez !
4. 곡선을 그리다, 구불구불하다 : la route circule le long d'une rivière.

3. Mise en équivalence du verbe *éloigner*

a. Variation de l'organisation microstructurelle

Nous proposons à présent un tableau similaire pour l'organisation microstructurelle des articles consacrés au verbe *éloigner* dans le *GR*, le *TLF* et le *PrDFC*. Avant de les analyser, relevons quelques différences par rapport au verbe *circuler*. D'une part, la construction syntaxique n'est pas la même : *circuler* est un verbe intransitif alors qu'*éloigner* est un verbe transitif qui admet une forme pronominale. D'autre part, la sous-entrée est différente selon le sens ou la racine. Le participe passé d'*éloigner*, *éloigné*, figure, en tant que sous-entrée, sous une forme lexicale distincte dans le *GR* et dans le *TLF*. Quant aux mots dérivés, ils ne sont pas tous traités comme tels. Certains d'entre eux, parce qu'ils nécessitent une explication et pour ne pas perturber l'ordre alphabétique, figurent dans la microstructure des entrées. S'agissant des dérivés, la nature hautement polysémique du verbe fait que quelques-uns ont acquis un statut indépendant, sont présentés en tant qu'entrées. Contrairement aux deux dictionnaires français, le *PrDFC* a séparé l'entrée *éloigné* de celle d'*éloigner*. Ce traitement s'inspire du *PR* auquel cet ouvrage bilingue ressemble beaucoup. Nous écartons ici l'étude du mot dérivé *éloigné*, le traitement variant d'un dictionnaire à l'autre.

L'analyse de la construction syntaxique intervient naturellement dans le regroupement au sein de l'organisation microstructurelle, afin de distinguer d'emblée les formes pronominales des formes non pronominales :

Dictionnaire	Organisation de l'article <i>éloigner</i>
GR	Deux regroupements : v. tr. (Trois parties) v. pron. (Trois parties)
TLF	Deux regroupements : I. Emploi trans. (Trois parties) II. Emploi pronom. (Trois parties)
PrDFC	v. tr. (Trois parties) v. pron. (Deux parties)

[Tableau 29] Organisation des articles du verbe *éloigner* dans le *GR*, le *TLF* et le *PrDFC*

Les articles consacrés au verbe *éloigner* dans le *GR* et le *TLF* recourent à une classification arborescente. Le caractère grammatical apparaît ici comme un des critères du regroupement lexicographique. Le Robert ne donne qu'une indication simple. Toutefois, nous considérons les parties correspondant aux descriptions d'une forme transitive et de la forme pronominale du verbe, comme des parties regroupées : leur identification n'est pas explicite et leur espace est nettement séparé. Dans le *TLF*, l'article est d'abord divisé en deux en raison des deux constructions du verbe *éloigner*. Il est détaillé ensuite suivant les emplois divers – « une distance physique, plus précisément spatio-temporelle, et psychologique » –, quelle que soit leur construction, dans les parties séparées. S'agissant des indications distributionnelles, elles figurent dans l'article du *TLF*, au sein des les sous-parties. La nature sémantico-grammaticale est mise, le cas échéant, entre crochets.

L'organisation du *PrDFC* se rapproche partiellement de celle, superposable, des deux ouvrages classiques. À la différence des sens de la forme non pronominale, ceux de la forme pronominale ne sont pas présentés de la même manière que dans les dictionnaires français. Le critère de classification en fonction de la délimitation des emplois semble, dans ce cas, moins déterminant.

b. Disposition des sens

Les articles consacrés au verbe *éloigner* dans le *GR*, le *TLF* et le *PrDFC* sont assez proches. Ils procèdent à la classification d'après la syntaxe du verbe, transitif ou pronominal. Même si, dans le *GR* et le *PrDFC*, la distinction des structures syntaxiques ne se fait pas, comme dans le *TLF*, selon une numérotation arborescente, on peut considérer que ces dictionnaires suivent un schéma identique au cours de cette première étape. Le Robert, quant à lui, classe ainsi les divers emplois :

ÉLOIGNER v. tr.

A. Spatial. ♦ 1. Mettre ou faire aller loin, à distance.

Par anal. – (Sans compl. second) Envoyer (qqn) au loin.

♦ 2. (Sujet n. de chose). Faire paraître lointain.

B. Temporel. Séparer par un intervalle de temps.

C. Fig. Écarter, détourner (qqn).

► S'ÉLOIGNER v. pron.

♦ 1. (Dans l'espace) Se mettre, se porter loin de...

(Sans compl. en *de*).

♦ 2. (Dans le temps). Devenir lointain.

♦ 3. Fig. S'écarter, se détourner.

S'agissant du *TLF*, l'article est généralement ordonné à la fois par la syntaxe du verbe et par l'analyse distributionnelle. Ces approches permettent d'identifier les différents sens et emplois. Les parties, à savoir les acceptions, sont séparées par les trois emplois principaux, mis entre crochets. Chacune d'entre elles subsume plusieurs sous-entrées qui montrent les conditions d'emploi à travers les « informations instructionnelles, indiquant les conditions nécessaires pour que le mot se charge de tel

sens³⁰³ ». Ces informations concernent notamment la nature des sujets ou des compléments :

ÉLOIGNER

I. – *Emploi trans.*

A. – [En parlant d'une distance spatiale] Mettre loin ou plus loin ; faire aller à une certaine distance.

1. [Le compl. d'obj. dir. désigne une chose]

– *P. ext.* Faire paraître lointain ou plus lointain.

2. [Le compl. d'obj. dir. désigne une pers.]

– *P. euphém.* [Le compl. prép. désigne un groupe, un milieu soc. ou pol., une sphère d'activité] Mettre ou tenir à l'écart, exclure.

B. – *P. anal.* [En parlant d'une distance temporelle]

1. Mettre plus loin dans le temps passé ou à venir.

2. Accroître l'intervalle de temps séparant deux phénomènes destinés à se reproduire, espacer.

C. – *Au fig.* [La distance est d'ordre psychol., mor. ou intellectuel]

1. [Le compl. d'obj. dir. désigne une pers.]

a) [Le compl. prép. est gén. un mot abstr. désignant p. ex. un système intellectuel, une valeur mor., etc.] Créer une séparation ; écarter, détourner.

b) [Le compl. prép. exprimé ou non, désigne une pers.] Établir une distance morale ou affective en empêchant la familiarité, l'intimité ou en inspirant de l'aversion, une certaine désaffection.

2. [Le compl. d'obj. dir. est un mot abstr. désignant un phénomène psychol., soc., etc.] Rejeter, dissiper, repousser, chasser, faire disparaître ou empêcher de se manifester.

3. [Le compl. d'obj. dir. et le compl. prép. sont de même nature, animés ou inanimés ; la notion de distance traduit une différence entre deux choses, deux pers.] Séparer par des éléments distinctifs ; distinguer, différencier.

³⁰³ P. Merlet, « Les représentations de la sexualité dans les articles “Femme” et “Homme” du *Trésor de la langue française* », 2004, p. 140.

II. – *Emploi pronom.*

A. – [En parlant d'une distance spatiale]

1. [Le suj. désigne une pers. ou une chose en mouvement ; le compl. prép. est souvent sous-entendu] Aller au loin ou plus loin ; quitter un lieu, une personne.

2. *P. ext.*

a) [Le suj. désigne un bruit ; la distance est appréciée par une perception auditive]

b) Paraître plus lointain.

B. – *P. anal.* [En parlant d'une distance temporelle] Devenir plus lointain dans le passé ou l'avenir.

C. – *Au fig.* [L'idée de distance traduit celle d'une séparation psychol., mor. ou intellectuelle]

1. [Le suj. désigne une pers. ; le compl. désigne une chose abstr. ou une pers.] Se séparer, se détourner de.

2. [L'idée de distance traduit une différence, une divergence ; le suj. désigne une pers. ou une chose]

3. [L'idée de distance traduit celle de disparition ou de régression, le suj. désigne une chose]

Comme nous l'avons déjà remarqué, l'organisation adoptée par les ouvrages bilingues n'est pas forcément la même que celle des ouvrages monolingues. Dans le *PrDFC*, la première moitié de l'article, consacrée à la forme transitive du verbe, est constituée quasiment de la même façon dans le *GR* et le *TLF*. Quant à la seconde partie, consacrée à la forme pronominale, la disposition des sens ne s'inspire ni du *GR* ni du *TLF*. Une réflexion sur l'équivalence entre le français et le coréen est peut-être à l'origine de cela, à moins qu'il ne s'agisse d'une décision arbitraire de la part des lexicographes.

éloigner *v.t.*

1. 멀리 보내다, 떨어뜨리다 ; 물리치다, 쫓다.
 2. (시간적으로) 멀게 하다, 늦추다.
 3. ((비유)) 벗어나게 하다, 떠나게 하다.
- **s²~v.pr.** 1. (을) 떠나다 ; (에서) 멀어지다.
2. (자연현상 따위가) 가라앉다, 약해지다 ; 멀어지다.

Le *PR* présente également deux acceptions pour la forme *s'éloigner*. Pourtant, le dictionnaire d'Alain Rey conserve les trois emplois figurant dans la plupart des ouvrages : l'idée d'une distance spatio-temporelle dans une acception et celle d'une distance psychologique dans une autre, auxquelles la distinction des acceptions effectuée dans le *PrDFC* ne correspond pas.

Grâce aux indications sémantiques telles que « spatial. » ou « *au fig.* » dans les articles des ouvrages français, la différence de nature des sens est nette pour le verbe *éloigner*. Dans un cadre global, leurs sens et emplois sont plus ou moins superposables. Voici trois emplois représentatifs du verbe *éloigner*, quelle que soit sa structure syntaxique, d'après le *GR* et le *TLF* :

1. Emploi évoquant une distance spatiale.
2. Emploi évoquant une distance temporelle.
3. Emploi figuré désignant une distance abstraite, idéale.

Chaque emploi désigne un sens exprimant une valeur déterminée, qui permet de distinguer les acceptions. C'est le cas des articles *éloigner* dans le *GR* et le *TLF*. Leur présentation suit l'ordre habituel de la lexicographie générale : les emplois propres, puis figurés sont proposés. Les trois emplois numérotés d'*éloigner* montrent le passage « d'un sens “concret” à un sens “abstrait” : [...] du matériel au moral, à l'intellectuel ou au spirituel³⁰⁴ ».

³⁰⁴ I. Tamba-Mecz, « Sens figuré et changement de sens », 1979, p. 12.

Les emplois représentatifs de l'entrée *éloigner* et les équivalents du *PrDFC* sont présentés dans le tableau ci-dessous qui respecte les deux parties de la microstructure divisées chacune en trois section :

	Emplois représentatifs d'<i>éloigner</i>	Équivalents du <i>PrDFC</i>
Forme transitive	1. Emploi évoquant une distance spatiale.	1. 멀리 보내다, 떨어뜨리다 ; 물리치다, 쫓다.
	2. Emploi évoquant une distance temporelle.	2. (시간적으로) 멀게 하다, 늦추다.
	3. Emploi figuré désignant une distance abstraite, idéale.	3. ((비유)) 벗어나게 하다, 떠나게 하다.
Forme pronominale	1. Emploi évoquant une distance spatiale.	1. (을) 떠나다 ; (에서) 멀어지다. 2. (자연현상 따위가) 가라앉다, 약해지다 ; 멀어지다.
	2. Emploi évoquant une distance temporelle.	1. (을) 떠나다 ; (에서) 멀어지다.
	3. Emploi figuré désignant une distance abstraite, idéale.	2. 멀어지다.

[Tableau 30] Emplois représentatifs du verbe *éloigner* et ses équivalents dans le *PrDFC*

Outre cette distinction, les trois dictionnaires optent pour différentes approches en vue de spécifier les divers sens ou emplois. Le *GR* et le *PrDFC* réduisent le nombre de sens en distinguant les nuances à l'intérieur d'un même sens, conformément à la logique analogique, tandis que le *TLF* penche pour le critère distributionnel régissant le schème syntaxique ; ce dictionnaire considère, nous semble-t-il, que ce genre d'informations lexicales intervient dans la différenciation de sens.

Pour décrire l'emploi concernant une distance spatiale, le *TLF* le subdivise en deux sous-acceptations, selon le type de complément d'objet : soit une chose, soit une personne. Le *GR* le sépare également en deux sous-parties, mais il présente, par extension, le sens dérivé d'un sens propre. En ce qui concerne l'emploi synonyme de

« chasser, exclure » dans l'acception des deux ouvrages français, chaque dictionnaire affirme qu'il s'agit de celui engendré soit par analogie (*GR*), soit par euphémisme (*TLF*). La méthode générale du *PrDFC* est plus proche du dictionnaire Robert, les sens étant concrétisés par le critère sémantique, plutôt que par les propriétés distributionnelles. Néanmoins, l'organisation de l'article du *PrDFC* est nettement plus simplifiée que dans le *GR*, qui offre moins de détails, l'acception n'étant pas précisée. Les équivalents qui ont un sens spécifique sont simplement énumérés. Certains emplois spécifiés par les indications « par anal. » ou « par ext. », dans le *GR* ou le *TLF*, apparaissent parfois dans le *PrDFC* en tant qu'exemples.

Pour décrire l'emploi relatif à une distance temporelle, l'approche du *TLF* est également sémantique. C'est une exception dans la pratique de la séparation des sous-entrées. Le *GR* privilégie en revanche l'énumération des sens, au lieu de les classer une nouvelle fois, à travers des exemples et des synonymes. La perspective est différente de celle du lexicographe concernant la subdivision des sens distincts dans une même acception. Il en va de même pour l'emploi figuré. Chaque dictionnaire a sa manière de délimiter les sens, en l'occurrence, en relevant les différents emplois du terme en fonction de « l'environnement syntagmatique³⁰⁵ », comme la restriction éventuelle de la combinatoire.

Un autre découpage sémantique, relatif à la description de *s'éloigner*, est opéré dans le *PrDFC*, tandis que les deux ouvrages français réitérent le même classement que celui de la forme transitive du verbe. Deux acceptions figurent par ordre croissant de spécificité : d'une part, l'emploi évoquant une distance spatio-temporelle, d'autre part, l'emploi concernant le « phénomène naturel », expliqué par la glose. Le critère de classement des emplois pose question ici : existe-il une raison logique pour mettre en vedette ce dernier emploi ? Il est difficile de répondre avec certitude, le *PrDFC* ne mentionnant pas de critères servant à classer les acceptions.

³⁰⁵ F. Henry, « Les paramètres de l'analyse dans la pratique lexicographique, à travers l'exemple du *TLF* », 1996, p. 26.

c. Proposition d'équivalents d'*éloigner*

L'article du verbe *éloigner* du *PrDFC* ne propose que les sens les plus représentatifs. Toutes les valeurs présentées dans les grands dictionnaires monolingues, tels que le *GR* ou le *TLF*, ne sont pas retenues, malgré la nécessité de spécifier les nuances, parfois importantes, du terme.

Si nous examinons la première partie de l'article *éloigner* du *PrDFC*, consacrée à la forme transitive du verbe, nous remarquons l'absence d'une hiérarchisation des sous-acceptations. On a plutôt affaire à l'organisation des emplois à préciser. L'emploi « spatial », en premier lieu, au sens de « mettre loin ou faire aller à distance », suivi d'un complément d'objet, possède les quatre équivalents suivants : 멀리 보내다, 떨어뜨리다; 물리치다, 쫓다. La combinatoire « *éloigner* + (qn) de (qch) », qui fait l'objet d'une attention particulière dans les autres dictionnaires, apparaît parmi des exemples³⁰⁶. Le sens « faire paraître lointain », traité en tant que valeur à signaler – le *GR* le considère comme une sous-entrée, le *TLF* comme un sens plus étendu –, n'est mentionné ni tant qu'équivalent ni tant qu'exemple dans le *PrDFC*. Le sens « exclure quelqu'un », qualifié d'analogique dans le *GR*, et mentionné en tant qu'usage par euphémisme dans le *TLF*, ainsi que sa nuance sémantique, figure lui aussi parmi les exemples (« ~ qn de la vie politique »). Il apparaît donc nécessaire d'enrichir la série d'équivalents coréens pour compléter les lacunes de l'article et mieux cerner le sens dans l'acceptation 1, en ajoutant d'autres équivalents et une glose. Voici quelques propositions dans le tableau suivant :

³⁰⁶ *Éloigner* (qqn. qqch.) de (qqn. qqch.) dans le *GR*. **Éloigner qqc., qqn, de qqc., de qqn.** dans le *TLF*.

Emploi	Équivalents du <i>PrDFC</i>	Propositions
1. Emploi évoquant une distance spatiale.	1. 멀리 보내다, 떨어뜨리다 ; 물리치다, 쫓다.	1. (a) 사이를 두다, 멀리 보내다, 떨어뜨리다. (b) (단체, 활동에서) 쫓아내다, 밀어내다, (모기 등의 해충을) 물리치다, 쫓다. (c) 멀어보이게 하다.

[Tableau 31-1] Propositions d'équivalents d'*éloigner* pour l'emploi 1

Dans la colonne des propositions, nous avons subdivisé l'acceptation 1 du *PrDFC* en trois sous-acceptations. Tout d'abord, nous éliminons le point-virgule, fonctionnant, selon les auteurs, comme identificateur du degré de contiguïté avec le sens en question, et nous n'utilisons que la virgule. Nous ajoutons, d'autre part, à la sous-acceptation (a) une unité paraphrastique, 사이를 두다, les ouvrages français indiquant « mettre à distance » comme premier sens. Pour ce qui est de la sous-acceptation (b), il semble mieux approprié de proposer les équivalents 쫓아내다 et 밀어내다, « chasser, pousser, etc. », avec la glose (단체, 활동에서), « un groupe ou une sphère d'activité », empruntée au *TLF*. Le verbe 물리치다, équivalent du *PrDFC*, signifie « repousser l'ennemi ou le démon » ou « surmonter l'obstacle ». Le sens « rejeter » est relativement secondaire. En revanche, les verbes 쫓아내다 et 밀어내다, au sens propre, correspondent mieux à « mettre quelqu'un au loin ». Par ailleurs, 물리치다 risque de produire un discours, dans le contexte donné, moins naturel, même s'il exprime la même idée. Le verbe 쫓아내다, considéré comme hyperonymique selon le site *Wordnet*³⁰⁷, fait apparaître des réseaux sémantiques. Il peut englober la série de verbes coréens, cités ici, tels que 밀어내다, 쫓다, 내쫓다, 몰아내다 ou 물리치다. En revanche, pour l'emploi du mot dans un sens répulsif, le verbe 물리치다 est approprié, accompagnant l'autre verbe 쫓다 et la glose (모기 등의 해충을), signifiant « les insectes nuisibles comme le moustique ». La sous-acceptation (c) ne figure ni dans le *PrDFC*, ni même dans le *PR*, mais nous mentionnons

³⁰⁷ Voir chapitre III. 2. d.

cet équivalent périphrastique car l'emploi « faire paraître lointain » ne renvoie à aucun domaine spécifique ou concept particulier.

Pour l'emploi « temporel », nous ne jugeons pas nécessaire de modifier les équivalents proposés dans le *PrDFC*, car 멀게하다 et 늦추다, avec la glose (시간적으로), signifiant « temporel », correspondent bien au sens « augmenter la distance temporelle ».

Pour l'emploi « figuré », enfin, le *PrDFC* présente un éventail réduit de sens par rapport aux dictionnaires français. Le *GR* tente de différencier les divers contenus, après la définition ; suivent ensuite des exemples, puis des synonymes, en tant qu'informations sémantiques supplémentaires. Ces derniers fonctionnent notamment comme des éléments conduisant à repérer les différences de nuance susceptibles d'apparaître. Quant au *TLF*, le paramètre distributionnel est toujours dominant, l'acception étant séparée en fonction du schème syntaxique et de la nature des « adjuvants situés dans le co-texte du mot décrit dans l'article³⁰⁸ » : plus précisément, [V + COD (qn) + Prép. qn / qch], [V+ COD] et [V + COD (qn / qch) + Prép. qn / qch]. Le *PrDFC* ne met en équivalence que les concepts d'« écarter » et de « détourner », présentés dans le *GR* et dans les deux premières sous-acceptations du *TLF*. Les dictionnaires classiques de la langue française ayant chacun leur singularité³⁰⁹, il est utile de mentionner le sens synonymique de *distinguer* et de *différencier* figurant dans le *TLF*. Car selon nous, l'idée évoquant la séparation, sous-entendant une distance abstraite, n'est pas accessoire au point d'être éliminée. Il convient donc de donner un équivalent avec une glose comme (사람이나 사물 등 동일한 성질의 대상을) 구별하다, « distinguer (deux personnes ou deux choses de même nature) ». Le tableau suivant récapitule nos propositions d'équivalents pour l'emploi 3 :

³⁰⁸ P. Merlet, *op. cit.*, 2004, p. 139.

³⁰⁹ Nous avons principalement consulté le *GR*, le *TLF*, le *GLLF* et le *Lexis*.

Emploi	Équivalents du <i>PrDFC</i>	Propositions
3. Emploi figuré désignant une distance abstraite, idéale.	3. ((비유)) 벗어나게 하다, 떠나게 하다.	3. (a) 벗어나게 하다, 멀어지게 하다. (b) (사람이나 사물 등 동일한 성질의 대상을) 구별하다.

[Tableau 31-2] Propositions d'équivalents d'*éloigner* pour l'emploi 3

En ce qui concerne la section de l'article relative au verbe pronominal *s'éloigner*, les trois emplois sont réorganisés en deux acceptions dans le *PrDFC*, à la différence des deux ouvrages français qui utilisent la même grille que celle appliquée à la forme transitive du verbe. Ces deux acceptions sont classées par ordre croissant de spécificité formelle : on a, d'une part, l'emploi évoquant une distance spatio-temporelle, d'autre part, celui évoquant une distance abstraite. Il s'agit d'« emplois dits “absolus” de verbes transitifs privés pour l'occasion d'objet latent³¹⁰ ». Une division en fonction de l'aspect structurel peut ainsi distinguer les sens, c'est alors que « les sens du verbe complété et du verbe non complété s'éloignent³¹¹ ». Cette remarque grammaticale apparaît dans les dictionnaires Robert (le *GR* et le *PR*), contrairement au *TLF*, où l'emploi est étiqueté **ABSOLT**, c'est-à-dire « en construction absolue : sans le complément attendu³¹² ». Cet emploi, étant la seule acception du *PrDFC* que décrivent les deux grands classiques, figure dans les acceptions qui mentionnent une distance spatiale ou temporelle.

La possibilité d'emplois avec ou sans complément d'objet pour les verbes transitifs pourrait être envisagée comme un critère, à condition que le *PrDFC* constitue la base de l'organisation microstructurelle, comme dans le cas du *DVFA*. Ce dictionnaire tient particulièrement compte des multiples constructions syntaxiques du verbe et du rapport profond entre sens et structure, qui étayent le dégroupement des aires sémantiques tout en appliquant des critères structurels, à savoir syntaxiques. Nous observons cependant que le *PrDFC* est fondé sur « le système “analogique”³¹³ » qui

³¹⁰ M. Wilmet, *op. cit.*, 2003, p. 520.

³¹¹ *Idem.*

³¹² Tableau des termes, signes conventionnels et abréviations du *PR*, p. XXXI.

³¹³ Préface du *PR*, 2011, p. x.

regroupe les différents sens, même si rien n'est indiqué à ce sujet dans l'ouvrage. Le découpage structurel ne semble pas très pertinent. Il est logique, en revanche, que les emplois soit répartis au sein des diverses acceptions. C'est le cas pour les trois acceptions du *GR* et du *TLF* et les deux acceptions du *PR*. Comme le *PrDFC*, le *PR* suit un ordre croissant déterminé par la spécificité du mot, c'est d'une spécificité qu'il s'agit, allant du sens spatio-temporel au sens figuré.

Nous proposons donc de modifier de la microstructure du verbe pronominal *s'éloigner* en tenant compte de la façon dont les emplois sont organisés dans le *GR* et le *TLF*. Nous recourons à la glose qui exprime « la possibilité de l'absence d'un complément d'objet », celle-ci donnant une indication sur construction spécifique dans chaque acception concernée, sans explication ni information supplémentaire. Deux exemples, *époque qui commence à s'éloigner (GR)* ou *ne t'éloigne pas, tu risques de te perdre (PR)* font exception. Nos propositions sont donc les suivantes :

Emplois	Équivalents du <i>PrDFC</i>	Propositions
1. Emploi évoquant une distance spatiale.	1. (을) 떠나다 ; (에서) 멀어지다. 2. (자연현상 따위가) 가라앉다, 약해지다 ; 멀어지다.	1. (보어 생략 가능) (을) 떠나다, (에서) 멀어지다.
2. Emploi évoquant la distance temporelle.	1. (에서) 멀어지다.	2. (시간적으로) (보어 생략 가능) (에서) 멀어지다.
3. Emploi figuré désignant une distance abstraite, idéale.	1. (에서) 멀어지다.	3. (a) (에서) 멀어지다, 벗어나다. (b) (서로) 다르다.

[Tableau 32] Propositions des équivalents éventuels de *s'éloigner*

Les équivalents 떠나다 et 멀어지다 s'accompagnent respectivement des particules casuelles (을) et (에서). Ces deux verbes coréens sont en effet à la fois transitifs et intransitifs. Ce sont les particules qui permettent d'exprimer le sens transitif,

le cas accusatif étant indiqué par (을) et la destination ou le but par (에서). La première, qui suit, le plus souvent, un substantif, peut correspondre au complément d'objet direct du verbe et la seconde, qui est une particule locative, à la préposition *de* dans le sens d'« extraction » ou de « repère ». La mise en équivalence du sens transitif du verbe est signalée par des parenthèses. Contrairement au verbe 멀어지다, l'équivalent 떠나다 correspond principalement à un emploi utilisé pour indiquer à une distance spatiale, il signifie « s'en aller » ou « quitter un endroit ou une relation »³¹⁴. En revanche, l'équivalent 멀어지다 implique un sens plus large ; il est donc approprié de le considérer comme un équivalent global pour les trois emplois.

Les trois dictionnaires français, le *GR*, le *PR*, le *NLi*, présentent le sens d'« être différent » dans l'article de *s'éloigner*. L'équivalente 다르다 est ainsi ajoutée dans notre proposition sous la seconde sous-acceptation du sens figuré et la glose (서로), indiquant la réciprocité entre les objets, animés ou inanimés, à comparer, est présente entre parenthèses.

Il est nécessaire enfin de compléter les exemples selon les changements effectués. À partir des exemples du *PrDFC*, de nouvelles phrases ou de nouveaux syntagmes sont proposés. Certains sont issus des dictionnaires français, y compris les deux classiques, d'autres sont extraits de sources authentiques. Voici ce que nous proposons pour l'article *éloigner* :

³¹⁴ Le verbe 떠나다 peut également exprimer un emploi relatif à une distance psychologique ou abstraite, mais, le plus souvent, il nécessite une combinatoire. Par exemple, il faut le substantif 마음 « cœur, esprit » pour exprimer le sens « ne plus s'intéresser à qn / qch », 마음이 떠나다. En considérant que l'utilisation de ce verbe est un cas assez particulier, il convient de traiter uniquement les sens résultant du mot isolé, c'est-à-dire propres, afin de conduire notre raisonnement.

éloigner

1. (a) 사이를 두다, 멀리 보내다, 떨어뜨리다. *Éloigner une table. / Éloignez cette lampe de moi.*
(b) (단체, 활동에서) 쫓아내다, 밀어내다, (모기 등의 해충을) 물리치다, 쫓다.
Éloigner qn de la vie politique. / Produit qui éloigne les moustiques.
(c) 멀어보이게 하다. *Les verres concaves éloignent les objets.*
2. (시간적으로) 멀게 하다, 늦추다. *Chaque jours nous éloigne de notre jeunesse. / Éloigner un paiement.*
3. (a) 벗어나게 하다, 멀어지게 하다. *Ceci nous éloigne du sujet. / Éloigner de lui les soupçons.*
(b) (사람이나 사물 등 동일한 성질의 대상을) 구별하다. *Cela les éloigne l'un de l'autre au lieu de les rapprocher.*

— s'éloigner

1. (보어 생략 가능) (을) 떠나다, (에서) 멀어지다. *S'éloigner lentement. / Le bateau s'éloigne du port. / Le bruit [l'orage, la tempête] s'éloigne. / Toutes les passions s'éloignent avec l'âge.*
2. (보어 생략 가능) (시간적으로) (에서) 멀어지다. *Image [souvenir] qui s'éloigne. S'éloigner de sa jeunesse.*
3. (a) (에서) 멀어지다, 벗어나다. *S'éloigner de son devoir [de la vérité, du réel].*
(b) (서로) 다르다. *Ces deux doctrines s'éloignent peu l'une de l'autre.*

4. Synthèse

Il est difficile pour les lexicographes, notamment ceux qui travaillent en lexicographie bilingue, de connaître tous les contextes possibles dans lesquels se trouve le mot-vedette. Il est donc nécessaire de se reporter aux ouvrages monolingues qui offrent des critères de sélection et de description plus approfondis, même s'ils ne sont pas considérés comme des références absolues. Le *GR* et le *TLF* nous ont servi pour effectuer des vérifications ou comme points de repère, ou encore pour enrichir les exemples. Nous avons tenu compte de l'aspect réel, de la véritable pratique à laquelle font référence les lexicographes coréens. Nous n'avons certes sélectionné que deux ouvrages pour évaluer les emplois représentatifs, parce qu'il est délicat, dans l'activité lexicographique bilingue, d'opter pour des corpus à la fois divers et hétérogènes.

En ce qui concerne la proposition de reformulation des équivalents d'une langue à l'autre, en l'occurrence du français au coréen, nous avons utilisé, d'une part, les résultats des analyses lexicographiques dans les ouvrages français de référence – la séparation de « l'espace sémantique [n'étant pas] identique dans chaque langue³¹⁵ » ni au sein d'une langue – et d'autre part, notre connaissance de la langue coréenne, les informations lexicologiques sur la langue cible et notre intuition linguistique. Pour cette raison, il n'était guère nécessaire de parcourir tous les types de dictionnaires qui concernent le domaine bilingue franco-coréen. Un dictionnaire coréen-français, qui s'adresse aux coréanophones, donc un dictionnaire de thème, doit permettre de lever les principales ambiguïtés de la langue et de saisir les subtilités du français. La seule capacité de compréhension est souvent insuffisante pour mettre en œuvre le processus complexe de reformulation interlinguistique. Pour établir un dictionnaire de ce genre, la collaboration des locuteurs natifs de chaque langue est fortement requise, plus encore que pour un ouvrage de version. Une entreprise telle que la nôtre nécessiterait – pour la

³¹⁵ V. Zotti, « Ordonner le désordre microstructurel provoqué par l'anisomorphisme dans un dictionnaire bilingue ? », 2012, p. 227.

publication ultérieure d'un ouvrage, par exemple – la collaboration d'un spécialiste français de la lexicographie.

Les dictionnaires sont loin d'être privés de défauts et restent toujours perfectibles. Nous avons ainsi tenté de proposer des équivalents et des exemples qui nous semblaient mieux répondre aux besoins des usagers pour deux termes, aux sens multiples, les verbes *circuler* et *éloigner*. L'analyse des méthodes suivies dans le *GR* et le *TLF*, ainsi que l'étude de la présentation des sens et des emplois suggérés dans le *PrDFC*, ont contribué à délimiter plus précisément ces sens et ces employés et à réfléchir à une meilleure disposition microstructurelle. C'est ainsi que des carences ont rapidement été repérées dans l'ouvrage bilingue.

Nous avons pensé que réduire nombre des équivalents serait plus efficace pour la compréhension et l'apprentissage des lecteurs. La question pédagogique est primordiale, bien entendu, dans l'élaboration d'un dictionnaire bilingue. C'est pourquoi le seul verbe *돌다* correspond à trois acceptions. Lorsque les usagers choisissent un équivalent parmi plusieurs, ils se heurtent à une série d'ambiguïtés. Tous les équivalents n'ont pas les mêmes valeurs sémantique et syntaxique, même s'ils peuvent être considérés comme des synonymes. Dans ce cas, le recours à la glose, associée aux équivalents est efficace. En revanche, pour ce qui concerne la présentation de plusieurs équivalents, il y aurait avantage à faire figurer « des réseaux de significations qu'organise de différentes manières le monde expérimenté³¹⁶ », ainsi que des mots appartenant à une aire sémantique bien définie. Cela permettrait aux lecteurs plus expérimentés de deviner l'étendue des sens qui coïncident ou se superposent entre deux systèmes lexicaux.

La mise en équivalence varie selon le dictionnaire et le lexicographe. Toutefois, aucune méthode ne prévaut. Préciser l'équivalence à travers la glose satisfera les lecteurs souhaitant saisir le sens global d'un terme ; une variété de choix répondra plutôt aux attentes de ceux qui cherchent la traduction la plus adaptée. Le choix des équivalents et des exemples se fera ainsi selon ces besoins, et suivant le projet des lexicographes.

³¹⁶ T. Szende, *op. cit.*, 1996, p. 111-112.

CONCLUSION

Le travail que nous avons effectué s'était donné pour objectif de faire l'état des lieux des réflexions, théorique et pratique, menées sur la lexicographie franco-coréenne. Les dictionnaires bilingues concernant les deux langues ne sont pas conçus comme ceux mettant le coréen en relation avec d'autres langues, comme l'anglais, le chinois ou le japonais. Ils n'ont pas attiré non plus l'attention des chercheurs, malgré la nécessité d'approfondir le cadre méthodologique et d'améliorer les productions en lexicographie franco-coréenne.

Dans la première partie, nous avons présenté un aperçu du domaine des lexicographies française et coréenne. À partir d'un relevé des termes et des concepts utilisés, leurs définitions et leurs caractères représentatifs ont été exposés. La valeur du dictionnaire, celui-ci ayant très souvent été considéré comme un simple outil de référence, est vérifiée par les aspects systématiques de son élaboration. Les opérations majeures, à savoir définir et mettre en équivalence, varient selon les dictionnaires. Les domaines où une réflexion est engagée à ce sujet sont la lexicographie et la métalexigraphie. Nous avons étudié les méthodes d'élaboration du dictionnaire, qui attestent de la valeur scientifique de l'ouvrage dans ces deux domaines. Ceux-ci sont nés tardivement au regard de l'histoire du dictionnaire, produit depuis l'Antiquité. L'ouvrage bilingue a régné seul durant des siècles. La technique d'élaboration du dictionnaire monolingue et l'approche scientifique, fondées sur des théories linguistiques nouvelles, ont été davantage discutées au siècle dernier. Les dictionnaires coréens ont hérité de ces théories élaborées dans le cadre monolingue. En rédigeant les premiers dictionnaires franco-coréens à la fin du XIX^e siècle, les Français ont contribué à

l'ouverture d'un domaine d'étude. Celui-ci s'est plus particulièrement développé à partir des années 1980.

Le deuxième chapitre est intéressé à une méthodologie structurale qui s'est imposée à la plupart des dictionnaires généraux. Un certain nombre de paramètres ont été relevés : (1) la fonction d'usage – appliquée à la section de version et de thème –, visant à *faire comprendre* ou à *aider à la production*, également appelée encodage / décodage ou passif / actif par certains chercheurs ; (2) la catégorie de lecteurs délimitée par le lexicographe – les coréanophones peuvent utiliser le dictionnaire français-coréen comme un dictionnaire de version, mais pas les francophones ; (3) l'orientation de l'organisation structurale dans les dictionnaires unidirectionnels et bidirectionnels. Les dictionnaires franco-coréens unidirectionnels demeurent les plus nombreux. Ils sont constitués de quatre sections principales : (1) la mégastructure, qui concerne l'intégralité du corps du dictionnaire et où le choix des constituants est expliqué ; (2) la macrostructure, où figure la liste des entrées, conçu selon des critères sémantiques et formels à partir desquels les unités lexicales sont lemmatisées et les homonymes identifiés ; (3) la microstructure, où sont sélectionnés et organisés les constituants relatifs au mot-vedette, parmi lesquels l'équivalent qui se situe à la place occupée par la définition dans un dictionnaire bilingue ; (4) la mésostructure, forme observée dans quelques dictionnaires français et dans la majorité des dictionnaires coréens-français, où se font le regroupement étymologique et l'arrangement onomasiologique – cette structure opérant une mise en abyme significative, puisqu'une autre macrostructure est contenue dans la microstructure.

Le troisième chapitre a été consacré à l'étude des contenus des textes lexicographiques. Certains problèmes relatifs à la spécificité sémantique lexicale ont été examinés, de la macrostructure à la microstructure, notamment celui de la constitution du corpus, fondamentale dans l'élaboration d'un dictionnaire bilingue. Ce corpus métalinguistique doit être traité selon des critères lexicographiques. Les données réunies dans les dictionnaires français-coréens proviennent principalement d'ouvrages antérieurs ou de dictionnaires français. Le dictionnaire bilingue est à la fois extensif et sélectif : les données authentiques ne sont donc pas exclues des termes spécifiques, des

néologismes ou encore des exemples destinés à faciliter la saisi du sens par le public allophone.

La nomenclature ordonnée en fonction du mode de la consultation que le lexicographe prévoit d'imposer à ses lecteurs. Il prévilégie généralement le classement sémasiologique, autrement dit l'ordre alphabétique, au classement onomasiologique, opéré à partir d'un tri sémantique. La consultation est certes plus commode, même si la sélection sémantique comporte certains avantages. Ces deux approches conceptuelles nous intéressent non seulement pour le classement de la nomenclature du dictionnaire bilingue, mais également pour le rapport entre le signifiant de L_1 et celui de L_2 , de l'entrée au sens, puis du sens (ou de l'emploi) à l'équivalent. La mise en équivalence lexicographique suit ainsi un double parcours, passant de l'approche sémasiologique où les définitions sont données, à la phase onomasiologique où le champ sémantique est délimité. Une contrainte liée au binôme structurel – macro- et microstructurel complexifie encore le classement des entrées : la distinction entre homonymes et polysèmes. Le traitement de leur séparation permet de mesurer le lien contigu ou éloigné entre les sens selon un certain nombre de critères : étymologiques, grammaticaux, extralinguistiques, etc. La relation synonymique entre les équivalents pourrait venir gêner l'évaluation de la nature des mots, des homonymes ou des polysèmes. Cette hypothèse a soulevé la question des homonymes *simulés*, c'est-à-dire des mots revalorisés par estimation, après la consultation d'un dictionnaire des synonymes de la langue cible. Toutefois, des confusions sont possibles avec les mots ordinairement considérés comme homonymes en lexicographie monolingue. Ils risquent d'être perçus comme des résultats obtenus par un traitement artificiel ou forcé. Un dictionnaire bilingue destiné à un public spécifique, jouant un rôle pédagogique, doit y prendre garde. Nous avons ainsi accordé une attention particulière au traitement homonymique dans le cas où la langue coréenne est la langue cible. L'étape de normalisation de notre méthode est rendue délicate par la mise en rapport de deux systèmes lexicaux très éloignés. La confection d'un dictionnaire bilingue est donc soumise à un travail méticuleux sur chacun des deux langues.

La synonymie permet de transférer les différents sens d'un mot polysémique de l'une langue à l'autre, sur le plan microstructurel. L'anisomorphisme des langues remet

en cause la légitimité de la mise en équivalence. L'équivalence demeure approximative, quoi qu'il en soit, et la grande majorité des mots proposés appartient à la catégorie de partielle. Par ailleurs, nous avons repéré un certain nombre d'outils de reformulation, qui permette de concrétiser la synonymie interlinguistique, tels que la traduction lexicographique, la paraphrase, la périphrase, la glose. Bien que le lexicographe ait recours à tous ces moyens, les équivalents suggérés dans son dictionnaire seront inévitablement remis en cause par les nouvelles publications. Parmi ces outils, nous nous sommes penchés en particulier sur la glose, qui participe à mieux border la propriété sémantique. En outre, les indications lexicographiques, qui figurent diverses facettes – grammaticales, sémantiques, pragmatiques – de l'entrée, dépendent du type de dictionnaire proposé et du public visé. Les exemples doivent être bien choisis et bien adaptés. Un relève des modifications qu'ils subissent d'un dictionnaire à l'autre témoigne du soin particulier que leur accorde le lexicographe. Mais ces changements entraînent parfois des anomalies, au sein de citations tronquées, notamment. L'absence d'éléments peut aller jusqu'à rendre ceux-ci totalement incompréhensibles.

Les principaux constituants des dictionnaires bilingues ont été analysés ensuite dans les chapitres IV et V. Les dictionnaires franco-coréens parus en Corée depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'à aujourd'hui ont été étudiés par ordre chronologique. Nous avons pu ainsi observer leur évolution et leurs lacunes. La description structurelle s'est enrichie au cours de la période de développement du domaine lexicographique en Corée. À travers quelques exemples d'articles, nous avons étudié la façon dont la nomenclature était organisée et les sens reformulés entre les différents ouvrages. Après une période transitoire, l'histoire des dictionnaires franco-coréens a connu un engouement nouveau pour l'étymologie, des années 1980. Dans les années 2000, l'aspect pédagogique a pris le pas sur l'autres enjeux du dictionnaire, le public comptant surtout des débutants. L'organisation des informations a été agencée selon leurs besoins et les éléments ont été sélectionnés en fonction de leur simplicité et de leur importance.

L'utilisation des dictionnaires de version et de thème par les usager a fait l'objet de plusieurs remarques. Un problème de dissymétrie est rapidement apparu. En consultant simultanément les dictionnaires français-coréens et coréen-français, nous nous sommes aperçus que le niveau de fidélité des informations n'était jamais le même.

Les sens est souvent altéré lors de l'opération de mise en équivalence. On peut alors considérer que le locuteur de L₂ ne parvient pas à s'exprimer aussi convenablement que le locuteur de L₁. La discussion sur le recours aux équivalents comportant un sens figuré, notamment dans un dictionnaire de thème, reste ouverte.

Le cinquième et dernier chapitre est passé à la pratique. Nous avons proposé de nouveaux équivalents pour les deux articles du *PrDFC*. Au sein de deux grands classiques français, le *GR* et le *TLF*, nous avons relevé les emplois représentatifs des deux termes et repéré la démarcation sémantique permettant d'évaluer la séparation des acceptions. Notre étude s'est organisée en deux étapes : (1) l'établissement d'un critère d'évaluation pour le découpage des acceptions, fondé sur les deux grands classiques (il s'est agi d'attester des valeurs sémantiques représentatives) ; (2) la comparaison avec la séparation de l'espace sémantique du *PrDFC* et la proposition de nouveaux équivalents. La partie de l'article consacrée aux équivalents présente tantôt l'énumération des synonymes interlinguistiques, tantôt la combinaison d'une ou plusieurs unités correspondantes, en petit nombre, et de la glose, tantôt l'association des deux. L'enjeu consiste à savoir manipuler ces éléments correctement, aucune démarche n'étant plus efficace qu'une autre. Il s'agit d'opter au cas par cas, en tenant compte des inconvénients qui ne cessent de surgir. Choisir un équivalent parmi plusieurs dont la différence de sens est ténue, peut s'avérer compliqué pour le lecteur, et entraîner des erreurs, surtout dans le cas d'un public débutant. La diminution du choix de mots appartenant à une même aire sémantique est donc préférable, du moins pour eux. L'opération exige une forte compétence scientifique (lexicologique, lexicographique) et une aptitude intuitive certaine.

Le dictionnaire bilingue, fait d'approximations et de suggestions parfois contestables, ne peut échapper à la critique. Il est soumis à la révision constante de ses éléments, voire de sa structure générale. Les lexicographes ont la vocation de veiller à ce que les défauts soient éliminés au fil des rééditions et des nouveaux projets. Dans l'espoir de contribuer à la fois à enrichir le contenu des dictionnaires franco-coréens et à

suivre de nouvelles pistes pour leur remaniement, nous souhaitons poursuivre nos recherches et approfondir certaines perspectives proposées dans la présente thèse, qui restent ouvertes.

Annexe : articles complets des verbes *circuler* et *éloigner*

I. Articles du verbe *circuler*

1. *Prime Dictionnaire français-coréen*

circuler [sirkyɛ] [[XIV ; lat. *circulare*]] 1 v.i. **1** 돌다, 순환하다 : Le sang *circule* dans le corps. 혈액은 체내를 순환한다 / faire ~ l'air 환기하다 **2** 유통하다 ; (손에서 손으로) 전해지다 ; 떠돌다, 유포되다 : Les capitaux *circulent*. 자본이 유통되다 / faire ~ les plats (식탁에서) 요리를 돌리다 / Le bruit *circule* que Jean s'est marié. 장이 결혼했다는 소문이 떠돈다 / ((비인칭)) Il *circule* bien des bruits à son propos. 그에 관해서 많은 소문들이 떠돌고 있다 **3** 왕래하다, 통행하다. : On *circule* bien[mal] à cette heure-ci. 이 시간에는 교통이 원활하다[원활하지 않다] / ((비인칭)) Il *circule* beaucoup de gens dans la rue. 거리에는 많은 사람들이 나다닌다

Circulez ! ; Circulez, y a rien à voir. ((구어)) 가시오 ! 서있지 마시오 ! ((교통경찰이 통행로에 정지해 있는 사람·차량에게 움직일 것을 명하는 지시)) « Défense de ~ » 통행금지

2. *Grand Robert*

CIRCULER [sirkyɛ] v. intr. — 1361 ; du lat. *circulare*, de *circulus*. → Cercle.

◆ 1. Vx. (Choses). Se mouvoir circulairement.

La terre est une des planètes qui circulent autour du soleil.

LAPLACE, Exposition du système du monde, II, Préface.

◆ 2. Par ext. (Fluides). Passer dans un circuit. *Le sang circule dans le corps.* ⇒ **Circulation** (1.). *Le chyle circule dans les vaisseaux. La sève circule dans les plantes.*

◆ 3. (Personnes). Aller d'un lieu à un autre ; se déplacer sur les voies de communication (quelle que soit la direction suivie). ⇒ **Circulation** (2.). Les passants circulent. ⇒ **Passer, promener** (se). *Les automobiles circulent lentement dans cette rue. Faire circuler. Défense de circuler. Le droit de circuler. Circulez !*, ordre que les agents de police donnent à la foule de se disperser, de ne pas stationner. *Allons, circulez, il n'y a rien à voir.*

Les passants sont rares et circulent le fanal à la main (...)

LOTI, Aziyadé, Mané, Thécel, Pharès, XII, p. 206.

(...) j'ai eu moins de mal à circuler avec ma bagnole (...)

ROMAINS, les Hommes de bonne volonté, V, Les Superbes, XXVIII, p. 292.

Tous les bons observateurs se demandent avec angoisse : « Où mettra-t-on ces voitures ? Comment pourront-elles circuler ? » Les villes sont, dès maintenant, impraticables.

G. DUHAMEL, Manuel du protestataire, p. 129.

Paradis faisait circuler pour qu'on n'ait pas la vue bouchée au premier rang.

R. QUENEAU, Pierrot mon ami, p. 13.

◆ 4 (Le sujet désigne un fluide : air, fumée...). Se renouveler par une circulation.

L'air de la nuit circulait librement par les hautes et larges fenêtres et répandait une délicieuse fraîcheur en agitant une gerbe d'eau, jaillie d'un bassin de marbre au centre de la pièce.

M. BARRÈS, Un jardin sur l'Oronte, p. 18.

Mais sur le jardin du Luxembourg l'horizon blêmissait ; des vapeurs circulèrent dans l'avenue, et enveloppèrent d'ouate les touffes noires des cimes.

MARTIN DU GARD, les Thibault, t. I, p. 63.

◆ 5 (1719). Choses. Passer, aller de main en main. *L'argent, la monnaie, les capitaux circulent. Faire circuler des effets de commerce.* ⇒ **Circulation** (3.). — *Faire circuler qqch.* : **spécialt**, faire passer autour d'une table. *On fit circuler les plats, les vins.*

◆ 6 (Av. 1778 ; le sujet désigne des nouvelles, des idées, etc.). Se répandre. ⇒ **Courir, propager** (se). *Ce bruit circule dans la ville.* — **Trans.** *Faire circuler une histoire.* ⇒ **Colporter**. *Faire circuler un écrit, un livre, un pamphlet. Il fit circuler qu'il abandonnait son poste.*

Sophie faisait encore circuler d'autres bruits particulièrement alarmants (...)

MÉRIMÉE, Hist. du règne de Pierre le Grand, p. 11.

(En tournure impersonnelle). *Il circule (un bruit, une rumeur, des ragots, etc.).*

Aussi hors des milieux socialistes, il circule à son sujet beaucoup de plaisanteries.

J. ROMAINS, les Hommes de bonne volonté, Éros de Paris, IX, p. 89.

◆ 7 Décrire des courbes. *La route circulait à flanc de colline.*

DÉR. Circulable, circulant, circulatoire.

3. Trésor de la langue française

CIRCULER, verbe intrans.

I. — [Le suj. désigne un animé ou un inanimé susceptible de se déplacer selon une figure linéaire]

A. — Se mouvoir de façon continue, circulairement, avec retour au point de départ

1. [Le suj. désigne le plus souvent un astre] Décrire un mouvement circulaire. *Les comètes semblent circuler autour de lui [l'astre du jour] sur des plans différents de son système planétaire* (BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, *Harmonies de la nature*, 1814, p. 365). *Le*

balancier palpite et l'aiguille circule, Mais le jour ne vient pas! (T. GAUTIER, *Poésies*, 1872, p. 311).

2. [Le suj. désigne des fluides]

a) [La sève ou le sang] *La sève circulera alors librement de la racine jusqu'aux rameaux les plus déliés* (SAINT-MARTIN, *L'Homme de désir*, 1790, p. 315). *Et lorsque le sang recommencera à circuler dans ses veines, lorsque la pensée reviendra animer l'esprit* (A. DUMAS Père, *Catherine Howard*, 1834, II, 2, p. 241).

b) [L'air, le vent, etc.] :

1. Sous les feuilles de la pervenche

Et des fraisiers aux vifs arceaux

La brise, jeune, fraîche, blanche

Circule comme un gai ruisseau.

A. DE NOAILLES, *Les Éblouissements*, 1907, p. 73.

—*Fig. Dans toute l'œuvre [d'Erckmann-Chatrion] circule un air sain et fortifiant* (ZOLA, *Mes haines*, 1866, p. 144).

◆ *Spéc. Où l'air circule.* Qui donne une impression de légèreté :

2. Le portrait de Jean Dolent [par Carrière] encadre les personnages dans un milieu vivant, où l'air

circule, où la lumière baigne les figures...

G. SÉAILLES, *Eugène Carrière*, 1911, p. 89.

c) *P. anal.* [une odeur, un bruit, etc.] *À travers tout le village circule une intolérable odeur de poisson* (GIDE, *Le Retour du Tchad*, 1928, p. 873).

B. — [Le suj. désigne le plus souvent un animé] Se déplacer (en utilisant les voies de communication) ; aller d'un lieu à un autre et / ou en divers sens, aller et venir, déambuler. *Ses parents étaient levés (...) Ils circulaient dans l'appartement* (MALÈGUE, *Augustin*, t. 1, 1933, p. 297). *La gare du Nord était occupée militairement (...) Cependant, on laissait circuler les civils* (R. MARTIN DU GARD, *Les Thibault*, L'Été 1914, 1936, p. 585). *Des patrouilles circulaient qui avaient pour mission d'empêcher que la foule ne s'assemblât* (SAINT-EXUPÉRY, *Citadelle*, 1944, p. 595) :

3. Elle [la taupe] ne fait point de bruit, elle **circule** furtivement le long de ses couloirs, elle progresse d'un rampement muet.

PESQUIDOUX, *Chez nous*, 1921, p. 221.

4. Il n'y a plus besoin de marcher. On **circule** en automobile, en omnibus, et en tramway, même quand la distance à parcourir est très petite.

CARREL, *L'Homme, cet inconnu*, 1935, p. 15.

—*Circulez!* Ordre donné par un agent de l'ordre public à la foule de se disperser, à un individu, de ne pas rester à la place où il est. « *Allons* », *bougonne le brigadier*, « *pas de rassemblement! circulez!* » (R. MARTIN DU GARD, *Vieille France*, 1933, p. 1085).

—*Spéc. (arg. milit.)* [En parlant de jeunes recrues auxquelles on inflige cette brimade] Se promener en rond dans la cour. *Dans la cour d'Austerlitz (...) les pauvres recrues*

circulaient sans trêve, le long des murs (E. TITEUX, *Saint-Cyr et l'École spéc. milit. en France*, 1898, p. 405).

—Fig. Aller, passer, se mouvoir, etc. :

5. ... dans tout le milieu où nous **circulions**, où nous opérons, où nous croissons encore... la question qui se posait... n'était nullement de savoir si en réalité Dreyfus était innocent (ou coupable).

PÉGUY, *Notre jeunesse*, 1910, p. 3.

C. — Passer de main en main. *Il circulait autant de faux papier [assignats] que de vrai, ce qui nuisait beaucoup au commerce* (A. FRANCE, *Les Dieux ont soif*, 1912, p. 29). *Il [le marquis d'Argenson] a laissé un livre (...) qui a circulé longtemps et a été lu en manuscrit avant d'être imprimé* (SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. 12, 1851-62, p. 93). *M. Lasies faisait circuler une pétition parmi les membres de droite de la Chambre et du Sénat* (JOFFRE, *Mémoires*, 1931, p. 421).

— [En parlant des diverses choses que l'on fait passer autour d'une table entre plusieurs pers.] *Le vin circule et les rires recommencent* (HUGO, *Les Burgraves*, 1843, p. 54). *On apporta le café : on fit circuler les cigares* (O. FEUILLET, *L'Histoire d'une Parisienne*, 1881, pp. 260-261).

D. — [Le suj. désigne un fait, des paroles, des nouvelles, des idées, etc.] Se répandre, se propager, être colporté. *L'idée circule, elle fait son chemin* (REYBAUD, *Jérôme Paturot*, 1842, p. 416). *Il circule le bruit que le général Tamisier est prisonnier de la Commune* (E. et J. DE GONCOURT, *Journal*, 1870, p. 658). *Des histoires [sur Denise] circulaient, il y avait un courant de commérages abominables* (ZOLA, *Au Bonheur des dames*, 1893, p. 704) :

6. Les rois croient qu'en faisant sentinelle autour de leurs trônes, ils arrêteront *les mouvements de l'intelligence* ; (...) ils se persuadent qu'en multipliant les douanes, les gendarmes, les espions de police, les commissions militaires, ils les empêcheront de **circuler** : mais ces idées ne cheminent pas à pied, elles sont dans l'air; elles volent, on les respire.

CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. 4, 1848, p. 317.

—**Faire circuler que** + ind. *De vos agents, ou je ne sais qui, (...) firent circuler partout que l'empereur ne voulait plus voir personne* (LAS CASES, *Le Mémorial de Sainte-Hélène*, t. 2, 1823, p. 468).

II. — [Le suj. désigne une ou plusieurs choses qui ne sont pas susceptibles de se déplacer, mais évoquent l'idée d'une figure linéaire]

A. — Être disposé en cercle (autour de quelque chose). *Nous montons les degrés de marbre qui circuloient autour d'une rampe de bronze* (CHATEAUBRIAND, *Les Natchez*, 1826, p. 218). *Au-dessus (...) circule une rangée de portraits de doges* (T. GAUTIER, *Italia, Voyage en Italie*, 1852, p. 123).

B. — [Le suj. désigne une vallée, un chemin] Décrire des courbes, aller, se déployer suivant une ligne sinueuse. *Des vallées étroites circulent et serpentent entre leurs*

racines (LAMARTINE, *Voyage en Orient*, t. 1, 1835, p. 419). *Dans le fond d'une étroite gorge (...) circulait une route de poste* (GIONO, *Bonheur fou*, 1957, p. 317).

Rem. On rencontre ds la docum. **a)** *Circulable*, adj. Qui peut être mis en circulation. *Rendre (...) [une] valeur circulaire, d'inerte qu'elle était auparavant* (PROUDHON, *Système des contradictions écon.*, t. 1, 1846, p. 92). Où l'on peut circuler. *Espace circulaire* (cf. ROB. *Suppl.* 1970). **b)** *Circuleur*, subst. masc. (mot créé par L. Desnoyers selon BESCH. 1845 et LITTRÉ). Personne qui circule, qui se promène (cf. E. et J. DE GONCOURT, *Journal*, 1860, p. 790).

◇◇ **Prononc. et Orth.** : [siʁkyl], (*je*) *circule* [siʁkyl]. Ds *Ac.* 1694-1932. **Enq.** : /siʁkyl/ (*il*) *circule*. **Étymol. et Hist.** **1. a)** Ca 1361 « décrire un mouvement circulaire » (N. Oresme ds F. MEUNIER, *Essai sur la vie et les ouvrages de Nicole Oresme*, Paris, 1857, p. 165) ; **b)** 1680 en parlant du sang (RICH.) ; **2. a)** 1719 en parlant de marchandises, de biens, de capitaux (BUVAT, *J. de la Régence*, t. I, p. 365 ds BRUNOT t. 6, 1, p. 177) ; 1743 *papier circulant* [qui représente la monnaie] (MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, Paris, Didot, 1860, L. 22, chap. 17, p. 338) ; **b)** 1782 « se déplacer, aller d'un lieu à un autre » (DIDEROT, *Essai sur Claude*, 1. II ds LITTRÉ) ; 1849 *bibliothèque circulante* (LAMARTINE, *Les Confidences*, p. 113) ; 1886 subst. *circulant* « personne qui circule » (P. ADAM, *Soi*, s. réf. ds PLOWERT) ; **c)** av. 1778 « se propager, se répandre (en parlant d'idées, de nouvelles) » (Rousseau ds A. VARINOT, *Dict. des métaphores françaises : mes idées circulent sourdement dans ma tête*). Empr. au lat. class. *circulari* (*circulare*) « aller, se répandre de côté et d'autre ». **Fréq. abs. littér.** : 1 677. **Fréq. rel. littér.** : XIX^e s. : a) 2 257, b) 2 270 ; XX^e s. : a) 2 424, b) 2 531. **Bbg.** DARM. 1877, p. 103.

II. Articles du verbe *éloigner*

1. *Prime Dictionnaire français-coréen*

éloigner [elwajne]] [[XI; < é + loin]] 1 v.t. **1** 멀리 보내다, 떨어뜨리다 (= écarter); 물리치다, 쫓다 (= chasser) : *Éloignez ce fauteuil.* 그 의자를 치워 놓으시오 / *Produit qui éloigne les moustiques* 모기를 쫓는 제품 / [*~ qn de qc*] ~ les enfants *du* feu 불에서 아이들을 멀리 떨어지게 하다 / *~ qn de la vie politique* ...을 정계에서 손을 떼게 하다 **2** (시간적으로) 멀게 하다, 늦추다 : *~ la date d'échéance* 지불기한을 늦추다 / *Chaque jour nous éloigne de notre jeunesse.* 날이 갈수록 우리의 청춘은 멀어져 간다 **3** ((비유)) 벗어나게 하다, 떠나게 하다 (= dévier) : *Ceci nous éloigne du sujet.* 이것은 우리를 주제로부터 벗어나게 한다

— S'~ v.pr. **1** (을) 떠나다; (에서) 멀어지다 : [S'~ de] *Le bateau s'éloigne du port.* 배가 항구를 떠난다 / *Éloignez-vous de moi !* 나에게서 물러가시오 ! / *Elle s'éloigne de lui.* 그녀의 마음은 그에게서 멀어지고 있다 / s'~ *de son devoir* 자신의 의무를 소홀히 하다 **2** (자연현상 따위가) 가라앉다, 약해지다 (= s'affaiblir) ; 멀어지다 : *Le bruit s'éloigne.* 소음이 멀어지다 / *La tempête s'éloigne.* 폭풍우가 가라앉고 있다 / *Toutes les passions s'éloignent avec l'âge.* 모든 정열은 나이가 들에 따라 약해지는 법이다

2. *Grand Robert*

ÉLOIGNER [elwajne] v. tr. — XI^e ; de é-, *loin*, et suff. verbal.

A. Spatial. ♦ 1. Mettre ou faire aller loin, à distance. *Éloigner (qqn, qqch.) de (qqn, qqch.).* ⇒ **Écarter, pousser, reculer, repousser, retirer.** *Éloignez cette lampe de mes yeux, de moi. Éloigner du front une mèche rebelle* (→ *Accompagner*, cit. 11). *Éloigner sa chaise de la table. Il faut éloigner vos enfants de la ville. Il s'est efforcé de les éloigner l'un de l'autre.* ⇒ **Séparer.**

J'avouerais même que M. de Valmont doit être en effet infiniment dangereux (...) Quoi qu'il en soit, puisque vous l'exigez, je l'éloignerai de moi ; au moins j'y ferai mon possible (...)

LACLOS, *les Liaisons dangereuses*, Lettre XXXVII.

Le blanc troupeau de mes tranquilles tombes,

Éloignes-en les prudentes colombes,
Les songes vains, les anges curieux !
marin ».

VALÉRY, Poésies, « Le cimetière

Par anal. *Éloigner qqn d'un projet, de la vie publique.* — (Sans compl. second). Envoyer (qqn) au loin. *Éloigner les importuns.* ⇒ **Chasser, congédier, éconduire, rejeter, reléguer.** *Roi, prince, ministre qui éloigne un conseiller, un favori* (→ Bois, cit. 39).

Cette tolérance lui valut d'ailleurs à la fin des difficultés à la cour, d'où le connétable de Montmorency la fit éloigner. Elle se retira à Nérac (...) et Michelet réproouve cet exil (...)

Émile HENRIOT, Portraits de femmes, p. 29.

♦ 2. (Sujet n. de chose). Faire paraître lointain. *Les verres concaves éloignent les objets.*

B. (1267). Temporel. Séparer par un intervalle de temps. *Chaque jour nous éloigne de notre jeunesse.* ⇒ **Emporter** (loin de). — Repousser à une date ultérieure. ⇒ **Différer, reculer, retarder.** *De nouvelles difficultés ont éloigné la signature de l'armistice. Éloigner un payement.*

C. (Fin XII^e). Fig. Écarter, détourner (qqn). *Éloigner qqn d'un projet.* ⇒ **Évincer, rejeter.** *Son indépendance l'éloigne du mariage.* ⇒ **Détacher, détourner.** *Éloigner de soi la sympathie.* ⇒ **Aliéner.** *Les distractions qui l'éloignent de son travail.* ⇒ **Dégoûter, distraire.** *Philosophie qui éloigne de la religion.* ⇒ **Écarter.** *C'est un livre qui vous éloignera de la vérité* (→ Conduire, cit. 10). *Un lieu capable d'éloigner du renoncement* (→ Détachement, cit. 5). *Dégoût qui éloigne du monde.* ⇒ **Désabuser.** *Éloigner qqn d'une occasion de mal faire* (→ Axiome, cit. 7). *Éloignez de vous ces mauvaises pensées.* ⇒ **Repousser.** *Prier Dieu qu'il éloigne de nous le malheur.* — (Sans compl. second). *L'action éloigne l'ennui.* ⇒ **Chasser.** *Attitude propre à éloigner tous les soupçons, à empêcher qu'ils se manifestent.*

(...) jugez (...) de ce que j'ai pu sentir pour ce qui m'a éloignée très injustement de votre cœur.

M^{me} DE SÉVIGNÉ, 146, 18 mars 1671.

Éloigne ce calice impur et plus amer
Que le fiel, ou l'absinthe, ou les eaux de la mer.

A. DE VIGNY, Poèmes philosophiques, Le mont des Oliviers.

(...) j'ai l'impression d'être parti pour une série de vagabondages de l'esprit qui m'éloignent de plus en plus du travail scolaire.

J. ROMAINS, les Hommes de bonne volonté, t. IV, VII, p. 56.

Leurs travaux les éloignent l'un de l'autre, les séparent. ⇒ **Distinguer.**

Veilli. Éloigner (qqn) de... (suivi d'un infinitif) :

Les prophéties citées dans l'Évangile, vous croyez qu'elles sont rapportées pour vous faire croire ? Non, c'est pour vous éloigner de croire.

PASCAL, Pensées, VIII, 568.

(...) une grande modestie, qui l'éloigne de penser qu'il fasse le moindre plaisir aux princes s'il se trouve sur leur passage (...)

La BRUYÈRE, les Caractères, II, 14.

► S'ÉLOIGNER v. pron.

◆ 1. (Dans l'espace). Se mettre, se porter loin de... ⇒ **Aller** (s'en), **écarter** (s'), **fuir**, **partir**. *Il s'éloigna du groupe. S'éloigner d'un endroit dangereux, peu recommandable* (→ Canaille, cit. 5). *S'éloigner de la route.* ⇒ **Écarter** (s'), **éviter**. *S'éloigner de son pays.* ⇒ **Exiler** (s'), **quitter**. *S'éloigner du rivage. Qui s'éloigne du centre.* ⇒ **Centrifuge**.

(Sans compl. en de). *Navire qui s'éloigne en haute mer.* ⇒ **Disparaître**, **évanouir** (s'). *Le bruit* (cit. 19) *s'éloigne et meurt. L'orage s'est éloigné. Ne vous éloignez pas ! Il s'éloignait à pas lents* (→ Abat-jour, cit. 3 ; dague, cit. 4). *S'éloigner furtivement.* ⇒ **Évader** (s').

C'est peu pour mon inhumaine de ne pas répondre à mes Lettres, de refuser de les recevoir, elle veut me priver de sa vue, elle exige que je m'éloigne.

LACLOS, les Liaisons dangereuses, Lettre XL.

La tempête s'éloigne, et les vents sont calmés.

A. DE MUSSET, Premières poésies, « Le saule ».

Nous étions tombés sur les cuirassés allemands, et nous nous éloignâmes à force de rames ; les fusils des hommes de garde nous tenaient en joue.

LOTI, Aziyadé, I, XXI.

Hâtivement lavé, raidi de courbatures, je franchis le seuil, tous les soirs à la même heure, et je m'éloigne, tête basse, moins en élu qu'en banni (...)

COLETTE, la Paix chez les bêtes, « Le matou ».

Tandis que s'éloignait dans les vignes rhénanes
Sur un fifre lointain un air de régiment.

APOLLINAIRE, Alcools, « Mai ».

Et il ne reste plus (...) qu'une petite dame sur un refuge qui rapetisse, qui s'éloigne, qui disparaît.

COCTEAU, les Enfants terribles, p. 228.

◆ 2 (Dans le temps). Devenir lointain*. *S'éloigner du présent.* — **Absolt**. *Époque qui commence à s'éloigner* (→ Création, cit. 2). *Image, souvenir qui s'éloigne.* ⇒ **Effacer** (s'). *Barrès s'éloigne*, essai de Montherlant (où l'auteur marquait la désaffection de la jeunesse envers Barrès). *Éventualité qui s'éloigne de plus en plus...*

◆ 3 Fig. S'écarter, se détourner. ⇒ **Séparer** (se). *Rêves qui s'éloignent de la réalité, du concret* (→ Abstrait, cit. 3; ambitieux, cit. 8). *S'éloigner de son devoir, de la vertu.* ⇒ **Désert**, **manquer** (à). *Sa conduite s'éloigne de la bienséance. S'éloigner du respect dû à qqn. Vous vous éloignez de la question, du sujet.* ⇒ **Sortir**. *S'éloigner des vues, des intentions de qqn. S'éloigner des occasions de mal faire* (→ Droit, cit. 17). *La civilisation romaine s'éloigne de celle d'Athènes* (→ Athénien, cit. 3). *S'éloigner de qqn, d'un ami en peine.* ⇒ **Dos** (tourner le dos [cit. 16] à) ; → Accrocher, cit. 4; clair, cit. 18.

Ceux qui sont dans le dérèglement disent à ceux qui sont dans l'ordre que ce sont eux qui s'éloignent de la nature, et ils la croient suivre : comme ceux qui sont dans un vaisseau croient que ceux qui sont au bord fuient.

PASCAL, Pensées, VI, 383.

(...) comme si j'étais femme à (...) m'éloigner jamais de la vertu que mes parents m'ont enseignée.

MOLIÈRE, George Dandin, II, 8.

Celles (les mœurs) qui approchent des nôtres nous touchent, celles qui s'en éloignent nous étonnent ; mais toutes nous amusent.

La BRUYÈRE, Disc. sur Théophraste.

Plus nous nous éloignons de l'état de nature, plus nous perdons de nos goûts naturels ; ou plutôt l'habitude nous fait une seconde nature que nous substituons tellement à la première, que nul d'entre nous ne connaît plus celle-ci.

ROUSSEAU, Émile, II.

Pour bien juger de quelque chose il faut s'en éloigner un peu, après l'avoir aimé. Cela est vrai des pays, des êtres et de soi-même.

GIDE, Journal, 27 mars 1924.

(Récipr.). *Ces conceptions s'éloignent l'une de l'autre.* ⇒ **Différer, diverger, opposer** (s').

CONTR. Approcher, joindre, juxtaposer, rapprocher, réunir. — Allécher, appâter, apprivoiser, attirer, gagner. — Accointer (s'), accoler (s'), concorder, confluer.

DÉR. Éloignement.

3. Trésor de la langue française

ÉLOIGNER, verbe trans.

I. — Emploi trans.

A. — [En parlant d'une distance spatiale] Mettre loin ou plus loin ; faire aller à une certaine distance. **Éloigner qqc., qqn, de qqc., de qqn.** *Éloignez-les l'un de l'autre* (Ac. 1798-1932).

1. [Le compl. d'obj. dir. désigne une chose] *Des Cigales éloigna de quelques millimètres sa bouffarde de la bouche* (QUENEAU, *Loin*, 1944, p. 16).

— *P. ext.* Faire paraître lointain ou plus lointain. *Les verres concaves éloignent les objets* (Lar. 19^e-Lar. encyclop.). *Son double binocle, dont un verre rapprochait et un verre éloignait* (GIRAUDOUX, *Bella*, 1926, p. 193).

2. [Le compl. d'obj. dir. désigne une pers.] *Pour approcher l'île Vavao, d'où les vents d'Ouest-Nord-Ouest nous éloignaient un peu* (Voy. *La Pérouse*, 1797, p. 246). *On éloignait d'elle les jeunes filles comme d'une pestiférée* (MAUPASS., *Contes et nouv.*, t. 2, M^{me} Baptiste, 1882, p. 356) :

1. Si elle allait le rejeter!... le repousser!... l'**éloigner** avec horreur!... lui, le petit

voleur du collège d'Eu! (...) s'il allait ne plus la revoir, ne plus vivre à ses côtés, ...
G. LEROUX, *Le Parfum de la dame en noir*, 1908, p. 25.

—*P. euphém.* [Le compl. prép. désigne un groupe, un milieu soc. ou pol., une sphère d'activité] Mettre ou tenir à l'écart, exclure. *Éloigner qqn des charges, de la vie publique. Il [le monarque] a besoin (...) de rendre les esprits frivoles et légers pour les éloigner des affaires* (DESTUTT DE TR., *Comment. sur Espr. des lois*, 1807, p. 101). *Il te fait perdre tous tes amis ; il t'éloigne des milieux qui pourraient t'être utiles plus tard* (LACRETELLE, *Silbermann*, 1922, p. 143). *Une Europe dont on éloignait la France* (DE GAULLE, *Mém. guerre*, 1956, p. 202).

B. — P. anal. [En parlant d'une distance temporelle]

1. Mettre plus loin dans le temps passé ou à venir. *Chaque instant qui s'écoule repousse vers le passé l'instant où je te voyais encore ; le temps s'éloigne, le dévore* (COTTIN, *Cl. D'Albe*, 1799, p. 177). *Ils éloignèrent pour quelque temps, le choix d'une autre gouvernante* (BOURGES, *Crépusc. dieux*, 1884, p. 41).

2. Accroître l'intervalle de temps séparant deux phénomènes destinés à se reproduire, espacer. *Ils ordonnent d'éloigner, ou de rapprocher les saignées* (CABANIS, *Rapp. phys. et mor.*, t. 2, 1808, p. 49). *Je sentis que Gilberte désirait éloigner mes visites* (PROUST, *J. filles en fleurs*, 1918, p. 582).

C. — Au fig. [La distance est d'ordre psychol., mor. ou intellectuel]

1. [Le compl. d'obj. dir. désigne une pers.]

a) [Le compl. prép. est gén. un mot abstr. désignant p. ex. un système intellectuel, une valeur mor., etc.] Créer une séparation ; écartier, détourner. *Éloigner d'un but, d'un idéal, de son travail ; éloigner du christianisme, du rationalisme ; éloigner de Dieu. Tout ce qui peut éloigner l'homme de la fin sainte et divine à laquelle l'appelle sa nature* (RENAN, *Souv. enf.*, 1883, p. 405) :

2. Un détachement immense, insondable de tout ce qui tenait à son personnage intellectuel et moral et comme une distance en elle pour l'**éloigner** de tout ce qui la faisait participer à la vie, d'autant plus immense, me semblait-il, que ce dont elle se détournait la faisait plus réelle et définissait plus hautement son personnage.

J. BOUSQUET, *Traduit du silence*, 1935-36, p. 236.

b) [Le compl. prép., exprimé ou non, désigne une pers.] Établir une distance morale ou affective en empêchant la familiarité, l'intimité ou en inspirant de l'aversion, une certaine désaffection. Anton. *attirer, rapprocher. L'aspect de ma longue infortune Éloigne, repousse, importune Mes frères lassés de mes maux* (LAMART., *Médit.*, 1820, p. 258) :

3. ... cette opinion que j'ai de sa personne morale, au lieu de m'**éloigner** de lui, loin de mettre entre nous de l'horreur, fait, non pas que je l'aime peut-être, mais qu'il m'intéresse énormément.

MIRBEAU, *Le Journal d'une femme de chambre*, 1900, p. 180.

2. [Le compl. d'obj. dir. est un mot abstr. désignant un phénomène psychol., soc., etc.] Rejeter, dissiper, repousser, chasser, faire disparaître ou empêcher de se manifester. *Éloigner des pensées, des préoccupations, des souvenirs, des soupçons ; éloigner le sommeil ; éloigner un péril, le scandale. Tout se passe en efforts pour éloigner la vérité de ces lieux qui revient pleurer sans cesse sur tout le monde* (CÉLINE, *Voyage*, 1932, p. 119) :

4. ... vous qui, depuis des siècles et des millénaires, avez tout fait pour **éloigner**

l'idée de la mort, pour l'évincer de votre décor social et même du vocabulaire, vous autres, vous êtes heureux!

DUHAMEL, *Chronique des Pasquier*, Les Maîtres, 1937, p. 198.

3. [Le compl. d'obj. dir. et le compl. prép. sont de même nature, animés ou inanimés ; la notion de distance traduit une différence entre deux choses, deux pers.] Séparer par des éléments distinctifs ; distinguer, différencier. *Le caractère de leurs travaux, leurs habitudes mentales, (...) tout les éloigne des hommes d'action enclins à dépasser la mesure* (CLEMENCEAU, *Iniquité*, 1899, p. 142).

II. — Emploi pronom.

A. — [En parlant d'une distance spatiale]

1. [Le suj. désigne une pers. ou une chose en mouvement ; le compl. prép. est souvent sous-entendu] Aller au loin ou plus loin ; quitter un lieu, une personne. *S'éloigner à grands pas, à pas lents ; s'éloigner brusquement, doucement, lentement, rapidement, vite. Le « Rendeer » allait s'éloigner pour un temps, et visiter au nord l'archipel des Marquises* (LOTI, *Mariage*, 1882, p. 90). *J'avais beau m'éloigner de la triste oasis, à mesure que j'avancais, mes impressions désolées se renforçaient* (THARAUD, *Fête arabe*, 1912, p. 151) :

5. ... au lieu d'apprécier les grandeurs relatives d'apparence qui font la perspective, on pense la distance ; on ne voit point un homme diminuer ou grossir, mais bien **s'éloigner** et *se rapprocher* ; ...

ALAIN, *Système des Beaux-arts*, 1920, p. 241.

2. P. ext.

a) [Le suj. désigne un bruit ; la distance est appréciée par une perception auditive] *On l'entend passer, descendre en avant avec une vibration pesante et grandissante de métro entrant en gare ; ensuite son lourd sifflement s'éloigne* (BARBUSSE, *Feu*, 1916, p. 232).

b) Paraître plus lointain. *La lumière s'éloigne à mesure que la route s'allonge* (FRANCE, *Bonnard*, 1881, p. 383).

B. — P. anal. [En parlant d'une distance temporelle] Devenir plus lointain dans le passé ou l'avenir. *S'éloigner de sa jeunesse, du présent. Je voyais, plein d'ennui, s'éloigner toujours le cher instant où je pourrais soigner l'intimité naissante du doux ami que je trouvais en vous* (GIDE, *Corresp.* [avec Valéry], 1891, p. 42). *Voilà bien leur tendance à tous et d'autant plus accusée qu'ils s'éloignent davantage de la période primitive* (BREMOND, *Hist. sent. relig.*, t. 4, 1920, p. 299).

C. — Au fig. [L'idée de distance traduit celle d'une séparation psychol., mor. ou intellectuelle]

1. [Le suj. désigne une pers. ; le compl. désigne une chose abstr. ou une pers.] Se séparer, se détourner de. *S'éloigner de la question, du sujet ; s'éloigner du réel. Pécuchet s'éloigna d'une religion devenue un moyen de gouvernement* (FLAUB., *Bouvard*, t. 2, 1880, p. 142). *Ne vous éloignez pas de moi, parce que je vous dis mes petites lâchetés* (ROLLAND, *J. Chr.*, Foire, 1908, p. 740).

2. [L'idée de distance traduit une différence, une divergence ; le suj. désigne une pers. ou une chose] *S'éloigner de la vérité. On voit à quel point l'expérience absurde s'éloigne du suicide* (CAMUS, *Sisyphé*, 1942, p. 77) :

6. ... plus un type social est rapproché du nôtre, plus le droit coopératif devient

prédominant ; au contraire, le droit pénal occupe d'autant plus de place qu'on s'éloigne de notre organisation actuelle.

DURKHEIM, *De la Division du travail social*, 1893, p. 120.

3. [L'idée de distance traduit celle de disparition ou de régression ; le suj. désigne une chose] *Les deux cauchemars de l'humanité, la peste et la famine, semblent s'éloigner d'elle sans retour. La mort recule* (BLOCH, *Dest. du S.*, 1931, p. 198).

◇◇ **Prononc. et Orth.** : [ɛlwaɲ,ɛ], (j')éloigne [ɛlwaɲ]. Ds *Ac.* dep. 1694. **Étymol. et Hist.** 1. Ca 1050 [de l'espace, ici conçu abstraitement] *soi esluiner* (de Dieu et des préceptes de l'Écriture) (*Saint Alexis*, éd. Chr. Storey, 180 et 260) ; 2. 1267 « reculer dans le temps, différer » (*Cart. de Champ.*, Richel. 1. 5993, f^o 190c ds GDF.). Dér. de *loin**; préf. *é-**; dés. *-er*. **Fréq. abs. littér.** : 5 995. **Fréq. rel. littér.** : XIX^e s. : a) 10 409, b) 7 509; XX^e s. : a) 7 767, b) 7 917.

Bibliographie primaire

1. Dictionnaires franco-coréens (ordre chronologique)

- *Dictionnaire français-coréen (DFC)* (transcription), père Stanislas Féron, février 1868 ou février 1869, [nous consultons une version éditée en fac-similé par l'Institut de recherche sur l'histoire de l'Église de Corée en 2004].
- *Dictionnaire coréen-français (DCF)*, père Félix Ridel, Yokohama, C. Lévy, 1880.
- *Petit Dictionnaire français-coréen (PDFC)*, Charles Alévêque, Imprimerie Seoul Press, Hodge&Co, 1901.
- *Diamond Concise Dictionnaire français-coréen (DCDFC)*, dir. Jin-Goo Lee, Séoul, Munchangsa, 1958.
- *Nouveau Petit Dictionnaire français-coréen (NPDFC)*, Whi-Yong Lee, Séoul, Minjung-seogwan, 1960.
- *Dictionnaire de poche français-coréen (DPoFC)*, Whi-Yong Lee, Séoul, Minjung-seogwan, 1969.
- *Nouveau Dictionnaire français-coréen (NDFC)*, Société coréenne de langue et littérature françaises, Séoul, Samhwa, 1971.
- *Dictionnaire coréen-français (DCF 1978)*, Société coréenne de langue et littérature françaises, Séoul, Presses de l'université Hankuk des études étrangères, 1978.
- *Dictionnaire de la linguistique française (DLF)*, Société coréenne de langue et littérature françaises, Séoul, Samhwa, 1979.
- *Dictionnaire pratique coréen-français*, dir. Ok-Joul Park, Séoul, Samhwa, 1981.
- *Essence Dictionnaire français-coréen (EDFC)*, Whi-Yong Lee, Séoul, Minjung-seorim, 1983.
- *Modèle Dictionnaire français-coréen (MDFC)*, Société coréenne de langue et littérature françaises, Séoul, Samhwa, 1988.
- *Esprit Dictionnaire français-coréen (EsDFC)*, Société coréenne de langue et littérature françaises, Séoul, Samhwa, 1992.

- *Petit Dictionnaire français-coréen*, Association coréenne des professeurs de français, Séoul, Kumsung Publishing, 1993.
- *Prime Dictionnaire français-coréen (PrDFC)*, dir. Ji-Yeong Jeong, Jae-Seong Hong, Séoul, Doosan-donga, 1998.
- *Nouveau Dictionnaire coréen-français (NDCF)*, Société coréenne de langue et littérature françaises, Séoul, Presses de l'université Hankuk des études étrangères, 2007.
- *Concise Petit Dictionnaire français-coréen (CPDFC)*, Association coréenne des professeurs de français, Séoul, Kumsung Publishing, 2008.
- *Nouveau Dictionnaire français-coréen (NDFC 2008)*, Seung-Hwan Lee, Yoo-Kyung Jang, Séoul, Moonyerim, 2008.
- *Étude Dictionnaire français-coréen (ÉtDFC)*, Whi-Yong Lee, Shihyeon Pak, Paju, Minjung-seorim, 2009.
- *Dictionnaire français-coréen pour débutants (DFCD)*, Seung-Hwan Lee, Yoo-Kyung Jang, Séoul, Moonyerim, 2011.

2. Autres dictionnaires consultés (ordre chronologique)

- *Dictionnaire du français contemporain (DFC de Dubois)*, dir. Jean Dubois, Paris, Larousse, 1966.
- *Trésor de la langue française : dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle (1798-1960) (TLF)*, dir. Paul Imbs (puis Bernard Quemada), Paris, Édition du CNRS - Klincksieck, 1971-1994.
- *Grand Larousse de la langue française (GLLF)*, dir. Louis Guilbert, Paris, Larousse, 1978.
- *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain (DEC)*, dir. Igor Mel'čuk, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1984.
- *Dictionnaire de linguistique (DL)*, dir. Jean Dubois, Paris, Larousse, nouv. éd., 1989.
- *Le Grand Robert de la langue française : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française (GR)*, dir. Paul Robert, Paris, Le Robert, 2^e éd., 1989.
- *Dictionnaire de synonymes et contraires*, Henri Bertaud du Chazaud, Paris, Le Robert, éd. revue et corrigée, 1996.

- *Dictionnaire électronique des synonymes (DES)*, Laboratoire CRISCO, en ligne sur le site crisco.unicaen.fr, 1998-2013.
- *Dictionnaire historique de la langue française*, dir. Alain Rey, Paris, Le Robert, 3^e éd., 2000.
- *Standard dictionnaire de la langue coréenne (Korean Standard Dictionary) (SDLC)* [nous traduisons le titre], The National Institute of the Korean Language, Séoul, Doosan-donga, 2000.
- *Dictionnaire culturel en langue française*, dir. Alain Rey, Paris, Le Robert, 2005.
- *Le Nouveau Littré : le dictionnaire de référence de la langue française (NLI)*, dir. Claude Blum, Paris, Garnier, éd. augmentée et mise à jour, 2005.
- *Le Lexis : le dictionnaire érudit de la langue française*, dir. Frédéric Haboury, Paris, Larousse, nouv. éd., 2009.
- *Dictionnaire des verbes du français actuel : constructions, emplois, synonymes (DVFA)*, dir. Catherine Fuchs, Ligia Stela Florea, Paris, Ophrys, 2010.
- *Le Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française (PR)*, dir. Alain Rey, Josette Rey-Debove, Paris, Le Robert, 2011-2013.

Bibliographie secondaire

1. Ouvrages (ordre alphabétique)

- Altmanova (Jana), 2008, *Néologismes et créativité lexicale du français contemporain dans les dictionnaires bilingues français-italien*, Fasano-Paris, Schena-A. Baudry.
- Béjoint (Henri), 2000, *Modern Lexicography : an Introduction*, Oxford University Press.
- Béjoint (Henri), Thoiron (Philippe) (dir.), 1996, *Les Dictionnaires bilingues*, Montréal, Duculot.
- Berlan (Françoise), Berthomieu (Gérard) (dir.), 2012, *La Synonymie*, Paris, PUPS.
- Cappeau (Paul) (dir.), 2010, *L'Exemple et le corpus : quel statut ?*, Rennes, PUR.
- Collinot (André), Mazière (Francine), 1997, *Un prêt à parler : le dictionnaire*, Paris, PUF.
- Colombo (Maria), Barsi (Monica) (éd.), 2008, *Lexicographie et lexicologie historiques du français : bilan et perspectives*, Milan, Polimetrica.
- Cormier (Monique C.) (dir.), 2003, *Les Dictionnaires Le Robert : genèse et évolution*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Delbecq (Nicole), 2006, *Linguistique cognitive : comprendre comment fonctionne le langage*, Bruxelles, De Boeck.
- Dotoli (Giovanni), 2008, *La construction du sens dans le dictionnaire*, Paris, Hermann.
- , 2012a, *La Mise en ordre de la langue dans le dictionnaire*, Paris, Hermann.
- , 2012b, *Le Dictionnaire de la langue français. Théorie, pratique, utopie*, Paris, Hermann.
- Dotoli (Giovanni), Boccuzzi (Celeste), 2012, *Définition et dictionnaire*, Paris, Hermann.
- Dotoli (Giovanni), Ligas (Pierluigi), Boccuzzi (Celeste) (dir.), 2012, *Ordre et désordre du dictionnaire*, Paris, Hermann.
- Dubois (Jean), Dubois (Claude), 1971, *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Paris, Larousse.

- Ducard (Dominique), Normand (Claude) (dir.), 2006, *Antoine Culioli : un homme dans le langage : originalité, diversité, ouverture*, Paris, Ophrys.
- Franjié (Lynne), 2009, *La Traduction dans les dictionnaires bilingues*, Paris, Le Manuscrit.
- Fuchs (Catherine), 1982, *La Paraphrase*, Paris, PUF.
- , 1996, *Les Ambiguïtés du français*, Paris, Ophrys.
- Fuchs (Catherine), Victorri (Bernard), 1996, *La Polysémie, construction dynamique du sens*, Paris, Hermès.
- Galisson (Robert), 1991, *De la langue à la culture par les mots*, Paris, CLE International.
- Hartmann (Reinhard Rudolf Karl), 1998, *Dictionary of lexicography*, Londres-New York, Routledge.
- Hausmann (Franz Josef) (éd.), 1989-1991, *Wörterbücher : ein internationales Handbuch zur Lexikographie – Dictionaries : an international encyclopedia of lexicography – Dictionnaires : encyclopédie internationale de lexicographie*, Berlin-New York, W. de Gruyter.
- Hong (Jong-Sun) (dir.), 2009, *Introduction à la lexicographie coréenne* [nous traduisons le titre], Séoul, JNC books.
- Hüllen (Werner), 2006, *English Dictionaries, 800-1700 : the topical tradition*, Oxford-New York, Oxford University Press.
- Kleiber (Georges), 1999, *Problème de sémantique. La polysémie en question*, Lille, Presses universitaires du Septentrion.
- , 1990, *La Sémantique du prototype : catégories et sens lexical*, Paris, PUF.
- Kocourek (Rostislav), 2001, *Essais de linguistique française et anglaise. Mots et termes, sens et textes*, Louvain-Paris-Sterling, Peeters.
- Korea Culture Research Institute, 2002, *50 ans de linguistique coréenne* [nous traduisons le titre], Séoul, Hyeon.
- Lansari (Laure), 2009, *Linguistique contrastive et traduction. Les périphrases verbales aller + infinitif et be going to*, Paris, Ophrys.
- Laurian (Anne-Marie) (éd.), 2004, *Dictionnaires bilingues et interculturalité*, Bern-Berlin-Bruxelles, Peter Lang.

- Lehmann (Alise), Martin-Berthet (Françoise), 2008, *Introduction à la lexicologie. Sémantique et morphologie*, Paris, Armand Colin, 3^e éd.
- L'Homme (Marie-Claude), 2004, *La Terminologie : principes et techniques*, Montréal, Presses de l'université de Montréal.
- Ludwig (Pascal), 1997, *Le Langage*, Paris, Flammarion.
- Martin (Robert), 1976, *Inférence, antonymie et paraphrase : éléments pour une théorie sémantique*, Paris, Klincksieck.
- , 1983, *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.
- Melka (Francine), Augusto (Celeste), 2002, *De la lexicologie à la lexicographie*, Utrecht Institute of Linguistics ots.
- Meschonnic (Henri), 1991, *Des mots et des mondes : dictionnaires, encyclopédies, grammaires, nomenclatures*, Paris, Hatier.
- Messelaar (Petrus Adrianus), 1990, *La Confection du dictionnaire général bilingue*, Louvain, Peeters.
- Milićević (Jasmina), 2007, *La Paraphrase*, Bern-Berlin-Bruxelles, Peter Lang.
- Mourlet (Michel) (dir.), 2003, *Littre au XXI^e siècle : le colloque du bicentenaire*, Clichy-la-Garenne, France univers.
- Murano (Michela), 2010, *Le Traitement des séquences figées dans les dictionnaires bilingues français-italien, italien-français*, Milan, Polimetrica.
- Neveu (Frank), 2005, *Lexique des notions linguistiques*, Paris, Armand Colin.
- Niklas-Salminen (Aïno), 1997, *La Lexicologie*, Paris, Armand Colin.
- Pak (Hyong-Ik), 2004, *Dictionnaire et lexicographie en Corée* [nous traduisons le titre], Séoul, Worin.
- Pauly (Émilie), 2010, *La Polysémie. Réflexion théorique, méthodologique et application à la lexicographie. L'exemple des verbes aller, partir et tirer en français contemporain*, Paris, L'Harmattan.
- Picoche (Jacqueline), 1986, *Structures sémantiques du lexique français*, Paris : Nathan.
- , 1989, *Précis de lexicologie française : l'étude et l'enseignement du vocabulaire*, Paris, Nathan. nouv. éd.
- Pruvost (Jean), 2000, *Dictionnaire et nouvelles technologies*, Paris, PUF.
- , 2002, *Les Dictionnaires de langue française*, Paris, PUF. coll. Que sais-je ?

- , (dir.), 2005, *Dictionnaire et innovation ; Études de linguistique appliquée*, n° 137 (Paris, Klincksieck).
- , 2006, *Les Dictionnaires français, outils d'une langue et d'une culture*, Paris, Ophrys.
- Pruvost (Jean), Lino (Maria Teresa), 2003, *Mot et lexiculture, hommage à Robert Galisson*, Paris, Champion.
 - Rey (Alain), 2008, *De l'artisanat des dictionnaires à une science du mot. Images et modèles*, Paris, Armand Colin.
 - Rey-Debove (Josette), 1971, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, La Haye-Paris, Mouton.
- , 1997a, *Le Métalangage : étude linguistique du discours sur le langage*, Paris, Armand Colin, 2^e éd.
- Riegel (Martin) (dir.), 2009, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 4^e éd.
 - Robert (Jean-Pierre), 2008, *Dictionnaire pratique de didactique du FLE*, Paris, Ophrys.
 - Sarfati (Georges-Ella), 1995, *Dire, agir, définir : dictionnaires et langage ordinaire*, Paris, L'Harmattan.
 - Schnedecker (Catherine), 2002, *Lire, comprendre, rédiger des textes théoriques*, Bruxelles, De Boeck.
 - Soutet (Olivier), 1995, *Linguistique*, Paris, PUF.
- , (dir.), 2005, *La Polysémie*, Paris, PUPS.
- Szende (Thomas) (dir.) , 2000, *Approches contrastives en lexicographie bilingue*, Paris, Champion.
- , (dir.), 2000, *Dictionnaires bilingues : méthodes et contenus*, Paris, Champion.
- , (dir.), 2006, *Le Français dans les dictionnaires bilingues*, Paris, Champion.
- Thiébaud (Jean-Marie), 2005, *La Présence française en Corée de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, L'Harmattan.
 - Tournier (Jean), Tournier (Nicole), 2009, *Dictionnaire de lexicologie française*, Paris, Ellipses.
 - Wilmet (Marc), 2003, *Grammaire critique du français*, Bruxelles, Duculot, 3^e éd.
 - Zgusta (Ladislav), 1971, *Manual of Lexicography*, Prague-La Haye-Paris, Academia-Mouton.
- , 1988, *Lexicography Today, an Annotated Bibliography of the Theory of Lexicography*, Tübingen, Niemeyer.

2. Articles (ordre alphabétique)

- Al (Bernard P. F.), 1989-1991, « L'organisation microstructurale dans le dictionnaire bilingue », dans *Wörterbücher*, Berlin-New York, W. de Gruyter, p. 2828-2837.
- Bae (Juchae), 2009, « An overview of Korean dictionaries for foreigners », *Korealex*, n° 5, p. 1-26.
- Balibar-Mrabti (Antoinette), 1997, « Synonymie abstraite et synonymie concrète en syntaxe », *Langages*, vol. 31, n° 128, p. 25-50.
- , 2002, « Exemples lexicographiques et métaphores », *Langue française*, n° 134, p. 90-108.
- Béjoint (Henri), 1989, « À propos de la monosémie en terminologie », *Meta : journal des traducteurs*, vol. 34, n° 3, p. 405-411.
- , 2005, « Dictionnaires anciens, dictionnaires nouveaux, représentation de la langue et du discours », *Revue française de linguistique appliquée*, vol. X, p. 11-18.
- Berk-Bozdémir (Cybèle), 2000, « Difficultés de conception des dictionnaires bilingues français-turc », dans *Dictionnaires bilingues : méthodes et contenus*, Paris, Champion, p. 93-106.
- Bertin (Annie), 2009, « Grammaire et dictionnaire : le parti pris des mots », *Linx*, n° 60, p. 31-46.
- Binon (Jean) *et al.*, 2005, « Influences internationales sur la lexicographie pédagogique du FLE », *Trabalhos em Linguística Aplicada*, p. 15-28.
- Blanco (Xavier), 1997, « Lexicographie bilingue (français-espagnol) et traduction : l'exemple », *Meta : journal des traducteurs*, vol. 42, n° 1, p. 133-141.
- Boisson (Claude), 1996, « L'antiquité et la variété des dictionnaires bilingues », dans *Les Dictionnaires bilingues*, Montréal, Duculot, p. 17-30.
- Boisson (Claude) *et al.*, 1991, « Aux origines de la lexicographie – les premiers dictionnaires monolingues et bilingues », *International Journal of Lexicography*, vol. 4, n° 4, p. 261-315.
- Bonicel (Laetitia), 2003, « Lexiculture et dictionnaires pour enfants », dans *Mot et lexiculture, hommage à Robert Galisson*, Paris, Champion, p. 315-331.
- Bosredon (Bernard), Tamba (Irène), 1998, « L'autonomie linguistique : un exemple de transfert théorique », *Sémiotique*, n° 14, p. 171-187.

- Bouchaddakh (Samia), 2008, « La définition dans les dictionnaires bilingues : problèmes de polysémie et d'équivalence interlangues », *International Euralex Congress* [Barcelone], Bernal, E. & DeCesaris, J. (éds.), p. 807-812.
- Boulanger (Jean-Claude), 2000, « Quelques causes de l'apparition des dictionnaires bilingues, un retour vers les civilisations lointaines », dans *Approches contrastives en lexicographie bilingue*, Paris, Champion, p. 89-105.
- Cabré (Teresa), 1994, « Terminologie et dictionnaires », *Meta : journal des traducteurs*, vol. 39, n° 4, p. 589-597.
- Campos Martin (Natalia), 2009, « Lexicographie et traduction. (1) Les différents types de dictionnaires : classement et typologie », *Entreculturas*, n° 1, p. 317-349.
- , 2009, « Lexicographie et traduction. (2) Macrostructure et microstructure des dictionnaires : les entrées, les articles et les définitions lexicographiques », *Entreculturas*, n° 1, p. 351-364.
- Chevalier (Jean-Claude), 1997, « La synonymie dans les manuels pédagogiques du début de la Renaissance », *Langages*, vol. 31, n° 128, p. 8-24.
- Choi-Jonin (Injoo), 2005, « Étude comparative des termes de couleur en français et en coréen », *Langue française*, n° 145, p. 109-123.
- Clas (André), 1996, « Problèmes de préparation rédactionnelle de dictionnaires bilingues spécialisés », dans *Les Dictionnaires bilingue*, Montréal, Duculot, p. 199-211.
- Corbin (Pierre), 2002, « Lexicographie et linguistique : une articulation difficile. L'exemple du domaine français », dans *De la lexicologie à la lexicographie*, Utrecht Institute of Linguistics ots, p. 9-38.
- , 2008, « Quel avenir pour la lexicographie française ? », *Congrès mondial de linguistique française* [Paris], J. Durand, B. Habert, B. Laks (éds), p. 1227-1250.
- Corbin (Pierre), Gasiglia (Nathalie), 2010, « Représentations lexicographiques actuelles du lexique français : aperçus sur les choix de nomenclatures », *Cahiers de lexicologie*, n° 96, p. 35-65.
- De Giovanni (Cosimo), 2011, « L'équivalence lexicographique dans la différence. Des réflexions pour l'avenir », *Verbum*, n° 2, p. 18-27.
- Do (Soo-Hwan), 2000, « À propos du traitement de certaines locutions verbales françaises (avoir + (art.) + nom) dans les dictionnaires », *Revue d'études françaises*, vol. 30, p. 55-68.

- Delesalle (Simone), 1995, « Le traitement des exemples dans les grands dictionnaires de la seconde partie du XIX^e siècle (*Littré, Dictionnaire universel* de P. Larousse, *Dictionnaire général*) », *Langue française*, n° 106, p. 68-75.
- Doualan (Gaëlle), 2001, « Introduction à une approche instrumentée de la synonymie. L'exemple du *Dictionnaire électronique des synonymes* du CRISCO », *Cahier du CRISCO*, n° 32, p. 1-95.
- Duval (Alain), 1989-1991, « L'équivalence dans le dictionnaire bilingue », dans *Wörterbücher*, Berlin-New York, W. de Gruyter, p. 2817-2824.
- , 2000, « Le rôle de l'exemple dans le dictionnaire bilingue français-anglais », dans *Approches contrastives en lexicographie bilingue*, Paris, Champion, p. 79-88.
- , 2002, « La métalangue, un mal nécessaire du dictionnaire actif », dans *Lexicography and Natural Language Processing. A Festschrift in Honour of B. T. S. Atkins*, Grenoble, Euralex, p. 45-58.
- Fourment-Berni Canani (Michèle), 2000, « La conception d'un dictionnaire bilingue d'apprentissage du français pour italophones », dans *Approches contrastives en lexicographie bilingue*, Paris, Champion, p. 33-43.
- , 2006, « Le modèle de traduction véhiculé par les exemples des dictionnaires bilingues », dans *Le Français dans les dictionnaires bilingues*, Paris, Champion, p. 45-55.
- Fradin (Bernard), Maradin (Jean-Marie), 1979, « Autour de la définition : de la lexicographie à la sémantique », *Langue française*, n° 43, p. 60-83.
- Frassi (Paolo), 2010a, « La définition lexicographique : aperçu et propositions », *Publifarum*, n° 11, [en ligne sur le site publifarum.farum.it].
- , 2010b, « L'exemple et le corpus en lexicographie : le cas du *Trésor de la langue française* » dans *L'Exemple et le corpus, quel statut ?*, Rennes, PUR, p. 201-218.
- Franckel (Jean-Jacques), 2005, « De l'interprétation à la glose. Vers une méthodologie de la reformulation », dans *D'une langue à l'autre*, [actes du colloque de Besançon, septembre 2002], Besançon, PUFC, 2005, p. 51-78.
- Fuchs (Catherine), 1982, « La paraphrase entre la langue et le discours », *Langue française*, n° 53, p. 22-33.
- , 1997, « La synonymie en co-texte », dans *Co-texte et calcul du sens*, [actes de la table ronde tenue à Caen, février 1996], Caen, PUC, 1997, p. 31-39.

- , 2001, « La paraphrase : un exemple de stabilité terminologique de ruptures conceptuelles », *Métalangage et terminologie linguistique*, p. 131-146.
- Gardes-Tamine (Joëlle), 2012, « La périphrase est-elle un cas de synonymie ? », dans *La Synonymie*, Paris, PUPS, p. 353-365.
 - Gak (Vladimir G.), 1970, « La langue et le discours dans un dictionnaire bilingue », *Langages*, vol. 5, n° 19, p. 103-119.
- , 1988, « Typologie des moyens de présentation de l'information extralinguistique dans un dictionnaire de langue », *International Euralex Congress* [Budapest], Akademiai Kiado, p. 47-52.
- , 1992, « De la langue-système à la réalisation discursive dans un dictionnaire bilingue “de type actif” », *International Euralex Congress* [Tampere], H. Tommola *et al.* (éds.), p. 329-335.
- Grundy (Valerie), 1996, « L'utilisation d'un corpus dans la rédaction du dictionnaire bilingue », dans *Les Dictionnaires bilingues*, Montréal, Duculot, p. 127-149.
 - Guilbert (Louis), 1969, « Dictionnaires et linguistique – essai de typologie des dictionnaires monolingues français contemporains », *Langue française*, vol. 2, n° 1, p. 4-29.
 - Hausmann (Franz Josef), 1988, « De quoi se compose de l'article du dictionnaire de langue ? L'importance du sous-adressage », *International Euralex Congress* [Budapest], Akademiai Kiado, p. 59-66.
- , 1989-1991, « Pour une histoire de la métalexigraphie », dans *Wörterbücher*, Berlin-New York, W. de Gruyter, p. 216-224.
- Henry (Françoise), 1996, « Les paramètres de l'analyse dans la pratique lexicographique, à travers l'exemple du TLF », *Sémiotique*, n° 11, p. 13-34.
 - Kang (Yi-Yon), 2005, « Premières études sur la langue coréenne – deux dictionnaires bilingues coréen-français / français-coréen et un livre de grammaire coréenne en français », *Revue d'études franco-coréennes*, vol. 31, p. 1-28.
 - Kleiber (Georges), 2009, « La synonymie – “identité de sens” n'est pas un mythe », *Pratiques*, n° 141-142, p. 9-25.
 - Knowles (Frank), 1996, « L'informatisation de la fabrication des dictionnaires bilingues », dans *Les Dictionnaires bilingues*, Montréal, Duculot, p. 151-168.

- Lamizet (Bernard), 1976, « Pour une approche formelle de la synonymie lexicographique », *Cahiers de lexicologie*, (1) 1975, p. 15-46, (2) p. 18-42.
- Laufer (Batia), Levitzky-Aviad (Tamar), 2006, « Examining the effectiveness of “bilingual dictionary plus” – a dictionary for production in a foreign language », *International Journal of Lexicography*, vol. 19, n° 2, p. 135-155.
- Laurian (Anne-Marie), 2004, « Problématiques générales des dictionnaires bilingues : du lexique à la culture », dans *Dictionnaires bilingues et interculturalité*, Bern-Berlin-Bruxelles, Peter Lang, p. 1-13.
- Lee (Eun-Ryung), 2009, « Lexicographie moderne en France et dictionnaire coréen-français “한불자던” revisité », *Revue d'études franco-coréennes*, n° 48, p. 281-313.
- , 2010, « Une étude comparative sur le *Dictionnaire coréen-français* (1880) et le *Korean-English Dictionary* (1911) », *Revue d'études françaises*, n° 72, p. 63-88.
- Lee (Sang-Seop), 1990, « Modern lexicography : theory and practice », *Studies in Lexicography*, vol. 3 n° 1, p. 77-117.
- Lehmann (Alise), 1993, « L'exemple et la définition dans les dictionnaires pour enfants », *Repères*, n° 8, p. 63-78.
- Lethuillier (Jacques), 1989, « La synonymie en langue de spécialité », *Meta : journal des traducteurs*, vol. 34, n° 3, p. 443-449.
- Loffler-Laurian (Anne-Marie), 2000, « Les apports de la méthodologie contrastive à la lexicographie bilingue », dans *Approches contrastives en lexicographie bilingue*, Paris, Champion, p. 135-146.
- Marello (Carla), 1996, « Les différents types de dictionnaires bilingues », dans *Les Dictionnaires bilingues*, Montréal, Duculot, p. 31-52.
- Masseron (Caroline), 2009, « La paradoxes de la synonymie », *Pratiques*, n° 141-142, p. 3-8.
- Mejri (Salah), 2008, « Figement et traduction : problématique générale », *Meta : journal des traducteurs*, vol. 53, n° 2, p. 244-252.
- Mela (Augusta), 2004, « Linguistes et “talistes” peuvent coopérer. Analyse des gloses », *Revue française de linguistique appliquée*, vol. IX, p. 63-82.
- Merlet (Pauline), 2004, « Les représentations de la sexualité dans les articles “Femme” et “Homme” du *Trésor de la langue française* », *Médiation et information*, n° 20, p. 137-147.

- Merrilees (Brian), 1991, « Métalexicographie médiévale : la fonction de la métalangue dans un dictionnaire bilingue du Moyen Âge », *ALMA. Bulletin du Cange*, p. 33-70.
- Müller (Bodo), 1989, « La paraphrase dans la lexicographie espagnole au Moyen Âge », *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, vol. 14, n° 14-15, p. 235-245.
- Pak (Shihyeon), 2001, « Quelques remarques sur la détermination des entrées et des phrases modèles du dictionnaire coréen-français », *Language and Linguistics*, vol. 28, p. 69-83.
- , 2005, « Korean phrases in Korean-French dictionary and their translation in French », *Language and Linguistics*, vol. 35, p. 151-161.
- Pak (Sung-Souk), 1996, « Le dictionnaire coréen-français du XIX^e siècle et les méthodes lexicographiques », *Revue d'études françaises*, n° 21, p. 97-116.
- Pergnier (Maurice), 1983, « Quelques considérations sur l'équivalence sémantique », *Revue de phonétique appliquée*, n° 66-68, p. 131-141.
- Petit (Gérard), 2012, « Synonymie et terminographie : théorisation et représentation », dans *La Synonymie*, Paris, PUPS, p. 155-166.
- Petit (Gérard), Liberopoulou (Evangéla), 2008, « Figement et lexicographie bilingue : contraintes linguistiques, pragmatiques et stratégies d'appropriation », *Meta : journal des traducteurs*, vol. 53, n° 2, p. 269-293
- Petrequin (Gilles), 2009, « La synonymie au XVII^e siècle : une évolution conceptuelle et pragmatique », *Pratiques*, n° 141-142, p. 79-97.
- Pruvost (Jean), 2003, « Les dictionnaires français monolingues d'apprentissage : une histoire récente et renouvelée », *Lessicologia e lessicografia nella storia degli insegnamenti linguistici*, p. 23-56.
- , 2005, « Quelques concepts lexicographiques opératoires à promouvoir au seuil du XXI^e siècle », *Études de linguistique appliquée*, n° 137, p. 7-37.
- , 2009, « Quelques perspectives lexicographiques à mesurer à l'aune lexicoculturelle », *Études de linguistique appliquée*, n° 154, p. 137-153.
- Rastier (François), Valette (Mathieu), 2009, « De la polysémie à la néosémie », *Texte ! Textes et cultures*, vol. XIV, p. 97-116.
- Rey (Alain), 1970, « Typologie génétique des dictionnaires », *Langages*, vol. 5, n° 19, p. 48-68.

- , 1987, « La notion de dictionnaire culturel et ses applications », *Cahiers de lexicologie*, n° 51, p. 243-256.
- , 1989-1991, « La lexicographie française depuis Littré », dans *Wörterbücher*, Berlin-New York, W. de Gruyter, p. 1818-1843.
- , 1995, « Du discours au discours par l’usage : pour une problématique de l’exemple », *Langue française*, n° 106, p. 95-123.
- , 2012, « Les désordres de la microstructure », dans *Ordre et désordre du dictionnaire*, Paris, Hermann, p. 5-25.
- Rey (Alain), Delesalle (Simone), 1979, « Problèmes et conflits lexicographiques », *Langue française*, n° 43, p. 4-26.
 - Rey-Debove (Josette), 1970, « Le domaine du dictionnaire », *Langages*, vol. 5, n° 19, p. 3-34.
- , 1997b, « La synonymie ou les échanges de signes comme fondement de la sémantique », *Langages*, vol. 31, n° 128, p. 91-104.
- , 2005, « Typologie des dictionnaires généraux monolingues de la langue actuelle », *Quaderni del CIRSIL*, n° 4, p. 1-6.
- Roberts (Roda P.), Pergnier (Maurice), 1987, « L’équivalence en traduction », *Meta, journal des traducteurs*, vol. 32, n° 4, p. 392-402.
 - Rossi (Jean-Gérard), 1997, « Considérations logico-philosophiques sur la synonymie », *Langages*, vol. 31, n° 128, p. 105-112.
 - Soutet (Olivier), 1987, « Croire : propositions pour un article de... dictionnaire », *Revue de l’Institut catholique de Paris*, n° 22, p. 15-28.
- , 2005, « Polysémique-polysémie », dans *La Polysémie*, Paris, PUPS, p. 7-21.
- Szende (Thomas), 1996, « Problèmes d’équivalence dans les dictionnaires bilingues », dans *Les Dictionnaires bilingues*, Montréal, Duculot, p. 111-126.
- , 2000a, « L’information sémantique en lexicographie bilingue (hongrois-français) », dans *Dictionnaires bilingues : méthodes et contenus*, Paris, Champion, p. 69-81.
- , 2000b, « Que dévoiler de la grammaire dans un dictionnaire bilingue », dans *Approches contrastives en lexicographie bilingue*, Paris, Champion, p. 241-254.
- Tamba-Mecz (Irène), 1979, « Sens figuré et changement de sens », *L’Information grammaticale*, n° 3, p. 10-13.

- Van Campenhoudt (Marc), 2001, « Pour une approche sémantique du terme et de ses équivalents », *International Journal of Lexicography*, vol. 14, n° 3, p. 181-209.
- Verlinde (Serge), Selva (Thierry), 2001, « Corpus-based versus intuition-based lexicography : defining a word list for a French learner's dictionary », *Proceeding of corpus linguistics 2001 Conference*, Lancaster University, p. 594-598.
- Vivès (Robert), 1988, « Lexique-grammaire, nominalisation et paraphrase », *Lexique*, n° 6, p. 139-156.
- Weinreich (Uriel), 1970, « La définition lexicographique dans la sémantique descriptive » [article traduit et annoté par Josette Rey-Debove], *Langages*, vol. 5, n° 19, p. 69-86.
- Zgusta (Ladislav), 1984, « Translational equivalence in the bilingual dictionary », dans *LEXeter'83 Proceedings* [Tübingen], p. 147-154.
- Zotti (Valeria), 2012, « Ordonner le désordre microstructurel provoqué par l'anisomorphisme dans un dictionnaire bilingue ? », dans *Ordre et désordre du dictionnaire*, Paris, Hermann, p. 227-245.

3. Thèses (ordre alphabétique)

- Kim (Jin Ok), 2003, *Étude des verbalisations métalinguistiques d'apprenants coréens sur l'imparfait et le passé composé en français*, Sous la direction de Georges Daniel Véronique, Paris, Paris III.
- Metrich (René), 1990, *Lexicographie bilingue des particules illocutoires de l'allemand ; Contribution à la lexicographie bilingue allemand-français / français-allemand des "mots de la communication"*, Sous la direction de Paul Valentin, Paris, Paris IV.
- Raharinaivo (Jacques), 1999, *Sémantique et dictionnaire bilingue. Essai d'analyse contrastive appliquée à la lexicographie franco-scandinave*, Sous la direction de Jean-François Battail, Paris, Paris IV.
- Rontogianni (Anthoula), 2006, *Sémantique et traduction, problèmes de polysémie et de synonymie à travers les traductions grecques des Misérables de Victor Hugo*, Sous la direction d'Olivier Soutet, Paris, Paris IV.

Table des tableaux

N°	Titre	Page
Tableau 1	Types de dictionnaire bilingue selon leur mode fonctionnel	54
Tableau 2	Types de dictionnaire bilingue selon la détermination du public franco-coréen	56
Tableau 3	Les constituants mégastructurels du <i>PR</i>	62
Tableau 4	Les constituants mégastructurels du <i>PrDFC</i>	63
Tableau 5	Les articles du mot <i>raie</i> dans le <i>PR</i> et le <i>PrDFC</i>	72
Tableau 6	La mésostructure des quatre dictionnaires	79-80
Tableau 7	La macrostructure du verbe <i>élever</i> dans le <i>PR</i> et le <i>Lexis</i>	100
Tableau 8	Synonymie entre équivalents coréens des entrées <i>combinaison</i> et <i>combiner</i>	103
Tableau 9	La répartition des acceptions dans les entrées <i>dénaturer</i> et <i>dénoncer</i> du <i>PR</i> et du <i>PrDFC</i>	107
Tableau 10	Les types d'équivalence partielle possibles	123
Tableau 11	Le processus de mise en équivalence du verbe <i>pacser</i>	124
Tableau 12	La mise en équivalence des entrées <i>déficeler</i> et 효자	142
Tableau 13	La mise en équivalence de l'entrée <i>pied-noir</i>	143
Tableau 14	La mise en équivalence des entrées <i>sans-abri</i> et <i>définissable</i>	144
Tableau 15	La mise en équivalence des entrées <i>revendre</i> et 줄이다	145
Tableau 16	La mise en équivalence des entrées 보듬다 et 옥석	146-147
Tableau 17	Les indications de l'article du mot <i>éclatant</i> dans le <i>PR</i>	159
Tableau 18	Les indications de l'article du mot <i>éclatant</i> dans le <i>PrDFC</i>	160

Tableau 19	La classification des exemples du <i>PR</i> selon ses types	164
Tableau 20	La classification des exemples du <i>PrDFC</i> selon ses types	166
Tableau 21	Les éléments étymologiques de l' <i>EDFC</i> et du <i>PrDFC</i>	253
Tableau 22	Changement des composantes de la nomenclature entre le <i>DCF</i> 1978 et le <i>NDCF</i>	258
Tableau 23	Les verbes supports dans l'article du mot 부여 du <i>DCF</i> 1978 et du <i>NDCF</i>	261
Tableau 24	La révision de l'entrée <i>engendrer</i> dans l' <i>ÉtDFC</i>	273
Tableau 25	La paire comprenant la lettre de l'alphabet français et sa transcription en coréen dans le <i>DFCD</i>	274
Tableau 26	Organisation des articles du verbe <i>circuler</i> dans le <i>GR</i> , le <i>TLF</i> et le <i>PrDFC</i>	293
Tableau 27	Emplois représentatifs du verbe <i>circuler</i> et ses correspondants dans le <i>PrDFC</i>	298
Tableau 28-1	Propositions d'équivalents de <i>circuler</i> pour les emplois 1,3 et 4	300
Tableau 28-2	Propositions d'équivalents de <i>circuler</i> pour l'emploi 2	302
Tableau 29	Organisation des articles du verbe <i>éloigner</i> dans le <i>GR</i> , le <i>TLF</i> et le <i>PrDFC</i>	306
Tableau 30	Emplois représentatifs du verbe <i>éloigner</i> et ses correspondants dans le <i>PrDFC</i>	312
Tableau 31-1	Propositions d'équivalents d' <i>éloigner</i> pour l'emploi 1	315
Tableau 31-2	Propositions d'équivalents d' <i>éloigner</i> pour l'emploi 3	317
Tableau 32	Propositions d'équivalents de <i>s'éloigner</i>	318

Table des schémas

N°	Titre	Page
Schéma 1	Combinaison des macro- et microstructures de Hausmann	66
Schéma 2	Représentation de quatre structures lexicographiques	77
Schéma 3	Combinaison des macro-, micro- et mésostructures	77
Schéma 4	Double parcours notionnel du transfert sémantique dans le dictionnaire bilingue	95
Schéma 5	Synonymie entre les équivalents du verbe <i>dénoncer</i>	109
Schéma 6	Dissymétrie des équivalences du mot <i>chiot</i> et son équivalent	122

Table des iconographies

N°	Titre	Page
Image 1	Schéma simple d'un réseau synonymique et antonymique du mot 결합 « combinaison »	104
Image 2	La couverture du <i>DCF</i> de 1880	188
Image 3	La couverture du manuscrit du <i>DFC</i> par le père Richard	202
Image 4	La couverture du manuscrit du <i>DFC</i> par le père Bouillon	202
Image 5	La nomenclature du <i>PDFC</i>	211
Image 6	Comparaison des articles de l'entrée pièce des dictionnaires français-coréens parus dans la seconde moitié du XX ^e siècle	224-225

Table des matières

INTRODUCTION	7
CHAPITRE I	13
1. Comment définir le terme de <i>dictionnaire</i>	15
2. Le dictionnaire de langue.....	18
a. Le dictionnaire monolingue.....	20
b. Le dictionnaire bilingue	23
3. Le développement historique du dictionnaire.....	26
4. L'étude lexicographique	33
5. La métalexicographie.....	35
6. Le dictionnaire bilingue franco-coréen, histoire et évolution.....	39
a. Paysages historiques de la lexicographie coréenne	40
b. Les dictionnaires rédigés par les Coréens et par les étrangers	44
c. Introduction de l'étude lexicographique et ses différentes étapes.....	45
7. Synthèse	47
CHAPITRE II.....	49
1. La typologie du dictionnaire bilingue selon ses paramètres	52
a. Fonction de décodage et d'encodage.....	53
b. Le public visé	55
c. Une double orientation	58
2. Les structures internes du dictionnaire bilingue	60
a. Intégralité du corps du dictionnaire : la mégastucture	61
b. Nomenclature des entrées : la macrostructure.....	65

c. Contenu de l'article : la microstructure	70
d. Autre macrostructure dans la microstructure : la mésostructure	74
3. Synthèse	82
 CHAPITRE III.....	 83
1. L'emploi des corpus lexicographiques comme source de renseignement	86
2. La nomenclature	91
a. Choix des entrées.....	91
b. Disposition	93
c. Parcours notionnel	95
d. Représentation des homonymes et des polysèmes dans la nomenclature	97
3. La mise en équivalence.....	111
a. Une vision du monde selon chaque langue	111
b. La traduction lexicographique.....	114
4. La relation sémantique en lexicographie bilingue	117
a. Équivalence et non-équivalence	118
b. Définition de la synonymie	126
c. Synonymie dans les textes bilingues	130
5. La reformulation du sens en lexicographie.....	137
a. Paraphrase et périphrase	138
b. Rôle de la glose	148
6. Indications et exemples.....	155
a. Indications lexicographiques	157
b. Exemples	161
c. Apport culturel.....	173
7. Synthèse	177

CHAPITRE IV	181
1. Aperçu sur l'avancement de l'élaboration du dictionnaire franco-coréen.....	185
a. Le <i>Dictionnaire coréen-français</i> du père Ridel.....	187
b. La première édition d'un dictionnaire français-coréen par le père Féron	201
c. Le <i>Petit Dictionnaire français-coréen</i> par Charles Alévêque.....	210
2. Les dictionnaires des années 1950-1960	217
a. Le <i>Diamond Concise Dictionnaire français-coréen</i>	219
b. Le <i>Nouveau Petit Dictionnaire français-coréen</i>	221
c. Le <i>Dictionnaire de poche français-coréen</i>	227
3. Systématisation de l'ordre du discours lexicographique des années 1970-1990..	230
a. Le <i>Nouveau Dictionnaire français-coréen</i>	231
b. Le <i>Dictionnaire coréen-français</i>	235
c. <i>L'Essence dictionnaire français-coréen</i>	239
d. Le <i>Modèle Dictionnaire français-coréen</i>	245
e. Le <i>Prime Dictionnaire français-coréen</i>	251
4. Les dictionnaires du XXI ^e siècle	256
a. Le <i>Nouveau Dictionnaire coréen-français</i> de 2007	257
b. La période de production de petits dictionnaires	267
5. Autres types de dictionnaires franco-coréens	276
a. Un dictionnaire bidirectionnel.....	277
b. L'originalité du <i>Dictionnaire de la linguistique française</i>	281
6. Synthèse	285
CHAPITRE V.....	287
1. Justification et délimitation du corpus	290

2. Mise en équivalence du verbe <i>circuler</i>	292
a. Variation de l'organisation microstructurelle.....	292
b. Disposition des sens	294
c. Proposition d'équivalents de <i>circuler</i>	300
3. Mise en équivalence du verbe <i>éloigner</i>	305
a. Variation de l'organisation microstructurelle.....	305
b. Disposition des sens	308
c. Proposition d'équivalents d' <i>éloigner</i>	314
4. Synthèse	321
 CONCLUSION	 323
 Annexe : articles complets des verbes <i>circuler</i> et <i>éloigner</i>	 329
Bibliographie primaire.....	343
Bibliographie secondaire	346
Table des tableaux	359
Table des schémas	361
Table des iconographies	362
Table des matières	363

Résumé en français

Les auteurs de dictionnaires bilingues semblent avoir toujours été préoccupés par la question de la mise en équivalence. Dans cette perspective, cette thèse se propose d'interroger les divers aspects de la lexicographie lors de l'élaboration des dictionnaires bilingues, notamment franco-coréens destinés aux coréanophones, en tentant de reconstruire, sur un mode à la fois historique et systématique, le dispositif méthodique et raisonné qui avait permis aux lexicographes de poser les conditions métalexigraphiques. Celles-ci s'appliquent à tous les paramètres qui constituent la logique du dictionnaire sur un plan structurel et sémantique. Cette mise au point théorique a pour but d'envisager comment les dictionnaires bilingues sont mis en valeur lors d'une refonte ou d'une nouvelle parution. À travers l'étude des dix-huit dictionnaires rédigés en Corée depuis la fin XIX^e siècle jusqu'à aujourd'hui, nous observons une transformation des interprétations de la méthode métalexigraphique et l'élaboration du concept de dictionnaire contemporain. Ce travail s'intéresse enfin à proposer des équivalents pour deux verbes, *circuler* et *éloigner*, du *Prime Dictionnaire français-coréen*, en comparant la façon dont le *Grand Robert* et le *Trésor de la langue française* regroupent les sens et les acceptions de ces verbes avec celle du dictionnaire français-coréen.

Mots clés : lexicographie, métalexigraphie, dictionnaire bilingue, franco-coréen, équivalence.

French-Korean Lexicography between theory and application

Résumé en anglais

Bilingual dictionaries seem to have always been concerned about the issues of establishing equivalence. Within this context, this thesis proposes to examine the various aspects of lexicography in the developments of French-Korean, Korean-French bilingual dictionaries, particularly for the Korean speakers, while trying to rebuild, on a historical and systematic mode, the methodical and rational device that allowed the lexicographers to set meta-lexicographical conditions. This applies to all the factors of logic for dictionary organization at a structural and semantic level. The theoretical development is made to consider how the bilingual dictionaries enhance in quality during a renewal or a new release. Through the study of the eighteen dictionaries written in Korea since the late nineteenth century until today, we can observe the transformation of how the meta-lexicographical method was interpreted in practice and how the concept of contemporary dictionary was developed. This work propose equivalents of two verbs, *circuler* and *éloigner*; extracts from the *Prime French-Korean Dictionary*, as compared how the *Grand Robert* and the *Trésor de la langue française* organize meanings.

Mots clés : lexicographie, métalexigraphie, dictionnaire bilingue, franco-coréen, équivalence.

Discipline : Langue française

École doctorale V - Concepts et langages

Université Paris-Sorbonne

Maison de la Recherche – Bureau D308

28 rue Serpente

75006 Paris

France